

Inspirés par les **patients**.
Guidés par la **science**.

Anna,
atteinte d'épilepsie



2014
RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

NOTRE VISION	2
I. LETTRE AUX PARTIES PRENANTES	10
II. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	24
1. Déclaration de gouvernance d'entreprise	26
2. Performances financières de l'entreprise	54
3. Rapport financier	58
III. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	66
IV. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	74
V. DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ	144
VI. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	146
VII. ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES ABRÉGÉS D'UCB SA	148
VIII. RAPPORT DE PERFORMANCE RSE	152
IX. GLOSSAIRE	176



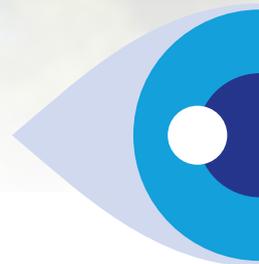
NOTRE VISION

Répondre aux **besoins** non satisfaits des **patients**

Ce n'est pas parce que nos médicaments soignent des milliers de personnes à travers le monde que notre travail s'arrête là. Il est vital, pour nous, de faire attention aux besoins en constante évolution des patients et de leurs proches. En collaborant avec les médecins et les professionnels de la santé, nous dialoguons davantage avec les patients afin de mieux comprendre leurs besoins cliniques, économiques, sociaux et personnels. Ce qui importe le plus pour nous, c'est leur ressenti au quotidien, tout au long de leur périple thérapeutique.

En effet, nous ne faisons pas que traiter une maladie, nous prenons soin des patients.

Les patients nous incitent à leur apporter plus de valeur à travers des innovations scientifiques, des médicaments novateurs et des solutions plus pratiques – afin qu'ils puissent, eux et leurs aide-soignants, profiter de la vie.



Les personnes atteintes de maladies graves nous inspirent à susciter une véritable différence pour le plus grand nombre.

“ **J'exige le meilleur de moi-même et des autres. J'effectue chaque tâche avec rigueur et je cherche constamment à m'améliorer.** ”

Les personnes atteintes de maladies graves comptent sur nous pour développer de nouvelles solutions créatives qui auront un impact positif sur leur vie.

“ **Je comprends les besoins des patients mieux que les concurrents et j'exploite cette compréhension pour trouver des solutions différenciées.** ”

Les entrepreneurs voient grand et cherchent constamment à créer une valeur supérieure pour nos clients.

“ **Je prends constamment des initiatives avec énergie, résilience et une attitude positive.** ”

Le principe fondamental selon lequel nous opérons, collaborons et interagissons avec nos clients et nos parties prenantes, ainsi qu'entre nous.

“ **J'agis toujours avec transparence et de manière éthique et authentique.** ”

La diversité des idées et une approche globale sont les clés du succès.

“ **J'écoute attentivement, je recherche et adopte de nouvelles perspectives.** ”

En nous tenant mutuellement responsables, nous apportons une valeur supérieure et durable aux patients.

“ **Je suis responsable et j'agis comme si le succès d'UCB dépendait uniquement de moi.** ”

Prendre soin des patients atteints de maladies graves, des clients et de nos collègues est au centre de toutes nos activités et nous rend meilleurs.

“ **J'agis avec empathie, ouverture d'esprit, générosité et amabilité – et je traite les autres comme j'aimerais qu'ils me traitent.** ”

PASSION DE
LA PERFORMANCE

INNOVATION

ESPRIT
D'ENTREPRISE

INTÉGRITÉ

ACCUEILLIR
LES DIFFÉRENCES

ATTENTION
RESPONSABILITÉ

FAITS MARQUANTS EN 2014 (JANVIER-JUIN)

JANVIER

1



- Publication dans le *New England Journal of Medicine* des résultats de la Phase 2 évaluant **romosozumab** chez les femmes ménopausées ayant une faible masse osseuse
- Partenariat avec **Biogen Idec** afin de commercialiser des traitements contre la sclérose en plaques et l'hémophilie en Asie

2

FÉVRIER

- Jean-Christophe Tellier** est nommé prochain CEO (entrée en fonction en janvier 2015)



MARS

3

- Partenariat avec **Sanofi** pour des innovations dans le domaine des maladies auto-immunes



AVRIL

4

- Assemblée générale
Kay Davies est nommée administratrice indépendante et Cédric van Rijckevorsel, administrateur
- Partenariat en **recherche stratégique** lancé avec le Weill Cornell Medical College (États-Unis)

- UCB rétrocède les droits mondiaux de **tozadenant** à Biotie
- Soumission de **E Keppra®** en tant que monothérapie aux autorités japonaises
- Conversion des **obligations convertibles d'UCB**

MAI

5

- UCB reçoit le prix d'employeur de l'année au Royaume-Uni



JUIN

6

- Partenariat avec la **Banque Européenne d'Investissement** (BEI) pour accélérer l'élaboration de nouveaux médicaments pour les patients
- UCB4940** : début de la phase 2 ; résultats attendus au second semestre 2015
- Premier **Global Green Planet Day**

 UCB Global
Green Planet Day

FAITS MARQUANTS EN 2014 (JUILLET-DÉCEMBRE)



JUILLET

7

- Partenariat avec **Dermira** en dermatologie pour élargir l'accès à **Cimzia**[®]
- Résultats positifs pour la dernière étude de Phase 3 de **brivaracetam**
- E Keppra**[®] (solution injectable) reçoit l'autorisation de mise sur le marché au Japon
- Lancement de la **Mozambique Epilepsy Initiative** en collaboration avec l'OMS

AOÛT

8

- UCB rejoint ses homologues dans un effort de transparence sur les données en partageant de façon responsable les données concernant nos essais cliniques

SEPTEMBRE

9

- Approbation et lancement de **Vimpat**[®] en tant que monothérapie aux États-Unis
- Enquête mondiale auprès des collaborateurs** : taux d'engagement de 72 %

OCTOBRE

10

- Vimpat**[®] obtient des résultats positifs dans une étude de Phase 3 en Asie
- Inauguration** de la nouvelle usine de biotechnologie à Bulle (Suisse)
- UCB mis à l'honneur par la **Lupus Foundation of America**



NOVEMBRE

11

- Décision de céder la division américaine spécialisée dans les génériques, **Kremers Urban**
- Partenariat avec **Daiichi Sankyo** au Japon afin d'élargir l'accès à **Vimpat**[®]
- « AkzoNobel **2014 Sustainability Award** » en Chine

DÉCEMBRE

12

- Départ de **Roch Doliveux**



2015

EN ROUTE VERS LE SUCCÈS

UCB AUJOURD'HUI

Cimzia®



- Maladie de Crohn
- Polyarthrite rhumatoïde
- Arthrite psoriasique
- Spondylarthrite axiale/ spondylarthrite ankylosante

Utilisé par plus de



64 000 patients dans



55 pays



Ventes nettes de **797 millions**



Astellas (Japon)
Dermira (psoriasis)



Phase 3
• arthrite idiopathique juvénile
• psoriasis

Vimpat®



Épilepsie CP¹

Utilisé par plus de



383 000 patients dans



46 pays



Ventes nettes de **471 millions**



Daiichi Sankyo (Japon)



Approbation en monothérapie contre l'épilepsie CP¹ (États-Unis)



Phase 3 :
• épilepsie CP¹ – monothérapie (UE)
• épilepsie CTCPG²
• épilepsie CP¹ – pédiatrie

Neupro®



- Maladie de Parkinson
- Syndrome des jambes sans repos

Utilisé par plus de



263 000 patients dans



46 pays



Ventes nettes de **200 millions**



Otsuka (Japon)

Keppra®



- Épilepsie CP¹
- Épilepsie CTCPG²
- Épilepsie – crises myocloniques

Utilisé par plus de



1,1 million de patients dans



47 pays



Ventes nettes de **665 millions**



Otsuka (Japon)



Approbation de la monothérapie et de la solution injectable contre l'épilepsie CP¹ (Japon)

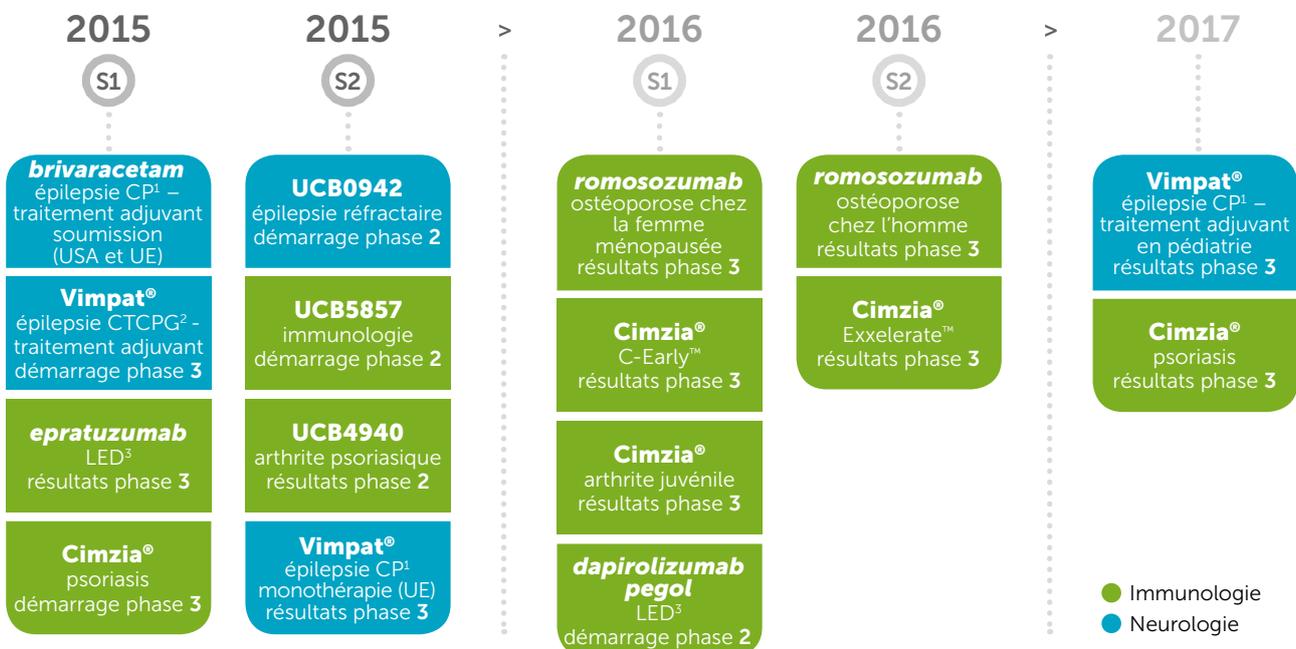


Lakeisha,
atteinte d'épilepsie

UCB DEMAIN

	romosozumab	epratuzumab	brivaracetam
INDICATION POTENTIELLE	Ostéoporose	Lupus érythémateux disséminé (LED)	Épilepsie CP ¹
PRÉVALENCE	75 millions de cas ⁴	650 000 cas ⁵	5 millions de cas ⁶
PARTENAIRE	Amgen	Immunomedics	
PHASE R&D	Phase 3 <ul style="list-style-type: none"> femmes ménopausées (résultats : premier semestre 2016) hommes (résultats : deuxième semestre 2016) 	Phase 3 (résultats : premier semestre 2015)	Soumission (États-Unis et Europe)
ÉTUDES	<ul style="list-style-type: none"> ARCH FRAME 	<ul style="list-style-type: none"> Embody™ 1 Embody™ 2 	<ul style="list-style-type: none"> N° 1252 N° 1253 N° 1254 N° 1358

ÉTAPES R&D



Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section R&D (p. 56-57)

¹ CP : crises partielles

² CTCPG : crises tonico-cloniques primaires généralisées

³ LED : lupus érythémateux disséminé

⁴ International Osteoporosis Foundation. « Facts and Statistics. » Accédé le 10 février 2015 à partir de www.iofbonehealth.org/facts-statistics#category-16

⁵ Decision Resource – Décembre 2014 – Nombre de cas diagnostiqués du lupus érythémateux disséminé dans les principaux marchés pharmaceutiques – 2014

⁶ Decision Resource – Décembre 2014 – Nombre de cas diagnostiqués d'épilepsie dans les principaux marchés pharmaceutiques – 2014

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE EN 2014

€ 199
millions de résultat net

€ 1,69
résultat de base par action

710 000
PATIENTS

€ 3,3
milliards de chiffre d'affaires

8684
collaborateurs
dans le monde



€ 609
millions de REBITDA

36
PAYS

Frais de R&D
28%
du chiffre d'affaires

AIDER LES PATIENTS PARTOUT DANS LE MONDE

Ces dernières années, nous avons touché plus de patients et plus de zones géographiques que jamais. **Et notre croissance se poursuit.** Notre taux d'investissement élevé dans des sciences prometteuses, soutenu par de **solides accords** avec des partenaires professionnels, nous permet d'offrir nos médicaments dans les domaines de la neurologie et de l'immunologie à des centaines de nouveaux patients chaque jour et partout dans le monde.

Notre croissance durable estimée proviendra d'innovations scientifiques révolutionnaires et de la valeur ajoutée que nous tentons d'apporter à nos patients. Tout ceci nous permettra de devenir le partenaire privilégié de toutes nos parties prenantes.

La **double motivation** d'UCB résume bien cela : *Inspirés par les patients. Guidés par la science.*

AMÉRIQUE DU NORD

€ **1 154 m**
VENTES NETTES

% **39**
VENTES NETTES

👤 **1 815**
COLLABORATEURS

EUROPE

€ **1 146 m**
VENTES NETTES

% **39**
VENTES NETTES

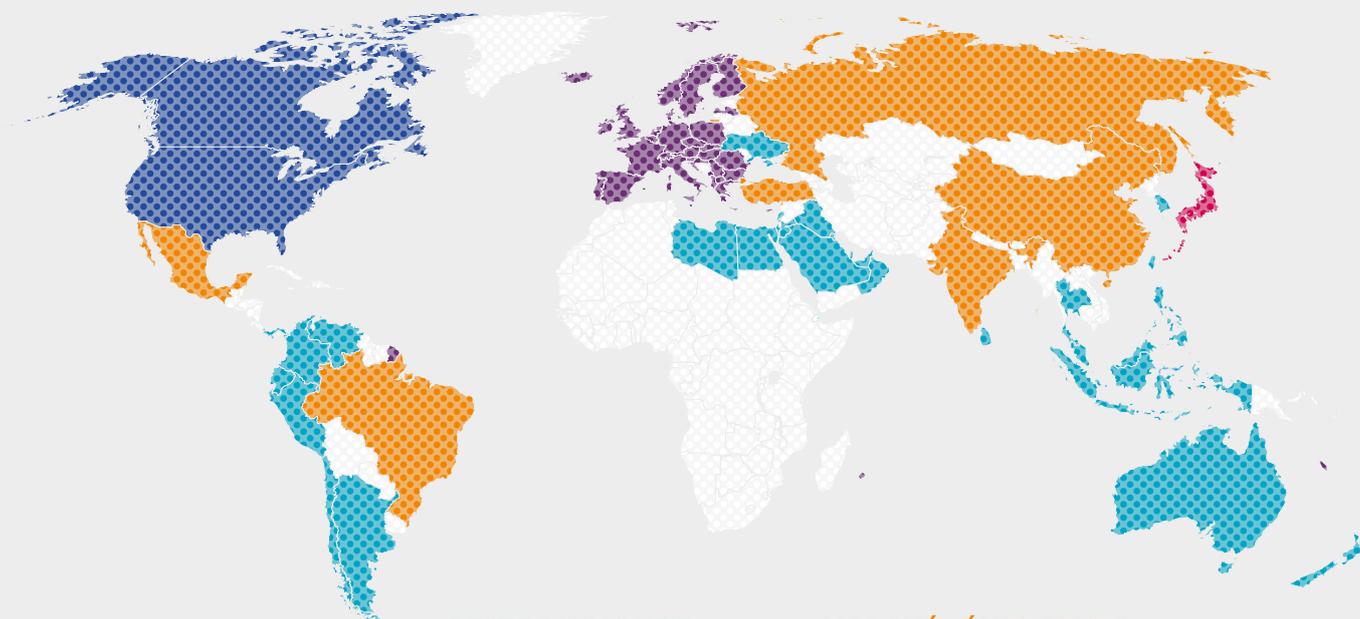
👤 **4 237**
COLLABORATEURS

JAPON

€ **197 m**
VENTES NETTES

% **7**
VENTES NETTES

👤 **319**
COLLABORATEURS



RESTE DU MONDE

€ **115 m**
VENTES NETTES

% **4**
VENTES NETTES

👤 **137**
COLLABORATEURS

MARCHÉS ÉMERGENTS

€ **326 m**
VENTES NETTES

% **11**
VENTES NETTES

👤 **2 176**
COLLABORATEURS

LETTRE AUX PARTIES PRENANTES

Jean-Christophe Tellier,
CEO (à partir de janvier 2015)

Roch Doliveux,
CEO (jusqu'en décembre 2014)

Gerhard Mayr,
Président du Conseil
d'administration

A photograph of three men in business suits standing against a textured gold background. The man on the left is wearing glasses and a blue patterned tie. The man in the center is older with grey hair and a red and blue striped tie. The man on the right is wearing a blue patterned tie. They are all smiling slightly.

PROGRESSER SUR LE CHEMIN DE LA CROISSANCE

Chers actionnaires, partenaires, collègues et patients vivant avec une maladie grave,

Au sein d'UCB, nous partageons une seule et même ambition : transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves. Nos activités se concentrent sur le système nerveux central et les troubles immunitaires – tout en conservant le patient au centre de l'attention. Tout commence par une simple question : « Comment faire la différence dans la vie de personnes atteintes de maladies graves ? » Notre objectif est de proposer des solutions différenciées et durables aux patients, tout en générant une valeur ajoutée pour UCB et ses actionnaires.

En 2014, 710 000 personnes, soit 22 % de plus qu'en 2013, atteintes de maladies graves telles que les maladies inflammatoires induites par le TNF, l'épilepsie ou la maladie de Parkinson ont eu recours à un de nos médicaments-clés, Cimzia®, Vimpat® ou Neupro®. C'était une année particulière pour UCB et cela nous encourage à poursuivre nos efforts.

2014 était également l'année de changement de CEO : de Roch Doliveux qui a transformé UCB d'un conglomérat en un leader biopharmaceutique et qui a mis en place une organisation centrée sur le patient, à Jean-Christophe Tellier. Sous son leadership, les équipes d'UCB visent maintenant à passer à la vitesse supérieure en approfondissant les relations avec les patients, en améliorant l'accès aux médicaments et en se recentrant sur les priorités actuelles de la Société.

Dans les pages qui suivent, nous reviendrons sur les progrès réalisés en 2014 en ligne avec nos priorités stratégiques :

1. Poursuivre la croissance de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®
2. Préparer *brivaracetam*, *epratuzumab* et *romosozumab*
3. Développer des médicaments novateurs
4. Atteindre le niveau de rentabilité de nos pairs
5. Garantir qualité et conformité aux lois et réglementations
6. Stimuler l'engagement passionné de nos collaborateurs et partenaires
7. Focus et nouvelles opportunités dans un monde en évolution

1. POURSUIVRE LA CROISSANCE DE CIMZIA®, VIMPAT® ET NEUPRO®

Cimzia®

maladies induites par TNF et maladie de Crohn

VENTES MAXIMALES ATTENDUES

≥ € 1,5 milliard VENTES MAXIMALES*

€ 797 millions VENTES NETTES 2014

Vimpat®

épilepsie – crises partielles

VENTES MAXIMALES ATTENDUES

≥ € 1,2 milliard VENTES MAXIMALES*

€ 471 millions VENTES NETTES 2014

Neupro®

maladie de Parkinson et syndrome des jambes sans repos

VENTES MAXIMALES ATTENDUES

≥ € 400 millions VENTES MAXIMALES*

€ 200 millions VENTES NETTES 2014

* d'ici la fin de la décennie

En 2014, les ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® ont atteint € 1 468 millions, soit 50 % des ventes nettes mondiales d'UCB.

Cimzia® (*certolizumab pegol*) est utilisé par 64 000 patients (+25 %) et est désormais accessible aux personnes atteintes de maladies induites par TNF dans plus de 55 pays, notamment au Brésil et au Japon (avec notre partenaire Astellas), et a généré des ventes nettes mondiales de € 797 millions (+34 % ou 35 % à taux constants). Afin de répondre à la demande croissante pour Cimzia®, UCB a investi dans une nouvelle usine de production biotechnologique à Bulle (Suisse), l'une des plus grandes et modernes d'Europe. Le site doit à présent être validé par les autorités réglementaires internationales dans les 18 mois.

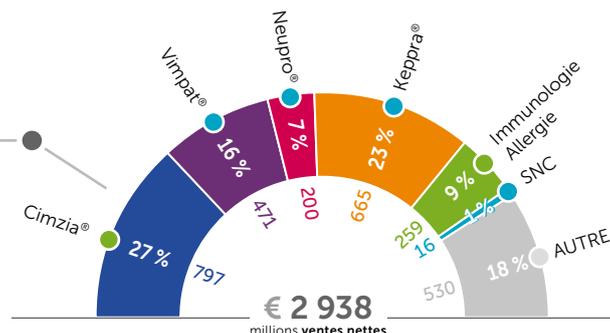
En septembre 2014, Vimpat® (*lacosamide*) a été approuvé en tant que monothérapie pour les crises d'épilepsie partielles par la FDA. Cette homologation élargit le choix d'options thérapeutiques à disposition des patients américains atteints d'épilepsie. Les exigences réglementaires étant différentes, une autre étude clinique pour Vimpat® en monothérapie est en cours en Europe et au Japon. L'approbation en monothérapie représente une véritable

opportunité pour les patients adultes dont les crises d'épilepsie restent encore non maîtrisées. Suite aux résultats positifs de Phase 3 en Asie, UCB s'est associé à Daiichi Sankyo pour lancer Vimpat® au Japon. Une demande d'autorisation de mise sur le marché japonais est prévue en 2015. Vimpat® est désormais accessible à 383 000 patients atteints d'épilepsie dans 46 pays, dont la Russie, le Mexique et le Brésil, où Vimpat® est approuvé comme traitement d'appoint des crises d'épilepsie partielles pour les patients adultes depuis février 2014. Vimpat® a généré des ventes nettes mondiales de € 471 millions (+15 %).

Neupro® (*rotigotine*), le patch pour la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos, est disponible dans 46 pays et continue sa progression, surtout grâce à Otsuka, notre partenaire au Japon. Les ventes nettes mondiales de Neupro® ont atteint € 200 millions, une augmentation de 10 %. Neupro® a été approuvé comme traitement contre la maladie de Parkinson au Brésil, ce qui représente la deuxième homologation en neurologie pour UCB sur ce marché en 2014. En Chine, les résultats de la Phase 3 de Neupro® sont positifs ; une soumission est prévue en 2015.

VENTES NETTES PAR PRODUIT 2014

- Immunologie
- Neurologie



Keppra® (*levetiracetam*) reste une importante option thérapeutique pour les patients atteints d'épilepsie dans le monde entier. En mars 2014, le dossier de E Keppra® (*levetiracetam*) en monothérapie chez les patients épileptiques adultes avec des crises partielles a été soumis aux autorités japonaises ; il a été approuvé en février 2015. Suite à la perte du brevet aux États-Unis (2008) et en Europe (2010), la concurrence des génériques est significative : les ventes nettes de Keppra® ont diminué de 7 %, à € 665 millions (-5 % à taux constants). Cette érosion a été atténuée par les ventes au Japon (avec notre partenaire Otsuka), et dans les marchés émergents, tels que la Chine, où l'on observe une croissance à deux chiffres.

En collaboration avec la China Association Against Epilepsy (CAAE), UCB a lancé le Projet Dandelion, une formation médicale destinée aux professionnels de la santé en **Chine**, visant à améliorer la dispense de soins durables et de qualité pour les patients atteints d'épilepsie. Ce programme a pour objectif d'améliorer le diagnostic, la prise de décision et le suivi du traitement par les patients épileptiques, qu'ils soient issus des villes ou des zones rurales. Afin de répondre à la demande croissante de médicaments en Chine, nous avons agrandi nos installations de production à Zhuhai.

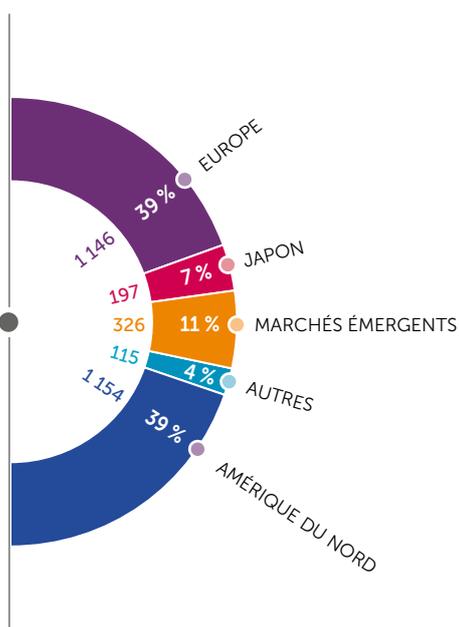


Chen Guoqiong,
atteinte d'épilepsie

Afin de soutenir le potentiel de croissance de nos médicaments-clés dans les marchés émergents, nous avons annoncé, en janvier 2014, un partenariat important avec Biogen Idec, une entreprise biopharmaceutique américaine, pour développer et commercialiser une série de produits neurologiques et hématologiques sur les marchés du **Sud-Est asiatique et de Chine**. Ce partenariat renforce considérablement la présence d'UCB dans le domaine de la neurologie en Asie et représente une reconnaissance de nos capacités dans cette région stratégique.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE 2014

€ 2 938
millions ventes nettes



2. PRÉPARER **BRIVARACETAM**, **EPRATUZUMAB** ET **ROMOSUZUMAB**

Nous sommes sur le point de mettre trois nouveaux médicaments potentiels à disposition des personnes atteintes de maladies graves. Nos projets de développement en neurologie et en immunologie progressent comme prévu au travers de diverses études de Phase 3, la dernière étape avant la soumission aux autorités réglementaires et l'approbation, conditions sine qua non avant la délivrance aux patients :

Romosozumab, co-développé avec notre partenaire Amgen, est un traitement potentiel décisif pour les personnes qui souffrent de troubles de perte osseuse comme **l'ostéoporose**. *Romosozumab* est un anticorps monoclonal humanisé qui se lie à la sclérostine, une protéine naturelle générée par les cellules osseuses qui régule la formation des os. En se liant à la sclérostine et en la bloquant, *romosozumab* stimule la formation osseuse et en réduit la résorption (dégradation), ce qui le rend différent de la plupart des traitements actuels contre l'ostéoporose. Grâce à ses propriétés de formation osseuse, *romosozumab* pourrait ouvrir de nouvelles voies thérapeutiques pour cette maladie. Deux études importantes de Phase 3, auxquelles participent plus de 10 000 femmes atteintes d'ostéoporose, sont en cours aux États-Unis, en

Europe, au Japon et en Amérique du Sud. Cependant, l'ostéoporose n'est pas qu'une « maladie de femmes ». Un homme sur cinq, âgés de plus de 50 ans souffrira d'une fracture liée à l'ostéoporose. C'est pourquoi nous menons également une étude de Phase 3 sur les hommes atteints d'ostéoporose.

L'anticorps monoclonal **epratuzumab**, sous licence d'Immunomedics, est un traitement potentiel novateur contre la maladie auto-immune du **lupus** (lupus érythémateux disséminé ou LED). Les auto-anticorps, produits par les cellules B, sont reconnus comme des éléments-clés dans le déclenchement et le maintien du LED, provoquant inflammation et dégradation des tissus. *Epratuzumab* bloque l'activation des cellules B tout en préservant les fonctions immunitaires. Nous attendons les résultats de la Phase 3 au cours de l'année. En octobre 2014, la Lupus Foundation of America (LFA), une organisation américaine qui se consacre à la recherche, l'information et la sensibilisation en matière de lupus, a salué UCB pour ses recherches novatrices dans le développement de nouveaux traitements contre le lupus et pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques.

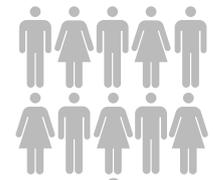
- 1 FEMME SUR 3 ET 1 HOMME SUR 5 ÂGÉS DE PLUS DE 50 ANS RISQUENT UNE FRACTURE LIÉE À L'OSTÉOPOROSE



OS SAIN



OS ATTEINT D'OSTÉOPOROSE



● STADE AVANCÉ DU PIPELINE D'UCB



CP : crises partielles

Brivaracetam, une molécule de nouvelle génération pour traiter l'épilepsie, s'appuie sur l'un des plus importants programmes de Phase 3 pour cette pathologie : plus de 3 000 patients ont déjà été traités avec *brivaracetam*, dont certains depuis plus de 8 ans. Comme ils reçoivent une dose thérapeutique dès le début du traitement, les patients qui utilisent *brivaracetam* n'ont pas besoin d'ajuster leur dose. En juillet 2014, les résultats positifs de la dernière étude de Phase 3

de *brivaracetam* ont démontré une réduction de la fréquence des crises d'épilepsie partielles et une amélioration des taux de réponse statistiquement significatives. Nous venons de soumettre une demande d'autorisation de mise sur le marché aux autorités réglementaires américaines et européennes, afin d'obtenir l'approbation de *brivaracetam* comme traitement d'appoint des crises épileptiques partielles.



¹ International Osteoporosis Foundation. « Facts and Statistics. » Accédé le 10 février 2015 à partir de www.iofbonehealth.org/facts-statistics#category-16

3. DÉVELOPPER DES MÉDICAMENTS NOVATEURS

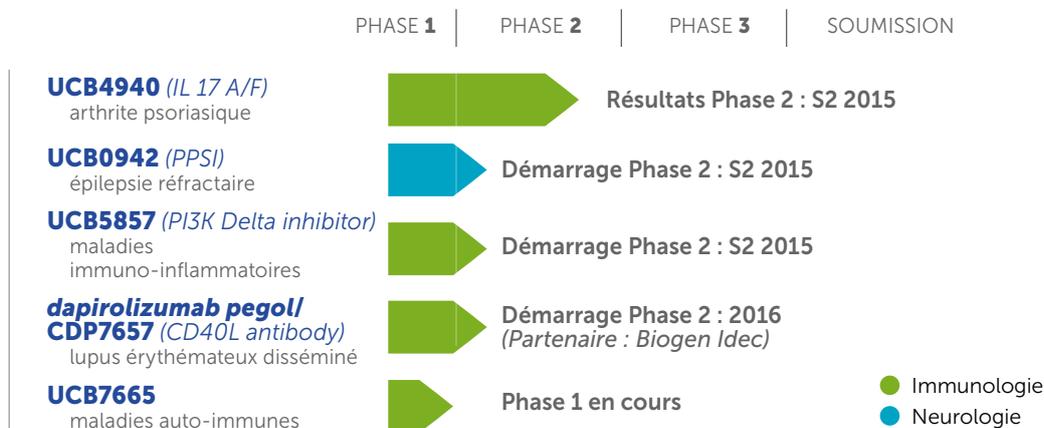
En ce qui concerne les phases précoces de notre pipeline, nous nous concentrons sur les percées scientifiques potentielles qui présentent une réelle différenciation et une véritable valeur ajoutée pour les patients. Nous mettons dès lors systématiquement un terme aux projets qui ne satisfont pas ces critères. Notre stratégie de recherche se fonde sur une approche novatrice de première ou deuxième catégorie, privilégiant les projets présentant un concept validé et des critères d'évaluation clairs.

La productivité, l'abondance et la qualité de notre pipeline, tant interne qu'externe, nous permettent de prendre de telles décisions.

En 2014, nous avons considérablement élargi notre pipeline de phase précoce : des actifs en Phase 1 (premiers tests sur êtres humains/innocuité chez les patients), ont obtenu des résultats positifs et sont passés en Phase 2 (validation du concept auprès de patients).

UCB et Sanofi ont conclu un accord de **collaboration scientifique et stratégique** visant à découvrir et développer de petites molécules anti-inflammatoires innovantes qui pourraient soigner de nombreuses maladies à médiation immunitaire dans des domaines tels que la gastroentérologie et l'arthrite. Ce partenariat associe l'expertise, les grandes capacités et les ressources de Sanofi aux compétences scientifiques pointues et à l'esprit innovateur d'UCB. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous serons en mesure d'exploiter les opportunités en vue de soigner des maladies actuellement traitées par des agents biologiques au moyen de petites molécules, et ce, dans l'intérêt de millions de personnes atteintes de maladies graves. Ce projet en est à un stade préclinique.

Nous sommes passionnés par la science.
 Ceci nous motive à bâtir un pipeline qui fera une réelle différence dans la vie des personnes.
 Comment faisons-nous ? Nous maximisons nos actifs-clés : notre expertise novatrice dans le domaine des petites et grandes molécules.
 Nous définissons clairement les priorités.
 Nous prenons des décisions fermes.
 Tout ceci démontre que nous pouvons transformer rapidement des molécules prometteuses en traitements innovateurs.



4. ATTEINDRE LE NIVEAU DE RENTABILITÉ DE NOS PAIRS

Nous avons investi 28 % de notre chiffre d'affaires dans notre pipeline prometteur de nouveaux médicaments potentiels. UCB a pris la décision stratégique d'investir un montant élevé en R&D (supérieur à la moyenne dans le secteur). Ce faisant, nous voulons poser les bases d'une croissance durable à long terme, dans un environnement qui exige une plus grande différenciation et valeur pour les patients par rapport à ce qui existe déjà sur le marché. Conséquence de cette décision stratégique : la marge de rentabilité à court terme d'UCB est inférieure à la moyenne du secteur.

En 2014, nous avons atteint nos objectifs financiers avec un chiffre d'affaires s'élevant à € 3,3 milliards, une rentabilité sous-jacente (EBITDA récurrent) de € 609 millions et un résultat de base par action de € 1,69 conformément à sa politique de dividendes, le Conseil d'administration propose un dividende brut de € 1,06 par action (2013 : € 1,04). Les frais commerciaux ont bénéficié de synergies et d'une gestion rigoureuse des dépenses qui ont porté leurs fruits. Ils ont diminué de 2 % par rapport à 2013, alors que les frais de R&D de € 928 millions sont restés stables à 28 % de notre chiffre d'affaires pour financer notre pipeline innovant et notre recherche d'avant-garde.

En novembre 2014, UCB a annoncé sa décision de **céder Kremers Urban (KU), sa division spécialisée dans les génériques**. La croissance de nos activités stratégiques et l'évolution de notre pipeline nous permettent plus que jamais de concentrer nos efforts sur le développement de solutions novatrices destinées aux personnes vivant avec des maladies graves. Suite à cette décision, les actifs de KU sont considérés différemment dans la comptabilité d'UCB : KU est désormais repris comme une « activité abandonnée » depuis le 1^{er} janvier 2014 ; et n'est plus inclus dans les indicateurs liés à la performance récurrente sous-jacente.

Nous visons une marge d'EBITDA récurrent de 30 % en 2018, afin d'atteindre la marge moyenne de nos homologues. Nous estimons que l'augmentation des ventes nettes mondiales de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®, une réaffectation permanente des ressources et une gestion des coûts rigoureuses devraient nous permettre d'améliorer progressivement notre rentabilité et nous rapprocher de nos homologues en 2018.

2014 PERFORMANCES FINANCIÈRES

€ millions	2010	2011	2012	2013 REDRESSÉ ¹	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 218	3 246	3 462	3 133	3 344
Frais de recherche et développement	705	778	861	886	928
Ratio frais R&D/chiffre d'affaires	22 %	24 %	25 %	28 %	28 %
EBIT récurrent	467	439	444	297	379
EBITDA RÉCURRENT	731	687	684	536	609
Ratio REBITDA/chiffre d'affaires	23 %	21 %	20 %	17 %	18 %
Résultat net (intérêts minoritaires compris)	103	238	245	145	199
Résultat de base par action (€ par action non diluée)	1,99	1,91	2,10	1,24	1,69
Dette nette	1 525	1 548	1 766	1 998	1 611
Ratio dette nette/REBITDA	2,09	2,25	2,58	3,73	2,65
Ratio de fonds propres	51 %	51 %	49 %	44 %	48 %
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	506	292	355	288	512
Dépenses d'investissement (immobilisations incorporelles comprises)	78	137	221	344	161

¹ Les résultats financiers de 2013 ont été redressés à la suite de l'adoption de la norme IFRS 10 et de la décision de céder Kremers Urban.

5. GARANTIR QUALITÉ ET CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS



Idalia,
atteinte
d'ostéoporose

La santé des patients et leur sécurité sont de la plus haute importance

– les patients sont au centre de nos préoccupations. Notre industrie doit faire face à d'importants changements de réglementation et d'incroyables défis : pharmacovigilance, sécurité de la chaîne de production, relations entre les délégués et les médecins, etc. L'apprentissage et la formation continue constituent les outils qui permettront à nos équipes de faire face à l'évolution rapide de l'environnement et d'assurer la croissance durable d'UCB.

UCB exige de tous ses collaborateurs

qu'ils suivent les formations sur le code de conduite, la sécurité IT et la pharmacovigilance. Prônant « résultats et intégrité », notre code de conduite présente dans les grandes lignes la gestion des affaires et les comportements éthiques exigés de chaque collaborateur ou tiers agissant au nom d'UCB. Il est disponible sur le site internet d'UCB¹. Nous avons également mis en place un système « UCB Integrity Line® » permettant à chaque collègue de confier ses préoccupations en matière de conformité, de manière confidentielle ou anonyme, à tout moment et dans sa langue maternelle.

En 2014, nous avons à nouveau passé toutes les inspections des instances réglementaires, sans aucun commentaire crucial, et, pour la quatrième année consécutive, nous avons appliqué, avec succès, notre contrat d'intégrité aux États-Unis.

Nous demandons et apprécions que chaque collègue **se conforme aux réglementations les plus strictes** en matière de recherche, de développement, de production et de distribution de nos produits afin de répondre à toutes les exigences réglementaires, légales, environnementales, de sécurité et de qualité. Sans nos efforts conjugués, nous ne pourrions pas offrir de valeur durable et supérieure aux patients, aux parties prenantes, et aux actionnaires.

Notre société a atteint le niveau de ses homologues et **s'est engagée à plus de transparence** sur les données en partageant de façon responsable les informations concernant ses essais cliniques². Tout cela contribue à un objectif ultime : faire progresser la santé publique et obtenir les meilleurs résultats pour les patients. Ce partage des données devrait ouvrir de nouvelles voies à la communauté scientifique, ainsi qu'aux patients, afin qu'ils puissent bénéficier de la recherche clinique – sans que leur vie privée soit menacée. Cette approche est conforme aux cinq principes du partage responsable des données sur les essais cliniques établis par la Fédération européenne des industries pharmaceutiques et associés (EFPIA) et Pharmaceutical Research and Manufacturers of America (PhRMA).

EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ, NOUS APPLIQUONS
UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO.

¹ www.ucb.com/investors/Governance/Principles-codes-and-guidelines

² www.ucb.com/rd/data-transparency

6. STIMULER L'ENGAGEMENT PASSIONNÉ DE NOS COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

UCB offre un cadre de travail stimulant

où les initiatives sont encouragées et où les personnes ayant une attitude positive peuvent se développer. Chaque collègue est invité à participer et à devenir un élément essentiel dans l'évolution de la Société. Notre culture se base sur deux éléments : la générosité et la bienveillance. Nous continuons à évoluer rapidement : au cours des deux dernières années, des centaines de collègues issus du secteur des soins de santé ou du monde des affaires nous ont rejoints. Ils amènent de l'énergie, de nouvelles perspectives et des idées neuves. Excellence scientifique... innovation... co-création... sortir des sentiers battus... réinventer la façon de faire... Voilà quelques-unes des compétences-clés que nous recherchons et développons sans cesse chez UCB.

Parallèlement, nous voulons nous assurer que chaque collègue dispose **des outils adéquats dans un environnement propice pour travailler efficacement**. Peu importe le lieu et le rôle que nous jouons au sein de la Société, nous sommes convaincus que chacun peut avoir un impact sur notre organisation. De la recherche à la production ou à la vente, nous collaborons pour trouver des solutions novatrices pour les patients et leur famille. Dans nos enquêtes annuelles, la majorité de nos collègues ont affirmé qu'ils aimeraient travailler chez UCB parce que les patients sont au centre de toutes nos préoccupations.

UCB favorise la diversité des talents.

La capacité à comprendre les multiples approches de travail quels que soient la nationalité et le niveau d'éducation de nos collaborateurs ainsi que l'engagement à vivre nos valeurs sans frontière font d'UCB la Société qui nous unit aujourd'hui. Fin 2014, la Société comptait 8 684 collaborateurs dans le monde, représentant 67 nationalités et une quasi parité entre hommes (53 %) et femmes (47 %).

Nous sommes convaincus que **le partage des savoirs et des expériences est essentiel** à l'élargissement des connaissances scientifiques. Offrir des thérapies novatrices aux patients nécessite de nombreuses coopérations. Nous admettons que nous ne pouvons pas toujours fournir seuls des traitements novateurs aux patients. La complexité des maladies graves dépasse l'expertise et les ressources d'une seule entreprise. C'est pourquoi nous collaborons avec d'autres sociétés pharmaceutiques et sommes au centre d'un important réseau de scientifiques et de chercheurs mondialement reconnus. En échange, nous partageons volontiers nos compétences et notre expérience avec nos homologues et les milieux académiques.

2014

PARTENARIATS

JANVIER – MARS

- **Biogen Idec** – traitements contre la sclérose en plaques et l'hémophilie – Asie
- **projets IMI** – AETIONOMY (maladies d'Alzheimer et de Parkinson) et PRECISEADS (maladies auto-immunes systémiques)
- **Harvard et Oxford** – chimie du fluor
- **Sanofi** – petites molécules anti-inflammatoires
- **Biotie** – restitution des droits de *tozadenant*
- **Otsuka** – E Keppra® soumission de la monothérapie – Japon

AVRIL – JUIN

- **Weill Cornell Medical College** – recherche stratégique
- **EPFL institute** – maladies neuro-dégénératives
- **European Investment Bank** – accélérer le développement

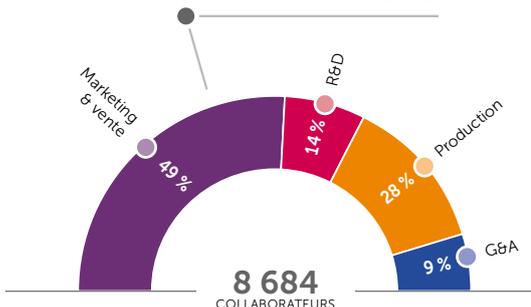
JUILLET – SEPTEMBRE

- **Dermira** – Cimzia® – dermatologie
- **MC10** – Plate-forme « Biostamp »
- **Otsuka** – E Keppra® approbation de la solution injectable – Japon

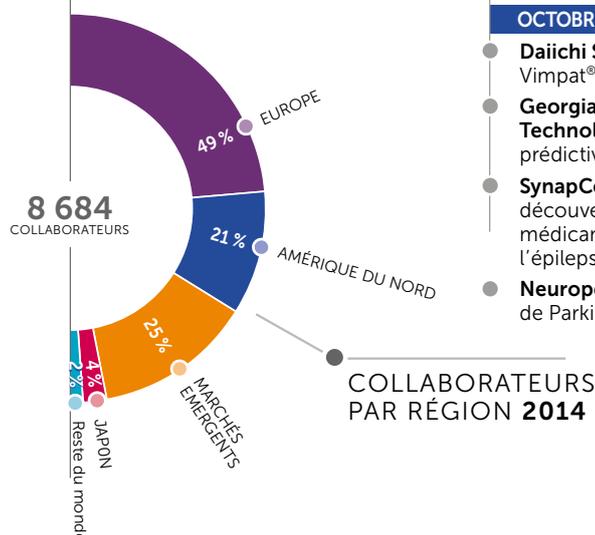
OCTOBRE – DÉCEMBRE

- **Daiichi Sankyo** – Vimpat® – Japon
- **Georgia Institute of Technology** – analyses prédictives
- **SynapCell** – découverte de médicaments contre l'épilepsie
- **Neuropore** – maladie de Parkinson

COLLABORATEURS PAR ACTIVITÉ 2014



8 684 COLLABORATEURS



7. FOCUS ET NOUVELLES OPPORTUNITÉS DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION



Hüseyin,
atteint de
polyarthrite
rhumatoïde

Le secteur biopharmaceutique est guidé par l'innovation. Il reste néanmoins tributaire de l'expiration des brevets et de la concurrence croissante des génériques. Plus que jamais auparavant, la science est en mesure d'améliorer la conception de solutions spécifiques. Parallèlement, les sociétés biopharmaceutiques font face à un environnement en perpétuel changement : réformes des soins de santé, systèmes de santé en pleine transformation, analyses du quotidien qui créent des approches plus intégrées, interactives et adaptatives, et des patients de plus en plus impliqués dans la gestion de leur traitement. McKinsey prévoit que, d'ici 2015, 550 millions de personnes dans le monde auront plus de 50 ans, et 180 millions plus de 70 ans. Un vieillissement de la population qui contribue à une explosion de la demande de soins de santé.

Dans **un environnement plus complexe, plus connecté et en évolution constante** où la valeur pour les patients devient l'objectif unique pour tous les acteurs du secteur, nous sommes, chez UCB, en bonne position pour devenir le leader pharmaceutique préféré des patients grâce à la transformation réussie qu'UCB a effectuée ces dix dernières années.

Nous voulons donner une nouvelle dimension à la notion de « patient centricity » dans un environnement plus collaboratif et plus axé sur le service, dans lequel une approche globale du patient à chaque étape de la chaîne (depuis la science jusqu'à la gestion des soins) créera une valeur ajoutée et durable pour les patients, pour UCB et pour nos actionnaires.

Nous admettons que la complexité des maladies graves dépasse l'expertise et les ressources d'une seule entreprise et que nous ne pouvons pas toujours offrir seuls des traitements novateurs aux patients. C'est pourquoi nous collaborons avec des sociétés actives dans ou hors de l'industrie biopharmaceutique. Au profit des patients, nous continuons notre apprentissage auprès des meilleures entreprises dans les domaines tels que l'innovation, la connaissance des consommateurs de soins de santé et la gestion des coûts. C'est la raison pour laquelle nous nous concentrons sur l'immunologie et la neurologie et sur les zones géographiques principales.

La combinaison de soins intégrés, de solutions plus différenciées et de la participation des patients offre une véritable opportunité pour améliorer la création de valeur pour les patients et, par conséquent, pour UCB et ses actionnaires.

Depuis 2004, notre stratégie vise à fournir des solutions meilleures et durables aux personnes atteintes de maladies graves, dans deux domaines : la neurologie et l'immunologie. Notre objectif est désormais de faire passer la notion de « patient centricity » à la vitesse supérieure en approfondissant nos relations avec les patients, en améliorant l'accès aux médicaments et en renforçant le focus de la Société.

Nous essayons en permanence d'obtenir les meilleures informations en écoutant les patients et leur famille, afin de mieux comprendre leurs besoins personnels, cliniques, économiques et sociaux tout au long de leur périple.

Les patients nous incitent à leur conférer plus de valeur au travers d'une science plus poussée, de médicaments plus précurseurs et de solutions plus pratiques – avec l'objectif avoué d'avoir un réel impact sur leur vie.

La double motivation d'UCB résume bien cela :

**Inspirés par les patients.
Guidés par la science.**

DANS LE FUTUR,
NOUS CONTINUONS
À **NOUS CONCENTRER**
SUR NOS PRIORITÉS
STRATÉGIQUES
DE CROISSANCE

Poursuivre la croissance de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®

Faire progresser et préparer les lancements de nouvelles solutions prometteuses : brivaracetam, epratuzumab et romosozumab

Développer des médicaments novateurs

Atteindre le niveau de rentabilité de nos pairs

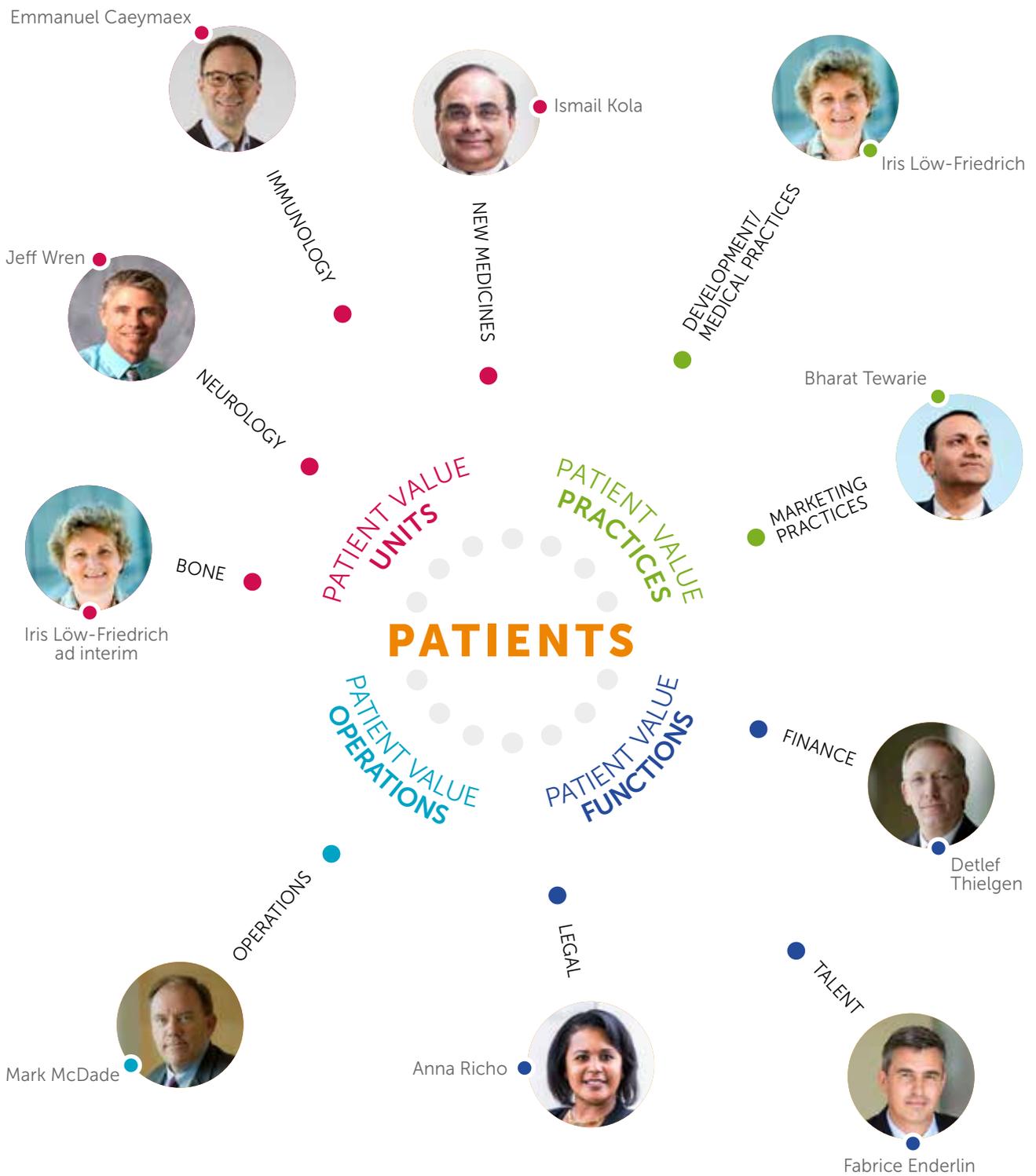
Garantir qualité et conformité aux lois et réglementations

Stimuler l'engagement passionné de nos collaborateurs et partenaires

Bernd,
atteint de polyarthrite rhumatoïde et de spondylarthrite ankylosante

Esther,
atteinte de la maladie de Crohn

AFIN DE TRADUIRE **NOTRE ENGAGEMENT**
 VISANT À **INFLUENCER LA VIE DES PATIENTS**, NOUS AVONS ADAPTÉ NOTRE
 ORGANISATION AUTOUR DE 4 PILIERS DE LA « **VALEUR DU PATIENT** »



UN GRAND MERCİ

UCB entame une nouvelle ère : un nouveau CEO, une nouvelle vague de médicaments potentiels avec les premières soumissions pour *brivaracetam*, les résultats de Phase 3 pour *epratuzumab* cette année et pour *romosozumab* en 2016. Avec 5 projets en Phase 1 et 2 de développement, nous poursuivons notre objectif d'alimenter notre pipeline avec des molécules prometteuses et différenciées, fruits de nos efforts en R&D et de nos compétences scientifiques, témoins de la vivacité et de la diversification de notre offre pour les personnes atteintes de maladies graves.

Notre objectif est de surpasser la croissance moyenne de l'industrie biopharmaceutique. Nous continuerons donc d'investir davantage que nos concurrents en R&D ; ces dernières années étant pressenties comme « record » en termes d'investissements. À long terme, nous avons pour but d'atteindre progressivement la rentabilité de nos concurrents : 30 %, avec une accélération vers 2018, grâce à plusieurs économies d'échelle, soutenues par la croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration de la marge brute et la réduction des frais commerciaux. Sur base des performances de nos médicaments-clés, nous confirmons notre ambition de toucher plus d'1,5 million de patients avec Cimzia®, Vimpat® et Neupro® et d'atteindre des ventes combinées de € 3,1 milliards au minimum.

Pour 2015, UCB prévoit un chiffre d'affaires d'environ € 3,5-3,6 milliards, un EBITDA récurrent entre € 710-740 millions et un résultat de base par action entre € 193,7 millions, sur la base de 192 millions d'actions.

Salutations cordiales,

Jean-Christophe Tellier
Chief Executive Officer

Gerhard Mayr
Président



Caroline, Rebecca, Wendy et Lut

MERCİ à vous qui vivez avec une maladie grave, pour votre expérience et votre inspiration. Vous, les personnes qui les aident, les médecins et les infirmières, vous faites partie intégrante de nos développements futurs. Vos commentaires, vos défis mais également vos encouragements constituent les bases de nos activités, enrichies par la contribution des organismes de sécurité sociale et des autorités réglementaires.

MERCİ aux collègues et partenaires d'UCB. Votre engagement, votre souci du patient, votre expertise, votre persévérance et votre respect des règles de conformité sont essentiels pour notre réussite, aujourd'hui comme demain.

MERCİ aux actionnaires et investisseurs pour le dialogue que nous entretenons et pour votre soutien.

MERCİ au Conseil d'administration pour les discussions stimulantes et votre gestion encourageante.

MERCİ à Roch Doliveux pour sa vision et son leadership au cours des dix dernières années. Pour avoir transformé UCB en un leader biopharmaceutique, et avoir mis en place une culture centrée sur le patient tout en créant de la valeur pour les actionnaires. Pendant la dernière décennie, la capitalisation boursière d'UCB a triplé.

MERCİ à tous de poursuivre cette odyssée avec nous. Nous sommes Inspirés par les patients, Guidés par la science. Et nous nous engageons à offrir une valeur supérieure et durable tant aux patients qu'aux autres parties prenantes.



Lloyd,
atteint d'épilepsie



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
2. PERFORMANCES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE
3. RAPPORT FINANCIER

1. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Sander,
atteint de lupus



En tant qu'entreprise **établie en Belgique**, engagée à respecter les critères les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration (ci-après « le Conseil ») d'UCB SA (ci-après « UCB »), a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise en octobre 2005, conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise (première édition, 2004). Conformément à l'article 96, section 1, 1^o, du Code belge des Sociétés, UCB a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 (ci-après « le Code de Gouvernance d'Entreprise ») en tenant compte des aspects internationaux spécifiques d'UCB¹.

Cette Charte de Gouvernance d'Entreprise est disponible sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com/investors/Governance/Principles-codes-and-guidelines) et décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise d'UCB, et notamment sa structure de gouvernance ainsi que les règlements d'ordre intérieur du Conseil, de ses comités et de son Comité Exécutif. Elle est par ailleurs annuellement mise à jour, en décembre, et revue par le Conseil pour être en ligne avec les lois et règlements applicables, le Code et leurs interprétations.

Conformément au Code belge des Sociétés et au Code de Gouvernance d'Entreprise, les pages qui suivent donnent des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise d'UCB. Elles comprennent les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise d'UCB ainsi que les événements-clés qui se sont déroulés au cours de l'année 2014, tels que les modifications du capital ou de la structure de l'actionnariat d'UCB, les changements à la gouvernance d'entreprise d'UCB ou dans la composition du Conseil et des comités, les caractéristiques principales du contrôle interne d'UCB et des systèmes de gestion des risques, ainsi que le rapport de rémunération. Elles contiennent également, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise.

¹ Le « Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 » est disponible sur le site Internet de la Commission belge de Gouvernance d'Entreprise (<http://www.corporategovernancecommittee.be>)



Gerhard MAYR



Evelyn du MONCEAU



Jean-Christophe TELLIER



Harriet EDELMAN



Kay DAVIES



Charles-Antoine JANSSEN



Albrecht DE GRAEVE



Jean-Pierre KINET



Arnoud de PRET



Tom McKILLOP



Norman J. ORNSTEIN



Cédric van RIJCKEVORSEL

ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ Gerhard Mayr, Président
- ▶ Evelyn du Monceau, Vice-Présidente
- ▶ Jean-Christophe Tellier, Administrateur Exécutif et CEO
- ▶ Kay Davies, Administrateur
- ▶ Albrecht De Graeve, Administrateur
- ▶ Arnoud de Pret, Administrateur
- ▶ Harriet Edelman, Administrateur
- ▶ Charles-Antoine Janssen, Administrateur
- ▶ Jean-Pierre Kinet, Administrateur
- ▶ Tom McKillop, Administrateur
- ▶ Norman J. Ornstein, Administrateur
- ▶ Cédric van Rijckevorsel, Administrateur

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ Xavier Michel, Vice-Président et Secrétaire Général

COMMISSAIRES

- ▶ PricewaterhouseCoopers, représenté par son représentant permanent, Jean Fossion

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

- ▶ André Jaumotte, Président honoraire
- ▶ Mark Eyskens, Président honoraire
- ▶ Georges Jacobs de Hagen, Président honoraire
- ▶ Karel Boone, Président honoraire
- ▶ Daniel Janssen, Vice-Président honoraire
- ▶ Prince Lorenz de Belgique
- ▶ Alan Blinken
- ▶ Michel Didisheim
- ▶ Roch Doliveux
- ▶ Peter Fellner
- ▶ Guy Keutgen
- ▶ Paul Etienne Maes
- ▶ Gaëtan van de Werve
- ▶ Jean-Louis Vanherweghem
- ▶ Bridget van Rijckevorsel

PRÉSIDENTS HONORAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

- ▶ Daniel Janssen
- ▶ Paul Etienne Maes
- ▶ Georges Jacobs de Hagen
- ▶ Roch Doliveux

1.1 | CAPITAL ET ACTIONS

1.1.1 | CAPITAL

Le capital d'UCB a été modifié en 2014.

Au 31 décembre 2014, il s'élevait à € 583 516 974 et était représenté par 194 505 658 actions.

1.1.2 | ACTIONS

Depuis le 13 mars 2014, le capital social d'UCB est représenté par 194 505 658 actions (ci-après « actions UCB »), toutes entièrement libérées. Les actions UCB sont nominatives ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire, conformément au Code belge des Sociétés.

Conformément à la loi du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1^{er} janvier 2014.

Au 1^{er} janvier 2014, les actions au porteur UCB ont été automatiquement converties de plein droit en actions dématérialisées. UCB les a inscrites en compte titres à son propre nom. Toutefois, cette inscription ne confère pas à UCB la qualité de propriétaire : UCB conserve ces actions au nom des propriétaires inconnus. Les droits attachés à ces actions au porteur non réclamées – tels que les droits aux dividendes, le droit d'assister et de voter aux assemblées générales, le droit de préférence à la souscription des actions – sont suspendus depuis le 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à ce que les propriétaires légitimes aient obtenu l'enregistrement en temps voulu de leurs actions à leur nom ou jusqu'à ce que la vente forcée des actions au porteur non réclamées ait lieu.

À partir du 1^{er} janvier 2015, UCB devra mettre en vente sur Euronext Bruxelles toutes les actions au porteur non réclamées au moyen d'une vente obligatoire imposée par la loi du 14 décembre 2005 mentionnée ci-dessus. UCB annoncera cette vente obligatoire en temps utile conformément à la réglementation applicable. Une fois que les actions au porteur non réclamées seront vendues, UCB déposera le produit net de la vente à la Caisse des Dépôts et Consignations belge. À partir de ce moment, UCB n'interviendra plus dans le processus. Après le 31 décembre 2015, les propriétaires légitimes des actions au porteur sous-jacentes auront le droit de réclamer à la Caisse des Dépôts et Consignations le paiement du produit net correspondant, sous réserve de pouvoir établir leur qualité de titulaire. La loi du 14 décembre 2005 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, un tel remboursement sera passible d'une amende de 10 % du produit de la vente des actions au porteur sous-jacentes, calculée par année de retard commencée.

De plus amples détails sur le processus de dématérialisation et de conversion sont disponibles sur le site Internet d'UCB (<http://www.ucb.com/investors/governance/shareholders-information>).

Jusqu'à ce qu'elles soient entièrement libérées, les actions UCB restent nominatives et ne peuvent être cédées qu'après l'accord préalable du Conseil. Les actions UCB nominatives sont inscrites dans le registre des actions d'UCB.

Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles.

1.1.3 | OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Le 30 septembre 2009, UCB a émis un emprunt obligataire convertible (ci-après « Obligation(s) Convertible(s) ») à 4,5 %, non subordonné et non garanti, échéant en 2015, pour un montant cumulé principal de € 500 millions. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels, dans le cadre d'une procédure accélérée de construction d'un livre d'ordres. Le 6 novembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'attacher un droit de conversion à ces obligations. Chaque Obligation Convertible avait une valeur de € 50 000 et pouvait être convertie du 2 décembre 2009 au 15 octobre 2015 à un prix de conversion de € 38,746 par action UCB. UCB a exercé son option de rembourser la totalité des Obligations Convertibles en circulation le 12 mars 2014 (voir les communiqués de presse des 16 et 21 janvier 2014 pour plus de détails). Comme alternative au remboursement des Obligations Convertibles, chaque obligataire pouvait exercer ses droits de conversion, suite à quoi UCB, à sa seule discrétion, pouvait décider de transférer des actions UCB existantes et/ou d'émettre de nouvelles actions UCB.

Conformément aux notifications reçues par UCB à la date du 5 mars 2014 (date jusqu'à laquelle les obligataires pouvaient exercer leur droit de conversion), un certain nombre d'obligataires ont exercé leurs droits de conversion pour un nombre total de 9 985 Obligations Convertibles, résultant en :

- a) deux augmentations de capital d'un montant total de € 33 235 518 en capital et € 396 012 275 en prime d'émission, et l'émission en résultant de 11 078 506 nouvelles actions UCB :
 - (i) une augmentation de capital le 27 février 2014 (voir le communiqué de presse du 27 février 2014) suite à la conversion de 3 963 Obligations Convertibles, et l'émission en résultant de 5 114 057 nouvelles actions UCB, et
 - (ii) une augmentation de capital le 13 mars 2014 (voir le communiqué de presse du 19 mars 2014) suite à la conversion de 4 622 Obligations Convertibles, et l'émission en résultant de 5 964 449 nouvelles actions UCB ;
- b) la livraison de 1 806 638 actions UCB existantes à la société filiale UCB Lux SA, contrôlée directement par UCB, suite à la conversion de 1 400 Obligations Convertibles qui étaient détenues par cette filiale.

Les 15 Obligations Convertibles restantes, d'une valeur nominale de € 750 000 n'ont pas été converties mais remboursées le 12 mars 2014 à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus jusqu'à cette date.

Depuis le 19 mars 2014, UCB n'a plus d'Obligations Convertibles en circulation. Les obligations ont par conséquent été retirées de la cotation sur le marché Euro MTF à la Bourse de Luxembourg.

1.1.4 | ACTIONS PROPRES

Conformément à l'article 12, §2 des Statuts d'UCB, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2014 a décidé de renouveler, pour une période de 2 ans, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir sur le marché boursier ou en dehors de celui-ci, par voie de vente, d'échange, d'apport ou de tout autre mode de cession, directement ou indirectement, un maximum de 10 % du nombre total d'actions UCB à un prix ou une valeur d'échange équivalent au cours maximum de l'action UCB sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition et à un prix minimum de € 1, sans préjudice de l'article 208 de l'Arrêté Royal du 31 janvier 2001. L'autorisation accordée au Conseil d'Administration s'étend à toute acquisition d'actions UCB par les filiales directes d'UCB tel que défini par l'article 627 du Code belge des Sociétés. Cette autorisation a remplacé l'autorisation de 5 ans précédemment accordée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2009. Selon le cas, toute aliénation d'actions UCB par UCB ou l'une de ses filiales directes est possible conformément à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration telle qu'elle est indiquée dans l'article 12 *in fine* des Statuts.

En 2014, UCB a acquis 4 396 638 actions UCB et en a transféré 4 423 812. Au 31 décembre 2014, UCB détenait un total de 5 539 270 titres UCB représentant, s'ils sont exercés, 2,85 % du nombre total d'actions UCB. Cette détention de titres UCB comprend 239 270 actions, 3 721 040 instruments financiers assimilés (options en cours), 438 960 instruments financiers assimilés (options exercées mais pas encore réglées) et 1 140 000 instruments financiers assimilés UCB (autres).

En 2014, UCB Fipar SA, une filiale indirecte d'UCB, a acquis 2 700 000 actions UCB et en a cédé 2 734 397. Au 31 décembre 2014, UCB Fipar SA détenait un total de 2 092 219 titres UCB représentant, s'ils sont exercés, 1,08 % du nombre total d'actions UCB. Cette détention de titres UCB comprend 142 219 actions et 1 950 000 instruments financiers assimilés.

Les actions UCB ont été acquises par UCB et UCB Fipar SA, entre autres, afin de satisfaire à un certain nombre d'obligations d'UCB résultant des plans d'options sur actions, des plans d'attribution d'actions gratuites (*Stock Award*) et des plans d'actions avec condition de performance (*Performance Share*), et par UCB pour satisfaire à un certain nombre d'obligations d'UCB résultant des Obligations Convertibles.

Pour plus de détails, se référer à la Note 25.3 « Actions propres ».

Pour un aperçu complet des participations importantes d'UCB (titres assimilés inclus) sur la base des notifications faites conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, veuillez vous référer au point 1.2 Actionnaires et structure de l'actionnariat.

1.1.5 | CAPITAL AUTORISÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration (et par conséquent de modifier les Statuts), pour une période de 2 ans, à augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'Obligations Convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites prévues par la loi,

- i. à concurrence de maximum 5 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration utilisera l'autorisation, en cas d'augmentation du capital avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires (que ce soit ou non au profit d'une ou plusieurs personnes, autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales) ;
- ii. à concurrence de maximum 10 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration utilisera l'autorisation, en cas d'augmentation du capital sans suppression ni limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

En tout état de cause, l'augmentation totale du capital social par le Conseil d'Administration, combinant les autorisations exposées aux points (i) et (ii), ne peut pas dépasser 10 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration décidera d'utiliser cette autorisation.

En outre, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à faire usage de ce mandat, dans les limites fixées par les points (i) et (ii), pour les opérations suivantes :

1. l'augmentation du capital ou l'émission d'Obligations Convertibles ou de droits de souscription avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires ;
2. l'augmentation du capital ou l'émission d'Obligations Convertibles avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes, autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales ;
3. l'augmentation du capital par incorporation de réserves.

Une telle augmentation du capital est possible sous n'importe quelle forme, y compris sous forme de contributions numéraires ou en nature, avec ou sans prime d'émission, d'incorporation de réserves et/ou de primes d'émission et/ou de bénéfices reportés, dans les limites légales.

Toute décision de la part du Conseil d'Administration de faire usage de ce mandat requiert une majorité à 75 %.

Le Conseil d'Administration est habilité, avec plein pouvoir de substitution, à modifier les Statuts afin que ceux-ci reflètent les augmentations de capital résultant de l'exercice de cette autorisation.

1.2 | ACTIONNAIRES ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Le principal actionnaire d'UCB (« Actionnaire de Référence ») est Financière de Tubize SA, une société belge cotée sur Euronext Bruxelles.

En ce qui concerne la structure de l'actionnariat de Financière de Tubize SA, d'après la déclaration de transparence datée du 13 mars 2013 faite conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes et, d'après une notification concernant la structure de son actionnariat datée du 20 août 2014 faite conformément à la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, 52,20 % des droits de vote de cette société sont détenus par un groupe d'actionnaires, agissant de concert, et composé de membres ou de sociétés contrôlées par des membres de la famille Janssen :

- ▶ Eric Janssen SPRL (19,11 %)
- ▶ Baron Daniel Janssen (13,19 %)
- ▶ Altaï Invest SA, contrôlée par la Comtesse Diego du Monceau de Bergendal, née Evelyn Janssen (11,14 %)
- ▶ Barnfin SA, contrôlée par Madame Jean van Rijckevorsel, née Paule Bridget Janssen (8,74 %)
- ▶ Jonkheer Jean van Rijckevorsel (0,02 %)

En ce qui concerne sa participation dans UCB, Financière de Tubize SA agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne UCB ainsi que la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, a), b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, a) et b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

Ensemble, Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG détiennent 35,39 % du nombre total d'actions UCB.

UCB et ses filiales détiennent également des actions UCB (voir ci-après pour un aperçu à jour de leur participation).

Le reste des actions UCB est détenu par le public.

À la page 31 figure un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus) sur la base des notifications de transparence faites conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (situation au 5 janvier 2015).

	NOMBRE	POURCENTAGE	SITUATION AU*
Capital (€)	583 516 974		13 mars 2014
Nombre total de droits de vote	194 505 658		13 mars 2014
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
titres avec droits de vote (actions)	66 370 000	34,12 %	13 mars 2014
2 Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG (« Schwarz »)			
titres avec droits de vote (actions)	2 471 404	1,27 %	13 mars 2014
Tubize + Schwarz³			
titres avec droits de vote (actions)	68 841 404	35,39 %	
3 UCB SA			
titres avec droits de vote (actions)	678 230	0,35 %	5 janvier 2015
instruments financiers assimilés (options) ¹	3 721 040	1,91 %	5 janvier 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	1 140 000	0,59 %	5 janvier 2015
TOTAL	5 539 270	2,85 %	
4 UCB Fipar SA			
titres avec droits de vote (actions)	142 219	0,07 %	5 janvier 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	1 950 000	1,00 %	5 janvier 2015
TOTAL	2 092 219	1,08 %	
UCB SA + UCB Fipar SA²	7 631 489	3,92 %	
titres avec droits de vote (actions)	820 449	0,42 %	
instruments financiers assimilés (options) ¹	3 721 040	1,91 %	
instruments financiers assimilés (autres) ¹	3 090 000	1,59 %	
Free float⁴ (titres avec droits de vote (actions))	124 843 805	64,19 %	
5 Capital Research and Management Company (filiale de The Capital Group Companies Inc.)			
titres avec droits de vote (actions)	13 905 411	7,15 %	8 janvier 2014
6 Vanguard Health Care Fund			
titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2014

(Tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel.)

¹ Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6 de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire titres, options, contrats à terme, swaps, accords en terme d'intérêts et autres contrats dérivés qui confèrent à leur titulaire le droit d'acquiescer des titres existants avec droits de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

² UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2°, et article 9, §3, 2°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

³ Tubize et Schwarz ont déclaré agir de concert | article 6, §4, et article 9, §3, 3°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

⁴ Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), Schwarz, UCB SA ou UCB Fipar SA. Seules les actions détenues par ces entités sont prises en considération dans ce calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

* Toutes les informations sont basées sur des notifications reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

UCB a reçu des notifications, conformément à l'article 74, §7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Financière de Tubize SA, de Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG et d'UCB Fipar SA les 22 novembre, 11 décembre et 28 décembre 2007 respectivement.

Le 25 août 2014, UCB a reçu une notification à jour, conformément à l'article 74, §8 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG (cette notification peut être consultée sur le site web d'UCB), déclarant que :

- ▶ Financière de Tubize SA détenait 66 370 000 actions UCB sur un total de 194 505 658 actions UCB (34,12 %) ;
- ▶ Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG détenait 2 471 404 actions UCB sur un total de 194 505 658 actions UCB (1,27 %) ;
- ▶ Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG n'ont procédé à aucun transfert de titres avec droits de vote depuis le 31 juillet 2013 ;
- ▶ Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG agissent de concert.

Ensemble, Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG détiennent 35,39 % du nombre total d'actions UCB.

1.3 | CONSEIL ET COMITÉS DU CONSEIL

1.3.1 | CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL ET ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

En 2014, le Conseil était composé de la manière suivante :

	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	ADMINIS-TRATEUR INDÉPENDANT
Gerhard Mayr, Président	2005	2015	X
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente	1984	2015	
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif et CEO*	2004	2017*	
Jean-Christophe Tellier, Administrateur Exécutif et CEO-Elect*	2014	2018	
Kay Davies	2014	2018	X
Albrecht De Graeve	2010	2017	X
Arnoud de Pret	2005	2015	
Harriet Edelman	2012	2016	X
Charles-Antoine Janssen	2012	2016	
Jean-Pierre Kinet	2008	2015	X
Tom McKillop	2009	2016	X
Norman J. Ornstein	2008	2015	X
Cédric van Rijckevorsel	2014	2018	

* Roch Doliveux a démissionné de son mandat de membre du Conseil, avec effet au 31 décembre 2014. Jean-Christophe Tellier a été nommé CEO, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

En 2014, Bridget van Rijckevorsel a pris sa retraite et Peter Fellner a atteint la limite d'âge de 70 ans (article 3.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise). L'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a nommé Cédric van Rijckevorsel en tant qu'administrateur pour une durée de 4 ans en remplacement de Bridget van Rijckevorsel et Kay Davies en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans en remplacement de Peter Fellner. Kay Davies remplace également Peter Fellner à la présidence du Comité Scientifique du Conseil d'administration.

Dans le cadre du changement de CEO annoncé en février 2014 et suite à sa nomination aux postes de CEO-Elect et de Président du Comité Exécutif (à partir du 1^{er} mars 2014) par le Conseil du 19 février 2014, Jean-Christophe Tellier a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 pour une durée de 4 ans, ce qui porte le nombre total d'administrateurs à 13. Roch Doliveux est resté CEO et membre *ad hoc* du Comité Exécutif jusqu'au 31 décembre 2014. Il a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2014. Jean-Christophe Tellier l'a remplacé en tant que CEO à dater du 1^{er} janvier 2015 et est resté membre du Conseil. Jean-Christophe Tellier et Roch Doliveux se sont également vu confier des pouvoirs de gestion journalière d'UCB par le Conseil. Les pouvoirs de gestion journalière de Roch Doliveux ont pris fin en même temps que la fin de son mandat d'administrateur.

En 2014, Roch Doliveux (CEO) et Jean-Christopher Tellier (CEO-Elect) étaient les seuls administrateurs exécutifs d'UCB et ne répondaient pas aux critères d'indépendance.

Evelyn du Monceau, Arnoud de Pret, Charles-Antoine Janssen et Cédric van Rijckevorsel représentent l'Actionnaire de Référence et, à ce titre, ils ne répondent pas aux critères d'indépendance.

Gerhard Mayr, Kay Davies, Albrecht De Graeve, Harriet Edelman, Jean-Pierre Kinet, Tom McKillop et Norman J. Ornstein répondent chacun aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise. L'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a reconnu que Kay Davies satisfait aux critères d'indépendance mentionnés ci-dessus.

Tom McKillop a atteint la limite d'âge en 2012. Le Conseil, en sa séance du 13 décembre 2012, a décidé d'accorder à Tom McKillop une exception à la limite d'âge contenue à l'article 3.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, en raison de son expérience et de son expertise exceptionnelles d'ancien CEO d'une importante société pharmaceutique et compte tenu de sa formation scientifique.

Conformément à l'article 96, §2, 6^o, du Code belge des Sociétés, UCB déclare avoir actuellement trois administrateurs féminins au sein de son Conseil, ce qui représente 25 % des membres du Conseil. Lorsque les remplacements ou les nominations sont considérés, UCB – via son Conseil et son Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (Governance, Nomination & Compensation Committee, (« GNCC ») – tient systématiquement compte du renforcement de la mixité au sein du Conseil, en ce compris la recherche de hauts profils féminins qui pourraient apporter une complémentarité au Conseil. De ce fait, sur le plan de la mixité, la nomination de Kay Davies a compensé le départ de Bridget van Rijckevorsel.

Les mandats de Gerhard Mayr, Evelyn du Monceau, Arnoud de Pret, Jean-Pierre Kinet et Norman J. Ornstein prendront fin lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015. Arnoud de Pret aura atteint la limite d'âge et Jean-Pierre Kinet ne renouvellera pas son mandat.

Sur recommandation du GNCC, le Conseil d'Administration proposera lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 :

- ▶ le renouvellement du mandat de Gerhard Mayr pour un nouveau mandat de 4 ans ;
- ▶ le renouvellement du mandat d'Evelyn du Monceau pour un nouveau mandat de 4 ans ;
- ▶ le renouvellement du mandat de Norman J. Ornstein en tant qu'administrateur indépendant pour un nouveau mandat de 4 ans ;
- ▶ la nomination de Cyril Janssen, pour un mandat de 4 ans, en remplacement d'Arnoud de Pret ;

- la nomination d'Alice Dautry en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de 4 ans, en remplacement de Jean-Pierre Kinet.

Cyril Janssen sera représentant de l'Actionnaire de Référence et, à ce titre, ne pourra répondre aux critères d'indépendance.

En cas de réélection, Gerhard Mayr et Evelyn du Monceau resteront respectivement Président et Vice-présidente du Conseil. En cas de réélection, Gerhard Mayr entamera son quatrième mandat en tant qu'administrateur et, pour cette raison, ne sera plus considéré comme administrateur indépendant, conformément à l'article 526ter du Code belge des Sociétés.

Norman J. Ornstein et Alice Dautry répondent à tous les critères d'indépendance fixés par l'article 526ter, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise. En cas d'élection par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, Alice Dautry remplacera également Jean-Pierre Kinet en tant que membre du Comité Scientifique du Conseil. Sa nomination contribuera au renforcement de la mixité, conformément à la loi.

Sous réserve des renouvellements et nominations par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, le Conseil nommera également Charles-Antoine Janssen en tant que membre du Comité d'Audit afin de remplacer Arnoud de Pret, Albrecht De Graeve étant nommé alors Président du Comité d'Audit et Harriet Edelman remplacera Gerhard Mayr en tant que membre du GNCC.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

En 2014, le Conseil s'est réuni à sept reprises.

Le taux de présence des membres était le suivant :

Gerhard Mayr, Président	100 %
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente	100 %
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif**	100 %
Jean-Christophe Tellier, Administrateur Exécutif*	100 %
Kay Davies*	85 %
Albrecht De Graeve	100 %
Arnoud de Pret	100 %
Harriet Edelman	100 %
Charles-Antoine Janssen	100 %
Jean-Pierre Kinet	100 %
Tom McKillop	100 %
Norman J. Ornstein	100 %
Cédric van Rijckevorsel*	100 %

* À partir du 24 avril 2014
(nomination par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014)

** A démissionné, avec effet au 31 décembre 2014

En plus de ses réunions ordinaires, le Conseil a tenu des réunions exceptionnelles par conférence téléphonique afin d'être tenu au courant et/ou de prendre des décisions concernant des projets ou questions urgents ou importants. Tous les membres du Conseil étaient présents ou représentés lors de ces conférences téléphoniques.

En 2014, les discussions, analyses et décisions du Conseil ont porté essentiellement sur les points suivants : la stratégie d'UCB, la succession du CEO, les rapports du Comité d'Audit, du Comité Scientifique et du GNCC, la gouvernance d'entreprise et la (ré)organisation d'UCB, la gestion des risques, la planification de succession, la restructuration intragroupe, les nominations réservées au Conseil, les politiques de rémunération, les rapports financiers et de gestion, les développements d'activités et les projets M&A, y compris les contrats, les investissements, les cessions, les partenariats financiers et commerciaux et les accords de licence R&D, ainsi que les rapports et les propositions de résolution à soumettre aux actionnaires tels que publiés dans les invitations aux Assemblées Générales conformément au Code belge des Sociétés.

Hormis les indications figurant à la section 1.9 ci-après, en 2014, il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil aucune transaction ou relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts.

En 2014, le Conseil a assuré la dispense d'un programme de formation destiné aux nouveaux administrateurs couvrant l'organisation et les activités d'UCB, de même que les différents domaines d'expertise requis dans une société biopharmaceutique.

ÉVALUATION DU CONSEIL

Conformément à sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil a effectué en 2013 une évaluation interne. Suite à cette évaluation, le Conseil a adopté un plan d'action qui est entré en vigueur au cours de l'année 2014. L'une des mesures adoptées par le Conseil, suite à cette évaluation, a été d'instaurer des sessions régulières du Conseil se déroulant en l'absence des administrateurs exécutifs. Des visites des principaux sites de production faisaient partie du programme de formation destiné aux nouveaux membres du Conseil ainsi que des réunions avec les talents de l'organisation.

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB, la prochaine évaluation du Conseil se déroulera en 2015.

1.3.2 | COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil a érigé un Comité d'Audit dont la composition, le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le Code belge des Sociétés et le Code de Gouvernance d'Entreprise. En 2014, la composition du Comité d'Audit était la suivante :

	FIN DU MANDAT	ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	TAUX DE PRÉSENCE
Arnoud de Pret, Président	2015		100 %
Albrecht De Graeve	2017	X	100 %
Gerhard Mayr	2015	X	100 %

Albrecht De Graeve et Gerhard Mayr répondent aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise, et tous les membres possèdent les compétences en matière de comptabilité et d'audit spécifiées par l'article 526bis, §2, du Code belge des Sociétés. La composition du Comité d'Audit satisfait aux critères fixés par le Code belge des Sociétés qui requiert qu'un membre (au moins) soit indépendant. Le Code de Gouvernance d'Entreprise stipule que la majorité des membres du Comité d'Audit soient indépendants, ce qui est le cas.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2014. Chaque réunion du Comité d'Audit comprend des sessions privées individuelles auxquelles assistent uniquement les auditeurs internes et externes, sans la présence de la direction. Les auditeurs externes ont assisté à tout ou partie de chaque réunion du Comité d'Audit.

Les réunions du Comité d'Audit ont également été suivies par Detlef Thielgen (Executive Vice President & Chief Financial Officer), Doug Gingerella (Senior Vice President Global Internal Audit/M&A) et Xavier Michel (Vice President & Secretary General), agissant en qualité de secrétaire du Comité.

Les personnes suivantes ont également assisté régulièrement aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO-Elect), Raf Remijnsen (Senior Director Group Treasury & Corporate Finance) pour les questions de trésorerie et de gestion des risques financiers ; Bo Iversen (Vice President Tax & Treasury) pour l'actualité fiscale et la gestion des risques financiers ; Douglas Minder (Director Financial Collaborations & IFRS Competence Center) pour l'actualité en matière de normes IFRS ; Caroline Vancoillie (Chief Accountant Officer) pour les questions d'ordre comptable ; Anna Richo (Executive Vice President & General Counsel) pour les sujets liés aux contentieux et à la gestion des risques et Aaron Bartlone (Senior Vice President Corporate QA HSE & Drug Safety) pour les questions relatives à la gestion des risques ; Véronique Gendarme (Senior Director Benefits and Rewards) pour les questions de pensions ; et Cristina Bautista (Director Global Internal Audit) pour les questions concernant le « Global Internal Audit ».

En 2014, et conformément à ses termes de référence (voir la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponible sur le site Internet d'UCB), le Comité d'Audit a contrôlé le processus d'élaboration de l'information financière (notamment les états financiers), l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; l'audit interne, son efficacité, le plan d'audit et ses résultats ; le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et l'indépendance de l'auditeur externe, y compris la prestation de services complémentaires à UCB pour lesquels le Comité d'Audit a vérifié et autorisé la rémunération supplémentaire. En outre, le Comité d'Audit a examiné les projets de restructuration, la gestion des risques au niveau global (y compris les litiges et les questions fiscales, ainsi que la cartographie et la politique globale des risques du Groupe), les réductions de valeur et le capital propre des filiales, les plans et les obligations de pension, les nouvelles règles en matière de normes IFRS et autres nouveaux traitements fiscaux et comptables, et les enquêtes de satisfaction de l'auditeur externe. Le Comité a également été tenu au courant de la réforme du contrôle interne en cours et a émis des recommandations au sujet du renouvellement du mandat de l'auditeur externe (PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises/Bedrijfsrevisoren) pour une durée de 3 ans, étant donné que son mandat en cours arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION (« GNCC »)

Le Conseil a érigé un Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (Governance, Nomination & Compensation Committee, (« GNCC ») dont la composition, le fonctionnement et les termes de référence sont en accord avec le Code belge des Sociétés et le Code de Gouvernance d'Entreprise.

La composition du GNCC est la suivante :

	FIN DU MANDAT	ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	TAUX DE PRÉSENCE
Evelyn du Monceau, Présidente	2015		100 %
Gerhard Mayr	2015	X	100 %
Tom McKillop	2016	X	100 %

La majorité des membres du GNCC répondent à tous les critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise, et tous les membres ont les compétences et l'expertise requises en matière de politique de rémunération tel que spécifié par l'article 526quater, §2, du Code belge des Sociétés.

En 2014, le GNCC s'est réuni à six reprises. Roch Doliveux (CEO) a assisté aux réunions, sauf lors de discussions le concernant, Jean-Christophe Tellier (CEO-Elect et Président du Comité Exécutif) a également assisté aux réunions, sauf lors de discussions le concernant, ainsi que Fabrice Enderlin (Executive Vice President, Corporate Human Resources, Communication and Corporate Societal Responsibility), agissant en qualité de secrétaire, sauf lors de discussions le concernant et concernant la rémunération du CEO.

En 2014, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponible sur le site Internet d'UCB), le GNCC a examiné les propositions de nominations à soumettre à l'approbation du Conseil, les performances des membres du Comité Exécutif et leur rémunération. Il a proposé et suivi le changement de CEO et a examiné la planification de la succession du CEO, des autres membres du Comité Exécutif et des cadres dirigeants. Il a examiné et fait des propositions ou recommandations pertinentes au Conseil en ce qui concerne la réorganisation de la gestion mise en place en février 2015 et, dans ce cadre, la nomination de nouveaux membres au Comité Exécutif et d'autres cadres dirigeants. Il a examiné et soumis à l'approbation du Conseil la politique de rémunération et les rémunérations variables à long terme à verser au personnel de direction (y compris le CEO), ainsi que les critères de performance associés à ces rémunérations. Le GNCC a procédé à une évaluation de la rémunération du nouveau CEO (Jean-Christophe Tellier) et a fait des recommandations au Conseil. Le GNCC a réalisé un examen d'ensemble de la gouvernance d'entreprise chez UCB, dont un rapport annuel sur la gouvernance d'entreprise du Conseil.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Comité Scientifique aide le Conseil à évaluer la qualité des activités de recherche & développement d'UCB et sa position concurrentielle. Le Comité Scientifique est composé de membres possédant une expertise scientifique et médicale. Suite à sa nomination par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014, Kay Davies a remplacé Peter Fellner en tant que Président du Comité Scientifique.

	FIN DU MANDAT	ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	TAUX DE PRÉSENCE
Kay Davies, Présidente*	2018	X	100 %
Jean-Pierre Kinet	2015	X	100 %

* Depuis le 24 avril 2014.

Le Comité Scientifique s'est réuni à trois reprises en 2014.

Les membres du Comité Scientifique ont des réunions régulières avec Ismail Kola, Executive Vice President & President UCB NewMedicines™. Les membres du Comité Scientifique sont également étroitement impliqués dans les activités du « UCB Scientific Advisory Board » (SAB), qui est composé d'experts scientifiques médicaux externes de renom. Le rôle du SAB est d'évaluer de manière critique les activités de recherche & développement d'UCB, de procurer une appréciation scientifique et stratégique quant à la meilleure ligne de conduite à suivre pour devenir un leader biopharmaceutique performant et de conseiller le Comité Exécutif sur les choix stratégiques dans les premiers stades de recherche & développement. Le Comité Scientifique rapporte au Conseil l'évaluation du SAB concernant les activités de recherche et leur orientation stratégique.

1.3.3 | COMITÉ EXÉCUTIF

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DEPUIS FÉVRIER 2015

Depuis le 1^{er} février 2015, la composition du Comité Exécutif est la suivante :

- ▶ **Jean-Christophe Tellier**, CEO et Président du Comité Exécutif
- ▶ **Emmanuel Caeymaex**, Immunology Patient Value Unit Head
- ▶ **Fabrice Enderlin**, Chief Talent Officer
- ▶ **Ismail Kola**, New Medicines Patient Value Unit Head et Chief Scientific Officer
- ▶ **Iris Löw-Friedrich***, Chief Medical Officer
- ▶ **Mark McDade**, Chief Operating Officer
- ▶ **Anna Richo**, General Counsel
- ▶ **Bharat Tewarie****, Chief Marketing Officer
- ▶ **Detlef Thielgen**, Chief Financial Officer
- ▶ **Jeff Wren**, Neurology Patient Value Unit Head

* Le poste de Bone Disorders Patient Value Unit Head, qui viendra compléter la nouvelle structure du Comité Exécutif n'a pas encore été pourvu et sera provisoirement occupé par Iris Löw-Friedrich.

** À partir de mars 2015

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2014

En 2014, la composition du Comité Exécutif était la suivante :

- ▶ **Roch Doliveux**, CEO et membre *ad hoc* du Comité Exécutif*
- ▶ **Jean-Christophe Tellier**, CEO-Elect et Président du Comité Exécutif*
- ▶ **Fabrice Enderlin**, Executive Vice President, Corporate Human Resources, Communication and Corporate Societal Responsibility
- ▶ **Ismail Kola**, Executive Vice President & President UCB NewMedicines™
- ▶ **Iris Löw-Friedrich**, Executive Vice President, Biopharma Development Solutions and Chief Medical Officer
- ▶ **Mark McDade**, Executive Vice President, Established Brands, Solutions and Supply
- ▶ **Anna Richo**, Executive Vice President & General Counsel
- ▶ **Detlef Thielgen**, Executive Vice President & Chief Financial Officer

* Dans le cadre du changement de CEO annoncé le 20 février 2014 et conformément à la décision du Conseil du 19 février 2014, Roch Doliveux, CEO, est resté Président du Comité Exécutif jusqu'au 28 février 2014. Le 1^{er} mars 2014, Jean-Christophe Tellier, en tant que CEO-Elect, a été nommé Président du Comité Exécutif et Roch Doliveux a continué à assister aux réunions du Comité Exécutif de façon ponctuelle (sur invitation du nouveau Président du Comité Exécutif et CEO-Elect, Jean-Christophe Tellier) et/ou aux réunions du Comité Exécutif tenues en la présence du Président et de la Vice-présidente du Conseil.

Le Comité Exécutif s'est réuni deux à trois jours par mois en 2014.

Il n'y a eu en 2014 aucune transaction ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêt entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Comité Exécutif. Conformément au règlement intérieur relatif aux conflits d'intérêts, certains membres du Comité Exécutif n'ont pas participé aux délibérations concernant les contrats ou relations avec des sociétés tierces dans lesquelles ils exercent également un mandat d'administrateur (Ismail Kola pour la société Biotie Therapies et Iris Löw-Friedrich pour la société Wilex).

1.4 | RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le rapport de rémunération décrit la philosophie et la politique de rémunération des dirigeants d'UCB et la manière dont les niveaux de rémunération des dirigeants sont établis en fonction des performances individuelles ainsi que des performances de l'entreprise. La politique de rémunération est un élément d'une série plus large de politiques de Ressources Humaines, parmi lesquelles figurent entre autres la gestion des performances et le développement des talents. Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations (GNCC – Governance, Nomination and Compensation Committee) supervise la politique et les plans de rémunération des dirigeants. Les rôles et responsabilités du Comité sont exposés dans la Charte adoptée par notre Conseil d'administration.

1.4.1 | POLITIQUE GLOBALE DE RÉMUNÉRATION D'UCB

UCB aspire à devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients et pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin de talents de classe internationale, engagés, mobilisés pour apporter une valeur supérieure aux patients. Comme nous opérons dans un environnement entrepreneurial et hautement concurrentiel, nous avons besoin de plans de rémunération qui permettent d'attirer de façon efficace des dirigeants hautement qualifiés imprégnés d'une culture commune de la performance. Notre politique Globale de Rémunération est conçue pour supporter et encourager cette culture en alignant nos dirigeants à nos priorités d'entreprise. Les objectifs de la Politique Globale de Rémunération d'UCB sont les suivants :

- ▶ contribuer à la réalisation de notre stratégie d'entreprise et assurer la délivrance de nos objectifs de création de valeur pour nos patients ;
- ▶ lier le niveau de rémunération des dirigeants à la fois à la réalisation de leurs objectifs individuels ainsi qu'au succès global de l'entreprise ;
- ▶ reconnaître et récompenser les hauts niveaux de performance durable ;
- ▶ être juste et équitable, en conformité avec les pratiques du marché ; et
- ▶ nous permettre d'attirer et de retenir les meilleurs talents au niveau global.

Pour nos cadres dirigeants, la rémunération variable constitue la composante la plus importante de la rémunération totale. Nos programmes de rémunération variable sont étroitement liés aux performances à court terme et à long terme du cadre dirigeant et à la performance de la Société afin d'assurer un équilibre entre la création de valeur et le développement durable de l'entreprise.

1.4.2 | POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION D'UCB

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif est définie par le Conseil d'administration sur base des recommandations du GNCC. Ce Comité se réunit au moins deux fois par an.

Au cours de ces réunions :

- ▶ il examine les facteurs du marché ayant un impact sur les pratiques de rémunération actuelles et futures de l'entreprise ;
- ▶ il évalue l'efficacité de nos politiques de rémunération en terme de reconnaissance de la performance et définit l'évolution adéquate des plans ;
- ▶ il revoit les objectifs financiers des différents programmes de rémunération fondés sur les résultats de l'entreprise ;
- ▶ il détermine les niveaux de rémunération des dirigeants d'UCB en fonction de leurs rôles, compétences et performances individuelles.

La politique de rémunération garantit que les programmes de rémunération applicables aux membres du Comité Exécutif, y compris les rémunérations variables en actions, les plans de pension et les indemnités de départ, soient équitables et d'un niveau suffisant en vue d'attirer, de retenir et de motiver les dirigeants.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Les administrateurs sont rémunérés sous forme d'émoluments. Le niveau des émoluments a été établi sur base d'études de marché comprenant la rémunération des administrateurs de sociétés biopharmaceutiques européennes de tailles comparables. Leurs émoluments sont composés d'une part d'un montant annuel fixe dont l'importance dépend du mandat de l'administrateur et d'autre part d'un jeton de présence par séance à l'exception du Président du Conseil d'administration qui reçoit uniquement une rémunération annuelle fixe. Aucune rémunération sous forme d'actions, ni rémunération variable de forme quelconque ne leur est attribuée. Une adaptation du niveau des émoluments a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2013. La rémunération des administrateurs d'UCB est la suivante :

ÉMOLUMENTS ANNUELS

- ▶ Président du Conseil d'administration – € 210 000
- ▶ Vice-président – € 105 000
- ▶ Directeurs – € 70 000

JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ Président du Conseil d'administration – pas de jeton de présence (inclus dans le montant annuel)
- ▶ Vice-président – € 1 500 par séance
- ▶ Directeurs – € 1 000 par séance

COMITÉ D'AUDIT/COMITÉ SCIENTIFIQUE (ÉMOLUMENTS ANNUELS – PAS DE JETON DE PRÉSENCE)

- ▶ Président des comités – € 30 000
- ▶ Membres des comités – € 20 000

COMITÉ DE GOUVERNANCE, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS (ÉMOLUMENTS ANNUELS – PAS DE JETON DE PRÉSENCE)

- ▶ Président du comité – € 20 000
- ▶ Membres du comité – € 15 000

En application de ces règles, en 2014, la rémunération totale des administrateurs (rémunérations en tant que membre de Comité incluses) était la suivante :

▶ Gerhard Mayr, Président	€ 245 000
▶ Evelyn du Monceau, Vice Président	€ 135 500
▶ Roch Doliveux, Administrateur Exécutif et CEO	€ 77 000
▶ Jean-Christophe Tellier, Administrateur Exécutif et CEO-Elect	€ 51 667
▶ Kay Davies	€ 70 667
▶ Albrecht De Graeve	€ 97 000
▶ Arnoud de Pret	€ 107 000
▶ Harriet Edelman	€ 77 000
▶ Peter Fellner	€ 35 333
▶ Charles-Antoine Janssen	€ 77 000
▶ Jean-Pierre Kinet	€ 97 000
▶ Tom McKillop	€ 92 000
▶ Norman J. Ornstein	€ 77 000
▶ Bridget van Rijckevorsel	€ 25 333
▶ Cédric van Rijckevorsel	€ 51 667

1.4.3 | DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLIQUÉE AU COURS DE L'EXERCICE SOUS REVUE : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS EXÉCUTIFS

Cette partie décrit le positionnement concurrentiel de la stratégie de rémunération adoptée par UCB sur le marché dans lequel l'entreprise évolue. Elle couvre également la structure de rémunération de nos dirigeants, la raison d'être des différentes composantes de la rémunération et le lien entre la rémunération et la performance.

COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION

En vertu de notre Politique Globale de Rémunération, nos programmes de rémunération se veulent équitables et pertinents afin d'attirer, de retenir et de motiver les dirigeants. Ils doivent également tenir compte de la situation économique de l'entreprise et des pratiques des entreprises biopharmaceutiques globales de tailles comparables. Le GNCC, sur recommandation du département des Ressources Humaines, évalue régulièrement la proportion et le niveau de rémunération attribuée en espèces et en actions aux dirigeants. Ces recommandations sont élaborées avec le soutien de Towers Watson, notre conseiller indépendant en matière de rémunérations, afin de nous assurer de la compétitivité de notre rémunération globale sur le marché et de considérer les tendances du marché affectant notre secteur. Une étude de marché est habituellement menée tous les deux ans afin d'évaluer la compétitivité de toutes les composantes de la rémunération (salaire de base, bonus, rémunérations variables à long terme) de chaque dirigeant. La rémunération des membres du Comité Exécutif comprend les deux éléments principaux suivants :

- ▶ Une composante de rémunération fixe : le salaire de base
- ▶ Une composante de rémunération variable : comprenant un bonus en espèces et des rémunérations variables à long terme

UCB compare la Politique Globale de Rémunération de ses dirigeants à un échantillon de sociétés internationales du secteur biopharmaceutique (sociétés relevant du secteur pharmaceutique ou biotechnologique). Nous nous concentrons sur les entreprises similaires en Europe et aux États-Unis pour mener une étude comparative. La politique de positionnement compétitif d'UCB est de cibler la médiane des niveaux de rémunération de ce groupe de comparaison pour tous les éléments de la rémunération directe (rémunération de base et rémunération variable). Le niveau réel de rémunération de chaque individu est déterminé en fonction de son expérience par rapport à cette référence et en tenant compte de son impact sur la performance de l'entreprise.

Le groupe de comparaison est régulièrement revu pour s'assurer qu'il reste pertinent et que d'année en année les données restent fiables au vu de la consolidation des entreprises qui pourrait impacter la stabilité des données sous-jacentes.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

Nos programmes de rémunération des dirigeants sont fondés sur un équilibre entre les performances individuelles et celles de l'entreprise, d'une part, et notre compétitivité sur le marché, d'autre part. Pour nos cadres dirigeants, les rémunérations variables à court et à long terme prennent en compte la performance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'administration. Les réalisations en cours sont évaluées durant toute la période de performance et les résultats finaux sont validés par le département financier de l'entreprise avant d'être finalement approuvés par le Comité d'Audit au moment de l'acquisition ou du paiement de la rémunération. Outre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance, nos dirigeants bénéficient d'avantages sociaux et d'avantages en nature alignés aux pratiques du marché et en accord complet avec l'esprit de la législation belge relative à la bonne gouvernance et dès lors également avec les règlements européens en matière de rémunération des dirigeants.

Le GNCC propose la nouvelle rémunération du CEO au Conseil d'administration. Le CEO soumet pour approbation au GNCC ses recommandations en matière de rémunération pour les autres membres du Comité Exécutif.

Nous décrivons, ci-dessous, comment chaque élément de rémunération est défini et la manière dont la performance est prise en compte au niveau de la rémunération variable.

COMPOSANTE DE RÉMUNÉRATION FIXE : SALAIRE DE BASE

Le salaire de base est déterminé par la nature et les spécificités de la fonction comparé au niveau médian de salaire de base généralement pratiqué sur le marché pour une telle fonction. Une fois ce niveau de salaire de base défini, le niveau de rémunération du dirigeant dépend de sa contribution au sein de l'entreprise ainsi que de son niveau de compétence et d'expérience. L'évolution de la rémunération de base dépend du niveau de performance continue du dirigeant, de son niveau de rémunération par rapport à celle du marché et des facteurs économiques tels que l'inflation.

COMPOSANTES DE RÉMUNÉRATION VARIABLE

Les niveaux de rémunération variable cibles (bonus et rémunération variable à long terme ou LTI) sont établis en considérant la médiane du marché de notre groupe de comparaison, tout en offrant la possibilité à chaque dirigeant de dépasser ces niveaux médians du marché lorsque, à la fois, la performance de la Société et leur performance individuelle sont exceptionnelles.

Les cibles de rémunérations variables sont sujettes à l'application de multiplicateurs de performance liés à la performance de l'entreprise, à la performance individuelle, aux comportements ainsi qu'à une considération holistique de la création de valeur durable au bénéfice ultime du patient.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

MULTIPLICATEUR DE PERFORMANCE D'ENTREPRISE

Les objectifs d'entreprise du CEO sont définis en début d'année par le GNCC et sont approuvés par le Conseil d'administration. UCB adopte les Revenus Récurrents Avant Taxes sur le Revenu, Dépréciation et Amortissement (« REBITDA ») annuel comme indicateur de performance à court-terme de l'entreprise pour ses dirigeants et cadres dirigeants. Le multiplicateur de performance d'entreprise est défini par le pourcentage de REBITDA réel par rapport au budget, à taux de changes constants, traduit dans une courbe de paiement qui garantit que seule une performance acceptable soit récompensée. La courbe de paiement est traduite dans des paiements variant de 0 % à 150 %. Un seuil de versement minimal est établi et une performance sous ce seuil résulte en un multiplicateur de performance d'entreprise de 0 %.

MULTIPLICATEUR DE PERFORMANCE INDIVIDUEL

Les objectifs du CEO sont soumis pour approbation au Conseil d'administration par le GNCC. Celui-ci lui soumet également le Multiplicateur de Performance Individuel (« IPM ») du CEO défini sur base de l'évaluation en fin d'année des performances effectuées. À son tour, le CEO soumet au GNCC un IPM pour chaque membre du Comité Exécutif, pour approbation. Lors de l'examen de la performance individuelle, le GNCC délibère sur la réalisation des objectifs financiers et quantitatifs du CEO ainsi que sur les aspects non financiers. Pour le CEO et le Comité Exécutif, l'évaluation prend en considération la manière dont chacun a rempli sa mission, dans le respect des valeurs de l'entreprise et en démontrant les qualités requises de leadership. Les critères d'évaluation pour chaque membre du Comité Exécutif sont les suivants :

- ▶ Réalisations professionnelles spécifiques
- ▶ Vision et apports stratégiques
- ▶ Compétences en termes de leadership
- ▶ Participation aux activités/réunions du Comité Exécutif
- ▶ Impact

BONUS

Le bonus en espèces vise à rémunérer la performance de l'entreprise ainsi que la performance individuelle du collaborateur au cours de l'année considérée. Dans le cadre de la Politique de Rémunération des Top Managers, la cible de rémunération variable à court terme (bonus) est de 90 % du salaire de base pour le CEO et de 65 % pour les autres membres du Comité Exécutif, en ligne avec les pratiques du marché.

La cible de rémunération variable à court terme est sujette à un double multiplicateur de performance, composé du multiplicateur de performance individuelle et du multiplicateur de performance de l'entreprise mentionnés ci-dessus. Ce mécanisme permet de consolider le lien d'interdépendance entre la contribution individuelle et la performance de l'entreprise. Ce mécanisme de calcul a pour but d'offrir des niveaux de rémunération significatifs lorsqu'à la fois la performance de l'entreprise et la performance individuelle sont excellentes. À l'inverse, le mécanisme assure que lorsque les niveaux de performance de l'entreprise et/ou de l'individu sont inférieurs aux attentes, ceux-ci se reflètent par une réduction significative des niveaux de rémunération. Ce mécanisme de double multiplicateurs (voir ci-dessous) a pour effet de n'octroyer aucun bonus si le multiplicateur d'entreprise est de 0 %.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À LONG TERME (LTI)

Notre politique de rémunération lie de manière significative la rémunération en actions à la performance et aux objectifs financiers et stratégiques de la Société à moyen et à long terme. La compétitivité des LTI est établie par rapport aux pratiques des sociétés biopharmaceutiques européennes. Ce programme offre trois types de rémunérations à long terme : un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions gratuites (*Stock Award*) et un plan d'actions gratuites liées à la performance (*Performance Share*).

La Politique de Rémunération des Top Managers assure que, pour les membres du Comité Exécutif, une proportion de rémunération variable plus importante soit liée à la performance à long terme plutôt qu'à celle à court terme.

La cible de la rémunération à long terme est exprimée en pourcentage du salaire de base. La cible de la rémunération à long terme représente 120 % du salaire de base pour le CEO et 80 % pour les autres membres du Comité Exécutif. La valeur de l'attribution est ajustée en fonction de la performance individuelle et en considérant à la fois la performance à court terme et l'impact sur la création de valeur à long terme. La valeur obtenue est traduite en un nombre de rémunérations variables à long terme, en utilisant la valeur binomiale de chaque action, et répartie entre nos programmes de rémunérations variables à long terme existants, de la manière suivante :

- ▶ Options sur actions – 30 %
- ▶ Attribution d'actions gratuites (*Stock Award*) – 35 %
- ▶ Actions gratuites avec condition de performance (*Performance Share*) – 35 %

OPTIONS SUR ACTIONS

Les candidats éligibles au plan d'options sur actions sont choisis de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration. La période d'acquisition des droits est généralement de trois ans à compter de la date d'attribution, mais peut être prolongée en fonction des exigences de la législation locale. Une fois les options sur actions acquises, elles ne peuvent être exercées que lorsque le prix de l'action excède le prix d'exercice. Les dirigeants sont donc encouragés à faire augmenter la valeur de l'action pendant la période d'acquisition des droits afin de tirer profit de leurs options sur actions. Aux États-Unis, des « Stock Appreciation Rights » sont attribués en lieu et place d'options sur actions. Ces droits suivent les mêmes règles d'acquisition que le plan d'options sur actions et prévoient l'octroi aux employés d'un montant en espèces égal à l'appréciation de l'action UCB en lieu et place d'actions. Toutes les options sur action et tous les « Stock Appreciation Rights » expirent au dixième anniversaire de la date de leur attribution. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution, sans autre réduction sur le cours de l'action UCB sous-jacente.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES (STOCK AWARD)

Le plan d'attribution d'actions gratuites octroie aux dirigeants des actions UCB ordinaires à la condition qu'ils soient employés chez UCB trois ans après la date d'attribution. La période d'acquisition des droits y afférents est de trois ans à compter de la date d'attribution. La participation des membres de notre Comité Exécutif est décidée de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration. Les dirigeants sont encouragés à surpasser le marché biopharmaceutique et à faire augmenter le cours de l'action de la Société pendant la période d'acquisition des droits afin d'optimiser la valeur de leurs actions gratuites au moment de l'acquisition des droits. Dans certains pays, l'attribution d'actions peut aussi être réalisée par le biais de *Phantom Shares* (une attribution dont la valeur est calculée sur base de l'évolution du prix de l'action et versée en cash à une date d'acquisition prédéterminée), dans le respect du contexte législatif local.

ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITION DE PERFORMANCE (PERFORMANCE SHARES)

Le plan d'actions gratuites avec condition de performance permet d'assurer un lien étroit entre la rémunération et la performance. Les actions gratuites avec condition de performance sont des actions UCB ordinaires octroyées aux dirigeants à condition que certains objectifs d'entreprise pré-définis, soient atteints au moment de l'acquisition définitive. Les conditions de performance et les objectifs sont définis par le Conseil d'administration sur proposition du GNCC au moment de l'attribution des droits. Les métriques utilisées dans ce plan doivent répondre aux exigences suivantes :

Valides : être stratégiquement pertinentes pour l'entreprise et les parties prenantes tout en étant influençables et sous le contrôle de nos dirigeants (« ligne de vision ») ;

Mesurables : être prévisibles, définissables, robustes, réalistes et mesurables de manière précise dans le temps.

La période d'acquisition des droits est de trois ans. Le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période d'acquisition des droits en fonction de la réalisation des objectifs de performance de la Société. Si la performance de la Société est inférieure à un niveau spécifié ou si le bénéficiaire quitte l'entreprise avant l'acquisition des droits, aucune action n'est livrée. L'attribution est plafonnée à 150 % de l'attribution initiale. La cible est fixée à un niveau suffisamment ambitieux et le maximum est lié à une performance que l'on considérerait exceptionnelle. L'octroi 2014 était basé sur des critères de performance à pondération égale, devant être mesurés en fin d'année 2016. Ils étaient les suivants :

- ▶ Dépassement des estimations du « Consensus Revenue »
- ▶ Résultat réel net ajusté après impôts

Les mêmes critères étaient utilisés pour les octrois en 2012 et 2013.

Les critères de performance sont évalués chaque année afin d'assurer un alignement maximal avec les priorités de l'entreprise. Pour l'octroi 2015, un nouvel ensemble de critères a été approuvé par le Conseil d'Administration, lequel inclura :

- ▶ croissance de revenu comparé à un groupe d'entreprises (pour 35 % du total) ;
- ▶ ratio de conversion des liquidités (pour 35 % du total) ;
- ▶ atteindre des jalons du pipeline – à la fois en phase initiale et avancée (pour 20 % du total) ;
- ▶ le score mesurant l'engagement des employés (pour 10 % du total).

Dans certains pays, l'attribution peut également se faire en espèces (*Phantom Shares*), en fonction de la législation locale.

RETRAITES

Les membres du Comité Exécutif étant originaires de différents pays, ils participent aux plans de pension liés à leur contrat. Chaque plan varie selon l'environnement concurrentiel et juridique local. Dans la mesure du possible, tous les plans à prestations définies au sein d'UCB sont soit gelés, soit fermés aux nouveaux entrants. Tout nouveau membre du Comité Exécutif sera donc automatiquement affilié à un plan de pension à cotisations définies ou plan de pension « *cash balance* ».

Belgique

Les membres du Comité Exécutif participent au plan de pension *cash balance* qui est entièrement financé par UCB. L'avantage attribué à l'âge de la retraite équivaut à la capitalisation, à un taux de rendement garanti, des cotisations annuelles de l'employeur durant l'affiliation du membre à ce régime. UCB contribue à concurrence de 9,15 % du salaire annuel de base plus la cible du bonus. UCB garantit également un rendement annuel de 2,5 % augmenté de l'« indice santé » belge (avec un minimum de 3,25 % tel que défini par la législation belge et un maximum de 6 %).

Les membres du Comité Exécutif participent également au plan de pension à cotisations définies réservé aux cadres dirigeants d'UCB. Les contributions à ce plan sont doubles :

- une contribution de la Société fondée sur les résultats de l'entreprise au cours de l'exercice tels que définis par le Conseil d'administration ; et
- une contribution de la Société égale à 10 % de leur salaire annuel de base.

Le CEO bénéficie d'un engagement individuel de pension (avec capital acquis à l'âge de 60 ans). Cet engagement fut établi lorsque Roch Doliveux a rejoint l'entreprise en 2003 et est basé sur le salaire de base annuel moyen des cinq dernières années.

Suite au passage, au cours de l'année 2014, d'un contrat américain à un contrat de service belge, Jean-Christophe Tellier participe aux plans applicables aux autres membres du Comité Exécutif basés en Belgique.

États-Unis

Les bénéficiaires participent au plan de pension UCB (Retirement Savings Plan). Ce plan comporte des sections dites « qualifiée » et « non qualifiée ». La contribution globale d'UCB à ce plan varie de 3,5 % à 9 % de la rémunération annuelle en fonction de l'âge du bénéficiaire. Les contributions, jusqu'à la limite acceptée par l'administration fiscale américaine (IRS), sont versées dans la partie dite « qualifiée » du plan. Au-delà de cette limite, les contributions sont versées dans la partie dite « non qualifiée » du plan.

Les membres du Comité Exécutif participent également à un plan de rémunération différée, qui est entièrement financé par les employés. Les participants contribuent sur une base individuelle et peuvent différer leur salaire et/ou leurs bonus.

Allemagne

Les deux membres du Comité Exécutif sont couverts par un plan de pension à prestations définies fermé. Ce plan prévoit des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Les prestations en cas de retraite et d'invalidité se montent à 50 % de leur dernier salaire de base annuel avant la retraite ou de la période d'invalidité.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité Exécutif participent également à un régime de soins de santé international et à une assurance-vie pour dirigeants d'entreprise comme d'autres cadres dirigeants. Les membres du Comité Exécutif bénéficient également d'avantages en nature tels que voiture de société et autres. Tous ces éléments sont repris dans la section 1.4.5. Rémunérations du Comité Exécutif. La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif fait l'objet d'une description détaillée dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB (point 5.4) disponible sur le site internet d'UCB.

DISPOSITIONS EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT D'EMPLOI

En raison du caractère international de notre Comité Exécutif et de la répartition de nos activités sur différentes zones géographiques, les contrats d'emploi de nos dirigeants sont régis par différentes juridictions.

Tous les contrats relatifs aux membres du Comité Exécutif, à l'exception de ceux de Jean-Christophe Tellier et d'Anna Richo, ont été signés avant l'entrée en vigueur de la Loi belge sur la Gouvernance d'Entreprise du 6 avril 2010 qui limite le niveau d'indemnités de départ.

Le contrat de service de Roch Doliveux, établi en 2003, prévoit qu'en cas de rupture de contrat, il aura droit à une indemnité forfaitaire égale à 24 mois de son salaire de base actuel majoré de la moyenne de ses rémunérations réelles variables des trois dernières années. En cas de rupture due à un changement de contrôle de la Société, l'indemnité forfaitaire s'élèvera à 36 mois. À la demande de Roch Doliveux, il a été mis fin à son contrat de service, de commun accord, le 31 décembre 2014. La clause de rupture ne fut donc pas appliquée.

Un contrat de service belge fut établi pour Jean-Christophe Tellier au cours de l'année 2014. Celui-ci conserve des conditions de rupture semblables à celles qui étaient en place sous son ancien contrat de service américain, comprenant une indemnité forfaitaire de 18 mois de salaire de base plus bonus en cas de rupture de contrat par la Société.

Ismail Kola est titulaire d'un contrat de travail belge et bénéficie, en cas de rupture de contrat par la Société, d'une clause lui donnant droit à une indemnité forfaitaire égale à 18 mois de son salaire actuel de base plus bonus. En cas de changement de contrôle de la Société, ce paiement serait égal à 24 mois de salaire de base plus bonus.

Les contrats de travail belges de Fabrice Enderlin et Detlef Thielgen ne contiennent pas de disposition spécifique en cas de rupture de contrat par la Société. Dans cette éventualité, la législation et les pratiques locales seraient appliquées.

Iris Löw-Friedrich est titulaire d'un contrat d'emploi allemand. Son contrat de travail prévoit une période de préavis minimum de six mois et une indemnité de départ égale au salaire de base d'un an plus bonus. Dans l'ensemble, cela représenterait une indemnité de rupture de 18 mois.

Quant à Mark McDade, qui est titulaire d'un contrat d'emploi américain, une clause prévoit une indemnité de 18 mois de salaire de base plus bonus en cas de cessation d'emploi involontaire décidé par la Société suite à un changement de contrôle.

Anna Richo est titulaire d'un contrat d'emploi américain qui contient une clause prévoyant le versement d'une indemnité de départ équivalente à 18 mois de salaire de base plus bonus en cas de cessation d'emploi involontaire ou en cas de changement de contrôle.

1.4.4 | POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DÈS 2015

Le GNCC contrôle soigneusement la Politique de Rémunération des Top Managers. Aucun changement n'est prévu à ce jour pour 2015. La répartition des LTI entre les 3 véhicules sera évaluée suivant l'évolution des pratiques du marché.

1.4.5 | RÉMUNÉRATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF ET CEO

La rémunération du CEO, Roch Doliveux, est composée des éléments susmentionnés étant le salaire de base et les rémunérations variables à court et à long terme.

Outre ses émoluments d'administrateur en tant que membre du Conseil d'administration d'UCB SA, la rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement au Président du Comité Exécutif et CEO par UCB ou toute autre filiale appartenant à UCB en 2014 s'élèvent à :

- ▶ Salaire de base (perçu en 2014) : € 1 366 659 ;
- ▶ Rémunérations variables à court terme (bonus), relatives à l'exercice 2014 et payables en 2015 : € 848 265 ;
- ▶ Rémunérations variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB) : voir ci-dessous ;
- ▶ Autres composantes de la rémunération, comme le coût du plan de pension, les couvertures d'assurance et la valeur monétaire des autres avantages sociaux : € 2 067 837. Ce montant inclut le coût des plans de pension (basé sur le service cost) : € 1 732 060.

La rémunération globale du CEO (salaire de base + bonus + rémunérations variables à long terme) pour l'année 2014 s'élève à € 4 918 224 (hors contributions au plan de pension et autres avantages). Ceci représente une augmentation en comparaison avec 2013, principalement due à l'effet positif de l'appréciation de la valeur de l'action sur l'évaluation des LTI et à une performance collective améliorée résultant en un multiplicateur de l'entreprise plus élevé.

En date du 31 décembre 2014, Roch Doliveux a quitté son poste de CEO et est remplacé par Jean-Christophe Tellier. Roch Doliveux ne tient donc plus de rôle exécutif et devient conseiller auprès du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2016, rôle pour lequel il exécutera des missions

spéciales et des projets selon les instructions du Conseil d'Administration ainsi que certaines activités de représentation.

ESPRIT D'ENTREPRISE

Roch Doliveux a continué de verser une partie de ses revenus à un fonds, le « Caring Entrepreneurship Fund », qu'il a créé en 2008 dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin. Ce fonds soutient plus particulièrement l'esprit d'entreprise dans le domaine de la santé et du bien-être.

AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les rémunérations mentionnées ci-dessous reflètent les revenus perçus par les membres du Comité Exécutif en 2014 sur la base de leurs prestations effectives en tant que membre du Comité Exécutif (voir la section 1.3.3. Composition du Comité Exécutif).

La rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement, sur une base globale, à tous les autres membres du Comité Exécutif, par la Société ou toute autre filiale appartenant au Groupe UCB en 2014, s'élèvent à :

- ▶ Salaire de base (perçu en 2014) : € 4 053 278 ;
- ▶ Rémunérations variables à court terme (bonus) relatives à l'exercice 2014 et payables en 2015 : € 3 337 878 ;
- ▶ Rémunérations variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB) : voir ci-dessous ;
- ▶ Autres composantes de la rémunération, comme le coût du plan de pension, les couvertures d'assurance et la valeur monétaire des autres avantages sociaux : € 3 315 859. Ce montant inclut le coût des plans de pension (basé sur le service cost) : € 1 750 033.

La rémunération globale des membres du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + rémunération variables à long terme) pour l'année 2014 s'élève à : € 12 796 923 (hors contributions aux plans de pension et autres avantages).

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME (LTI) ATTRIBUÉE EN 2014

	OPTIONS SUR ACTIONS ¹	VALEUR BINOMIALE DES OPTIONS SUR ACTIONS ²	ACTIONS GRATUITES ³	VALEUR BINOMIALE DES ACTIONS GRATUITES ⁴	ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE ⁵	VALEUR BINOMIALE DES ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE ⁶	VALEUR BINOMIALE TOTALE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À LONG TERME ⁷
Roch Doliveux	77 810	796 774	20 091	954 323	40 955	952 204	2 703 301
Jean-Christophe Tellier	30 656	313 917	7 916	375 998	16 136	375 153	1 065 067
Fabrice Enderlin	18 390	188 316	4 749	225 558	9 680	225 051	638 924
Ismail Kola ⁸	22 537	230 779	15 819	751 403	11 862	275 796	1 257 977
Iris Löw-Friedrich	15 666	160 415	4 045	192 139	8 245	191 707	544 261
Mark McDade	21 456	219 707	5 540	263 156	11 293	262 565	745 427
Anna Richo	15 434	158 039	3 985	189 293	8 123	188 868	536 200
Detlef Thielgen	17 785	182 122	4 592	218 139	9 361	217 649	617 910

¹ Nombre de droits à acquérir une action UCB au prix de € 58,12 entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2024 (entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2024 pour Roch Doliveux, Fabrice Enderlin, Detlef Thielgen et Ismail Kola).

² La valeur des options sur actions attribuées en 2014 a été estimée, selon la méthode binomiale telle que définie par Towers Watson, à € 10,24 par action.

³ Nombre d'actions UCB (ou actions « Phantom ») à livrer gratuitement après une période d'acquisition de trois ans à condition que le collaborateur concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB.

⁴ La valeur des actions gratuites attribuées en 2014 a été estimée selon la méthode binomiale telle que définie par Towers Watson à € 47,50 par action.

⁵ Nombre d'actions UCB (ou actions « Phantom ») à livrer gratuitement après une période d'acquisition de trois ans à condition que le collaborateur concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB et qu'UCB ait atteint les conditions de performance prédéfinies.

⁶ La valeur des actions gratuites avec condition de performance octroyées en 2014 a été estimée à € 23,25 par action, selon la méthode binomiale telle que définie par Towers Watson.

⁷ Évaluation binomiale : technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme.

⁸ Le 1^{er} avril 2014, Ismail Kola s'est vu attribuer 10 000 actions UCB Phantom en plus de l'offre du 1^{er} avril 2014. Celles-ci sont incluses dans les chiffres rapportés.

ACQUISITION D'OPTIONS SUR ACTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES EN 2014

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations variables à long terme octroyées aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures (et reprises dans les rapports annuels précédents) et acquises durant l'année 2014 (à ne pas cumuler avec les informations reprises dans le tableau ci-dessus qui détaille les rémunérations variables à long terme attribuées en 2014).

	OPTIONS SUR ACTIONS		ACTIONS GRATUITES (STOCK AWARD)		ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE	
	NOMBRE EXERÇABLE (NON EXERCÉ) ¹⁻²	NOMBRE EXERCÉ ³	NOMBRE ACQUIS	VALEUR TOTALE À L'ACQUISITION ⁴	NOMBRE ACQUIS ⁵	VALEUR TOTALE À L'ACQUISITION
Roch Doliveux	45 000	48 000	24 000	1 397 520	0	
Jean-Christophe Tellier	N/A		6 700	390 141	0	
Fabrice Enderlin	15 000	15 000	7 200	419 256	0	
Ismail Kola	15 000		7 200	419 256	0	
Iris Löw-Friedrich	15 000		7 200	419 256	0	
Mark McDade	12 000		6 000	349 380	0	
Anna Richo ⁶	N/A		20 000	1 303 600	N/A	
Detlef Thielgen	15 000		7 200	419 256	0	

¹ Jean-Christophe Tellier et Anna Richo ont rejoint UCB après l'attribution des options sur actions de 2011.

² Les options sur actions attribuées à Iris Löw-Friedrich le 1^{er} avril 2011 sont exerçables depuis le 1^{er} avril 2014 et ont un prix d'exercice de € 26,72. Les Stock Appreciation Rights attribués à Mark McDade le 1^{er} avril 2011 sont exerçables depuis le 1^{er} avril 2014 et ont un prix d'exercice de € 26,80. Les options sur actions attribuées à Roch Doliveux, Detlef Thielgen, Ismail Kola et Fabrice Enderlin le 1^{er} avril 2010 sont exerçables depuis le 1^{er} janvier 2014 et ont un prix d'exercice de € 31,62.

³ Roch Doliveux a exercé les options sur actions offertes le 1^{er} avril 2004 et le 1^{er} avril 2005. Celles-ci avaient un prix d'exercice de € 40,10 et € 37,33. Fabrice Enderlin a exercé les options sur actions offertes le 1^{er} avril 2010. Celles-ci avaient un prix d'exercice de € 31,62.

⁴ À la date d'acquisition des droits, les actions UCB avaient une valeur de € 58,23, ce qui représente la valeur de marché à cette date, valeur déterminée en faisant la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date.

⁵ Les actions gratuites avec conditions de performance octroyées en 2011 n'ont pas été livrées, les conditions de performance n'ayant pas été atteintes en 2013.

⁶ Le 1^{er} novembre 2012, Anna Richo a reçu des actions gratuites « sign-on ». À la date d'acquisition des droits, le 1^{er} novembre 2014, les actions UCB avaient une valeur de € 65,18.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME 2015

La politique d'UCB est d'offrir une rémunération variable à long terme basée sur la Performance Individuelle relative à l'année de l'exercice ainsi qu'en considérant l'impact sur la création d'une valeur durable. L'offre est faite le 1^{er} avril suivant la fin de l'année de l'exercice. L'offre est basée sur la valorisation et le prix de l'action tels que définis par la politique. La valorisation de l'offre est basée sur le cours de l'action le jour de l'offre et n'est donc connue que le 1^{er} avril. Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'options et d'actions qui seront offertes le 1^{er} avril 2015. La valeur de l'offre sera reprise dans le rapport annuel 2015.

	OPTIONS SUR ACTIONS 2015	ACTIONS GRATUITES 2015	ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE 2015
Jean-Christophe Tellier	46 800	10 058	20 754
Emmanuel Caeymaex	9 191	1 975	4 076
Fabrice Enderlin	15 530	3 338	6 887
Ismail Kola	20 496	14 405	9 089
Iris Löw-Friedrich	15 521	3 336	6 883
Mark McDade	17 872	3 840	7 923
Anna Richo	14 874	3 196	6 594
Bharat Tewarie	11 234	2 414	4 982
Detlef Thielgen	17 621	3 787	7 814
Jeff Wren	10 456	2 246	4 635

1.5 | CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES D'UCB

1.5.1 | CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil représente l'organe de gestion d'UCB et assure son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôles prudents et efficaces permettant l'évaluation et la gestion des risques. La direction d'UCB est chargée de mettre en place et de maintenir les contrôles internes appropriés pour assurer de manière efficace que les objectifs soient atteints en matière de fiabilité des informations financières, de conformité aux lois et aux règlements ainsi qu'en matière d'établissement de processus de contrôle interne au sein de la Société.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans la surveillance de la gestion d'UCB et de l'ensemble du Groupe UCB, dans le contrôle de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne d'UCB, dans la surveillance du processus de reporting financier, dans l'audit externe ainsi que dans le contrôle de la fonction *Global Internal Audit* et de son efficacité.

Le *Global Internal Audit* exerce des fonctions indépendantes et objectives au niveau du contrôle interne et des opérations d'UCB afin d'évaluer, d'améliorer et d'augmenter leur valeur, grâce à une approche systématique et rigoureuse pour recommander des améliorations au niveau de la gouvernance, de la conformité et des processus de gestion des risques et de contrôle interne d'UCB.

La fonction *Global Internal Audit* exécute un plan d'audit examiné et approuvé par le Comité d'Audit et couvrant les activités principales d'UCB. Ce plan comprend des audits et examens en matière financière, opérationnelle et de conformité. Le programme inclut des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion de risques. Les conclusions et l'état d'avancement des actions correctrices entreprises pour remédier aux risques identifiés sont soumis par écrit, de manière périodique, au Comité Exécutif. L'exécution du Plan d'Audit, ainsi qu'un résumé des actions correctrices entreprises sont soumis deux fois par an, par écrit, au Comité d'Audit.

UCB a adopté une procédure formelle de contrôle interne de l'établissement de l'information financière, appelée Procédure de la Directive Transparence. Cette procédure a pour but de contribuer à minimiser le risque de publication sélective et d'assurer que toute publication d'information importante faite par UCB à ses investisseurs, créanciers et autorités est exacte, complète, publiée à temps et donne une image fidèle d'UCB. Elle est destinée à mieux assurer la publication appropriée de toute information significative, financière et non financière, d'événements, de transactions ou de risques importants.

La procédure comprend plusieurs étapes. Des collaborateurs-clés sont identifiés pour participer à la procédure de contrôle interne dont notamment tous les membres du Comité Exécutif. Ceux-ci sont tenus de certifier par écrit qu'ils ont compris et se sont conformés aux obligations d'UCB relatives à la publication d'informations

financières et, en ce compris, donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectives et efficaces, et que les informations financières sont fiables et conformes aux lois et règlements. Pour les aider dans leur certification et afin de couvrir la large gamme des risques potentiels, il leur est demandé de compléter un questionnaire détaillé. En outre, un examen détaillé des ventes, crédits, créances, stocks et inventaires commerciaux, comptes de régularisation, provisions, réserves et paiements est effectué au niveau mondial et les directeurs financiers/représentants de chaque entité opérationnelle certifient qu'en ces matières leur rapport financier est basé sur des données fiables et que leurs résultats sont arrêtés de manière appropriée, conformément aux exigences.

Ces procédures sont coordonnées par la fonction *Global Internal Audit*, préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats des procédures sont examinés avec le Chief Accounting Office, par les départements financier et juridique et par l'auditeur externe. Un suivi approprié est donné à chaque problème potentiel identifié et une évaluation d'ajustements éventuels à l'information financière projetée ou autre publication est réalisée.

Le résultat de ces procédures est examiné avec le CEO et le CFO, et ensuite avec le Comité d'Audit, préalablement à la publication des comptes.

UCB met annuellement à jour ses plans d'opérations et prépare pour chaque année financière un budget annuel détaillé qui est discuté et approuvé par le Conseil. Un système de reporting de gestion fournit au management des indicateurs de performance financiers et opérationnels. Les comptes de gestion qui couvrent les opérations principales de la Société sont préparés mensuellement. Les divergences par rapport au plan et par rapport aux prévisions antérieures sont analysées, expliquées et traitées dans les meilleurs délais. Outre les discussions périodiques du Conseil, des réunions au moins mensuelles sont tenues par le Comité Exécutif pour discuter des résultats ainsi que de projets spécifiques si et quand cela s'avère nécessaire. Les systèmes d'informations sont développés pour fournir le support requis aux objectifs à long terme de la Société et sont gérés par une équipe professionnelle de gestion d'information.

1.5.2 | GESTION DES RISQUES

La politique globale de gestion des risques d'UCB et de ses filiales dans le monde, définit son engagement à assurer un système de gestion des risques efficace à travers le Groupe UCB, dans le but de minimiser son exposition aux risques qui seraient de nature à compromettre la réalisation de ses objectifs.

Le Conseil est chargé d'approuver la stratégie, les buts et les objectifs d'UCB et de superviser l'instauration, la mise en place et l'évaluation du système de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la réputation et la situation financière du Groupe UCB et surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de la Société.

Le Comité de Gestion des Risques d'UCB, constitué de membres du Comité Exécutif et de représentants des cadres supérieurs de toutes les fonctions d'UCB et rapportant au Comité Exécutif, assure un leadership stratégique qui valide l'évaluation des risques et le processus d'établissement des priorités conduisant à la mise en place de plans d'atténuation des risques dans toutes les fonctions et opérations. Il s'appuie sur un système global de gestion

des risques visant à évaluer, rapporter, atténuer et à gérer efficacement les risques ou expositions réels ou potentiels. Le Président du Comité de Gestion des Risques rapporte directement au CEO, informe régulièrement le Comité Exécutif et, une fois par an, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil des progrès réalisés.

Le Comité Exécutif est chargé de mettre en place la stratégie et les objectifs de gestion des risques, et la fonction *Global Internal Audit* est chargée d'évaluer et de valider de manière indépendante et de façon régulière le processus de gestion des risques d'UCB et d'approuver conjointement avec les différentes fonctions, les actions d'atténuation et de contrôle des risques évalués.

1.6 | TRANSACTIONS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET TRANSACTIONS SUR LES ACTIONS D'UCB

Le Conseil a approuvé un code sur les opérations d'initiés pour prévenir les délits d'initiés et l'abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations qui seraient susceptibles d'avoir un effet sur le cours des titres UCB ou, selon le cas, sur le cours des titres émis par une éventuelle société cible.

Le code sur les opérations d'initiés fixe des règles pour les administrateurs, les cadres et certains employés en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers émis par UCB pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (dite « période de blocage »). Ce code interdit en outre à certaines personnes qui sont ou pourraient être en possession d'informations privilégiées de faire des transactions sur les actions UCB durant ces périodes.

Le Conseil a nommé Anna Richo (Executive Vice President & General Counsel) et Xavier Michel (Vice President &

Secretary General), agissant séparément, au poste d'Insider Trading Compliance Officer dont les missions et responsabilités sont définies dans le code sur les opérations d'initiés.

Le code sur les opérations d'initiés établit la liste des employés-clés et des administrateurs qui doivent informer l'Insider Trading Compliance Officer des transactions sur les actions UCB et instruments financiers liés qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte. Il a été établi en conformité à la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché ainsi qu'avec la loi du 2 août 2002 portant sur la surveillance du secteur financier et sur les services financiers.

Le code est repris sur le site Internet d'UCB : www.ucb.com/investors/Governance/Principles-codes-and-guidelines.

1.7 | AUDIT EXTERNE

L'Assemblée Générale du 26 avril 2012 a réélu PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises/Bedrijfsrevisoren (« PwC ») comme auditeur externe de la Société pour la durée légale de 3 ans. Le représentant légal désigné par PwC pour UCB en Belgique est Jean Fossion.

La société PwC a été désignée comme auditeur externe auprès de l'ensemble des filiales du Groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux auditeurs en 2014 s'élèvent à :

2014 – Réel	AUDIT (€)	AUTRES MISSIONS D'ATTESTATION (€)	SERVICES FISCAUX (€)	AUTRES MISSIONS EXTERNES À L'AUDIT (€)	TOTAL (€)
PwC Belgium (Auditeur)	550 918	162 000	0	67 875	780 793
Autres réseaux connexes de PwC	1 658 596	1 651 857	247 420	103 738	3 661 611
Total	2 209 514	1 813 857	247 420	171 613	4 442 404

La ré-élection de PwC comme auditeur externe (« Commissaire ») pour un nouveau mandat de 3 ans sera proposée et soumise par le Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2015. Romain Seffer serait désigné par PwC comme représentant permanent auprès d'UCB en Belgique.

1.8 | INFORMATIONS REQUISES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique d'achat (voir section 1.1) :

1.8.1 | STRUCTURE DU CAPITAL D'UCB, AVEC INDICATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTIONS ET, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS, LES DROITS ET OBLIGATIONS QUI LUI SONT ATTACHÉS ET LE POURCENTAGE DU CAPITAL SOCIAL TOTAL QU'ELLE REPRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 13 mars 2014, le capital social d'UCB s'élève à € 583 516 974, représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions UCB bénéficient des mêmes droits. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions UCB (voir section 1.1.2).

1.8.2 | RESTRICTIONS LÉGALES OU PRESCRITES PAR LES STATUTS D'UCB AU TRANSFERT DE TITRES

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'article 11 des Statuts d'UCB (ci-après les « Statuts »), comme suit :

« ...

b) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le Conseil d'Administration pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le Conseil disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, si mieux n'aime le candidat cédant renoncer, dans les 15 jours, à la cession.

Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants :

- ▶ *le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au « marché continu » d'Euronext Bruxelles des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer ;*
- ▶ *le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.*

La notification susdite par le Conseil vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil. Le prix sera payable dans le mois de cette notification, sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

c) À défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa sub b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément.

... »

À ce jour, le capital d'UCB est entièrement libéré.

1.8.3 | DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPRENANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET DESCRIPTION DE CES DROITS

Il n'existe aucun titre de ce type.

1.8.4 | MÉCANISME DE CONTRÔLE PRÉVU DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS DIRECTEMENT PAR CE DERNIER

Il n'existe aucun mécanisme de ce type.

1.8.5 | RESTRICTIONS LÉGALES OU PRESCRITES PAR LES STATUTS DU DROIT DE VOTE

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale.

En vertu de l'article 38 des Statuts :

« Chaque action donne droit à une voix.

Toute personne physique ou morale qui acquerra ou souscrira à titre onéreux des titres représentatifs ou non du capital de la Société conférant le droit de vote, devra, dans les délais prévus par la loi déclarer le nombre de titres acquis ou souscrits ainsi que le nombre total de titres détenus lorsque ce nombre total franchira une quotité de 3 % du total des droits de vote exerçables, avant toute réduction éventuelle, en assemblée générale. Il en ira de même chaque fois que la personne tenue à faire la déclaration initiale mentionnée ci-avant, augmentera son pouvoir de vote jusqu'à 5 %, 7,5 %, 10 % et par la suite pour chaque multiple de 5 % du total des droits de vote définis ci-avant ou lorsque, à la suite d'une cession de titres, son pouvoir votal tombera en deçà d'un des seuils visés ci-avant. Les mêmes obligations en matière de déclaration s'appliqueront aux titres et contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés pour autant qu'ils donnent à leur détenteur le droit d'acquérir, de sa propre initiative uniquement, en vertu d'un accord formel (c'est-à-dire un accord contraignant en vertu de la législation applicable), des titres déjà émis conférant le droit de vote. Pour que les obligations en matière de déclaration trouvent à s'appliquer, le détenteur doit bénéficier, à terme ou non, soit du droit inconditionnel d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote, soit du pouvoir

discrétionnaire d'acquiescer ou non de tels titres conférant le droit de vote. Si le droit du détenteur d'acquiescer les titres sous-jacents conférant le droit de vote dépend uniquement d'un événement qu'il a le pouvoir de faire survenir ou d'empêcher, ce droit est considéré comme inconditionnel. Ces déclarations se feront dans les cas et selon les modalités prévues par la législation en vigueur relative à la publicité des participations importantes des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Le non respect de la présente disposition statutaire pourra être sanctionné de la manière prévue par l'article 516 du Code des Sociétés.

Nul ne pourra prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux actions dont il a, conformément à l'alinéa précédent, déclaré la possession, vingt jours au moins avant la date de l'assemblée. »

Les droits de vote attachés aux actions UCB que détiennent UCB ou ses filiales directes ou indirectes sont, sur le plan juridique, suspendus.

1.8.6 | ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES, QUI SONT CONNUS D'UCB ET PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT DE TITRES ET/ OU À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

À l'exception de l'accord entre Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG comme indiqué ci-dessus, UCB n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice des droits de vote.

1.8.7.A) | RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des Statuts :

« La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour quatre ans par l'Assemblée Générale et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais généraux. »

L'Assemblée Générale décide pour ces questions à la majorité simple des voix. Les règles relatives à la composition du Conseil d'Administration sont détaillées comme suit dans la section 3.2 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise :

« ...

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil estime qu'un nombre de 10 à 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption inopportune toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Ceci est entièrement conforme aux dispositions légales et aux Statuts d'UCB, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide du nombre d'administrateurs sur proposition du Conseil.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des administrateurs non exécutifs.

Le curriculum vitæ de chaque administrateur et des candidats administrateurs peut être consulté sur le site d'UCB (www.ucb.com). Ces curriculum vitæ comprennent notamment la liste des mandats d'administrateur exercés par chacun des membres du Conseil dans d'autres sociétés.

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil, et sur recommandation du GNCC.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil se base plus particulièrement sur les critères suivants :

- ▶ une grande majorité des membres du Conseil doivent être des administrateurs non exécutifs ;
- ▶ au moins trois administrateurs non exécutifs doivent être des administrateurs indépendants, en vertu des critères légaux et ceux adoptés par le Conseil ;
- ▶ aucun administrateur seul ou groupe d'administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel ;
- ▶ la composition du Conseil doit garantir la diversité et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises pour la réussite des activités spécialistes internationales d'UCB ; et
- ▶ les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées.

Le GNCC rassemble les informations, permettant au Conseil de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le GNCC procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil. Le profil du candidat idéal est dressé sur la base de cette évaluation et proposé au Conseil pour y être discuté et défini.

Lorsque le profil est défini, le GNCC sélectionne les candidats qui correspondent à ce profil en accord avec les membres du Conseil (dont le Président du Comité Exécutif) et avec l'aide éventuelle d'un expert externe. Le candidat final est proposé au Conseil par le GNCC. Le Conseil évalue les propositions, qui seront par la suite soumises aux actionnaires pour approbation.

Pour la désignation d'un représentant de l'Actionnaire de Référence, la Vice-présidente propose au Conseil le candidat choisi par l'Actionnaire de Référence, après consultation avec le GNCC ainsi qu'avec les autres membres du Conseil.

DURÉE DES MANDATS ET LIMITE D'ÂGE

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans, leur mandat pouvant être renouvelé. En outre, la limite d'âge a été fixée à 70 ans. Le mandat actuel d'un administrateur prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant son 70^e anniversaire. Le Conseil peut proposer des exceptions à cette règle.

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION, RENOUELEMENT DU MANDAT

La procédure de désignation et de réélection des administrateurs est gérée par le Conseil, qui s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un administrateur sont examinées par le Conseil sur base d'une recommandation formulée par le GNCC.

Le GNCC évalue, pour chacun des administrateurs candidats à la réélection à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, leur engagement et leur efficacité et transmet ses recommandations de réélection au Conseil.

Une attention particulière est donnée à l'évaluation du Président du Conseil et aux Présidents des comités.

L'évaluation de ces candidats en tant que Président ou membre du Conseil et, le cas échéant, en tant que Président ou membre d'un Comité du Conseil, est menée par le Président du Conseil et la Présidente du GNCC lors de réunions avec chacun des administrateurs. L'évaluation du Président du Conseil est dirigée par la Présidente du GNCC et l'administrateur indépendant qui a le plus d'ancienneté. L'évaluation de la Présidente du GNCC est

dirigée par le Président du Conseil et l'administrateur indépendant qui a le plus d'ancienneté. Les sessions sont basées sur un questionnaire et portent sur le rôle de l'administrateur dans la gouvernance d'UCB, sa contribution effective aux travaux du Conseil ainsi que sur sa propre évaluation de son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.

Le rapport de ces sessions est fait au GNCC, qui communique ses recommandations quant à la réélection au Conseil.

Le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation, au renouvellement, à la démission ou à la révocation éventuelle d'administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale concernée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires statue sur les propositions du Conseil dans ce domaine à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'administrateur exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat (actuellement quatre ans en vertu des Statuts d'UCB) et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées.

Le Conseil spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance, plus particulièrement ceux stipulés par la loi à l'article 526ter du Code belge des Sociétés, tels que le fait qu'un administrateur, pour répondre aux critères d'indépendance, ne peut être réélu plus de trois fois consécutives (et un maximum de 12 années). Au cas où le candidat répond aux critères d'indépendance, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera appelée à reconnaître ce caractère d'indépendance.

Les propositions de nominations sont disponibles sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com).

... »

1.8.7.B) | RÈGLES APPLICABLES À LA MODIFICATION DES STATUTS D'UCB

Les règles applicables à la modification des Statuts d'UCB sont définies par le Code belge des Sociétés. La décision de modifier les Statuts doit être prise par une Assemblée Générale statuant à une majorité de 75 % des voix, à condition qu'au moins 50 % du capital social d'UCB soit présent ou représenté lors de l'Assemblée.

Si le *quorum* de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée et décidera sans qu'aucun *quorum* de présence ne soit requis.

1.8.8 | POUVOIRS DU CONSEIL, EN PARTICULIER CONCERNANT LE POUVOIR D'ÉMETTRE OU DE RACHETER DES ACTIONS

Les pouvoirs des membres du Conseil sont ceux définis par le droit belge et par les Statuts.

Le règlement d'Ordre intérieur du Conseil et les responsabilités que le Conseil s'est réservées sont décrits dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise comme cités ci-après :

« ...

Le Conseil représente l'organe de gestion d'UCB.

Il est investi du pouvoir de prendre des décisions dans toute matière que la loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale. Le Conseil agit de manière collégiale.

Les rôles, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil sont définis par les Statuts d'UCB et par le règlement d'ordre intérieur du Conseil et de ses comités qui sont décrits dans la présente Charte.

Parmi les matières pour lesquelles il est habilité par la loi à prendre des décisions, le Conseil s'est réservé des domaines-clés et a délégué de vastes pouvoirs d'administration à un Comité Exécutif (voir section 5).

Il a choisi de ne pas créer de Comité de direction au sens de l'article 524bis du Code belge des Sociétés, étant donné qu'il a préféré ne pas déléguer de manière permanente les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi, ni la représentation générale d'UCB.

Le Conseil représente l'organe de gestion de la Société et assure son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôles prudents et efficaces qui permettent l'évaluation et la gestion des risques. Le Conseil fixe les objectifs stratégiques d'UCB, veille à la présence des ressources humaines et financières nécessaires afin de permettre à UCB d'atteindre ses objectifs et évalue les performances de gestion. Le Conseil fixe les valeurs et les normes d'UCB et veille à la compréhension et au respect de ses obligations envers ses actionnaires et autres parties prenantes. Il assume une responsabilité collégiale pour le bon exercice de son autorité et de ses pouvoirs.

Les pouvoirs que le Conseil s'est réservés concernent principalement les points suivants et, à ces fins, il reçoit également toutes les informations nécessaires relatives à chacun d'entre eux :

1. Définition de la mission, des valeurs, de la stratégie, de la capacité à prendre des risques et des politiques-clés d'UCB ;
2. Surveillance :
 - ▶ des performances de gestion et de la mise en place de la stratégie d'UCB,
 - ▶ de l'efficacité des Comités du Conseil,
 - ▶ de la performance de l'auditeur externe ;

3. Nomination ou révocation :

- ▶ parmi ses membres, du Président du Conseil, après consultation de tous les membres du Conseil dirigée par le Président du GNCC,
 - ▶ parmi ses membres, des Présidents et membres du Comité d'Audit, du GNCC, et de membres du Comité Scientifique,
 - ▶ du Président du Comité Exécutif sur proposition du GNCC,
 - ▶ des membres du Comité Exécutif sur proposition du GNCC et sur recommandation du Président du Comité Exécutif,
 - ▶ de personnes au sein d'importants organes externes ou de personnes extérieures à UCB invitées à exercer un mandat dans certaines filiales, sur recommandation du Président du Comité Exécutif,
 - ▶ évalue la planification des successions au poste de Président du Comité Exécutif et des autres membres du Comité Exécutif proposés par le GNCC ;
4. Pour confirmation, la nomination ou la révocation de dirigeants sur recommandation du Président du Comité Exécutif ;
 5. S'assurer que les états financiers d'UCB et du Groupe UCB, de même que les informations matérielles, financières et non financières, sont divulgués dans les temps et de manière conforme aux actionnaires et aux marchés financiers ;
 6. Approbation du cadre des contrôles internes et de la gestion des risques établis par les cadres de la Société et contrôlés par l'audit interne avec un accès direct au Comité d'Audit ;
 7. Préparation de l'Assemblée Générale des Actionnaires et des décisions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;
 8. Structure de la direction et organisation générale d'UCB (et du Groupe) ;
 9. Approbation du budget annuel (y compris le programme R&D et le budget d'investissements) et de toute autre opération nécessitant des suppléments budgétaires (y compris le programme R&D et le budget d'investissements) ;
 10. Les opérations financières majeures ou à long terme ;
 11. Création, établissement, fermeture ou transfert de filiales, branches d'activités, sites de production ou divisions principales pour une valeur supérieure à € 50 millions ;
 12. Répartition, fusion, acquisition, division, achat, vente ou nantissement d'actifs (autres que les actifs visés au paragraphe 13 ci-dessous), d'instruments et d'actions, de placements de valeurs, d'octroi et d'acquisition de licence de propriétés intellectuelles et cessions de produits, joint-ventures, d'une valeur supérieure à € 20 millions et impliquant des tiers ;

13. Acquisition, vente ou nantissement d'actifs immobiliers pour une valeur supérieure à € 50 millions et baux immobiliers sur une période supérieure à neuf (9) ans pour un montant total de dépenses dépassant € 20 millions ;
14. Les termes et conditions d'octroi d'actions et d'options sur actions aux collaborateurs ;
15. Être informé, à la fin de chaque semestre, des donations charitables supérieures à € 10 000 par an par bénéficiaire ;
16. À la demande du Président du Comité Exécutif, il peut également être demandé au Conseil de se prononcer en cas d'opinions divergentes entre une majorité de membres du Comité Exécutif et de son Président.

... »

Ainsi qu'il est précisé dans la section 1.1.5 ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a autorisé le Conseil à augmenter, pour une durée de 2 ans, le capital social d'UCB, dans les limites de l'article 603, section 1, du Code belge des Sociétés, à concurrence de 5 % du capital social (au moment où le Conseil utilise l'autorisation) en cas de suppression ou de limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, ou de 10 % du capital social en l'absence de limitation ou de suppression desdits droits de souscription préférentiels. Le Conseil doit décider de l'utilisation de cette autorisation à la majorité de 75 % des voix. Conformément aux règles applicables prescrites par le Code belge des Sociétés, cette autorisation ne peut pas être utilisée au cours d'une offre publique d'achat.

Conformément à l'article 12 des Statuts et ainsi qu'il est précisé dans la section 1.1.4 ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'acquérir des actions UCB (rachat d'actions) pendant une période de 2 ans, à hauteur d'un maximum de 10 % du nombre total d'actions UCB pour un prix ou une contre-valeur par action atteignant au maximum le cours le plus élevé des actions UCB sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition, et au minimum € 1, sans préjudice de l'article 208 de l'arrêté royal du 31 janvier 2001 portant exécution du Code belge des Sociétés. Cette autorisation a remplacé l'autorisation de 5 ans précédemment accordée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2009. Selon le cas, toute aliénation d'actions UCB par UCB ou l'une de ses filiales directes est possible conformément à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration telle que stipulée dans l'article 12 *in fine* des Statuts. Cette autorisation ne constitue toutefois pas une autorisation pour le Conseil d'acquérir des actions pour « éviter à la Société un dommage grave et imminent » au sens de l'article 620, §1, al 3, du Code belge des Sociétés.

1.8.9 | ACCORDS IMPORTANTS, AUXQUELS UCB EST PARTIE, QUI PRENNENT EFFET, SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE D'UCB À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION, ET LEURS EFFETS, SAUF LORSQUE LEUR NATURE EST TELLE QUE LEUR DIVULGATION PORTERAIT GRAVEMENT ATTEINTE À UCB ; CETTE EXCEPTION N'EST PAS APPLICABLE LORSQUE L'ÉMETTEUR EST SPÉCIFIQUEMENT TENU DE DIVULGUER CES INFORMATIONS EN VERTU D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES

- Les emprunts obligataires de type « institutionnels » d'UCB SA pour un montant de € 500 millions à taux fixe de 5,75 %, titres de premier rang non garantis émis le 10 décembre 2009, qui indiquent que dans le cas d'un changement de contrôle (comme défini dans les Termes et Conditions, et qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010), les porteurs d'obligations ont le droit d'exiger de l'émetteur qu'il rachète les obligations de ces mêmes porteurs d'obligations.
- Un contrat de crédit d'un montant de € 1 milliard entre, entre autres, UCB SA, BNP Paribas Fortis SA (anciennement Fortis Bank SA), Commerzbank AG, ING Bank NV et Mizuho Bank, LTD, en tant que bookrunners coordonnés, Bank of America Merrill Lynch International Limited, The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, LTD, Barclays Bank PLC, BNP Paribas Fortis SA (anciennement Fortis Bank SA), Commerzbank AG, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, succursale belge, ING Bank NV, Intesa SanPaolo SPA, KBC Bank NV, Mizuho Bank LTD, The Royal Bank of Scotland PLC, succursale belge (anciennement ABN AMRO Bank NV, branche belge) et Sumitomo Mitsui Banking Corporation, en tant que mandated lead arrangers et Banco Santander SA, succursale de Londres, Deutsche Bank Luxembourg SA, DNB Bank ASA et Société Générale, en tant que lead, en date du 14 novembre 2009 (et tel que modifié et mis à jour les 30 novembre 2010, 7 octobre 2011 et 9 janvier 2014), dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA.
- Les obligations hybrides d'UCB SA pour un montant de € 300 millions, titres subordonnés perpétuels de taux fixe à variable, émis le 18 mars 2011, dont les Termes et Conditions prévoient une clause de type « step-up » tels qu'énoncés par l'article 4h qui stipule qu'en cas de changement de contrôle (tel que défini dans les Termes et Conditions), le taux d'intérêt applicable sera augmenté de 500 points de base, à moins qu'UCB choisisse de rembourser l'obligation hybride à ce moment-là. Cette clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

- ▶ Le programme d'émission de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 pour un montant plafonné à € 3 milliards (le « Programme EMTN »), qui prévoit une clause de changement de contrôle (condition 6, (e), (i)) aux termes de laquelle, pour tout titre émis dans le cadre dudit programme, lorsqu'une option de vente en cas de changement de contrôle figure dans les conditions finales relatives au titre, tout détenteur de ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, a le droit de le vendre en exerçant ladite option de vente, sachant que ce changement de contrôle a été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2013. Les titres suivants ont été émis dans le cadre du Programme EMTN et pourront être concernés par le changement de contrôle décrit ci-dessus :
 - émission obligataire de type « retail » d'UCB SA lancée le 27 mars 2013 à hauteur de € 250 millions à 3,75 % pour une durée de sept ans échéant en 2020 ;
 - émission obligataire de type « institutionnels » d'UCB SA lancée en octobre 2013 à hauteur de € 350 millions à 4,125 % pour une durée de huit ans échéant le 4 janvier 2021 ;
 - émission de titres d'UCB SA lancée le 28 novembre 2013 à hauteur de € 55 millions à 3,292 % dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels échéant le 28 novembre 2019.
- Conformément à l'article 556 du Code belge des Sociétés, la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus et prévue dans le Programme EMTN du 6 mars 2013 a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 pour toute série de titres devant être émis dans le cadre du Programme EMTN dans les 12 mois suivant cette assemblée et auxquels ledit changement de contrôle sera applicable. Une approbation similaire sera soumise à l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 pour toute série de titres devant être émis dans le cadre du Programme EMTN entre le 25 avril 2015 et le 30 avril 2016, s'il y en a, et auxquels, dans ce cas, ledit changement de contrôle sera applicable.
- ▶ Les obligations de premier rang non garanties d'UCB SA émises en octobre 2013 et échéant le 2 octobre 2023 d'un montant de € 175 717 000 à taux fixe de 5,125 %, et qui indiquent que, dans le cas d'un changement de contrôle (comme défini dans les Termes et Conditions de l'offre), les porteurs d'obligations ont le droit d'exiger de l'émetteur qu'il rachète lesdites obligations. Ce changement de contrôle a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014.
 - ▶ L'accord de crédit d'un montant de € 150 millions conclu le 9 mai 2012 entre UCB Lux SA en sa qualité d'emprunteur, UCB SA en tant que promoteur et garant, et la Banque Européenne d'Investissement, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2012.
 - ▶ L'accord de crédit d'un montant de € 100 millions conclu le 15 avril 2013 entre UCB Lux SA en sa qualité d'emprunteur, UCB SA en tant que promoteur et garant, et la Banque Européenne d'Investissement, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.
 - ▶ L'accord de crédit d'un montant de € 75 millions/ US\$ 100 millions conclu le 16 juin 2014 entre UCB SA en sa qualité d'emprunteur et la Banque Européenne d'Investissement, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et selon laquelle les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés seraient, sous certaines circonstances, susceptibles de devenir immédiatement dus et payables (à la discrétion de la BEI) suite au changement de contrôle d'UCB SA.
 - ▶ L'accord de co-développement d'un montant de € 75 millions conclu entre UCB et la Banque Européenne d'Investissement, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et auquel la BEI peut mettre fin en cas de changement de contrôle d'UCB SA, suite à quoi UCB SA pourrait être tenu de verser une indemnité égale à, selon les circonstances, tout ou partie, ou un montant supérieur (maximum 110 % du financement reçu de la BEI).
 - ▶ Les règlements des plans d'attribution d'actions gratuites (*stock awards*) et des plans d'actions avec condition de performance (*performance shares*) d'UCB en vertu desquels UCB attribue chaque année des actions à certains employés, conformément à des critères de grade et de performance, prévoient une acquisition définitive des actions à l'expiration d'une période de blocage de trois ans et à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe au moment de l'expiration de cette période. Conformément aux règlements de ces plans, ces attributions font également l'objet d'une acquisition immédiate anticipée en cas de changement de contrôle ou de fusion.
- Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions gratuites et de *performance shares* en circulation est le suivant :
- 976 637 *stock awards*, dont 105 210 seront acquises en 2015 ;
 - 536 912 *performance shares*, dont 82 475 seront acquises en 2015.
- ▶ Les clauses de changement de contrôle dans les contrats des membres du Comité Exécutif telles que décrites dans le rapport de rémunérations (section 1.4.3).

1.8.10 | ACCORDS ENTRE UCB ET LES MEMBRES DE SON CONSEIL OU SON PERSONNEL, QUI PRÉVOIENT DES INDEMNITÉS SI LES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DÉMISSIONNENT OU DOIVENT CESSER LEURS FONCTIONS SANS RAISON VALABLE OU SI L'EMPLOI DES MEMBRES DU PERSONNEL PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

- Pour plus de détails, voir l'accord mentionné dans le présent chapitre à la section 1.4.3 : Dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du CEO et des membres du Comité Exécutif. Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ lors d'une offre publique d'achat.
- Outre les membres du Comité Exécutif identifiés à la section 1.4.3, huit collaborateurs aux États-Unis bénéficient d'une clause de changement de contrôle garantissant des indemnités de départ si l'emploi du collaborateur prend fin à la suite d'une offre publique d'achat.

1.9 | APPLICATION DE L'ARTICLE 523 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS

1.9.1 | EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2014

Dans le cadre des décisions concernant le changement de CEO, l'article 523 du Code belge des Sociétés a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration du 19 février 2014 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion) :

« ...

Avant toute délibération ou décision de la part du Conseil en ce qui concerne la recommandation du GNCC sur le plan de succession du CEO, Roch Doliveux, administrateur exécutif, a déclaré qu'il avait un conflit d'intérêts direct à la réalisation de cette décision et s'est donc retiré de la réunion de manière à ne pas participer à la délibération et au vote du Conseil d'Administration concernant cette décision. Le Conseil a reconnu que l'article 523 du Code belge des Sociétés était applicable à ces points de l'agenda.

Décision : Suite à la recommandation émanant de la réunion du GNCC du 20 janvier 2014, telle qu'elle a été communiquée au Conseil par la Présidente du GNCC, le Conseil d'Administration a unanimement décidé :

(i) d'approuver la mise en œuvre de (...) la succession du CEO et, par conséquent, le plan de transition/ les décisions suivantes :

- Roch Doliveux continuera à assumer ses fonctions de CEO jusqu'au 31 décembre 2014 et de Président du Comité Exécutif jusqu'au 28 février 2014,
- Roch Doliveux sera nommé membre ad hoc du Comité Exécutif du Groupe du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014 et assistera aux réunions du Comité Exécutif tenues en présence du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'Administration ainsi que lorsqu'il est nécessaire ou utile qu'il y assiste, en accord avec le Président du Comité Exécutif,

- (...) Jean-Christophe Tellier est nommé (a) « CEO-Elect », avec effet au 1^{er} mars 2014, (b) Président du Comité Exécutif en remplacement de Roch Doliveux, avec effet au 1^{er} mars 2014 également, et, à la fin de cette période de transition, (c) CEO, à partir du 1^{er} janvier 2015,
- la nomination de Jean-Christophe Tellier comme membre du Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans sera soumise à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 24 avril 2014 ;
- (ii) d'approuver la proposition de la Présidente du GNCC, faite conformément au mandat général exprès qui lui avait été accordé par le Conseil du 19 décembre 2013, de conclure un accord avec Roch Doliveux qui déterminerait les termes et conditions de la collaboration à venir entre la Société et Roch Doliveux pour la période allant du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014, (...) et conformément aux termes et conditions suivants : (...) – jusqu'au 31 décembre 2014, Roch Doliveux aura le droit de conserver l'entière part de ses émoluments fixes et variables ainsi que tout autre avantage, conformément aux accords des 27 et 28 août 2003, et de prendre part aux plans de rémunération à long terme en vigueur au sein d'UCB ainsi qu'à tout autre document contractuel, y compris les accords et régulations portant sur les plans de pension complémentaires auxquels il participe.

... »

1.9.2 | EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2014

Dans le cadre des décisions concernant la rémunération, le bonus de fin d'année et les offres de rémunérations variables à long terme du CEO, l'article 523 du Code belge des Sociétés a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration du 25 février 2014 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion) :

« ...

Préalablement à toute discussion ou décision du Conseil d'administration concernant les points suivants à l'agenda :

- ▶ Approbation du bonus de fin d'année lié aux performances 2013 pour le CEO
- ▶ Approbation de la rémunération de base du CEO à partir du 1^{er} mars 2014
- ▶ Approbation des offres de rémunérations variables à long terme 2014 pour le CEO, y compris :
 - options sur actions
 - actions gratuites
 - « performance shares »

Roch Doliveux, administrateur, a déclaré avoir un intérêt financier direct à la réalisation desdites décisions. Conformément à l'article 523 du Code belge des Sociétés, cet administrateur s'est retiré afin de ne pas assister aux délibérations du Conseil relatives à ces décisions, et de ne pas prendre part au vote. Jean-Christophe Tellier a également quitté la réunion. Le Conseil d'administration a établi que l'article 523 du Code belge des Sociétés était applicable à ces opérations. (...)

Décision : Le Conseil, après avoir débattu des recommandations du GNCC concernant le bonus lié aux performances réalisées en 2013, la rémunération de base à partir de mars 2014 et les offres de rémunérations variables à long terme 2014 du CEO, a décidé d'approuver les bonus et les offres de rémunérations variables à long terme proposés, comme suit :

- ▶ le bonus du CEO : € 769 115
- ▶ l'augmentation de la rémunération de base du CEO : 0 %
- ▶ les offres de rémunérations variables à long terme 2014 du CEO :
 - options sur actions : 77 810 (3 ans et 9 mois d'acquisition) ;
 - actions gratuites : 20 091 (3 ans d'acquisition) ,
 - « performance shares » 40 955 (3 ans d'acquisition).

... »

1.9.3 | EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2014

Dans le cadre des décisions concernant le changement de CEO et les décisions de rémunération qui s'y rapportent, l'article 523 du Code belge des Sociétés a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion) :

« ...

Avant toute discussion et délibération de la part du Conseil en ce qui concerne la recommandation du GNCC sur les conditions contractuelles du CEO-Elect et du CEO, qui entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2015, et sur les critères des plans d'incitations à long terme, le CEO-Elect (Jean-Christophe Tellier) et le CEO (Roch Doliveux) ont souligné qu'ils avaient un conflit d'intérêts personnel au sens de l'article 523 du Code belge des Sociétés. Ils se sont donc retirés de la réunion et n'ont participé ni à la discussion, ni à la délibération, ni au vote concernant ces sujets. Le Conseil a établi que ce même article 523 était applicable.

▶ Jean-Christophe Tellier

Décision : Après analyse des données pertinentes du marché, le Conseil a voté à l'unanimité en faveur de la recommandation du GNCC prévoyant de fixer le salaire annuel de base de Jean-Christophe Tellier à € 940 000 à compter du 1^{er} janvier 2015, date à laquelle il entrera en fonction en tant que CEO.

▶ Roch Doliveux

Décision : Suite à la décision du Conseil du 19 février 2014, le Conseil (i) a reconnu qu'à partir du 31 décembre 2014, Roch Doliveux ne sera plus membre du Comité Exécutif, ni du Conseil d'UCB et n'aura plus aucune autre fonction exécutive au sein d'UCB, et (ii), sur proposition du GNCC, a confirmé que, du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} décembre 2016, Roch Doliveux restera en fonction en tant que conseiller du Conseil d'UCB, fonction pour laquelle il continuera de percevoir une compensation mensuelle de base égale à son salaire de base actuel, mais ne sera plus habilité à percevoir toute autre rémunération variable (bonus ou rémunération variable à long terme) ni toute autre compensation à la fin de son contrat.

▶ Critères d'attribution du plan de « performance shares » 2015

Le GNCC a recommandé au Conseil d'adapter les critères de performances du plan d'octroi de « performance shares », sur base d'un certain nombre de mesures qui représentent mieux les priorités stratégiques d'UCB tout en prenant en compte les performances au regard du marché extérieur.

Décision : Sur recommandation du GNCC, le Conseil a voté à l'unanimité en faveur de l'adaptation proposée des critères du plan d'octroi des « performance shares ».

... »

1.10 | APPLICATION DE L'ARTICLE 96, §2, ALINÉA 2, DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS (DÉVIATION DU CODE)

Disposition 2.9 (ligne de conduite) : le Secrétaire du Conseil rapporte au *General Counsel*, au lieu du Président du Conseil. Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, les membres du Conseil peuvent toutefois bénéficier individuellement de l'assistance du Secrétaire pour toutes questions intéressant le Conseil ou l'entreprise.

Disposition 6.2 : conformément à cette disposition, le management exécutif doit au moins inclure tous les administrateurs exécutifs. À partir du 1^{er} mars 2014, dans le cadre de la succession du CEO et afin d'assurer une transition harmonieuse, le CEO a assisté ponctuellement aux réunions du Comité Exécutif (sur invitation du nouveau Président du Comité Exécutif et CEO-Elect) et/ou les réunions du Comité Exécutif tenues en présence du Président et de la Vice-Présidente du Conseil.

2. PERFORMANCES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE¹



Rebecca,
atteinte de polyarthrite rhumatoïde

Les présentes Performances financières de l'entreprise ainsi que le Rapport financier sont basés sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB SA, préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés à la Banque nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Internet.

¹ Il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux de ce rapport. Les données financières 2013 ont été redressées afin d'y appliquer la norme IFRS 10 et la décision de cession de Kremers Urban.

2.1 | CHIFFRES-CLÉS

- Le **chiffre d'affaires** en 2014 a atteint € 3 344 millions, soit 7 % de plus. Les ventes nettes ont augmenté de 5 %, grâce à la croissance de 24 % des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®, soit € 1 468 millions, ou 50 % des ventes nettes d'UCB, alors que Keppra® atteignait € 665 millions (-7 %). Les produits des redevances représentaient € 163 millions (-5%) tandis que les autres produits totalisaient € 243 millions (+45 %), principalement en raison des paiements d'étape perçus de nos partenaires, de Sanofi et de la Banque européenne d'investissement (EIB).
- L'**EBITDA récurrent** a atteint € 609 millions, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2013.
- Le **résultat net** a atteint € 199 millions, soit 37 % de plus que l'année dernière, dont € 209 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et reflètent un résultat plus élevé et des charges d'exploitation globales relativement moins importantes.
- Le **résultat de base par action** attribuable aux actionnaires d'UCB est passé de € 1,24 en 2013 à € 1,69 par action en 2014.

€ millions	RÉEL ¹		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Chiffre d'affaires	3 344	3 133	7 %	8 %
Produits des ventes nettes	2 938	2 795	5 %	6 %
Produits et charges de redevances	163	171	-5 %	-7 %
Autres produits	243	167	45 %	45 %
Marge brute	2 291	2 168	6 %	7 %
Frais commerciaux	-779	-793	2 %	1 %
Frais de recherche et développement	-928	-886	-5 %	-5 %
Frais généraux et administratifs	-201	-203	1 %	1 %
Autres produits/charges (-) opérationnels	-4	11	> -100 %	> -100 %
EBIT récurrent (REBIT)	379	297	28 %	35 %
Produits/charges (-) non récurrents	-107	-34	> -100 %	> -100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	273	263	3 %	11 %
Charges financières nettes	-162	-141	-14 %	-14 %
Résultat avant impôts	111	121	-9 %	8 %
Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	-6	-54	89 %	86 %
Résultat lié aux activités poursuivies	105	67	55 %	84 %
Résultat/perte (-) provenant des activités abandonnées	94	78	21 %	21 %
Résultat net	199	145	37 %	51 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	209	160	30 %	43 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	-10	-15	34 %	29 %
EBITDA récurrent	609	536	14 %	17 %
Dépenses d'investissement (y compris immobilisations incorporelles)	161	344	-53 %	n.a.
Dette financière nette	1 611	1 998	-19 %	n.a.
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	497	267	86 %	n.a.
Nombre moyen pondéré d'actions – non diluées	191	182	5 %	n.a.
Résultat par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	1,10	0,88	25 %	37 %
Résultat de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	1,69	1,24	37 %	46 %

¹ Il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux de ce rapport. Les données financières 2013 ont été redressées afin d'y appliquer la norme IFRS 10 et la décision de cession de Kremers Urban.

2.2 | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014

Un certain nombre d'événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB :

INITIATIVES ET ACCORDS IMPORTANTS

- Janvier 2014 – **UCB et Biogen Idec s'associent pour commercialiser des traitements contre la sclérose en plaques et l'hémophilie en Asie.** Cette alliance s'appuie sur l'expertise et la présence d'UCB en Asie pour offrir aux patients les traitements innovants de Biogen Idec sur de nouveaux marchés. Ces accords exclusifs octroient à UCB le droit de commercialiser ces produits en Corée du Sud, à Hong Kong, en Thaïlande, à Singapour, en Malaisie et à Taiwan, et de développer puis commercialiser des produits en Chine.
- Mars 2014 – **Obligations convertibles UCB.** UCB a exercé son option visant à rembourser ses obligations convertibles de € 500 millions à 4,50 % arrivant à maturité en 2015 qu'elle avait choisi de rembourser prématurément en janvier 2014. Le capital qui en résulte s'élève à € 583 516 974 avec un nombre total de titres conférant le droit de vote égal à 194 505 658.
- Mars 2014 – **UCB et Sanofi nouent un partenariat scientifique innovant sur les maladies auto-immunes.** UCB et Sanofi ont conclu un accord de collaboration scientifique et stratégique visant à découvrir et développer de petites molécules anti-inflammatoires innovantes qui pourraient soigner de nombreuses maladies à médiation immunitaire dans des domaines tels que la gastroentérologie et l'arthrite.
- Mars 2014 – **UCB a rétrocédé à Biotie les droits mondiaux sur tozadenant,** un inhibiteur sélectif du récepteur 2a de l'adénosine pour le traitement de la maladie de Parkinson. Cette décision s'appuie sur l'évaluation du pipeline de développement clinique d'UCB en phases précoce et avancée, ainsi que sur les opportunités pré-cliniques qu'il présente, et ne reflète aucune inquiétude quant à la sécurité ou à l'efficacité de *tozadenant*.
- Juin 2014 – **La Banque européenne d'investissement (BEI) et UCB s'associent pour accélérer l'élaboration de nouveaux médicaments.** Cet accord innovant vise à assurer un « financement de co-développement aux risques partagés » d'un montant maximum de € 75 millions destinés au développement de molécules spécifiques d'UCB.
- Juillet 2014 – **UCB et Dermira concluent une collaboration en dermatologie visant à élargir l'accès des patients à Cimzia®.** Dermira obtient le droit exclusif de développer Cimzia® pour le traitement du psoriasis aux États-Unis, au Canada et dans l'Union européenne. Dermira a démarré l'étude de Phase 3 en janvier 2015.

- Novembre 2014 – **UCB annonce son intention de vendre Kremers Urban (KU), sa division spécialisée dans les génériques.** À la suite de cette décision, les actifs de KU sont considérés de façon différente dans la comptabilité du Groupe UCB : KU est désormais repris comme « activité abandonnée » dès 2013. Le processus de cession est en cours.
- Novembre 2014 – **UCB et Daiichi Sankyo s'associent pour distribuer Vimpat® au Japon.** Sur la base des résultats positifs de la Phase 3, annoncés en octobre 2014, une demande d'homologation sera déposée au Japon en 2015 pour *lacosamide* comme traitement d'appoint des crises d'épilepsie partielles pour les adultes. Selon les termes de l'accord, UCB fabriquera et fournira le produit en vue de sa commercialisation. Daiichi Sankyo gèrera la distribution et les ventes, tous deux assureront sa commercialisation au Japon.
- Décembre 2014 – **UCB assume la commercialisation de Cimzia® pour son ancien partenaire au Brésil, AstraZeneca.**

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

- Janvier 2015 – **UCB et Neuropore entament une collaboration et signent un accord mondial** pour développer et commercialiser des produits thérapeutiques visant à ralentir la progression de la maladie de Parkinson et des troubles apparentés. NPT200-11, la nouvelle petite molécule de Neuropore, en fait partie. Cette molécule agit sur l'alpha-synucléine pathogène et est actuellement au stade de développement préclinique. Elle devrait accéder à l'étape des essais cliniques de Phase 1 en 2015.

AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES ET PROGRESSION DU PIPELINE

NEUROLOGIE

- En septembre 2014, **Vimpat®** (*lacosamide*) est autorisé aux États-Unis en monothérapie dans le traitement des **crises partielles** chez les adultes épileptiques. Les autorités américaines ont également approuvé une nouvelle possibilité d'administration d'une dose d'attaque unique pour toutes les formes de Vimpat®. En octobre 2014, UCB annonce des résultats positifs pour l'étude de Phase 3 évaluant Vimpat® comme traitement adjuvant des crises partielles chez les patients adultes au Japon et en Chine. La soumission aux autorités réglementaires japonaises et chinoises est prévue pour 2015. Pour favoriser cette expansion, UCB et Daiichi Sankyo s'associent en novembre 2014 pour distribuer ensemble *lacosamide* au Japon. Vimpat® devrait passer en Phase 3 de développement dans le traitement des **crises tonico-cloniques primaires généralisées** (CTCPG) dans le courant du premier semestre 2015.

Le recrutement des patients pour l'étude de Phase 3 européenne pour Vimpat® en monothérapie dans le traitement des crises partielles chez les adultes épileptiques est maintenant clos ; les premiers résultats sont attendus au cours du quatrième trimestre de 2015.

- ▶ En mars 2014, le dossier pour **E Keppra®** (*levetiracetam*) en monothérapie chez les patients adultes atteints de crises d'**épilepsie** partielles a été soumis aux autorités japonaises. En juillet 2014, la formule intraveineuse d'E Keppra® comme traitement adjuvant a été approuvée au Japon.
- ▶ En juillet 2014, les résultats positifs de la dernière étude de Phase 3 ont démontré que **brivaracetam** réduisait la fréquence des crises d'**épilepsie** partielles et améliorait les taux de réponse de façon statistiquement significative. Cette étude visait à évaluer l'efficacité et l'innocuité de *brivaracetam* par rapport à un placebo, en tant que traitement adjuvant chez des adultes atteints d'épilepsie focale avec des crises partielles non totalement contrôlées, malgré un traitement à base d'un ou deux antiépileptiques concomitants. En janvier 2015, les autorités réglementaires américaines et européennes ont accepté la demande de commercialisation de *brivaracetam* comme traitement adjuvant chez les patients de plus de 16 ans atteints de crises d'épilepsie partielles.
- ▶ En décembre 2014, **UCB0942** (PPSI), une petite molécule en développement dans le traitement de l'**épilepsie** réfractaire, devrait démarrer l'étude de preuve de concept de Phase 2 dans le courant du deuxième semestre 2015.

NEUROLOGIE – ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

- ▶ En janvier 2015, Neuropore et UCB entament une collaboration et signent un accord mondial pour développer une petite molécule modifiant les options thérapeutiques pour les personnes atteintes de la **maladie de Parkinson**. L'étude clinique de Phase 1 devrait démarrer en 2015.
- ▶ En février 2015, UCB a annoncé des premiers résultats positifs de deux études de Phase 3 évaluant **Neupro®** (système transdermique de *rotigotine*) dans le traitement des patients atteints de la forme précoce et avancée de la **maladie de Parkinson** en Chine. La soumission aux autorités réglementaires est planifiée en 2015.
- ▶ En février 2015, les autorités réglementaires japonaises approuvent **E Keppra®** en monothérapie dans le traitement des crises d'**épilepsie** partielles chez les patients âgés de 4 ans et plus.

IMMUNOLOGIE

- ▶ En janvier 2014, les données de la Phase 2 comparant **romosozumab** à un placebo publiées dans le *New England Journal of Medicine* révèlent des augmentations considérables de la densité minérale osseuse au niveau de la colonne vertébrale, de la hanche et du col du fémur chez les femmes ménopausées atteintes d'**ostéoporose**. L'étude clinique de Phase 3 évaluant *romosozumab* dans l'**ostéoporose post-ménopausale** se déroule comme prévu, et les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2016. En juin 2014, les premiers patients ont été recrutés dans l'étude de Phase 3 évaluant l'efficacité et l'innocuité de *romosozumab* chez l'homme atteint d'**ostéoporose** et présentant un risque élevé de fracture ; les premiers résultats sont attendus dans le courant du deuxième semestre 2016.
- ▶ L'étude clinique de Phase 1 de **dapirolizumab pegol** (CDP7657), un anti-CD40L Fab pégylé développé dans le **lupus érythémateux disséminé** (LED) en collaboration avec Biogen Idec, s'est achevée fin 2014. Cette étude révélait que *dapirolizumab pegol* était bien toléré. la molécule devrait démarrer la Phase 2 en 2016.
- ▶ L'étude de Phase 1 d'**UCB4940** (IL 17 A/F), une grosse molécule en développement dans le traitement de maladies immunologiques, a été clôturée avec succès. La Phase 2 dans le traitement de l'**arthrite psoriasique** a débuté en juin 2014 et les premiers résultats sont attendus dans le courant du deuxième semestre 2015.
- ▶ L'étude de Phase 1 d'**UCB5857** (inhibiteur de la pi3k (delta)), une petite molécule en développement pour le traitement de **maladies immuno-inflammatoires**, a également été achevée avec succès. Une étude de Phase 2 de vérification de concept devrait commencer dans le courant du deuxième semestre 2015.
- ▶ L'étude de Phase 1 d'**UCB7665**, une grosse molécule développée dans le traitement des **maladies immunologiques**, est en cours.

IMMUNOLOGIE – ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

- ▶ En janvier 2015, Dermira et UCB annoncent le lancement de la Phase 3 pour **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) dans le traitement du **psoriasis**. Les premiers résultats de cette étude sont attendus en 2017.

3. RAPPORT FINANCIER¹



Therese,
atteinte de
spondylarthrite axiale

Changement de périmètre : à la suite de la cession des autres activités non pharmaceutiques, à savoir Films (en septembre 2004), Surface Specialties (en février 2005), et de sa décision de céder Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (novembre 2014), UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées. Kremers Urban est dès lors considéré comme une activité abandonnée depuis le 1^{er} janvier 2013.

Récurrents et non récurrents : les transactions et décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « non récurrents »). Outre l'EBIT (résultats avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « EBIT récurrent » (REBIT ou résultat opérationnel récurrent), représentant la rentabilité récurrente des activités biopharmaceutiques, a été insérée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

Le bénéfice de base par action est le résultat net principal, ou le résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

¹ Il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux de ce rapport. Les données financières 2013 ont été redressées afin d'y appliquer la norme IFRS 10 et la décision de cession de Kremers Urban.

3.1 | VENTES NETTES PAR PRODUIT

Le total des ventes nettes s'élève à € 2 938 millions, soit 5 % de plus que l'an dernier ou +6 % à taux constants. Cette augmentation découle des 24 % de croissance des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® qui s'élèvent à € 1 468 millions, soit 50 % des ventes nettes mondiales d'UCB.

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Produits-clés				
Cimzia®	797	594	34 %	35 %
Vimpat®	471	411	15 %	15 %
Neupro®	200	182	10 %	10 %
Autres produits				
Keppra® (y compris Keppra® XR)	665	712	-7 %	-5 %
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D®/Cirrus®)	163	204	-20 %	-16 %
Xyzal®	96	114	-16 %	-16 %
venlafaxine ER	58	39	49 %	49 %
Nootropil®	55	58	-5 %	1 %
Autres produits	433	482	-10 %	-7 %
Total des ventes nettes	2 938	2 795	5 %	6 %

PRODUITS-CLÉS

Cimzia® (*certolizumab pegol*), indiqué dans le traitement des maladies inflammatoires à médiation par le TNF, a enregistré des ventes nettes de € 797 millions, soit une hausse de 34 %.

En tant que traitement adjuvant ou en monothérapie (uniquement aux États-Unis) contre l'épilepsie, **Vimpat®** (*lacosamide*) a enregistré des ventes nettes de € 471 millions (+15 %).

Neupro® (*rotigotine*), indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, a vu ses ventes nettes progresser à € 200 millions (+10 %).

AUTRES PRODUITS

Les ventes nettes de **Keppra®** (*levetiracetam*), dans le traitement de l'épilepsie, ont atteint € 665 millions (-7 %). L'érosion due à l'expiration des brevets en Europe (-15 %) et en Amérique du Nord (-9 %) se poursuit. Ce recul a été partiellement compensé par la forte croissance sur les marchés émergents (BRICMT ; +28 %) et au Japon (+3 %).

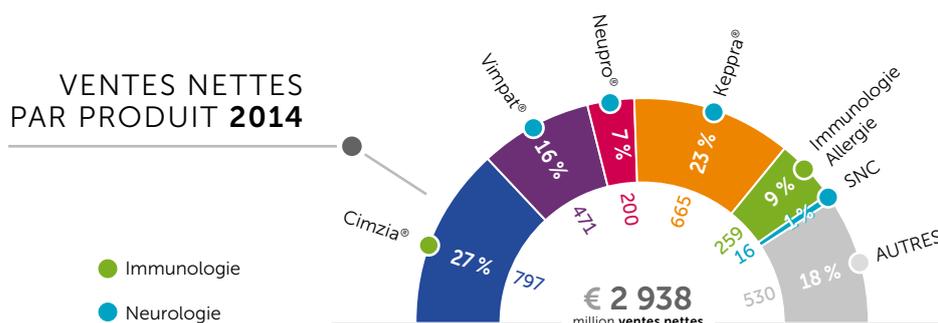
Les ventes nettes de l'antihistaminique **Zyrtec®** (*cetirizine*, y compris Zyrtec®-D/Cirrus®) ont enregistré une baisse de 20 %, à € 163 millions. Ceci s'explique principalement par la faiblesse du yen japonais et la concurrence des génériques.

Les ventes nettes de **Xyzal®** (*levocetirizine*) contre l'allergie ont atteint à € 96 millions (-16 %). Cette diminution est principalement due à la concurrence des génériques.

Venlafaxine ER (*chlorhydrate de venlafaxine* à libération prolongée) dans le traitement des troubles dépressifs et de l'anxiété a atteint des ventes nettes de € 58 millions (+49 %).

Indiqué dans le traitement des troubles cognitifs, **Nootropil®** (*piracetam*), a affiché des ventes nettes de € 55 millions (-5 %).

Les ventes nettes des **autres produits** ont diminué à € 433 millions (-10 %), du fait principalement de la concurrence des génériques et de diverses cessions de produits.



3.2 | VENTES NETTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

€ millions	RÉEL		COURS RÉELS		COURS CONSTANTS	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	€ MILLIONS	%	€ MILLIONS	%
Ventes nettes en Amérique du Nord	1 154	1 028	126	12 %	127	12 %
Produits-clés						
Cimzia®	503	379	123	33 %	124	33 %
Vimpat®	344	314	30	9 %	30	9 %
Neupro®	39	40	-1	-3 %	-1	-3 %
Autres produits						
Keppra® (y compris Keppra® XR)	204	223	-19	-9 %	-19	-9 %
venlafaxine ER	58	38	19	50 %	19	49 %
Autres produits	6	34	-28	-77 %	-26	-77 %
Ventes nettes en Europe	1 146	1 109	37	3 %	35	3 %
Produits-clés						
Cimzia®	232	168	65	39 %	65	39 %
Vimpat®	112	87	24	28 %	24	28 %
Neupro®	138	129	9	7 %	9	7 %
Autres produits						
Keppra®	269	315	-46	-15 %	-47	-15 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	65	61	4	6 %	4	6 %
Xyzal®	39	41	-1	-3 %	-1	-3 %
Nootropil®	26	26	-1	-3 %	-1	-2 %
Autres produits	266	283	-17	-6 %	-18	-7 %
Ventes nettes au Japon	197	231	-34	-15 %	-21	-9 %
Produits-clés						
Cimzia®	29	20	10	50 %	12	62 %
Neupro®	16	9	8	89 %	8	89 %
Autres produits						
E Keppra®	64	62	2	3 %	7	12 %
Zyrtec®	57	88	-31	-36 %	-27	-30 %
Xyzal®	30	51	-21	-42 %	-22	-42 %
Autres produits	1	1	0	-21 %	0	-14 %
Ventes nettes dans les marchés émergents	326	313	13	4 %	34	11 %
Produits-clés						
Cimzia®	6	6	0	3 %	1	12 %
Vimpat®	6	4	2	50 %	2	60 %
Neupro®	2	2	0	-1 %	0	5 %
Autres produits						
Keppra®	91	71	20	28 %	25	34 %
Nootropil®	29	30	-1	-5 %	2	6 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	25	37	-12	-32 %	-9	-23 %
Xyzal®	18	17	1	6 %	2	13 %
Autres produits	149	146	3	2 %	3	2 %
Ventes nettes dans le reste du monde	108	108	0	0 %	0	0 %
Produits-clés						
Cimzia®	27	22	5	23 %	6	26 %
Vimpat®	10	6	5	80 %	5	86 %
Neupro®	5	3	2	58 %	2	60 %
Autres produits						
Keppra®	37	40	-3	-7 %	-3	-8 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	10	9	0	3 %	0	0 %
Xyzal®	5	5	0	9 %	0	5 %
Autres produits	14	23	-9	-41 %	-9	-41 %
Non affectés	7	6	1	14 %	1	14 %
Total des ventes nettes	2 938	2 795	143	5 %	175	6 %

Les ventes nettes d'UCB en **Amérique du Nord** ont atteint € 1 154 millions, 12 % de plus par rapport à l'année précédente, à taux réels ou constants. Le facteur-clé de cette croissance n'est autre que la croissance de 21 % des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® qui ont atteint € 885 millions, ou US\$ 1 174 millions. La franchise Keppra® a baissé de 9 % à € 204 millions d'une année à l'autre. Les ventes nettes de *venlafaxine ER* ont atteint € 58 millions (+50 %), reflétant une augmentation des approvisionnements par rapport aux pénuries rencontrées en 2013. Les ventes nettes des autres produits ont diminué à € 6 millions (-77 %), du fait principalement de la concurrence des génériques et de diverses cessions de produits.

Les ventes nettes en **Europe** ont totalisé € 1 146 millions en 2014, soit une hausse de 3 % imputable à la croissance continue des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® égales à € 482 millions (+26 %). Les ventes nettes de Keppra® ont reculé de 15 % à € 269 millions, en raison de l'érosion due à l'expiration de brevets. La franchise « allergie », Xyzal® (-3 %) et Zyrtec® (+6 %), a généré des ventes nettes de € 39 millions

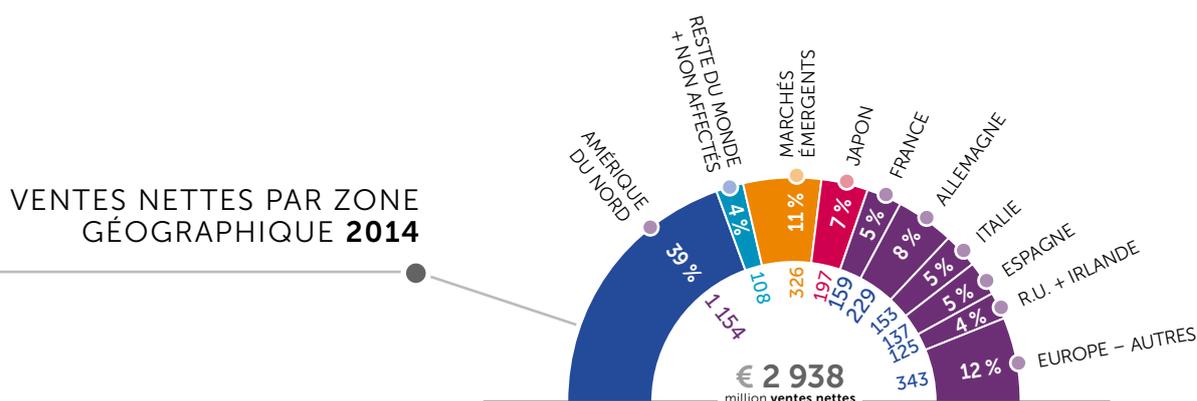
et € 65 millions, respectivement. Les ventes nettes de Nootropil® se sont stabilisées à € 26 millions. Tous les autres produits ont contribué à hauteur de € 266 millions, (-6 %).

Les ventes nettes au **Japon** ont enregistré une baisse de 15 % à € 197 millions (-9 % à taux de change constants). Outre l'impact des taux de change, la franchise « allergie » Zyrtec® et Xyzal® est passée à -36 % et -42 %, respectivement, à la suite de la concurrence des génériques. Les ventes nettes de Cimzia® s'élèvent à € 29 millions (+50 %, partenaire : Astellas), de Neupro® à € 16 millions (+89 %) et d'E Keppra à € 64 millions (+3 %, les deux produits en partenariat avec Otsuka).

Les **marchés émergents*** ont affiché des ventes nettes de € 326 millions, soit une hausse de 4 % (+11 % à taux constants) attribuable à Cimzia®, Vimpat® et Neupro®.

Les ventes dans le **reste du monde** et non-affectées s'élèvent à € 115 millions, et sont stabilisées par rapport à l'année précédente.

* Marchés émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine, Mexique et Turquie



3.3 | PRODUITS ET CHARGES DES REDEVANCES

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Propriété intellectuelle en biotechnologie	87	81	8 %	2 %
Zyrtec® États-Unis	21	17	24 %	24 %
Toviaz®	18	33	-46 %	-46 %
Autres produits	37	41	-9 %	-9 %
Produits et charges de redevances	163	171	-5 %	-7 %

En 2014, les **produits et charges des redevances** ont diminué de 5 %, atteignant € 163 millions. Les revenus issus de la propriété intellectuelle en biotechnologie ont augmenté de 8 %, à € 87 millions. Les produits des redevances de Zyrtec® aux États-Unis, perçues sur les ventes en automédication (OTC), ont totalisé € 21 millions (2013 : € 17 millions). Les redevances payées par Pfizer pour Toviaz® (*fesoterodine*) indiqué dans le traitement

de la vessie hyperactive sont passées de € 33 millions à € 18 millions en raison de l'expiration de l'exclusivité au sein de la franchise. Les autres produits et charges de redevances ont atteint € 37 millions (2013 : € 41 millions), et ce, principalement grâce aux revenus issus des produits dont les droits ont été cédés.

3.4 | AUTRES PRODUITS

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Partenariats au Japon	49	53	-7 %	-7 %
Ventes des contrats à façon	43	58	-26 %	-26 %
Partage des bénéfices de Provas™/Xyzal®	27	37	-27 %	-27 %
Autres produits	124	20	> 100 %	> 100 %
Autres produits	243	167	45 %	45 %

En 2014, les autres produits ont totalisé € 243 millions (+45 %) à la suite des paiements d'étape et d'autres paiements effectués par nos partenaires en R&D.

Nos activités de partenariat au Japon englobent la collaboration avec Otsuka qui se concentre sur E Keppra® et Neupro®, avec Astellas pour Cimzia® et avec Daiichi Sankyo pour Vimpat®. Les paiements d'étape et autres paiements de nos partenaires japonais ont généré des revenus de € 49 millions en 2014 (2013 : € 53 millions).

En 2014, les ventes des contrats à façon s'élevaient à € 43 millions (2013 : € 58 millions), soit une baisse de 26 % principalement liées aux accords avec GSK annoncés en 2009.

Les accords de partage des bénéfices Provas® et Xyzal® ont rapporté € 27 millions, soit 27 % de moins que l'année précédente, du fait du cycle de vie de ces produits.

Les « autres produits » s'élèvent à € 124 millions (2013 : € 20 millions) et incluent les paiements d'étape et autres paiements de nos partenaires R&D (qui apparaissent aussi dans les dépenses R&D) tels que la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est à l'origine du « financement de co-développement à risque » visant à développer des molécules d'UCB, ainsi que Sanofi dans le cadre de la collaboration scientifique et stratégique visant à découvrir et développer de petites molécules anti-inflammatoires innovantes.

3.5 | MARGE BRUTE

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Chiffre d'affaires	3 344	3 133	7 %	8 %
Produits des ventes nettes	2 938	2 795	5 %	6 %
Produits et charges de redevances	163	171	-5 %	-7 %
Autres produits	243	167	45 %	45 %
Coût des ventes	-1 053	-965	-9 %	-9 %
Coût des ventes des produits et services	-752	-685	-10 %	-10 %
Charges des redevances	-162	-131	-24 %	-22 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-139	-149	7 %	8 %
Marge brute	2 291	2 168	6 %	7 %
dont				
Produits et services	2 430	2 277	7 %	8 %
Produits nets des redevances	1	40	-99 %	> -100 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-139	-149	7 %	8 %

En 2014, la marge brute a atteint € 2 291 millions, soit 6 % de plus qu'en 2013, en raison de la croissance des ventes nettes.

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes de produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes :

- ▶ le coût des ventes des produits et services affiche une hausse de 10 %, de € 685 millions (25 % de ventes nettes) en 2013 à € 752 millions en 2014 (26 % de ventes nettes), attribuable au portefeuille de produits ;
- ▶ les charges des redevances ont augmenté de € 131 millions en 2013 à € 162 millions en 2014 en raison d'un accroissement des redevances liées aux produits commercialisés, essentiellement Cimzia® et Vimpat®.

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Propriété intellectuelle en biotechnologie	-54	-43	-25 %	-19 %
Autres produits	-108	-88	-23 %	-23 %
Charges des redevances	-162	-131	-24 %	-22 %

► Conformément à la norme IFRS 3 (*Regroupement d'entreprises*), UCB a inclus dans son bilan un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma (R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances,

dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles sur les produits déjà commercialisés ont totalisé € 139 millions en 2014 (2013 : € 149 millions).

3.6 | EBIT RÉCURRENT ET EBITDA RÉCURRENT

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Chiffre d'affaires	3 344	3 133	7 %	8 %
Produits des ventes nettes	2 938	2 795	5 %	6 %
Produits et charges de redevances	163	171	-5 %	-7 %
Autres produits	243	167	45 %	45 %
Marge brute	2 291	2 168	6 %	7 %
Frais commerciaux	-779	-793	2 %	1 %
Frais de recherche et développement	-928	-886	-5 %	-5 %
Frais généraux et administratifs	-201	-203	1 %	1 %
Autres produits/charges (-) opérationnels	-4	11	> -100 %	> -100 %
Total des charges d'exploitation	-1 912	-1 871	-2 %	-3 %
EBIT récurrent (REBIT)	379	297	28 %	35 %
Plus : amortissement des immobilisations incorporelles	168	180	-7 %	-8 %
Plus : charges d'amortissement	62	59	4 %	4 %
EBITDA récurrent (REBITDA)	609	536	14 %	17 %

Les **charges d'exploitation**, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits/charges d'exploitation se chiffrent à € 1 912 millions en 2014, soit 2 % de plus que l'an dernier, reflétant :

- une diminution de 2 % des **frais commerciaux**, atteignant € 779 millions. La croissance continue de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® stimule des synergies et gains d'efficacité avec des activités commerciales toujours très performantes ;
- la richesse du pipeline de développement clinique de dernière phase, qui comprend trois projets en dernière phase de développement (Phase 3), a entraîné des frais de **recherche et de développement** de € 928 millions (+5 %), soit 28 % du chiffre d'affaires (2013 : 28 % du chiffre d'affaires) ;

- des **frais généraux et charges administratives** stabilisés à € 201 millions ;
- d'**autres charges d'exploitation** de € 4 millions, principalement dues au prix forfaitaire des médicaments de marque disponibles sur ordonnance (États-Unis) en 2013.

L'**EBIT récurrent** a augmenté de 28 % pour s'établir à € 379 millions, par rapport à € 297 millions l'an dernier :

- l'amortissement total des immobilisations incorporelles (liées aux produits et autres) s'est chiffré à € 168 millions (-7 %) ;
- les charges d'amortissement, d'un montant de € 62 millions, sont stables.

L'**EBITDA récurrent** enregistre 14 % de plus qu'en 2013, atteignant € 609 millions, en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation relativement réduites.

3.7 | RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
EBIT récurrent	379	297	28 %	35 %
Charges de dépréciation	-30	-29	-3 %	-4 %
Frais de restructuration	-63	-32	-95 %	-96 %
Produits des cessions	20	22	-9 %	-12 %
Autres produits/charges (-) non récurrents	-34	5	> -100 %	> -100 %
Total produits/charges (-) non récurrents	-107	-34	> -100 %	> -100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	273	263	3 %	11 %
Charges financières nettes	-162	-141	-14 %	-14 %
Résultat d'entreprises associées	0	0	n.a.	n.a.
Résultat avant impôts	110	121	-9 %	8 %
Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	-6	-54	89 %	86 %
Résultat lié aux activités poursuivies	104	67	55 %	84 %
Résultat/perte (-) des activités abandonnées	94	78	21 %	21 %
Résultat net	199	145	37 %	51 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	209	160	30 %	43 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	-10	-15	34 %	29 %
Résultat net imputable aux actionnaires d'UCB	209	160	30 %	43 %
Éléments non récurrents après impôt et charges exceptionnelles	109	34	> 100 %	> 100 %
Résultat (-) provenant des activités abandonnées	-94	-78	-21 %	-21 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	139	149	-7 %	-8 %
Impôts sur l'amortissement d'immobilisations incorporelles	-40	-40	0 %	0 %
Résultat net principal attribuable aux actionnaires d'UCB	322	226	43 %	52 %
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	191	182	5 %	n.a.
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB (€)	1,69	1,24	37 %	46 %

Le total des produits/charges non récurrents s'est chiffré à € 107 millions de charges avant impôts, contre € 34 millions de charges avant impôts en 2013.

Les éléments non récurrents de 2014 incluent la dépréciation des actifs non financiers qui résulte de *tozadenant* ; la perte de valeur liée aux dommages de l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse) compensée par les assurances ; les frais de restructuration en Belgique, au Royaume-Uni et aux États-Unis ; la plus-value sur cession d'activités des produits matures ; ainsi que d'autres frais liés à des litiges et au prix forfaitaire des médicaments de marque sur ordonnance aux États-Unis conformément aux réglementations finales émises par l'IRS en 2014.

Les éléments non récurrents de 2013 incluent la dépréciation des actifs non financiers, principalement CMC544 (un projet de développement en oncologie dont les droits ont été cédés à Pfizer) ; la perte de valeur liée aux dommages de l'usine biotechnologique de Bulle (en Suisse) à la suite d'une explosion survenue en novembre 2013, et compensée par les assurances dans les autres revenus non récurrents ; les frais de restructuration ; la plus-value sur cession d'activités de soins primaires et d'immobilisations corporelles liées à l'usine de production de Rochester ; ainsi que d'autres frais liés à des litiges et à la recherche d'optimisation.

Les charges financières nettes sont passées de € 141 millions en 2013 à € 162 millions en 2014. Elles comprenaient les charges de dépréciation des actions Biotie Therapeutics, la valorisation des essais cliniques de partenaires, les instruments financiers, les intérêts sur les obligations non sécurisées émises en octobre 2013 et compensées par les intérêts, réduits à la suite du remboursement anticipé de l'obligation convertible en mars 2014.

Les impôts s'élevaient à € 6 millions en 2014 (2013 : € 54 millions). Le taux d'imposition moyen sur les activités récurrentes est de 8 %, contre 37 % l'an dernier. Les pertes liées à deux juridictions ont eu un effet bénéfique sur le taux d'imposition appliqué en 2014.

Le résultat net du Groupe a atteint € 199 millions (soit 37 % de plus que l'année précédente), dont € 209 millions attribuables aux actionnaires d'UCB et une perte de € 10 millions aux intérêts minoritaires.

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, a donné lieu à un résultat net principal attribuable aux actionnaires d'UCB de € 322 millions, soit 43 % de plus qu'en 2013.

Le **résultat de base par action** attribuable aux actionnaires d'UCB s'est élevé à € 1,69 (contre € 1,24 en 2013), selon un nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

3.8 | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement corporel liées aux activités biopharmaceutiques d'UCB s'élevaient à € 84 millions en 2014 (2013 : € 238 millions). En 2013, ces dépenses concernaient principalement l'usine biotechnologique située à Bulle (Suisse).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles ont atteint € 77 millions en 2014 (2013 : € 106 millions) pour les frais de développement de logiciels et les accords d'acquisition de licence.

En outre, comme prévu dans l'accord entre UCB et Lonza relatif à la fabrication par Lonza de principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés, UCB a participé au préfinancement des dépenses d'investissement s'y rapportant. Les amortissements de cet investissement sont comptabilisés dans la marge brute et additionnés dans le calcul de l'EBITDA récurrent.

3.9 | BILAN

Les **immobilisations incorporelles** ont accusé une baisse de € 93 millions, passant de € 1 312 millions au 31 décembre 2013 à € 1 219 millions au 31 décembre 2014. Cette baisse est liée à l'amortissement en cours des immobilisations incorporelles (€ 168 millions), principalement dues à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma, à la perte de valeur (€ 38 millions), aux conséquences de la hausse du dollar américain et de la livre sterling, partiellement compensées par des revenus liés à des accords de collaboration et des actifs disponibles à la vente.

Le **goodwill** s'élevait à € 4 882 millions, soit une hausse de € 188 millions entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 liée à la hausse du dollar américain et de la livre sterling, compensée par les actifs disponibles à la vente.

Les **autres actifs non courants** ont augmenté de € 216 millions, principalement liés à l'augmentation d'actifs d'impôts différés découlant d'une reconnaissance de perte au sein de deux juridictions.

L'augmentation des **actifs courants** de € 2 424 millions au 31 décembre 2013 à € 2 501 millions au 31 décembre 2014 s'explique par les actifs disponibles à la vente liés à la cession de KU, compensée par une baisse des liquidités.

Les **capitaux propres d'UCB** s'élevaient à € 4 842 millions, soit une hausse de € 519 millions entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014. Cette importante variation est liée au montant du résultat net après intérêts minoritaires (€ 199 millions), à des taux de change positifs (€ 258 millions), compensés par les valorisations selon la norme IAS 19 (€ 128 millions), le paiement des dividendes (€ 222 millions) et l'augmentation de capital (€ 460 millions).

Le montant des **passifs non courants** atteignait € 2 970 millions, soit une baisse de € 122 millions, comprenant la conversion de l'obligation convertible, compensée par l'augmentation des avantages au personnel relative à la norme IAS 19 et d'autres instruments financiers.

Les **passifs courants** s'élevaient à € 2 336 millions, y compris l'obligation pour particuliers arrivant à maturité, compensée par de nouveaux emprunts, des créances plus élevées et des passifs disponibles à la vente liés à la cession de KU.

La **dette nette** a baissé de € 387 millions, de € 1 998 millions à fin décembre 2013 à € 1 611 millions à fin décembre 2014. Elle résulte de la conversion de l'obligation convertible, du paiement des dividendes liés à l'exercice 2013 et aux obligations perpétuelles, compensée par la profitabilité nette sous-jacente.

3.10 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- ▶ les **flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** se sont établis à € 512 millions (2013 : € 288 millions), dont € 497 millions liés aux activités poursuivies (2013 : € 267 millions). Cette hausse provient principalement de la profitabilité nette sous-jacente et de l'amélioration du fonds de roulement, compensés par le paiement d'impôts plus élevés pendant l'exercice ;
- ▶ les **flux de trésorerie provenant des activités d'investissement** montrent une sortie de € 161 millions en 2014, contre € 288 millions en 2013, et comprennent des investissements dans l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse) et des accords d'acquisition de licence ;
- ▶ les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** représentent une sortie de € 595 millions, qui inclut le remboursement de l'obligation pour particuliers, le dividende distribué aux actionnaires d'UCB et aux détenteurs d'obligations perpétuelles, compensés par le second versement de la Banque européenne d'investissement et d'effets de commerce belges.

3.11 | PERSPECTIVES 2015

En 2015, UCB estime que la croissance continue affichée par Cimzia®, Vimpat®, Neupro® entraîne celle de la Société. Parallèlement, UCB a pour objectif de faire progresser et de préparer les lancements de nouvelles solutions potentielles : *romosozumab*, *epratuzumab* et *brivaracetam*.

En 2015, le **chiffre d'affaires** devrait progresser à environ € 3,55-3,65 milliards et l'**EBITDA récurrent** à environ € 710-740 millions. Le **résultat de base par action** devant refléter un nombre plus élevé d'actions, il devrait donc se situer entre € 1,90 et € 2,05 sur une moyenne de 193,7 millions d'actions en circulation.



Lut,
atteinte
d'ostéoporose



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
2. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
4. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
5. ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DES CAPITAUX PROPRES

1 | COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

	NOTE	2014	2013 (REDRESSÉ) ¹
€ millions			
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits des ventes nettes	5	2 938	2 795
Produits et charges de redevances		163	171
Autres produits	8	243	167
Chiffre d'affaires		3 344	3 133
Coût des ventes		-1 053	-965
Marge brute		2 291	2 168
Frais commerciaux		-779	-793
Frais de recherche et développement		-928	-886
Frais généraux et administratifs		-201	-203
Autres produits/charges (-) opérationnels	11	-4	11
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges		379	297
Pertes de valeur d'actifs non financiers	12	-30	-29
Frais de restructuration	13	-63	-32
Autres produits/charges (-)	14	-13	27
Résultat opérationnel		273	263
Produits financiers	15	53	51
Charges financières	15	-215	-192
Part du résultat des entreprises associées		-0	-
Résultat/perte (-) avant impôts		111	121
Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	16	-6	-54
Résultat/perte (-) des activités poursuivies		105	67
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat/perte (-) des activités abandonnées	7	94	78
RÉSULTAT		199	145
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		209	160
Intérêts minoritaires		-10	-15
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)			
Des activités poursuivies	37	0,60	0,45
Des activités abandonnées	37	0,50	0,43
Résultat de base total par action		1,10	0,88
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)			
Des activités poursuivies	37	0,60	0,54
Des activités abandonnées	37	0,50	0,40
Résultat dilué total par action		1,10	0,94

¹ Redressé en raison de l'application de la norme IFRS 10 et de la reclassification au niveau des opérations abandonnées

2 | ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	NOTE	2014	2013 (REDRESSÉ) ¹
€ millions			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		199	145
Autre résultat global			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs			
- Gain net/perte nette (-) sur les actifs financiers disponibles à la vente		18	-3
- Écart dû à la conversion de devises étrangères		258	-86
- Part effective des gains/pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie		-50	25
- Gain net/perte nette (-) sur les couvertures des investissements nets des opérations à l'étranger		0	0
- Impôt sur le résultat relatif aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		0	0
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs			
- Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	31	-128	6
- Impôt sur le résultat relatif aux éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs	30	12	0
Autre résultat global/perte (-) de l'exercice, après impôts		110	-58
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		309	87
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		328	82
Intérêts minoritaires		-19	5
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		309	87

¹ Redressé en raison de l'application de la norme IFRS 10 et de la reclassification au niveau des opérations abandonnées

3 | ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	NOTE	2014	31 DÉCEMBRE 2013 (REDRESSÉ) ¹	1 ^{ER} JANVIER 2013 (REDRESSÉ) ¹
€ millions				
ACTIFS				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	18	1 219	1 312	1 386
Goodwill	19	4 882	4 694	4 808
Immobilisations corporelles	20	686	722	602
Impôts différés actifs	30	682	498	505
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	21	178	110	132
Total des actifs non-courants		7 647	7 336	7 433
Actifs courants				
Stocks	22	547	627	616
Fournisseurs et autres débiteurs	23	729	972	828
Créances fiscales		9	9	13
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	21	53	66	40
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	507	750	326
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente	7	656	0	0
Total des actifs courants		2 501	2 424	1 823
Total des actifs		10 148	9 760	9 256
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Capitaux propres				
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	25	5 002	4 454	4 486
Intérêts minoritaires		-160	-131	-123
Total des capitaux propres		4 842	4 323	4 363
Passifs non courants				
Emprunts		341	269	193
Obligations	28	1 406	1 758	1 697
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	29	275	135	39
Impôts différés passifs	30	62	112	123
Avantages au personnel	31	430	294	290
Provisions	32	308	330	435
Fournisseurs et autres créditeurs	33	148	194	304
Total des passifs non courants		2 970	3 092	3 081
Passifs courants				
Emprunts	27	372	135	197
Obligations	28	0	588	0
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	29	183	195	200
Provisions	32	53	46	51
Fournisseurs et autres créditeurs	33	1 386	1 267	1 299
Dettes fiscales		142	114	65
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente	7	200	0	0
Total des passifs courants		2 336	2 345	1 812
Total du passif		5 306	5 437	4 893
Total des capitaux propres et du passif		10 148	9 760	9 256

¹ Redressé en raison de l'application de la norme IFRS 10

4 | TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

	NOTE	2014	2013 (REDRESSÉ) ¹
€ millions			
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		209	160
Intérêts minoritaires		-10	-15
Ajustement pour résultat (-)/perte des activités abandonnées	7	-94	-78
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	34	167	315
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	34	39	87
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	34	74	100
Variation du besoin en fonds de roulement	34	333	-182
Flux de trésorerie provenant des opérations		718	387
Impôts sur le résultat payés durant la période		-206	-99
Flux de trésorerie net (-)/provenant des activités opérationnelles :			
Des activités poursuivies		497	267
Des activités abandonnées		15	21
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		512	288
Acquisition d'immobilisations corporelles	20	-84	-238
Acquisition d'immobilisations incorporelles	18	-77	-106
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise	6	0	0
Acquisition d'autres participations		-21	-1
Sous-total acquisitions		-183	-345
Cession d'immobilisations incorporelles		10	0
Cession d'immobilisations corporelles		3	19
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		8	36
Cession d'autres investissements		1	2
Dividendes reçus		0	0
Sous-total cessions		22	57
Flux de trésorerie net (-)/provenant des activités d'investissement :			
Des activités poursuivies		-146	-267
Des activités abandonnées		-15	-21
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-161	-288
Produits de l'émission d'actions		0	3
Produits de l'émission d'obligations	25	0	666
Remboursement d'obligations (-)	28	-575	0
Produits des dettes financières	27	387	127
Remboursement (-) des dettes financières	27	-45	-106
Remboursement des dettes résultant de contrats de leasing financiers		-3	-3
Acquisition (-)/cession d'actions propres	25	-53	71
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	25	-222	-205
Intérêts reçus		40	31
Intérêts payés		-124	-153
Flux de trésorerie net (-)/provenant des activités de financement :			
Des activités poursuivies		-595	432
Des activités abandonnées		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-595	432
AUGMENTATION/DIMINUTION (-) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-244	432
Des activités poursuivies		-244	432
Des activités abandonnées		0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		745	316
Effet des variations de change		6	-3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		507	745

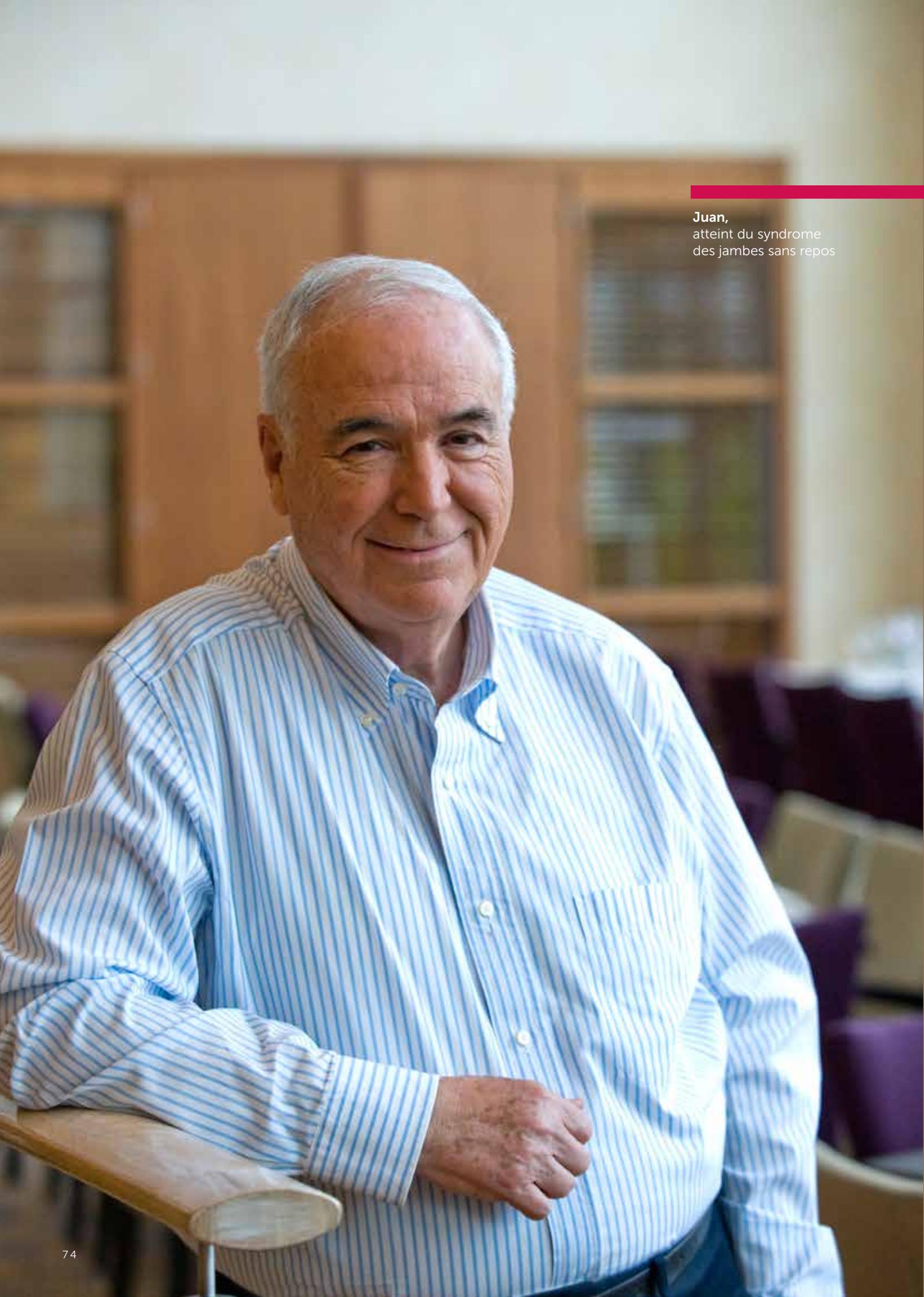
¹ Redressé en raison de l'application de la norme IFRS 10 et de la reclassification au niveau des opérations abandonnées

5 | ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

2014 – € MILLIONS	ATTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES D'UCB SA											
	Capital social et prime d'émission	Capital hybride	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écart de conversion cumulé	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissements nets	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2014 (redressé)¹	2 154	295	-167	2 509	61	-470	-6	22	55	4 454	-131	4 323
Résultat de l'exercice				209						209	-10	199
Autre résultat global/perte (-)					-116	277	18	-50		129	-19	110
Résultat global total				209	-116	277	18	-50		338	-29	309
Augmentation de capital	460									460		460
Dividendes				-199						-199		-199
Paievements fondés sur des actions				30						30		30
Transfert dans les réserves			11	-11						0		0
Actions propres			-17							-17		-17
Conversion de l'obligation convertible					-41					-41		-41
Dividende aux détenteurs d'obligations perpétuelles et subordonnées				-23						-23		-23
Acquisition d'intérêts minoritaires										0		0
Solde au 31 décembre 2014	2 614	295	-173	2 515	-96	-193	13	-28	55	5 002	-160	4 842

2013 – € MILLIONS	ATTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES D'UCB SA											
	Capital social et prime d'émission	Capital hybride	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écart de conversion cumulé	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissements nets	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2013	2 151	295	-239	2 662	49	-379	-3	-3	55	4 588	5	4 593
Effet de l'adoption anticipée de la norme IFRS 10 (Note 2)				-102						-102	-128	-230
Solde au 1^{er} janvier 2013 (redressé)¹	2 151	295	-239	2 559	49	-379	-3	-3	55	4 486	-123	4 363
Résultat de l'exercice				160						160	-15	145
Autre résultat global/perte (-)					6	-91	-3	25		-63	5	-57
Résultat global total				160	6	-91	-3	25		97	-10	87
Augmentation de capital	3									3		3
Dividendes				-182						-182		-182
Paievements fondés sur des actions				21						21		21
Transfert dans les réserves			25	-25						0		0
Actions propres			47							47		47
Option d'achat et option de vente d'intérêts minoritaires					6					6		6
Dividende aux détenteurs d'obligations perpétuelles et subordonnées				-23						-23		-23
Acquisition d'intérêts minoritaires										0	2	2
Solde au 31 décembre 2013 (redressé)¹	2 154	295	-167	2 509	61	-470	-6	22	55	4 454	-131	4 323

¹ Redressé en raison de l'application de la norme IFRS 10



Juan,
atteint du syndrome
des jambes sans repos

IV. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Informations générales	76
2. Résumé des principales méthodes comptable	76
3. Jugements et estimations comptables	91
4. Gestion des risques financiers	93
5. Informations par segment	100
6. Regroupements d'entreprises	101
7. Actifs et passifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées	102
8. Autres produits	103
9. Charges d'exploitation par nature	104
10. Charges liées aux avantages du personnel	104
11. Autres produits/charges opérationnels	104
12. Pertes de valeur d'actifs non financiers	105
13. Frais de restructuration	105
14. Autres produits et charges	105
15. Produits financiers et charges financières	106
16. Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	107
17. Autres éléments du résultat global	107
18. Immobilisations incorporelles	108
19. Goodwill	109
20. Immobilisations corporelles	110
21. Actifs financiers et autres actifs	111
22. Stocks	113
23. Créances commerciales et autres débiteurs	113
24. Trésorerie et équivalents de trésorerie	114
25. Capital et réserves	115
26. Paiements fondés sur des actions	116
27. Emprunts	120
28. Obligations	121
29. Autres dettes financières	123
30. Actifs et passifs d'impôt différé	124
31. Avantages au personnel	125
32. Provisions	128
33. Fournisseurs et autres créditeurs	129
34. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie	130
35. Instruments financiers par catégorie	131
36. Instruments financiers dérivés	132
37. Résultat par action	134
38. Dividende par action	135
39. Engagements et passifs éventuels	136
40. Transactions avec les parties liées	137
41. Événements survenus après la date du bilan	140
42. Liste des entreprises consolidées intégralement	140

1. Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie et l'immunologie.

Les états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 concernent la Société et ses filiales. UCB Pharma SA et UCB S.R.O, deux filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des ramifications au Royaume-Uni et en Slovaquie, respectivement, qui sont intégrées dans leur comptabilité.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique.

Le siège social est établi Allée de la Recherche, n° 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en Bourse sur Euronext Bruxelles.

Le Conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB SA le 26 février 2015. Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers statutaires d'UCB SA lors de l'assemblée générale du 30 avril 2015.

2. Résumé des principales méthodes comptable

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

2.1 | BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'ensemble des normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables à la date de la préparation des présents états financiers consolidés ont été adoptées pour une utilisation dans l'Union européenne par le biais de la procédure d'approbation instituée par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode des coûts historiques, à l'exception de certains postes tels que les actifs financiers disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés et les passifs pour des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en numéraire, qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou des domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 3.

Lorsque cela s'est avéré nécessaire, certains points ont été reclassés afin de faciliter la comparaison périodique des informations présentées pour cet exercice et pour les années précédentes.

2.2 | CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DES INFORMATIONS À FOURNIR

Ci-après figurent les nouvelles normes, les amendements aux normes existantes ou les nouveaux principes comptables que le Groupe a adoptés pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 ou après cette date :

- La **norme IFRS 10 « États financiers consolidés »** identifie le concept de contrôle comme facteur déterminant pour établir si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. À la suite de l'adoption de cette norme en 2014, le Groupe a consolidé deux autres entités chargées de gérer les études cliniques de la Société : Edev S.à.r.l. (« Edev ») et Phase III Development Company S.à.r.l. (« P3D »). Les droits du Groupe à Edev et P3D découlent d'arrangements contractuels étant donné qu'il ne détient pas de titres de capitaux propres ou n'a pas de droits de vote sur ces deux entités. Compte tenu du modèle et de la finalité des entités, du partage contractuel des risques, du pouvoir restreint des entités sur leur retour et des restrictions sur les activités autorisées des entités,
- La **norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »** présente de nouvelles exigences d'information qui puissent permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature, ainsi que les risques et les impacts financiers résultant des intérêts du Groupe dans les filiales, les co-entreprises, les sociétés liées et les entités structurées non consolidées. L'adoption de cette norme a abouti à des informations complémentaires mais n'a pas eu d'impact sur la situation financière du Groupe.
- Aucune autre norme IFRS ou IFRIC applicable pour la première fois pour la présente période intermédiaire n'a eu une incidence importante sur la situation financière du Groupe.

ces dernières étaient destinées à être contrôlées en vertu de la norme IFRS 10. Les tableaux 2.2.1 et 2.2.2 ci-dessous en illustrent l'incidence sur la déclaration de la situation financière et l'état du résultat global.

2.2.1 | INCIDENCE SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

€ millions	AUGMENTATION/DIMINUTION (-)	
	31 DÉCEMBRE 2013	1 ^{ER} JANVIER 2013
ACTIFS	-149	-101
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	-150	-102
Total des actifs non-courants	-150	-102
Actifs courants		
Fournisseurs et autres débiteurs	-8	-7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	8
Total des actifs courants	1	1
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	-149	-101
Capitaux propres		
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	-150	-102
Intérêts minoritaires	-131	-128
Total des capitaux propres	-281	-230
Passifs non courants		
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	123	125
Total des passifs non courants	123	125
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	9	4
Total des passifs courants	9	4
Total du passif	132	129

2.2.2 | INCIDENCE SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous résume l'incidence de l'application de la norme IFRS 10 sur l'état consolidé du résultat global de 2013 et le reclassement des résultats de l'entité Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. en tant qu'activité abandonnée (voir Note 7).

31 décembre 2013					
€ millions	SOLDE TEL QUE PRÉSENTÉ À L'ORIGINE	IMPACT DE LA NORME IFRS 10	SOLDE TEL QUE REDRESSÉ EN VERTU DE LA NORME IFRS 10	RECLASSEMENT EN TANT QU'ACTIVITÉ ABANDONNÉE	SOLDE REDRESSÉ
Produits des ventes nettes	3 049	0	3 049	-254	2 795
Produits et charges de redevances	172	0	172	-1	171
Autres produits	190	0	190	-23	167
Chiffre d'affaires	3 411	0	3 411	-278	3 133
Coût des ventes	-1 114	11	-1 103	138	-965
Marge brute	2 297	11	2 308	-140	2 168
Frais commerciaux	-802	0	-802	9	-793
Frais de recherche et développement	-856	-44	-900	14	-886
Frais généraux et administratifs	-205	0	-205	2	-203
Autres produits/charges (-) opérationnels	7	0	7	4	11
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges	441	-33	408	-111	297
Pertes de valeur d'actifs non financiers	-29	0	-29	0	-29
Frais de restructuration	-32	0	-32	0	-32
Autres produits/charges (-)	23	0	23	4	27
Résultat opérationnel	403	-33	370	-107	263
Produits financiers	51	0	51	0	51
Charges financières	-172	-21	-192	0	-192
Résultat/perte (-) avant impôts	282	-54	228	-107	121
Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	-87	0	-87	33	-54
Résultat/perte (-) des activités poursuivies	195	-55	141	-74	67
Activités abandonnées	5	0	5	74	78
Résultat	200	-55	145	0	175
Attribuable aux actionnaires d'UCB	207	-46	160	0	160
Attribuable aux intérêts minoritaires	-7	-8	-15	0	-15

2.3 | NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES

Les nouvelles normes et les amendements aux normes existantes de même que les interprétations qui suivent ont été publiés mais ne sont pas d'application pour l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2014 et n'ont pas été adoptés par anticipation.

► La norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018) traite du classement, de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs financiers. La version exhaustive de la norme IFRS 9 a été émise en juillet 2014 et remplace les directives de la norme IAS 39 relatives au reclassement et à la comptabilisation des instruments financiers. La norme IFRS 9 est une version simplifiée du modèle de comptabilisation mixte qui établit trois catégories principales de comptabilisation pour les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI) et la juste valeur par le résultat. La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de comptabilisation des pertes de crédits prévues, qui remplace le modèle de dépréciation des pertes encourues utilisé dans la norme IAS 39. Le classement et la comptabilisation des passifs financiers n'ont pas été

modifiés à l'exception de la reconnaissance des variations liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global, pour les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat. La norme IFRS 9 assouplit les exigences en matière d'efficacité de la couverture en remplaçant les tests de séparation nette. Le Groupe doit encore évaluer l'incidence globale de la norme IFRS 9.

► La norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* » (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017) prévoit que l'entité comptabilise le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Les 5 étapes standards à mettre en œuvre pour comptabiliser un produit sont les suivantes :

1. Identification du/des contrat(s) avec un client ;
2. Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
3. Détermination du prix de la transaction ;
4. Affectation du prix de la transaction aux obligations de performance distinctes du contrat ;

5. Comptabilisation du produit lorsque l'entité satisfait aux obligations de performance, à savoir lorsque la « comptabilisation » des biens ou des services sous-jacente à l'obligation de performance est transférée au client.

Le Groupe est en train d'évaluer l'incidence de cette norme. Actuellement, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable de son effet.

- **L'Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »** (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015) expose les critères de comptabilisation d'un passif résultant d'une obligation de payer une taxe autre que l'impôt sur le résultat. Cette interprétation précise ce qu'est un fait générateur de l'obligation de payer une taxe et quand il convient de comptabiliser un passif. L'adoption de cette norme n'aura pas d'impact matériel sur l'état du résultat annuel.

Il n'y a aucune autre interprétation IFRS ou IFRIC n'étant pas encore en vigueur qui pourrait avoir une incidence notable sur le Groupe.

2.4 | CONSOLIDATION

2.4.1 | FILIALES

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités structurées) que le Groupe contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ce dernier est exposé à, ou peut réclamer, des droits en matière de rendements variables provenant de son implication avec l'entité et a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements de sociétés. La contrepartie transférée à la suite de l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs ou passifs résultant d'un accord portant sur une contrepartie éventuelle. Les coûts liés à une acquisition sont portés en charges au fur et à mesure où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis et les passifs, y compris les passifs éventuels repris lors d'un regroupement de sociétés, sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe constate sur une base d'acquisition par acquisition les participations minoritaires dans le chef de l'entreprise rachetée soit à la juste valeur, soit à la proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets de l'entreprise rachetée.

Toute contrepartie conditionnelle à transférer par le Groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à comptabiliser comme actif ou passif seront, conformément à la norme IAS 39, comptabilisées en résultat net ou comme variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie conditionnelle qui est classée comme instruments de

capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres.

Le goodwill correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs nets acquis et les passifs assumés identifiables. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat net.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

2.4.2 | CHANGEMENTS DE PARTICIPATIONS DANS UNE FILIALE QUI NE RÉSULTENT PAS EN UNE PERTE DE CONTRÔLE

Le Groupe traite les transactions avec les participations minoritaires qui ne résultent pas en une perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. S'agissant d'acquisitions par le biais de participations minoritaires, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus-values ou moins-values issues de la cession de participations minoritaires sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

2.4.3 | CESSION DE FILIALES

Lorsque le Groupe cesse d'exercer un contrôle dans une filiale, la participation détenue dans celle-ci est réévaluée à sa juste valeur, et cette variation de valeur comptable est constatée dans le compte de résultat. La juste valeur retenue est la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme une entreprise liée, une co-entreprise ou un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans le compte de résultat.

2.4.4 | SOCIÉTÉS LIÉES

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler, ce qui correspond généralement à une participation de 20 % à 50 % des droits de vote. Les participations dans des sociétés liées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et selon la méthode de mise en équivalence et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue à la date d'acquisition. Les participations du Groupe dans les sociétés liées incluent le goodwill constaté au moment de l'acquisition.

Si la participation détenue dans une société liée diminue, mais qu'une influence notable sur celle-ci subsiste, seule la partie des montants précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global sont classés, le cas échéant, en pertes et profits.

La part du Groupe dans les profits et pertes des sociétés liées postérieurement à leur acquisition figure au compte de résultat, et sa part dans les mouvements postérieurs à leur acquisition dans les autres éléments du résultat global est constatée dans les autres éléments du résultat global, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'investissement. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société liée concernée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées, le cas échéant, pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les plus-values et moins-values résultant d'une dilution des intérêts détenus dans des sociétés associées sont portées au compte de résultat.

2.4.5 | INTÉRÊTS DANS DES OPÉRATIONS COMMUNES

Une opération commune est un accord de co-entreprise où les parties, ou les opérateurs communs qui exercent un contrôle conjoint de la co-entreprise, possèdent des droits sur les biens, et ont des obligations sur le passif, en rapport avec la co-entreprise. Le contrôle conjoint est le partage de commun accord du contrôle d'une co-entreprise qui existe uniquement lorsque la prise de décision portant sur des activités significatives nécessite l'approbation à l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'il dirige des activités dans le cadre d'une co-entreprise, le Groupe reconnaît, proportionnellement à son intérêt dans la co-entreprise :

- ▶ ses biens, y compris sa part de tout bien détenu conjointement ;
- ▶ son passif, y compris sa part de tout passif détenu conjointement ;
- ▶ son chiffre d'affaires provenant de la vente de sa part du produit issu des opérations partagées ;
- ▶ sa part du chiffre d'affaires provenant de la vente du produit issu de la co-entreprise ;
- ▶ ses charges, y compris sa part de toute charge due conjointement.

Lorsqu'une entité du Groupe interagit avec une co-entreprise dont une entité du Groupe est un opérateur commun, le Groupe est considéré en tant que dirigeant de la transaction avec les autres parties de la co-entreprise. Dès lors, les pertes et les gains résultant des transactions sont identifiées dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans la co-entreprise.

2.5 | INFORMATIONS PAR SEGMENT

Les activités du Groupe sont composées d'un seul secteur d'activité : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les Chief Operating Decision Makers, autrement dit le Comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. UCB fonctionne donc en tant que segment unique.

2.6 | CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés :

	TAUX DE CLÔTURE		TAUX MOYEN	
	2014	2013	2014	2013
USD	1,210	1,379	1,326	1,328
JPY	145,010	145,140	140,298	129,381
GBP	0,777	0,832	0,806	0,849
CHF	1,203	1,225	1,214	1,231

Les cours de clôture correspondent aux taux au comptant applicables le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

2.6.1 | DEVISE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise de fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

2.6.2 | TRANSACTIONS ET BILANS

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises aux taux de change applicables en fin d'exercice sont portés au compte de résultat, sauf s'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie et de couvertures d'un investissement net.

Les variations de la juste valeur des garanties monétaires libellées en devises étrangères, qui sont classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, sont analysées entre les écarts de conversion résultant des changements du coût amorti de la garantie et d'autres changements de la valeur comptable de la garantie. Les écarts de conversion liés à des variations du coût amorti sont comptabilisés dans le compte de résultat; les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts de conversion sur des actifs et passifs financiers non monétaires sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les écarts de conversion sur des actifs financiers non monétaires, tels que les actions classées en tant qu'actifs disponibles à la vente figurent dans les réserves des actifs disponibles à la vente dans les autres éléments du résultat global.

2.6.3 | SOCIÉTÉS DU GROUPE

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- ▶ les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan concerné ;
- ▶ les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- ▶ tous les écarts de change y afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (sous « ajustements de conversion cumulés »).

Lors de la consolidation, les écarts de conversion résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments considérés comme couvertures de tels investissements sont portés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue, partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

2.7 | CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction seront perçus par l'entité et que ces avantages peuvent être mesurés de manière fiable. Le montant du chiffre d'affaires n'est pas considéré comme évalué avec fiabilité tant que toutes les conditions relatives à la vente n'ont pas été résolues.

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur des sommes reçues et à recevoir pour la vente de marchandises dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, ristournes, rabais, remises, et escomptes au comptant liés aux programmes Medicaid ou Medicare aux États-Unis et similaires dans d'autres pays.

2.7.1 | PRODUITS DES VENTES NETTES

Le chiffre d'affaires de la vente de marchandises est comptabilisé lorsque :

- ▶ les risques et les avantages significatifs liés à la propriété des marchandises sont transférés à l'acheteur ;
- ▶ le Groupe ne détient ni une participation continue dans la gestion dans la mesure généralement associée à la propriété, ni un contrôle effectif des marchandises vendues ;
- ▶ le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- ▶ il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par l'entité ; et
- ▶ les coûts supportés ou à supporter dans le cadre de la transaction peuvent être mesurés de manière fiable.

Les estimations des rémunérations des ventes prévues et des ré-imputations accordées aux agences gouvernementales, aux grossistes, aux gestionnaires de soins et à d'autres clients sont déduites du chiffre d'affaires au moment où les produits afférents sont enregistrés ou lorsque les gratifications sont octroyées.

Ces estimations sont calculées sur base de l'expérience historique et des modalités spécifiques aux différents accords.

2.7.2 | PRODUITS DES REDEVANCES

Les redevances sont prises en compte selon une comptabilité d'engagements, conformément au contenu des accords correspondants.

2.7.3 | AUTRES PRODUITS

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats de concession de licences et de partage de bénéfices ainsi que des contrats à façon. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus, ou lors de la prestation du service y afférent.

Le Groupe reçoit de la part de tierces parties des versements anticipés, échelonnés et autres, relatifs à la vente de certains produits ou à l'octroi de licences. Les produits associés aux étapes des performances sont comptabilisés sur la base de l'accomplissement de l'événement caractéristique de l'étape, si cet événement est substantiel, déterminable objectivement et s'il représente un point important dans le cycle de vie du développement d'un produit pharmaceutique. Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des produits à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont perçus durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

2.7.4 | REVENUS D'INTÉRÊTS

Les intérêts sont comptabilisés sur une base *pro rata temporis* prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

2.7.5 | DIVIDENDES REÇUS

Les dividendes sont comptabilisés dès que le droit de l'actionnaire de recevoir le paiement du dividende est établi.

2.8 | COÛTS DES VENTES

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux marchandises vendues sont reprises dans le « Coût des marchandises vendues ».

2.9 | RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

2.9.1 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES GÉNÉRÉES EN INTERNE – FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ensemble des frais de recherche internes sont des frais encourus. Les frais de développement internes sont capitalisés uniquement s'ils correspondent au critères d'identifiabilité de la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* ». En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (risques relatifs aux essais cliniques, probabilité d'autorisation de commercialisation), les frais de développement internes du Groupe ne satisfont pas en règle générale aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2014, aucun frais de développement internes ne répondait à ces critères d'identifiabilité.

2.9.2 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES

Les paiements au titre des projets de recherche et de développement en cours acquis par des accords d'acquisition de licence, des regroupements d'entreprises ou des achats d'actifs séparés sont activés comme immobilisations incorporelles, à condition qu'ils puissent être identifiés séparément, contrôlés par le Groupe et en mesure de procurer des avantages économiques. Étant donné que le critère relatif à la probabilité prévu dans l'IAS 38 est toujours considéré comme satisfait pour des actifs de recherche et développement acquis séparément et que le montant des paiements est déterminable, les avances et paiements d'étape accordés à des parties tierces, au titre de produits ou de composés pharmaceutiques dont la mise sur le marché n'a pas encore été autorisée, sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, et amortis selon le mode d'amortissement linéaire au cours de leur durée d'utilité à compter de la date d'obtention de l'homologation de ces produits ou composés.

2.10 | PERTES DE VALEUR D'ACTIFS NON FINANCIERS

À chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations et machines afin de déterminer l'existence potentielle d'une perte de valeur. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle. Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis. Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable.

Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif (diminuée des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur la base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est reprise dans le compte de résultat comme « dépréciation d'actifs non financiers ». Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont réexaminés à chaque date de reporting pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une perte de valeur est inscrite dans le compte de résultat. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne peuvent jamais être reprises.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées pour perte de valeur sur une base composée ou, le cas échéant, d'après les indications existantes.

2.11 | FRAIS DE RESTRUCTURATION, AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les dépenses encourues par le Groupe afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme « frais de restructuration ».

Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente d'immobilisations incorporelles (autres que des actifs en développement) ou corporelles, ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges, (autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées) sont présentées dans le compte de résultat sous « autres produits et charges ».

2.12 | IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat sauf pour les postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement. En ce qui concerne les crédits d'impôt pour R&D, ces montants sont passés en frais de recherche et de développement.

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable auquel les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts et pertes fiscales reportés pourront être imputés. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de bilan et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel la dette est payée ou l'actif est réalisé. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le seul cas où il y a un droit légal exécutoire et si la charge d'impôt différé se rapporte à la même filiale et à la même autorité fiscale.

Le Groupe est présent dans plusieurs pays avec des environnements réglementaires juridiques et fiscaux souvent complexes. Le Groupe considère sa position fiscale comme étant gérable et la prend en vue de résister aux contestations éventuelles des autorités fiscales. Néanmoins, le Groupe admet que certaines positions sont incertaines et comportent des interprétations de lois fiscales complexes ainsi que des considérations de prix de transfert qui pourraient être contestées par les autorités fiscales. Le Groupe évalue ces positions individuellement sur base régulière en utilisant toutes les informations disponibles et en procédant à l'enregistrement d'un passif pour chaque élément dont la mise en examen par les autorités fiscales est peu probable. Le Groupe calcule le passif comme unique et meilleure estimation de l'impôt actuel qu'il s'attend à payer en utilisant son meilleur jugement de l'issue la plus probable de ces examens.

2.13 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.13.1 | BREVETS, LICENCES, MARQUES DÉPOSÉES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement « immobilisations incorporelles ») sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique, à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire lorsque l'enregistrement a été obtenu). La durée d'utilité économique estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (généralement entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée; aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

2.13.2 | LOGICIELS

Les licences logicielles acquises sont capitalisées sur base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (3 à 5 ans).

2.14 | GOODWILL

Le goodwill résulte de l'acquisition de filiales, sociétés liées et coentreprises et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la participation du Groupe dans la valeur réelle nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute perte de valeur cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans le bilan, tandis que le goodwill réalisé sur les acquisitions de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

UCB se présente comme un segment et a une unité génératrice de trésorerie afin de tester une éventuelle perte de valeur.

Le goodwill ayant une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une perte de valeur s'il y a une indication en ce sens. À cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la perte de valeur est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, ensuite aux autres actifs de l'unité proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées pour le goodwill ne peuvent pas être reprises.

En cas de cession d'une filiale ou d'une co-entreprise, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession de l'entité.

Au cas où la juste valeur des actifs, passifs identifiables ou des passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises, la partie excédentaire subsistant après réévaluation est comptabilisée directement en résultat net.

2.15 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction qui sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeurs cumulées.

Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les frais d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifiant sont capitalisés en élément de coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs (autres que les terrains et propriétés en construction) tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du mois où l'actif est prêt à être utilisé. Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements doivent être comptabilisés au titre de changement dans une estimation comptable conformément à l'IAS 8 « *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* ».

Les durées de vie économique ci-dessous s'appliquent aux principales catégories de terrains, installations et équipements :

▶ Constructions	20-33 ans
▶ Machines	7-15 ans
▶ Matériel de laboratoire	7 ans
▶ Matériel prototype	3 ans
▶ Mobilier et agencement	7 ans
▶ Matériel roulant	5-7 ans
▶ Matériel informatique	3 ans
▶ Actifs sous leasing financier	durée la plus courte entre la vie économique de l'actif et le leasing

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés dans le compte de résultat sous « autres produits et charges ».

Les biens d'investissement sont des terrains et constructions faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et dépréciés de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des actifs corporels utilisés par leur propriétaire. Étant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans le bilan.

2.16 | LEASINGS

Les leasings sont classés comme leasings financiers si, selon les conditions du leasing, tous les risques et avantages de la propriété sont, en substance, transférés au preneur. Tous les autres leasings sont considérés comme leasings opérationnels.

2.16.1 | LEASINGS FINANCIERS

Les actifs détenus dans le cadre d'un leasing financier sont repris dans les actifs du Groupe à la valeur la moins élevée entre juste valeur et valeur actuelle des paiements de leasing minimum, diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations d'actifs non financiers. La dette correspondante à l'égard du bailleur est reprise dans le bilan en tant qu'obligation au titre de leasing financier.

Les paiements de leasing sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation de leasing de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde subsistant du passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le montant amortissable d'un actif sous leasing est affecté à chaque exercice comptable au cours de la durée d'utilisation prévue sur une base systématique conforme à la politique d'amortissement que le Groupe applique aux actifs amortissables lui appartenant.

S'il est prévu selon une certitude raisonnable que le Groupe acquerra la propriété de l'actif à l'expiration de la durée du leasing, la durée d'utilisation prévue est la durée de vie économique de l'actif. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre durée du leasing et durée de vie économique.

2.16.2 | LEASINGS OPÉRATIONNELS

Les paiements de leasing dans le cadre d'un leasing opérationnel sont imputés dans le compte de résultat de façon linéaire sur toute la durée du leasing concerné. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'incitation à la souscription d'un leasing opérationnel sont également répartis de façon linéaire sur toute la durée du leasing.

2.17 | ACTIFS FINANCIERS

2.17.1 | CLASSIFICATION

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers ont été acquis.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

2.17.2 | ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Un instrument est classé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère ces investissements et prend des décisions d'achat et de vente basées sur leur juste valeur conformément à la politique du Groupe en matière de gestion des risques sur le marché financier. Les instruments financiers dérivés sont aussi considérés comme détenus à des fins de transaction à moins d'être des instruments de couverture.

2.17.3 | PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, non cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture qui sont classés dans les actifs non courants.

2.17.4 | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou ne sont classés dans aucune des autres catégories. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

2.17.5 | COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les investissements sont calculés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas classifiés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction sont passés dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie qui en découlent ont expiré ou ont été transférés, et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat le sont par la suite à leur juste valeur. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

Les plus-values ou moins-values résultant de variations de la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais d'une catégorie de pertes ou profits sont actées dans le compte de résultat au cours de la période durant laquelle ces plus-values ou moins-values sont générées.

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est directement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. En cas de cession/dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente, toute plus-value ou moins-value cumulée qui a été comptabilisée directement dans les capitaux propres est reclassée en résultat.

2.18 | DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

2.18.1 | ACTIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Le Groupe évalue à la fin de chaque période comptable s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou groupe d'actifs financiers soient dépréciés. Un actif financier ou groupe d'actifs financiers ne sont dépréciés et des pertes de valeur ne sont enregistrées uniquement si une indication objective de cette dépréciation existe à la suite d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale (un « événement source de perte ») et si cet événement ou ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers qui peuvent être évalués de manière fiable.

Les critères que le Groupe utilise pour déterminer s'il y a une indication objective d'une perte de valeur sont, entre autres :

- ▶ des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- ▶ une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement ou une défaillance dans le paiement des intérêts ou du capital ;
- ▶ le Groupe, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, fait à l'emprunteur une concession que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres circonstances ;
- ▶ il est probable que l'emprunteur soit déclaré en faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière ;
- ▶ la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en question, en raison de difficultés financières ; ou
- ▶ des données observables indiquant une diminution sensible des flux de trésorerie futurs estimés.

Le Groupe évalue d'abord s'il existe une indication de dépréciation. Pour la catégorie des prêts et créances, le montant de la perte est évalué comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion des pertes de crédit futures non encourues), calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à l'échéance est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel déterminé en vertu du contrat. En pratique, le Groupe peut évaluer la dépréciation sur la base d'un prix de marché observable.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur (comme l'amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du compte de résultat consolidé.

2.18.2 | ACTIFS CLASSÉS COMME DISPONIBLES À LA VENTE

Le Groupe évalue à la fin de chaque période comptable s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou groupe d'actifs financiers soient dépréciés. Pour les titres de créance, le Groupe utilise les critères de référence dont il est fait état ci-dessus. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après l'enregistrement de la perte de valeur dans le compte de résultat, celle-ci est reprise par le biais du compte de résultat consolidé.

Dans le cas des placements en actions classés comme étant disponibles à la vente, la diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'actif sous le niveau de son coût est également une indication que les actifs sont dépréciés. Si une telle indication existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – évaluée comme étant la différence entre la valeur d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier précédemment porté au compte de résultat – est soustraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées comme instruments de capitaux propres émis dans ces états financiers consolidés ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat consolidé.

2.19 | INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le Groupe inclut les risques de crédit et de non-performance dans ses techniques d'évaluation, si bien que les ajustements de marge de crédit réalisés concernant les contreparties avec lesquelles des transactions sont conclues sur les marchés financiers n'ont qu'un impact insignifiant sur la valorisation des instruments dérivés.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend de la classification ou non de l'instrument financier dérivé en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe décrit également leur évaluation, à la fois à la conclusion de la couverture et de façon permanente, quant à déterminer si les instruments financiers dérivés utilisés dans des transactions de couverture ont une grande efficacité dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais des pertes et profits.

2.19.1 | COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris(e) en compte de résultat sous « produits/charges financiers ».

Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les capitaux propres sont inclus(es) dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif. Si la couverture des flux de trésorerie d'une transaction prévue entraîne ultérieurement la comptabilisation d'un actif ou d'un passif financier, les gains ou pertes y afférents qui avaient été comptabilisé(e)s directement dans les capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultat dans la même ou les mêmes périodes au cours de laquelle/desquelles l'actif acquis ou le passif supporté ont affecté le compte de résultat.

Une relation de couverture de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu, résilié ou exercé, si la direction révoque la désignation ou si les transactions prévues ne sont plus hautement probables. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus hautement probable mais est susceptible d'encore se produire, tout bénéfice ou perte précédemment reporté(e) dans les capitaux propres reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction affecte le résultat.

Lorsqu'il s'avère que la transaction prévue ne se produira pas, le bénéfice ou la perte est immédiatement comptabilisé(e) dans le compte de résultat.

2.19.2 | COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat, en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

2.19.3 | COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture sont porté(e)s directement au compte de résultat sous les « Produits financiers ». Les bénéfices et les pertes cumulé(e)s comptabilisé(e)s dans les capitaux propres sont transférés(e) dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

2.19.4 | INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Certains instruments financiers dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat, sous « produits financiers ».

2.20 | STOCKS

Les approvisionnements destinés à la revente sont valorisés au prix d'acquisition ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des en-cours de fabrication et des produits fabriqués comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts de réalisation et coûts à engager dans la commercialisation, la vente et la distribution.

2.21 | CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour dépréciation.

2.22 | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces disponibles et en dépôt à vue, les autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les dettes financières dans les passifs courants du bilan.

2.23 | ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES DE CESSION) DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si le montant comptable peut être recouvré principalement par le biais d'une transaction de vente, et que celle-ci est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants classés comme disponibles à la vente ne sont pas amortis.

2.24 | CAPITAL SOCIAL

2.24.1 | ACTIONS ORDINAIRES

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement remboursables.

2.24.2 | ACTIONS PROPRES

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (nets d'impôts sur le résultat), est déduit des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégrée dans les capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société.

2.24.3 | CAPITAL HYBRIDE

Si les conditions d'émission d'obligations sont conformes à l'IAS 32 « *Instruments financiers : présentation* », elles sont comptabilisées comme instruments de capitaux propres du Groupe.

Si le capital hybride est comptabilisé à titre de capitaux propres, la participation se traduit par un « dividende » aux actionnaires dans l'état des variations de capitaux propres.

2.25 | PRÊTS ET EMPRUNTS

Les prêts et découverts bancaires portant intérêts sont initialement mesurés à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est reconnue tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

2.26 | INSTRUMENTS FINANCIERS COMPOSÉS

Les instruments financiers composés émis par le Groupe comprennent des obligations convertibles en actions ordinaires au gré de l'émetteur. Le nombre d'actions à émettre ne suit pas les variations de leur juste valeur. Dans le passé, vu l'option dont disposait l'émetteur de procéder à un rachat en espèces, ces obligations convertibles étaient subdivisées en un élément de dette et une composante dérivée.

À la comptabilisation initiale de l'élément de dette, la juste valeur de l'élément de dette était calculée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, au taux d'intérêt appliqué à ce moment-là par le marché pour des instruments ayant des conditions de crédit comparables et offrant pour l'essentiel les mêmes flux de trésorerie, selon les mêmes conditions, mais sans l'option de conversion.

Après la comptabilisation initiale, l'élément de dette est évalué sur base de son coût amorti par la méthode du taux d'intérêt réel.

Le montant restant était alloué à l'option de conversion et comptabilisé sous la rubrique « autres dérivés ». Ultérieurement à la comptabilisation initiale, l'élément dérivé était comptabilisé à la juste valeur, tous les profits et pertes suite à la réévaluation étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Vu la décision du Conseil d'administration en 2010 d'annuler les droits d'UCB liés à l'option de règlement en espèces, l'élément dérivé a été reclassé dans les capitaux propres sur base de sa juste valeur à la date d'annulation.

L'élément des capitaux propres a été reclassé en tant que prime à l'émission d'actions lors de la conversion des obligations convertibles restantes en 2014.

Les coûts de transaction additionnels directement imputables à l'offre obligataire sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel et amortis en compte de résultat pendant la durée de vie de l'instrument.

2.27 | DETTES COMMERCIALES

Les dettes commerciales sont initialement évaluées à leur juste valeur et ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

2.28 | AVANTAGES AU PERSONNEL

2.28.1 | OBLIGATION DE PENSION

Le Groupe gère divers régimes postérieurs à l'emploi, dont des plans de retraite à prestations définies et des plans de retraite à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations aux plans de pension à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de pension prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération. L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans les états financiers consolidés représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout excédent résultant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations aux plans.

Les engagements nets en rapport avec des plans à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées ». Une évaluation actuarielle complète est effectuée au moins tous les trois ans à partir des informations à jour du personnel. Une telle évaluation s'impose également si la fluctuation nette inscrite au bilan est supérieure à 10 % d'une année sur l'autre en raison de circonstances propres au plan (évolution importante de l'adhésion, modification des dispositions, etc.). Pour les exercices au titre desquels une évaluation

actuarielle complète n'est pas requise, des projections (reports) à partir du précédent exercice sont réalisées au moyen d'hypothèses actualisées (taux d'actualisation, augmentation de salaire, chiffre d'affaires). Ces projections s'appuient sur les données de chaque employé telles qu'elles sont connues à compter de la date de la dernière évaluation complète, en tenant compte des hypothèses relatives aux augmentations de salaire et, éventuellement, au chiffre d'affaires. Toutes les évaluations portent sur les passifs à la date d'arrêté du bilan applicable, et la valeur de marché des actifs du plan de retraite est également établie et déclarée à cette date, quel que soit le type d'évaluation effectuée (complète ou méthode de projection).

La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés sur base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont les échéances avoisinent celles du passif correspondant au titre du régime de pension.

La réévaluation comprenant les écarts actuariels, l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du plan (hors intérêts) sont inscrits immédiatement dans l'état de la situation financière, en constatant une charge ou un crédit dans les autres éléments du résultat global au titre de la période pendant laquelle ils surviennent. La réévaluation comptabilisée dans la rubrique « autre résultat global » n'est pas reclassée. L'entité peut toutefois transférer ces montants dans les capitaux propres. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat au titre de la période correspondant à la modification du plan. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories :

- ▶ coût des services, coût des services passés, profits et pertes sur réductions et liquidations ;
- ▶ charges nettes ou produits nets d'intérêts ;
- ▶ réévaluation.

Le Groupe présente les deux premières composantes du coût des prestations définies sous « charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé (par type de charges cumulées). Les profits et pertes sur réductions sont constatés dans le coût des services passés. Les réévaluations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

2.28.2 | AUTRES CHARGES DE PERSONNEL POSTÉRIEURES À L'EMPLOI

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que le personnel a reçu en retour de services rendus pendant les périodes en cours et ou durant les périodes précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies.

2.28.3 | INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels sur base d'un plan formalisé détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition formulée afin d'inciter les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de clôture du bilan sont chiffrées à leur valeur actualisée.

2.28.4 | PLANS D'INTÉRESSEMENT AUX BÉNÉFICES ET PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéficiés sur base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y est tenu contractuellement ou lorsqu'il existe une pratique antérieure qui a créé une obligation implicite et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée.

2.28.5 | PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions, et réglés soit en instruments de capitaux propres de la Société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et performances extérieurs au marché (par exemple la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée).

Les conditions d'octroi extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'octroi, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation de Black & Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date du bilan, l'entité revoit ses estimations quant au nombre d'options qui pourraient être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées.

La juste valeur du montant payable aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, qui sont réglés en espèces, est comptabilisée comme une charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. La dette est réévaluée à chaque date de clôture et à la date de paiement.

Toute fluctuation de la juste valeur de la dette est comptabilisée comme charges du personnel dans le compte de résultat.

2.29 | PROVISIONS

Les provisions sont reprises dans le bilan quand :

- ▶ il y a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- ▶ il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- ▶ le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision pour refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé et a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, dont les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

3.1 | JUGEMENTS DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La nature de l'activité du Groupe est telle que bon nombre de transactions commerciales n'ont pas une structure simple.

Les conventions commerciales peuvent consister en de multiples accords se produisant en même temps ou à divers moments. Le Groupe est également partie prenante dans des accords de concession de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés et échelonnés sur plusieurs années ainsi que certaines obligations futures. Le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement lorsque les risques importants et les avantages liés à la propriété ont été transférés, lorsque le Groupe ne garde plus une implication continue dans la gestion, ni un contrôle effectif sur les marchandises vendues ou lorsque les obligations sont remplies. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme revenu différé et ensuite portées en résultat dans des exercices comptables ultérieurs sur base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

3.2 | ESTIMATIONS COMPTABLES ET HYPOTHÈSES-CLÉS

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

3.2.1 | RABAIS SUR VENTES

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour des retours sur ventes, ristournes prévues, remises et autres rabais, dont ceux liés aux programmes Medicaid et Medicare aux États-Unis, et des rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables. Ces déductions étant basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations. De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées au bilan et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits au bilan dans le compte de régularisation correspondant.

3.2.2 | ACTIFS INCORPORELS ET GOODWILL

Le Groupe détient des actifs incorporels d'une valeur comptable de € 1 219 millions (Note 18) et un goodwill s'élevant à € 4 882 millions (Note 19). Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où ils sont disponibles à l'utilisation (lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets acquis de R&D en cours équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les actifs incorporels acquis *via* un regroupement d'entreprises et qui comprennent des composés commercialisés mais pour lesquels il n'existe aucune protection par brevet, ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés contribueront à réaliser substantiellement toutes les contributions en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et le goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute perte de valeur ou quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une perte de valeur, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un

taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus.

Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de flux de trésorerie futurs actualisés. Des facteurs tels que l'arrivée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des pertes de valeur.

Le Groupe a appliqué les hypothèses-clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis dans les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

▶ taux de croissance	3,0 %
▶ taux d'actualisation relatif au goodwill et aux immobilisations incorporelles liées à des produits commercialisés	8,2 %
▶ taux d'actualisation relatif aux immobilisations incorporelles liées à des produits non commercialisés (en cours de recherche et de développement)	13,0 %

Les flux de trésorerie tenant également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de dépréciation.

La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

3.2.3 | PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe constitue des provisions pour coûts d'assainissement environnemental spécifiées dans la Note 32. Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont les coûts visant l'assainissement et le réaménagement complets de sites contaminés ainsi que la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de production de films industriels cédées par le Groupe.

Les dépenses d'assainissement futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes, entre autres, la détection de sites contaminés auparavant inconnus, la méthode et l'étendue d'assainissement, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Étant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans le bilan à l'avenir.

3.2.4 | AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans de pension à prestations définies, dont il est question à la Note 31. Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans

repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. C'est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, et par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations.

Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués.

Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans le bilan.

3.2.5 | POSITIONS FISCALES

Le Groupe est actif dans plusieurs juridictions dont les environnements réglementaires légaux et fiscaux sont souvent complexes. Le Groupe considère que les positions fiscales qui ont été prises sont supportables et qu'elles visent à résister à toute contestation de la part des autorités fiscales. Cependant, il est admis que certaines positions sont incertaines et comprennent des interprétations de lois fiscales complexes ainsi que des considérations en matière de prix de transfert qui pourraient être contestées par les autorités fiscales. Le Groupe évalue régulièrement ces positions à l'aide de toutes les informations disponibles et une provision est enregistrée pour tout point susceptible de ne pas être maintenu à la suite d'un examen par les autorités fiscales. Cette provision est évaluée par le Groupe comme la meilleure estimation des impôts qu'il s'attend à payer, déterminée comme l'issue la plus vraisemblable de cet examen.

Le Groupe a reconnu € 620 millions d'actifs d'impôt différés (voir Note 30). La reconnaissance des actifs d'impôt différés se base sur la probabilité de la disponibilité de bénéfices imposables suffisants dans le futur contre lesquels l'annulation des différences temporaires pourra se faire. Quand les différences temporaires sont en lien avec des pertes, le Groupe prend également en compte la possibilité de compenser ces pertes par les bénéfices imposables prévus.

Les principaux éléments qui ont été évalués par la direction comprennent la reconnaissance des pertes, dans le bilan, dans les juridictions où il y a eu des pertes précédemment mais où des bénéfices sont désormais perçus ou devraient être perçus prochainement.

La direction a estimé au mieux la juste valeur de l'actif à reconnaître dans de tels cas et a décidé de la longueur de la période future à prendre en compte dans ces calculs.

Les différences entre les bénéfices imposables prévus et la rentabilité réelle ou la diminution des bénéfices imposables prévus dans le futur pourraient avoir un impact sur les actifs d'impôt différés reconnus dans le futur.

4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières.

Ces risques financiers englobent le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur les politiques et procédures du Groupe quant à la gestion de ces risques ainsi que la gestion des capitaux par le Groupe. La gestion des risques est assurée par le département Treasury & Risk du Groupe conformément aux politiques approuvées par le Financial Risk Management Committee (FRMC).

Le FRMC est composé du Chief Financial Officer, du Chief Accounting Officer et des responsables des départements Financial Control, Internal Audit, Tax et Treasury & Risk. Le FRMC sera responsable :

- ▶ d'analyser des résultats de l'évaluation des risques par UCB ;
- ▶ d'approuver les stratégies recommandées en matière de gestion des risques ;
- ▶ de contrôler la conformité avec la politique de gestion des risques sur les marchés financiers ;
- ▶ d'approuver les changements de politique ; et
- ▶ de rédiger les rapports au Comité d'audit.

Les politiques de gestion des risques financiers du Groupe établies par le FRMC doivent identifier et analyser les risques encourus par le Groupe, définir les contrôles et les limites de risque adéquats et surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues par le FRMC sur une base semestrielle afin de tenir compte des changements intervenant dans les conditions de marché et dans les activités du Groupe.

4.1 | RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché, tels que cours de change, taux d'intérêt et cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses holdings d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque du marché consiste à gérer et contrôler les expositions au risque du marché. Le Groupe achète des instruments financiers dérivés et a également des dettes financières pour gérer le risque du marché. Dans la mesure du possible, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

4.1.1 | RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé à des fluctuations des devises étrangères, qui affectent son résultat net et sa situation financière exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des échanges de devises (cross currency swaps) afin de couvrir un ensemble de flux de devises et de transactions de financement pour lesquels existent des engagements ou des prévisions.

Les instruments acquis pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir une période de minimum 6 et maximum 26 mois de flux de trésorerie prévus provenant des ventes, redevances ou revenus de concession de licences s'il n'existe pas de couvertures naturelles.

Le Groupe a certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion.

L'effet sur les fonds propres consolidés du Groupe du risque de conversion résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellés en devise étrangère est comptabilisé comme un écart de conversion cumulé.

4.1.2 | IMPACT DES FLUCTUATIONS DE CHANGE

Au 31 décembre 2014, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10 % face aux devises suivantes, toutes autres variables étant par ailleurs stables, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice, sur base des soldes de devises dus et des instruments de couverture à cette date, aurait été le suivant :

€ millions	FLUCTUATION DU COURS RENFORCEMENT/ FLÉCHISSEMENT (-) EUR	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES : PERTE (-)/GAIN	IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT : PERTE (-)/GAIN
Au 31 décembre 2014			
USD	+10 %	-121	0
	-10 %	132	9
GBP	+10 %	-27	0
	-10 %	33	1
CHF	+10 %	-49	-2
	-10 %	60	2

€ millions	FLUCTUATION DU COURS RENFORCEMENT/ FLÉCHISSEMENT (-) EUR	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES : PERTE (-)/GAIN	IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT : PERTE (-)/GAIN
Solde au 31 décembre 2013 (redressé)			
USD	+10 %	-113	3
	-10 %	138	-3
GBP	+10 %	-26	10
	-10 %	32	-12
CHF	+10 %	-47	-7
	-10 %	57	8

Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

4.1.3 | RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent engendrer des variations des produits et des charges d'intérêt résultant d'actifs et de passifs portant intérêt. Elles peuvent, en outre, influencer la valeur de marché de certains actifs, passifs et instruments financiers, ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers. Les taux d'intérêt applicables aux principaux instruments de dette du Groupe sont fixes ou flottants, comme il est précisé aux Notes 27 et 28. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer le risque d'intérêt, comme il est indiqué à la Note 36.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture des actifs et passifs à taux fixe, selon une méthode de couverture à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés et les éléments couverts sont tous deux comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat.

En 2014, toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe libellés en euros ou des flux de trésorerie futurs hautement probables résultant d'instruments de créance à taux fixe devant être émis en 2015 ont été comptabilisées en capitaux propres selon la norme IAS 39. Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt

désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe libellés en devises étrangères sont comptabilisées en compte de résultat. Cela est dû aux flux de trésorerie futurs sous-jacents, qui résultent d'instruments dérivés, dont les variations de la juste valeur ne peuvent être comptabilisées en capitaux propres selon la norme IAS 39.

4.1.4 | IMPACT DES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture du bilan aurait entraîné une augmentation des capitaux propres de € 7 millions (2013 : € 5 millions) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une diminution des capitaux propres de € 7 millions (2013 : € 5 millions).

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait provoqué une hausse de € 0 million du résultat (2013 : € 3 millions) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une baisse de € 0 million du résultat (2013 : € 4 millions). Ces changements dans les profits et pertes en 2013, résultant principalement de la variation de la juste valeur des dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe libellés en devises étrangères, n'étaient pas éligibles à la comptabilité de couverture et n'étaient plus d'application au 31 décembre 2014.

4.1.5 | AUTRES RISQUES LIÉS AU PRIX DU MARCHÉ

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais d'examens préalables à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

Les montants soumis au risque lié au prix du marché sont relativement négligeables et, par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix du marché est supposé négligeable.

En 2014, comme en 2013, le Groupe a réalisé des transactions sur actions propres, ainsi que des options d'achat de type américain octroyant le droit d'acquérir des actions d'UCB SA, toutes deux ayant été imputées en capitaux propres.

Après qu'UCB ait exercé son option de rembourser la totalité des obligations convertibles en circulation, en date du 12 mars 2014, la quasi totalité des obligataires ont exercé leur droit de conversion, ayant pour résultat l'émission de 11 078 506 nouvelles actions UCB. Les obligations convertibles restantes, d'une valeur nominale de € 750 000, n'ont pas été converties le 12 mars 2014 mais ont été remboursées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus jusqu'à cette date. Par conséquent, UCB SA n'a plus d'obligations convertibles impayées.

4.2 | RISQUE DE CRÉDIT

Un risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction refuse ou soit dans l'incapacité d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque par pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Dans les créances commerciales, certaines concentrations de risques de crédit sont présentes, en particulier aux États-Unis, en raison des transactions de vente effectuées *via* des grossistes (Note 23). Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, notamment les pays du sud de l'Europe, le Groupe a contracté une assurance-crédit.

Aux États-Unis et en Chine (depuis 2014), le Groupe a conclu un accord de financement de ses créances commerciales qui permet leur décomptabilisation du bilan. En vertu des termes et conditions de ce contrat, UCB ne conserve aucun risque de non-paiement ou de paiement tardif associé aux créances commerciales cédées.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la mise en place d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen régulier des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire. Le critère défini par le département Trésorerie du Groupe pour sa politique d'investissement est basé les notations de crédit à long terme généralement considérées comme de bonnes qualités et le prix des CDS (Credit Default Swap) à 5 ans.

Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments.

4.3 | RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en ce qui concerne la gestion de ce risque consiste à s'assurer autant que possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour régler ses dettes lorsqu'elles sont exigibles, dans des circonstances normales, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit revolving non utilisées.

À la date de clôture, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes :

- ▶ trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 24) : € 507 millions (2013 : € 750 millions)
- ▶ titres négociables hors capitaux propres (Note 21) : € 2 millions (2013 : € 2 millions)
- ▶ facilités de crédit engagées non utilisées (Note 27) : € 1 000 millions (2013 : € 1 085 millions)

La facilité de crédit renouvelable existante de € 1 milliard, arrivant à maturité en 2020, n'était pas utilisée à fin 2014.

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur la base de la période restant à courir de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

€ millions	NOTE	TOTAL	FLUX CON-TRACTUEL	MOINS DE 1 AN	ENTRE 1 ET 2 ANS	ENTRE 2 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Au 31 décembre 2014							
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	27	527	527	195	0	200	132
Titres de créances et autres emprunts à court terme	27	175	175	175	0	0	0
Passifs de contrats de location-financement	27	12	12	3	9	0	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	28	190	257	9	9	27	212
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2021)	28	369	454	18	14	43	379
Obligations pour particuliers (échéance : 2020)	28	257	306	9	9	28	260
Notes EMTN (échéance : 2019)	28	75	88	3	3	82	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2016)	28	515	557	29	528	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	33	1534	1534	1386	9	134	5
Découverts bancaires	27	0	0	0	0	0	0
Swaps des taux d'intérêts		56	56	6	6	22	22
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture							
Sorties		2 958	2 958	2 763	195	0	0
Entrées		2 918	2 918	2 728	190	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties		1 604	1 604	1 604	0	0	0
Entrées		1 582	1 582	1 582	0	0	0

€ millions	NOTE	TOTAL	FLUX CON-TRACTUEL	MOINS DE 1 AN	ENTRE 1 ET 2 ANS	ENTRE 2 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Solde au 31 décembre 2013 (redressé)							
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	27	370	370	113	0	7	250
Titres de créances et autres emprunts à court terme	27	14	14	14	0	0	0
Passifs de contrats de location-financement	27	15	15	3	11	1	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	28	169	266	9	9	27	221
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2021)	28	344	454	0	18	43	393
Obligations pour particuliers (échéance : 2020)	28	248	315	9	9	28	269
Notes EMTN (échéance : 2019)	28	75	90	2	3	7	78
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2016)	28	516	586	29	29	528	0
Obligations convertibles (échéance : 2015)	28	406	469	19	450	0	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2014)	28	588	607	607	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	33	1 461	1 461	1 267	70	104	20
Découverts bancaires	27	5	5	5	0	0	0
Swaps des taux d'intérêts		70	70	2	8	27	33
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture							
Sorties		885	885	848	37	0	0
Entrées		905	905	868	37	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties		1 627	1 627	1 627	0	0	0
Entrées		1 617	1 617	1 617	0	0	0

4.4 | GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux patients, ainsi que de continuer à réduire la dette extérieure du Groupe en vue d'obtenir une structure de capital cohérente avec d'autres entreprises du secteur.

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Total des emprunts (Note 27)	714	404
Obligations (Note 28)	1 406	2 346
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 24), titres négociables disponibles à la vente (Note 21) et garantie en espèces liée à l'obligation de location-financement	-509	-752
Endettement net	1 611	1 998
Total des capitaux propres	4 842	4 323
Total du capital financier	6 453	6 321
Ratio d'endettement	25 %	32 %

4.5 | ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des obligations) se base sur les cours de bourse à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché ainsi que sur les risques liés aux crédits et à la non-performance existant à la date de clôture.

Les cours de bourse sont utilisés pour la dette à long terme. Des avis de courtiers pourraient être utilisés pour l'évaluation de certaines obligations, instruments financiers dérivés hors bourse ou options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs. La juste valeur du contrat de change à terme est déterminée en utilisant la valeur actualisée des montants échangés des devises, convertie au taux de change au comptant en vigueur à la date de clôture.

La valeur comptable diminuée de la provision pour perte de valeur des créances commerciales est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de révélation est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

4.5.1 | HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- ▶ Niveau 1 : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- ▶ Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- ▶ Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

4.5.2 | ACTIFS FINANCIERS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2014				
Actifs financiers				
Actifs disponibles à la vente (Note 21)				
Titres de participation cotés	43	0	0	43
Obligations cotées	2	0	0	2
Actifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	13	0	13
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	22	0	22
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	55	0	55

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2013				
Actifs financiers				
Actifs disponibles à la vente (Note 21)				
Titres de participation cotés	17	0	0	17
Obligations cotées	2	0	0	2
Actifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	24	0	24
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	17	0	17
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	1	0	1

4.5.3 | PASSIFS FINANCIERS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2014				
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	40	0	40
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	36	0	36
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	3	0	3
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	7	0	7
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés (Note 29)				
Warrants	0	0	183	183

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2013 (redressé)				
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	24	0	24
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	15	0	15
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés (Note 29)				
Warrants	0	0	122	122

Durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations à la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors d'évaluations de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés soit la méthode dite de « Black & Scholes » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement.

La juste valeur de l'option d'achat reçue dans le cadre de l'acquisition de Meizler (Note 6) est calculée à partir d'un modèle d'évaluation du prix de l'option par simulation Monte Carlo. Outre la volatilité de marché et le taux d'intérêt sans risque brésiliens, les principales hypothèses utilisées dans ce modèle d'évaluation comprennent des données non observables pour les montants prévisionnels du chiffre d'affaires et de l'EBITDA. L'option d'achat a été évaluée à zéro pendant toute l'année 2014, et a pris fin lors de

l'acquisition des 30 % restants des actions dans Meizler UCB.

La juste valeur des warrants émis par une filiale est déterminée en utilisant un modèle de valeur actualisée nette des sorties de trésorerie probabilisée. La valeur des warrants est basé sur la rentabilité de la filiale et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation incluent des données non observables pour les événements prévus de revenus et d'étapes.

Le tableau suivant présente les variations observées aux instruments de niveau 3.

€ millions	OPTIONS D'ACHAT	WARRANTS	TOTAL
1^{er} janvier 2013	7	125	132
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	-5	3	-2
Écarts de conversion	-2	-5	-7
31 décembre 2013	0	123	123
Achat au comptant de warrants supplémentaires	0	20	20
Païement au comptant de warrants	0	-14	-14
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	0	33	33
Écarts de conversion	0	21	21
31 décembre 2014	0	183	183

4.5 | COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Malgré le fait que le Groupe ait des montants faisant l'objet d'un accord de compensation exécutoire ou d'accords similaires, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés en montants bruts dans l'état de la situation financière, car ils ne répondent pas aux exigences en

matière de compensation. Les rapprochements ci-dessous représentent les montants soumis à un accord de compensation exécutoire ou similaire qui n'ont pas été compensés dans l'état de la situation financière.

Le tableau ci-dessous illustre les actifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires.

€ millions	ACTIFS FINANCIERS BRUTS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS CONCERNÉS NON COMPENSÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		MONTANTS NETS
		INSTRUMENTS FINANCIERS	LIQUIDITÉS GARANTIES PERÇUES	
31 décembre 2014				
Produits dérivés	86	40	0	46
Autres produits	0	0	0	0
Total	86	40	0	46

Le tableau ci-dessous illustre les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires.

€ millions	PASSIFS FINANCIERS BRUTS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS CONCERNÉS NON COMPENSÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		MONTANTS NETS
		INSTRUMENTS FINANCIERS	LIQUIDITÉS GARANTIES PERÇUES	
31 décembre 2014				
Produits dérivés	90	40	0	50
Autres produits	0	0	0	0
Total	90	40	0	50

Des accords-cadres de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) ont été signés avec les parties respectives permettant la compensation de passifs et actifs financiers. Ceci s'applique au règlement de la juste valeur en cas de défaut, et non à la date de clôture du 31 décembre 2014.

5 Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul secteur d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », à savoir le Comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des

ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi, UCB se compose d'un seul segment. Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

5.1 | INFORMATIONS RELATIVES AUX VENTES DE PRODUITS

Les ventes nettes se ventilent comme suit :

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Cimzia®	797	594
Keppra® (y compris Keppra® XR)	665	712
Vimpat®	471	411
Neupro®	200	182
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D®/Cirrus®)	163	204
Xyzal®	96	114
venlafaxine ER	58	39
Nootropil®	55	58
Autres produits	433	481
Total des ventes nettes	2 938	2 795

5.2 | INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Le tableau ci-dessous présente les ventes sur chaque marché géographique où sont établis les clients :

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Amérique du Nord	1 154	1 028
Marchés émergents (BRICMT)	326	313
Japon	197	231
Allemagne	229	230
France	154	156
Italie	153	145
Espagne	137	127
Royaume-Uni et Irlande	125	116
Belgique	32	31
Reste du monde	431	419
Total des ventes nettes	2 938	2 795

BRICMT : Brésil, Russie, Inde, Chine, Mexique et Turquie

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés :

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Belgique	238	261
Suisse	289	248
Amérique du Nord	28	91
Royaume-Uni et Irlande	84	80
Allemagne	20	21
Marchés émergents (BRICMT)	17	13
Japon	9	7
Espagne	0	1
Reste du monde	1	0
Total	686	722

BRICMT : Brésil, Russie, Inde, Chine, Mexique et Turquie

5.3 | INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

UCB a un gros client qui représente plus de 14 % du total des ventes nettes à la fin de 2014.

Aux États-Unis, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 87 % des ventes dans ce pays (2013 : 74 %).

6. Regroupements d'entreprises

Le 30 mai 2012, UCB a acquis 51 % des actions émises et en circulation de Meizler Biopharma (« Meizler », renommée par la suite « Meizler UCB »), une société privée brésilienne spécialisée dans les produits pharmaceutiques, pour une contrepartie en numéraire d'un montant de US\$ 80 millions (€ 64 millions) diminuée de 51 % de la dette nette de Meizler. Conformément aux termes de l'accord, le prix d'achat pourrait être augmenté de US\$ 30 millions pour faire face à certains paiements conditionnels, mais aucun passif éventuel n'a été identifié et ne devait être payé au 31 décembre 2014.

L'accord d'achat accorde aux actionnaires vendeurs une option de vente et octroie à UCB une option d'achat sur les actions restantes de Meizler dont le prix d'exercice repose sur un multiple des résultats EBITDA (l'« option de vente » et l'« option d'achat », respectivement). L'option d'achat a été prise en considération dans le calcul du goodwill, et un passif de € 29 millions a été comptabilisé en capitaux propres au titre de la valeur actuelle de l'obligation estimée d'acquies les actions minoritaires conformément à l'option de vente (l'« obligation de rachat d'intérêts minoritaires »).

Avenant à l'accord d'achat de Meizler de 2013 :

Durant juillet 2013, UCB et les actionnaires vendeurs ont signé plusieurs avenants à l'accord d'achat-vente initial et au pacte d'actionnaires en vue : a) d'élever de 51 % à 70 % le pourcentage d'actions de Meizler acquis par UCB ; b) de modifier les termes de l'option de vente et de l'option d'achat ; et c) de prélever sur le compte séquestre un montant de US\$ 2 millions au profit d'UCB. La réduction de l'intérêt minoritaire et les changements apportés à l'option d'achat et à l'option de vente ont été enregistrés dans les autres réserves. Le remboursement issu du compte séquestre a été inscrit dans les autres produits et charges du compte de résultat consolidé.

Achat des actions restantes de Meizler en 2014 :

En décembre 2014, UCB a acquis les 30 % restants de l'intérêt des actionnaires vendeurs dans les actions ordinaires de Meizler UCB pour une valeur nominale de 1 Real brésilien (BRL). UCB a également acquis les 30 % restants de l'intérêt des actionnaires vendeurs dans les actions privilégiées de Meizler UCB pour une contrepartie totale d'environ BRL 28 millions (€ 9 millions), dont BRL 12,6 millions (€ 4 millions) ont été versés en 2014 et le solde sera honoré en décembre 2015. La différence entre la réduction de la part des intérêts minoritaires et la contrepartie totale payée a été comptabilisée dans les autres réserves. Dès que cette transaction aura été menée à bien, les options de vente et d'achat seront soldées.

Actifs et passifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

En novembre 2014, le Conseil d'Administration d'UCB a approuvé à l'unanimité le projet de vendre la division spécialisée dans les génériques du Groupe Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (« KU »), basée aux États-Unis, en vue de recentrer à long terme le cœur d'activités du Groupe sur la neurologie et l'immunologie. Le Groupe recherche activement un acquéreur et espère conclure la vente en 2015. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée par rapport à KU.

Les résultats des activités abandonnées repris dans les résultats annuels incluent KU (voir détails ci-dessous) ainsi que la reprise partielle des provisions liées aux

anciennes activités chimiques et de films s'élevant à € 1 million (2013 : € 4 millions), y compris la résiliation des plaintes environnementales concernant les sites dont UCB a conservé la responsabilité clôturées au cours des 12 derniers mois).

La comparaison entre le résultat et les flux de trésorerie provenant d'activités abandonnées a été présentée à nouveau afin d'inclure ces activités considérées comme abandonnées dans l'année en cours. La trésorerie relative aux activités abandonnées est communiquée séparément des flux de trésorerie.

Résultat annuel provenant des activités abandonnées relatives à KU :

€ millions	2014	2013
Produits des ventes nettes	313	254
Produits et charges de redevances	1	1
Autres produits	20	23
Chiffre d'affaires	334	278
Coût des ventes	-160	-138
Marge brute	174	140
Frais commerciaux	-9	-9
Frais de recherche et développement	-15	-14
Frais généraux et administratifs	-3	-2
Autres produits/charges (-) opérationnels	-5	-4
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges	142	111
Pertes de valeur d'actifs non financiers	0	0
Frais de restructuration	-10	0
Autres produits/charges (-)	-6	-4
Résultat opérationnel	126	107
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
Résultat / perte (-) avant impôts	126	107
Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	-33	-33
Résultat / perte (-) des activités abandonnées (attribuable aux actionnaires d'UCB)	93	74

Les actifs et passifs relatifs à KU ont été comptabilisés comme disponibles à la vente. Le prix de vente étant supérieur au montant comptable, aucune charge de dépréciation n'a été identifiée.

€ millions	2014
Immobilisations incorporelles	47
Goodwill	147
Immobilisations corporelles	77
Autres produits	31
Stocks	50
Fournisseurs et autres débiteurs	304
Trésorerie	0
Actifs de KU classifiés comme destinés à la vente	656
Provisions	6
Autres produits	23
Fournisseurs et autres créditeurs	171
Passifs de KU classifiés comme destinés à la vente	200
Actifs nets de KU classifiés comme destinés à la vente	456

Dès la fin de décembre 2014, on observe une perte de € 6 millions de conversion cumulée comptabilisée dans le résultat global et relative au groupe de cession classifié comme disponible à la vente.

8. Autres produits

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Produits générés <i>via</i> des accords de partage de bénéfices	25	34
Paiements anticipés, échelonnés et remboursements	175	75
Produits issus de la fabrication à façon	43	57
Total des autres produits	243	167

Les produits issus des accords de partage de bénéfices concernent principalement les éléments suivants :

- ▶ produits issus de la copromotion de Provas™, Jalra® et Icandra® en Allemagne avec Novartis. Jalra®/Icandra® ont été retirés du marché. Néanmoins, UCB avait encore une source de revenus en 2014 pour les produits qui étaient encore dans le circuit de distribution ;
- ▶ produits issus de la copromotion de Xyzal® aux États-Unis avec Sanofi.

En 2014, UCB a reçu des paiements échelonnés et des remboursements de la part de différentes parties, principalement :

- ▶ de la Banque Européenne d'Investissement (EIB) qui a fourni des fonds pour le développement de composés sélectionnés d'UCB ;
- ▶ de Sanofi pour la collaboration et le développement de petites molécules anti-inflammatoires innovantes ;
- ▶ d'Otsuka pour le co-développement d'E Keppra® au Japon ;
- ▶ d'Astellas pour le développement et la commercialisation conjoints de Cimzia® au Japon ;
- ▶ de Daiichi Sankyo pour Vimpat® au Japon.

Le chiffre d'affaires découlant d'activités de fabrication à façon est principalement lié aux accords de fabrication conclus avec GSK. L'accord de fabrication à façon conclu avec Shire et le chiffre d'affaires généré par les activités de fabrication à façon relatives à Delsym™ ont été arrêtées en 2013.

9. Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat, à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	NOTE	2014	2013 (REDRESSÉ)
Charges liées aux avantages du personnel	10	1 061	977
Dépréciation des immobilisations corporelles	20	52	54
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	168	182
Pertes de valeur d'actifs non financiers (net)	12	30	29
Total		1 311	1 242

10. Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	NOTE	2014	2013 (REDRESSÉ)
Salaires et rémunérations		695	634
Charges sociales		98	88
Coûts de pension – plans à prestations définies	31	50	37
Coûts de pension – plans à cotisations définies		22	18
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	26	56	45
Assurance		43	44
Autres charges de personnel		97	111
Total des charges liées aux avantages du personnel		1 061	977

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans la ligne de dépense pertinente dans le compte de résultat selon la fonction, excepté lorsqu'elles concernent une charge relative à Kremers Urban, qui est

comptabilisée dans le résultat provenant des activités abandonnées. Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2014	2013
Paiement horaire	729	717
Paiement mensuel	3 576	3 724
Direction	4 379	4 291
Total	8 684	8 732

Pour tout complément d'information sur les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions, se reporter aux Notes 26 et 31.

11. Autres produits/charges opérationnels

Les autres produits/charges (-) opérationnels s'élèvent à € -4 millions (2013 : € 11 millions). Il s'agit principalement de l'amortissement d'immobilisations incorporelles non liées à la production, à hauteur de € -1 million (2013 : € -3 millions) ; de la reprise de provisions de € 5 millions (2013 : € 5 millions) ; d'une dépréciation de créances commerciales et d'immobilisations corporelles à hauteur

de € -2 millions (2013 : € -2 millions) ; du remboursement par des tiers des frais de développement engagés par le Groupe, à hauteur de € 3 millions (2013 : € 8 millions) ; de subventions à hauteur de € 4 millions (2013 : € 3 millions) ; et d'autres charges liées à la réforme du système de santé aux États-Unis, à hauteur de € -13 millions (2013 : € -7 millions).

12. Pertes de valeur d'actifs non financiers

L'examen des valeurs comptables des actifs du Groupe a entraîné une comptabilisation de charges pour perte de valeur de € 30 millions (2013 : € 29 millions).

La charge de dépréciation de € 39 millions sur les marques déposées, brevets et licences a été enregistrée et se rapporte principalement à l'actif incorporel *tozadenant* (2013 : € 7 millions, principalement liée au projet de développement en oncologie CMC544 dont les droits ont été cédés à Pfizer).

Les charges de dépréciation liées aux immobilisations corporelles du Groupe établies à € 22 millions en 2013 et relatives à l'explosion de l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse) ont été partiellement contrebalancées en 2014 à concurrence de € 9 millions.

Aucun changement notable au niveau d'une hypothèse importante sur laquelle le management s'est basé pour déterminer la valeur recouvrable des actifs n'implique que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable des actifs.

13. Frais de restructuration

Au 31 décembre 2014, les frais de restructuration s'élevaient à € 63 millions (2013 : € 32 millions) et découlaient de la réorganisation des fonctions R&D. En 2013, les frais de restructuration étaient principalement liés aux coûts de restructuration et d'optimisation.

14. Autres produits et charges

Les autres produits et charges totalisaient € 13 millions (2013 (redressé) : produits de € 27 millions) et se répartissaient comme suit :

- ▶ les autres produits d'un montant de € 28 millions en 2014, contre € 47 millions en 2013, incluant principalement :
 - la cession d'activités de soins primaires, et
 - une action en contrefaçon du brevet Hatch-Waxman initiée par UCB contre Mallinckrodt aux États-Unis relative à Metadate CD®.
- ▶ les autres charges d'un montant de € 41 millions (2013 : € 21 millions) en 2014 et qui concernaient principalement :
 - les charges supplémentaires liées aux frais de médicaments sur ordonnance de marque aux États-Unis, conformément aux réglementations finales publiées par l'IRS dans le courant du troisième trimestre de 2014,
 - des honoraires légaux portant sur la propriété intellectuelle,
 - la couverture partielle de l'assurance relative à l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse).

Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élevaient à € 162 millions (2013 : € 141 millions).

La répartition des produits et charges financières se présentait comme suit :

CHARGES FINANCIÈRES

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Charges d'intérêts relatives aux :		
Obligations convertibles	-5	-30
Obligations pour les particuliers	-48	-50
Euro-obligations pour les institutionnels	-46	-29
Autres emprunts	-45	-40
Charges d'intérêts relatives aux dérivés de taux d'intérêts	0	-7
Charges financières relatives aux leasings financiers	-1	-1
Pertes de valeur des titres de participation	-13	-3
Pertes de valeur des emprunts à long terme	0	-2
Pertes de juste valeur nettes sur dérivés de change	-11	0
Pertes nettes relatives au change	-2	0
Autres produits/charges (-) financiers nets	-44	-30
Total des charges financières	-215	-192

PRODUITS FINANCIERS

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Produits d'intérêts relatifs aux :		
Dépôts bancaires	43	37
Dérivés sur taux d'intérêt	7	0
Gains nets relatifs aux dérivés de taux d'intérêts	3	0
Gains de juste valeur nets relatifs aux dérivés de change	0	0
Gains nets relatifs au change	0	14
Total des produits financiers	53	51

En 2014, la perte de valeur des titres de participation est liée à l'investissement dans Biotie (Note 21.3). En 2013, la perte de valeur des titres de participation et de l'emprunt à long terme était liée à l'investissement dans Wilex.

Le résultat financier net comprend € 33 millions liés à des variations de juste valeur des warrants (Note 4.5.3) relatifs à l'une des entités structurées visées dans la Note 2.2. Les hypothèses-clés utilisées pour les projections qui sous-tendent la détermination de la juste valeur sont conformes à celles utilisées pour les tests de dépréciation du goodwill (Note 19).

16. Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Impôts sur le résultat de l'exercice	-204	-39
Impôts différés	198	-15
Total de la charge (-)/crédits d'impôt sur le résultat	-6	-54

Le Groupe mène des activités internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes, et plus particulièrement dans les juridictions où le Groupe conduit ses principales activités de R&D.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires (pertes) des sociétés consolidées.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit :

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Résultat/perte (-) avant impôts	111	121
Charge (-)/crédits d'impôt selon les taux d'imposition nationaux applicables dans les pays respectifs	-13	-54
Taux d'imposition théorique	13 %	45 %
Impôts sur le résultat de l'exercice	-204	-39
Impôts différés	198	-15
Total de la charge (-)/crédits d'impôt sur le résultat	-6	-54
Taux d'imposition effectif	5,6 %	44,5 %
Différence entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	7	0
Dépenses non déductibles fiscalement	-92	-88
Résultat non imposable	9	31
Diminution des provisions fiscales	10	87
Impact des pertes fiscales non reconnues précédemment utilisées dans la période	20	50
Crédits d'impôt	24	61
Variation des taux d'imposition	-13	-6
Autres effets du taux d'imposition	0	0
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	19	2
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	8	-7
Impact des crédits d'impôt non utilisés et des pertes fiscales non reconnues sur impôt différé	34	-124
Impact de la retenue à la source sur les dividendes intra-groupe	-3	-4
Autres impôts	-9	-2
Total de la charge (-)/crédits d'impôt sur le résultat	7	0

Le taux d'imposition théorique a diminué en comparaison avec l'année 2013 et s'explique par une augmentation de la proportion de pertes enregistrées dans des juridictions où l'impôt est élevé dans l'année en cours.

L'année précédente il y avait une diminution significative des provisions fiscales en raison principalement de la clarification des autorités fiscales sur la disponibilité d'une exonération fiscale. Cette année, le Groupe a bénéficié d'une issue favorable à l'égard d'un audit qui a diminué

l'ensemble des provisions fiscales. Ceci étant, d'autres provisions plus petites ont été comptabilisées en raison de l'entrée en vigueur des contrôles fiscaux dans un certain nombre de juridictions.

La réduction du taux d'imposition effectif de cette période se rapporte principalement à la poursuite de l'identification d'actifs d'impôts différés, non comptabilisés par le passé, et à la réduction de la période de pertes fiscales générées pour lesquelles aucun crédit ne peut être enregistré.

17. Autres éléments du résultat global

En 2014 et 2013, il n'y a pas eu de reclassements du résultat global vers le compte de résultat consolidé.

18. Immobilisations incorporelles

2014	MARQUES DÉPOSÉES, BREVETS ET LICENCES	AUTRES PRODUITS	TOTAL
€ millions			
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	2 513	225	2 738
Acquisitions	22	59	81
Cessions	-19	0	-19
Transfert d'une rubrique à une autre	0	20	20
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-115	-5	-120
Écarts de conversion	134	2	136
Valeur comptable brute au 31 décembre	2 535	301	2 836
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1^{er} janvier	-1 289	-137	-1 426
Charges d'amortissement pour l'exercice	-141	-27	-168
Cessions	19	2	21
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-38	0	-38
Transfert d'une rubrique à une autre	-2	2	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	70	3	73
Écarts de conversion	-78	-1	-79
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	-1 459	-158	-1 617
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 076	142	1 219

2013 (redressé)	MARQUES DÉPOSÉES, BREVETS ET LICENCES	AUTRES PRODUITS	TOTAL
€ millions			
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	2 443	219	2 662
Acquisitions	10	108	118
Cessions	-6	-4	-10
Transfert d'une rubrique à une autre	117	-93	24
Écarts de conversion	-51	-5	-56
Valeur comptable brute au 31 décembre (Redressée)	2 513	225	2 738
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1^{er} janvier	-1 164	-111	-1 276
Charges d'amortissement pour l'exercice	-153	-29	-182
Cessions	6	3	9
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-7	0	-7
Transfert d'une rubrique à une autre	0	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0
Écarts de conversion	29	1	30
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	-1 289	-137	-1 426
Valeur comptable nette au 31 décembre (Redressée)	1 224	88	1 312

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles dès leur entrée en service. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2014, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 81 millions (2013 : € 118 millions). Cet ajout se rapporte à des accords d'acquisition de licence, des frais de développement de logiciels et de logiciels éligibles capitalisés.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 38 millions (2013 : € 7 millions) principalement liées à *tozadenant*. Ces charges sont détaillées à la Note 12 et sont reprises au compte de résultat sous l'intitulé « Dépréciation d'actifs non financiers ».

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement liées à des projets de développement de processus. Ces actifs sont amortis uniquement lorsqu'ils sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire à l'obtention de l'autorisation réglementaire) et transférés dans la rubrique des licences. Les autres immobilisations incorporelles englobent également les logiciels et d'autres actifs incorporels.

19. Goodwill

€ millions	2014	2013
Coût au 1^{er} janvier	4 694	4 808
Acquisition	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-147	0
Écarts de conversion	335	-114
Valeur comptable nette au 31 décembre	4 882	4 694

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill sur une base annuelle, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Aux fins des tests de dépréciation, le Groupe se présente comme un seul segment, Biopharmaceutique, et possède une seule unité génératrice de trésorerie (UGT), qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est contrôlé.

La « valeur recouvrable » d'une UGT est déterminée par des calculs de la « valeur d'utilité », et la méthode appliquée pour effectuer les tests de dépréciation n'a pas été modifiée par rapport à celle de 2013.

HYPOTHÈSES-CLÉS

Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des données financières correspondant au plan stratégique approuvé par la direction, qui couvrent une période de 10 ans. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vies appropriés des produits, sur la base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Ces projections à long terme sont ajustées au titre de risques spécifiques et prennent en compte :

- ▶ les taux de croissance du chiffre d'affaires des nouveaux produits lancés ;
- ▶ la probabilité que les nouveaux produits et/ou nouvelles indications thérapeutiques atteignent le stade commercial ;
- ▶ la probabilité de succès des futurs lancements de produits et les dates prévues de ces lancements ;
- ▶ l'érosion due à l'expiration des brevets.

Aucun changement notable dans ces hypothèses-clés n'a été observé par rapport à 2013.

Les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections (valeur terminale) sont extrapolés au moyen d'un taux de croissance estimé de 3 % (2013 : 3 %). Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie.

La majorité du chiffre d'affaires et des charges du Groupe est générée dans des pays dont la monnaie est l'euro ou le dollar américain. Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie futurs :

	2014	2013
USD	1,355	1,315
GBP	0,830	0,854
JPY	137	130
CHF	1,20	1,20

Partant du LIBOR 6 mois EUR (taux sans risque à court terme) et des obligations d'États européens à long terme (10 ans), les taux d'actualisation appliqués sont déterminés à partir du coût moyen pondéré du capital pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, à savoir le coût de la dette et des capitaux propres sur une durée de référence de 10 ans, ajusté afin de refléter l'actif et les risques par pays spécifiques associés à l'UGT. Compte tenu de l'industrie, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation s'élevant à 8,2 % pour les produits commercialisés (2013 : 8,8 %) et égal à 13,0 % pour les produits du pipeline (2013 : 13,0 %). Les taux d'actualisation sont révisés au moins une fois par an.

Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence. L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation du résultat de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition. Un taux d'imposition de 28 % a été appliqué (2013 : 28 %).

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Sur base de ce qui précède, la direction pense qu'aucun changement notable dans les hypothèses-clés pour la détermination de la valeur recouvrable n'impliquerait que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. À titre d'information, l'analyse de sensibilité utilisant un taux de croissance à l'infini de 0 % et un taux d'actualisation global inférieur à 15,1% ne résulterait pas en une perte de valeur du goodwill.

ACTIFS DISPONIBLES POUR LA VENTE

Le transfert aux actifs disponibles pour la vente est uniquement lié à la cession de la division américaine spécialisée dans les génériques du Groupe, Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (« KU ») (Note 7).

Immobilisations corporelles

2014					
€ millions	TERRAINS ET BÂTIMENTS	INSTALLATIONS ET MACHINES	BUREAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE, VÉHICULES ET AUTRES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	521	640	136	303	1 600
Acquisitions	0	14	3	66	83
Cessions	-7	-8	-19	-12	-46
Transferts d'une rubrique à une autre	87	178	5	-293	-23
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-48	-37	-2	-22	-109
Écarts de conversion	25	22	3	7	57
Valeur comptable brute au 31 décembre	578	809	126	49	1 562
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-270	-481	-104	-23	-878
Charge d'amortissement pour l'exercice	-19	-27	-6	0	-52
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-1	0	0	9	8
Cessions	6	6	18	13	43
Transferts d'une rubrique à une autre	0	-1	1	0	-0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	13	18	1	0	32
Écarts de conversion	-11	-14	-3	-1	-29
Amortissements cumulés au 31 décembre	-282	-499	-93	-2	-876
Valeur comptable nette au 31 décembre	296	310	33	47	686

2013					
€ millions	TERRAINS ET BÂTIMENTS	INSTALLATIONS ET MACHINES	BUREAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE, VÉHICULES ET AUTRES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	550	588	136	183	1 457
Acquisitions	2	14	4	218	238
Cessions	-40	-6	-2	0	-48
Transferts d'une rubrique à une autre	18	53	1	-96	-24
Écarts de conversion	-9	-9	-3	-2	-23
Valeur comptable brute au 31 décembre	521	640	136	303	1 600
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-286	-467	-101	-2	-855
Charge d'amortissement pour l'exercice	-19	-27	-8	0	-54
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-1	0	0	-21	-22
Cessions	32	5	2	0	39
Transferts d'une rubrique à une autre	-1	2	0	0	1
Écarts de conversion	5	6	2	0	13
Amortissements cumulés au 31 décembre	-270	-481	-104	-23	-878
Valeur comptable nette au 31 décembre	251	159	32	280	722

Aucune immobilisation corporelle du Groupe n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2014, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 83 millions (2013 : € 238 millions). Ces acquisitions concernent principalement des investissements dans la construction d'une usine biotechnologique à Bulle (Suisse), afin de soutenir la demande de nouveaux produits.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des réécritures de dépréciation totale à hauteur de € 9 millions sur ses immobilisations corporelles (en 2013, les charges de dépréciation s'élevaient à € 22 millions et se rapportaient principalement aux dommages causés à l'usine

biologique de Bulle à la suite d'une explosion survenue en novembre 2013). Ces charges sont détaillées à la Note 12 et sont reprises au compte de résultat sous « Dépréciation d'actifs non financiers ».

COÛTS D'EMPRUNT CAPITALISÉS

Tout au long de 2014, les coûts d'emprunt capitalisés s'élevaient à € 0 million (2013 : € 6 millions),

ACTIFS EN LEASING FINANCIER

UCB loue des bâtiments et du matériel de bureau dans le cadre de plusieurs contrats de leasing financiers. La valeur comptable des bâtiments en leasing financier s'élevait à € 11 millions (2013 : € 15 millions).

21. Actifs financiers et autres actifs

21.1 | ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS

€ millions	2014	2013
Actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessous)	45	19
Dépôts en espèces	6	7
Instruments financiers dérivés (Note 36)	57	0
Emprunt accordé à tiers	0	0
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne	23	24
Autres actifs financiers	47	60
Actifs financiers non courants et autres actifs	178	110

21.2 | ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS

€ millions	2014	2013
Matériel d'essais cliniques	19	24
Actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessous)	1	0
Instruments financiers dérivés (Note 36)	33	42
Actifs financiers courants et autres actifs	53	66

21.3 | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente étaient les suivants :

€ millions	2014	2013
Titres de participation	43	17
Obligations	2	2
Actifs financiers disponibles à la vente	45	19

L'évolution des valeurs comptables de ces actifs financiers disponibles à la vente se présente comme suit :

€ millions	2014		2013	
	TITRES DE PARTICIPATION	OBLIGATIONS	TITRES DE PARTICIPATION	OBLIGATIONS
Au 1 ^{er} janvier	19	2	23	3
Acquisitions	22	0	1	0
Cessions	0	0	0	-1
Réévaluation par capitaux propres	15	0	-4	0
Gain/pertes (-) reclassés des capitaux propres vers le compte de résultat	0	0	0	0
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat (Note 15)	-13	0	-3	0
Au 31 décembre	43	2	17	2

Le Groupe a investi dans un portefeuille d'obligations à taux fixe, principalement émises par des gouvernements européens et par quelques institutions financières. Ces obligations ont été classées comme disponibles à la vente et revalorisées à leur juste valeur. La juste valeur de ces obligations est déterminée en fonction des cotations publiées sur un marché actif. Aucun de ces actifs financiers n'est échu à la clôture.

Les investissements dans Willex et Biotie sont des titres de participation qui ont été classés comme disponibles à la vente étant donné qu'UCB n'exerce pas d'influence

significative et sont revalorisés à leur juste valeur. L'investissement dans Willex est intégralement déprécié.

L'augmentation est liée à l'investissement dans Dermira Inc., Lomus Pharma Inc. et Beryllium Inc.

Durant 2014, les parts d'UCB dans Willex et Biotie sont restées stables à 14,47 % et 9,2 % respectivement. La diminution significative de la juste valeur liée à l'investissement dans Biotie a conduit à une perte de valeur de € 12 millions enregistrée dans le compte de résultats (2013 : € 3 millions) (Note 15).

21.4 | PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

En 2014, le Groupe a fait un investissement dans une société associée. Comme UCB a une influence importante grâce à sa participation au capital et son siège au Conseil, cet investissement est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. La part du groupe dans les pertes du capital investi est de € 0 million, ne comprenant aucun autre montant issu du résultat global ou des activités abandonnées.

21.5 | OPÉRATIONS CONJOINTES

En mars 2014, UCB et Sanofi ont conclu un accord de collaboration scientifique et stratégique visant à découvrir et développer de petites molécules anti-inflammatoires innovantes qui peuvent potentiellement soigner de nombreuses maladies à médiation immunitaire dans des domaines tels que la gastroentérologie et l'arthrite. Cette classification est considérée comme une co-entreprise fondée sur les droits et les obligations des parties, dont les coûts et les profits seront répartis à parts égales entre Sanofi et UCB. Dans un premier temps, UCB recevra de Sanofi une avance et plusieurs paiements d'étape liés aux phases pré-cliniques et cliniques, pour un montant pouvant dépasser les € 100 millions.

21.6 | FILIALES AYANT DES INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

L'intérêt minoritaire cumulé au 31 décembre 2014 est de € -160 millions et est relatif à Edev S.à.r.l (« Edev »). En 2013 et 2014, aucun dividende n'a été payé aux intérêts minoritaires.

Edev a son siège social au Luxembourg et est détenue à 100 % par des intérêts minoritaires. Ses informations financières sont résumées dans les tableaux présentés ci-dessous avant des suppressions inter-sociétés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE, VERSION ABRÉGÉE

€ millions	2014	2013
Actifs non courants	0	0
Actifs courants	31	12
Total des actifs	31	12
Passifs non courants	143	123
Passifs courants	48	20
Total du passif	191	143
Intérêts minoritaires	-160	-131

COMPTE DE RÉSULTAT, VERSION ABRÉGÉE

€ millions	2014	2013
Chiffre d'affaires	43	24
Frais	-53	-32
Profits (ou pertes) attribuables aux intérêts minoritaires	-10	-8
Résultat (perte) global attribuable aux intérêts minoritaires	-19	5

FLUX DE TRÉSORERIE, VERSION ABRÉGÉE

€ millions	2014	2013
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	2	2
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Flux de trésorerie net	2	2

22. Stocks

€ millions	2014	2013
Approvisionnements	90	85
En-cours de fabrication	397	403
Produits finis	56	135
Biens destinés à la revente	4	4
Stocks	547	627

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à € 633 millions (2013 : € 566 millions). Aucun stock n'était déposé en garantie, ni présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'élevait à € 19 millions en 2014 (2013 : € 11 millions)

et était incluse dans le coût des ventes. Le total des stocks a diminué de € 80 millions, les principales causes étant la diminution des stocks de Cimzia® et le reclassement des stocks de KU en actifs disponibles pour la vente.

23. Créances commerciales et autres débiteurs

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Clients	499	763
Moins : Provision pour dépréciation	-7	-6
Clients – net	492	757
TVA récupérable	46	53
Intérêts à recevoir	9	8
Charges constatées d'avance	63	62
Produits à recevoir	13	40
Autres débiteurs	69	14
Redevances à recevoir	37	38
Total des créances commerciales et autres débiteurs	729	972

La valeur comptable des clients et autres débiteurs s'approche de leur juste valeur. Pour le poste clients, la juste valeur est estimée être la valeur comptable moins la provision pour dépréciation ; pour tous les autres débiteurs, la juste valeur est estimée être égale à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit de créances à payer dans un délai d'un an.

Une certaine concentration de risques de crédit concernant les débiteurs était observée. Pour les expositions au risque de crédit dans certains pays sensibles, comme les pays du Sud de l'Europe, le Groupe a obtenu des assurances de crédit. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. L'encours le plus important sur un seul client en 2014 provient de l'Américain McKesson Corp., qui était de 15% (2013 : 28%).

La répartition des échéances de la rubrique clients du Groupe à la fin de l'exercice se présentait comme suit :

€ millions	2014		2013	
	VALEURS COMPTABLES BRUTES	DÉPRÉCIATION	VALEURS COMPTABLES BRUTES	DÉPRÉCIATION
Non encore échus	460	0	705	0
Échus à moins d'un mois	7	0	18	0
Échus à plus d'un mois, mais pas plus de trois mois	16	-2	18	0
Échus à plus de trois mois, mais pas plus de six mois	5	0	10	-1
Échus à plus de six mois, mais pas plus d'un an	2	0	4	-2
Échus à plus d'un an	9	-5	8	-3
Total	499	-7	763	-6

Sur base des taux de défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'était nécessaire en rapport avec les débiteurs non échus ou échus à un mois au plus. Cela concernait plus de 94% (2013 : 95%) de l'encours à la date de clôture.

Les variations de la provision pour dépréciation des montants comptabilisés sous la rubrique débiteurs figurent ci-après :

€ millions	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	-6	-4
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	-3	-2
Utilisation/reprise de provision pour dépréciation	2	0
Impact des variations des écarts de conversion	0	0
Solde au 31 décembre	-7	-6

Les autres rubriques clients et autres débiteurs ne contiennent pas d'actifs dépréciés.

Les valeurs comptables des clients et autres débiteurs du Groupe étaient libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
EUR	221	256
USD	241	463
JPY	48	44
GBP	65	62
Autres devises	154	147
Créances commerciales et autres débiteurs	729	972

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus.

Le Groupe ne détenait aucun actif en garantie.

24 Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Dépôts bancaires à court terme	304	567
Valeurs disponibles	203	183
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	507	750

Des espèces et des dépôts à court-terme d'une valeur de € 18 millions étaient détenus dans des pays appliquant des réglementations restrictives lorsqu'il s'agit d'exporter des capitaux autrement que par le biais de dividendes normaux, entre autres la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et la Thaïlande. Comme Edev est détenu à 100 % par des intérêts minoritaires, l'emploi de son solde de € 13 millions était limité au règlement de ses obligations.

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient composés des éléments suivants :

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	507	750
Découverts bancaires (Note 27)	0	-5
Trésorerie et équivalents de trésorerie compris dans les actifs disponibles à la vente	0	0
Découverts bancaires compris dans les passifs du groupe de cession disponible à la vente	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie comme mentionnés dans le tableau des flux de trésorerie	507	745

25. Capital et réserves

25.1 | CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'ÉMISSION

Le capital émis de la Société s'est élevé à € 584 millions (2013 : € 550 millions) et est représenté par 194 505 658 actions (2013 : 183 427 152 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Conformément à la loi du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1^{er} janvier 2014. Au 31 décembre 2014, 66 397 411 actions étaient nominatives et 128 066 873 actions étaient au porteur/dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2014, la réserve de prime d'émission s'élève à € 2 030 millions (2013 : € 1 604 millions) (voir Note 28.1).

25.2 | CAPITAL HYBRIDE

Le 18 mars 2011, UCB SA a finalisé le placement d'obligations subordonnées perpétuelles (les « obligations ») pour un montant de € 300 millions qui ont été émises à 99,499 % et offrent aux investisseurs un coupon de 7,75 % par an au cours des cinq premières années. Les obligations n'ont pas de date d'échéance, mais UCB pourra les racheter à 101 % au cinquième anniversaire de leur émission, soit le 18 mars 2016, et à chaque trimestre suivant. Après la « First Call Date », le taux d'intérêt est l'EURIBOR variable à 3 mois + 988,9 points de base. Les obligations sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

Les obligations subordonnées perpétuelles sont considérées comme des instruments de « capitaux propres » pour le Groupe en vertu de l'IAS 32 : « Instruments financiers : présentation », et ce pour les raisons suivantes :

- ▶ les obligations sont perpétuelles ;
- ▶ les obligations sont subordonnées ; et
- ▶ UCB a le droit de différer les paiements d'intérêts si aucun événement rendant le paiement obligatoire n'est survenu lors des 12 derniers mois sur les titres juniors, à savoir le rachat ou le rachat de la parité de ces titres juniors.

Par conséquent, les intérêts ne sont pas présentés en tant qu'intérêts débiteurs dans le compte de résultat mais comptabilisés au titre des dividendes versés aux actionnaires, c'est-à-dire dans l'état des variations de capitaux propres. Les coûts de transaction sont déduits du capital hybride, en tenant compte de l'incidence fiscale.

Le capital hybride s'élève à € 295 millions au 31 décembre 2014. Les € 23 millions de dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles sont comptabilisés dans le bénéfice reporté.

25.3 | ACTIONS PROPRES

Par l'intermédiaire d'UCB SA et d'UCB Fipar SA, le Groupe a acquis 2 986 638 actions propres pour un montant total de € 185 millions et vendu 3 658 209 actions propres pour un montant total de € 139 millions (cession nette de 671 571 actions propres pour un montant total de € 46 millions)*.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détenait 3 471 489 actions propres dont 3,1 millions font partie de la transaction d'échange d'actions (2013 : 4 143 060). Ces actions propres ont été acquises afin de faire face à l'exercice d'options sur actions et l'octroi d'actions au Conseil d'administration et à certaines catégories du personnel. UCB Fipar ou UCB SCA a le droit de revendre ces actions à une date ultérieure.

Le Groupe a exercé 130 000 options d'achat sur les actions UCB, ce qui s'est traduit par une diminution des capitaux propres de € 1 millions.

* Au cours de l'année 2014, le Groupe a acquis 4 110 000 actions propres et vendu 3 500 000 actions propres dans le cadre de transactions d'échange.

25.4 | AUTRES PRODUITS

Les autres réserves s'élèvent à € -96 millions (2013 : € 61 millions) ; leur composition est la suivante :

- ▶ la survaleur d'acquisition en IFRS résultant du regroupement avec Schwarz Pharma pour € 232 millions (2013 : € 232 millions) ;
- ▶ la composante des capitaux propres liés à l'emprunt convertible pour € 0 million (2013 : € 41 millions) à la suite de la décision d'UCB de supprimer l'option de règlement en espèces de l'obligation convertible (voir la Note 2.26) ; la réserve a été reclassée en tant que prime à l'émission d'actions lors de la conversion des obligations convertibles restantes en 2014 ;
- ▶ le montant réévalué de l'obligation au titre des prestations définies pour € -294 millions (2013 : € -178 millions) ;
- ▶ le rachat des 25 % d'intérêt minoritaire restant sur Schwarz Pharma Zuhai Company Ltd. pour € -11 millions (2013 : € -11 millions) ; et
- ▶ le rachat des 30 % d'intérêts minoritaires restant sur Meizler Biopharma pour € -23 millions (2013 : € -23 millions) (voir la Note 6).

25.5 | ÉCARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro.

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions et espèces, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'*actions gratuites*, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi de « *performance shares* » (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action), visant à rétribuer le personnel pour services rendus.

Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'*actions gratuites* et le plan d'octroi de « *performance shares* » sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe dispose aussi de plans d'acquisition d'actions pour le personnel au Royaume-Uni et aux USA.

26.1 | PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

Le Comité de rémunérations et de nominations a octroyé des options sur actions UCB SA aux membres du Comité exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est équivalent à la plus faible des deux valeurs suivantes :

- ▶ la moyenne du cours de clôture des actions UCB sur Euronext Bruxelles au cours des 30 jours précédant l'offre ; ou
- ▶ le cours de clôture des actions UCB sur Euronext Bruxelles le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayants droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces.

Il n'existe aucun élément de rechargement. Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des collaborateurs d'UCB aux États-Unis. Ce plan est réglé en espèces.

26.2 | PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Comité de rémunérations et de nominations a octroyé des actions UCB gratuites aux membres du Comité exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres moyens et supérieurs du

Groupe UCB. Les *actions gratuites* sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise : les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi. Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

26.3 | PLAN D'OCTROI DE « PERFORMANCE SHARES »

Le Comité de rémunérations a octroyé des « *performance shares* » (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action) aux hauts dirigeants ayant accompli des performances exceptionnelles. Les « *performance shares* » sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la période d'acquisition des droits) et sont également soumises à certaines conditions relatives aux performances.

Les « *performance shares* » attribuées sont périmées si l'intéressé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

26.4 | PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS FICTIVES, D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE « PERFORMANCE SHARES »

Le Groupe propose aussi des plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'*actions gratuites* et de « *performance shares* » (collectivement dénommés les « *plans fantômes* »). Ces plans s'appliquent à certains membres du personnel qui ont un contrat de travail auprès de certaines sociétés affiliées du Groupe et sont soumis aux mêmes règles que les plans d'options sur actions, d'attribution d'*actions gratuites* et de « *performance shares* », sauf en ce qui concerne leur mode de règlement.

26.5 | PLANS D'ACQUISITION D' ACTIONS POUR LE PERSONNEL D'UCB AUX ÉTATS-UNIS

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB aux États-Unis la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15 % financée par UCB. Les employés économisent un certain pourcentage de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec les cotisations salariales après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante dans un compte au nom de l'employé(e).

Les limites de participation de chaque collaborateur sont les suivantes :

- ▶ entre 1 % et 10 % de la rémunération de chaque participant ;
- ▶ un montant de \$ 25 000 par an et par participant ;
- ▶ un montant total maximum de \$ 5 millions déte nu par les collaborateurs américains dans toutes les formes de plans d'actions sur une période mobile de 12 mois.

Au 31 décembre 2014, ce plan comptait 608 participants (2013 : 563). Il n'existe pas de conditions d'acquisition spécifiques, et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

26.6 | PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS POUR LE PERSONNEL D'UCB AU ROYAUME-UNI

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par les membres du personnel au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de

leur salaire par des retenues sur leur rémunération, et UCB offre une action gratuite pour 5 actions achetées par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom du collaborateur ; ce compte est géré par une société indépendante agissant comme une fiduciaire. Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- ▶ 10 % du salaire de chaque participant ;
- ▶ GBP 1 500 par an et par participant.

Au 31 décembre 2014, le plan comptait 84 participants (2013 : 90) et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

26.7 | CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le total des charges relatives aux plans de rémunération en actions s'élèvent à € 56 millions (2013 : € 45 millions) et sont comprises dans les postes appropriés du compte de résultat comme suit :

€ millions	2014	2013
Coût des ventes	4	6
Frais commerciaux	20	14
Frais de recherche et développement	17	12
Frais généraux et administratifs	15	13
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges opérationnelles	56	45
dont réglées en instruments de capitaux propres :		
Plans d'options sur actions	14	14
Plans d'attribution d'actions gratuites	13	5
Plan d'octroi de « performance shares »	4	2
dont réglé en espèces :		
Régime de droits à la plus-value des actions	19	20
Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares »	6	4

26.8 | PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit :

	2014			2013		
	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (€)	NOMBRE D'OPTIONS SUR ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (€)	NOMBRE D'OPTIONS SUR ACTIONS
En circulation au 1 ^{er} janvier	8,49	34,80	8 699 044	7,27	30,88	9627607
+ Nouvelles options octroyées	9,60	58,12	532 440	12,20	48,73	1800735
(-) Options auxquelles il est renoncé	9,93	39,22	315 169	6,21	27,13	474 739
(-) Options exercées	7,17	32,03	1 758 249	6,78	30,87	2214520
(-) Options expirées	-	-	-	4,43	26,58	40 039
En circulation au 31 décembre	8,84	37,02	7 158 066	8,49	34,80	8 699 044
Nombre d'options acquises :						
Au 1 ^{er} janvier			2 641 108			3 625 207
Au 31 décembre			2 225 231			2 641 108

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2014 sont les suivants :

DERNIÈRE DATE D'EXERCICE	FOURCHETTE DE PRIX D'EXERCICE (€)	NOMBRE D'OPTIONS SUR ACTIONS
31 mars 2014	[31,28 - 40,20]	44 300
31 mars 2015	[37,33 - 37,60]	51 183
31 mars 2016	[40,14 - 40,57]	200 323
31 mars 2017	[43,57 - 46,54]	391 375
31 mars 2018	[22,01 - 25,73]	250 310
31 mars 2019	[21,38 - 22,75]	325 600
31 mars 2020	31,62	542 736
31 mars 2021	[25,32 - 26,80]	1 247 532
31 mars 2022	32,36	1 935 600
31 mars 2023	[48,69 - 49,80]	1 646 342
31 mars 2024	58,12	522 765
Total outstanding		7 158 066

La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions.

Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions octroyées en 2014 et 2013 sont les suivantes :

		2014	2013
Prix de l'action à la date d'octroi	€	58,19	50,00
Prix d'exercice moyen pondéré	€	58,12	48,73
Volatilité attendue	%	23,29	31,16
Durée de vie attendue	Années	5	5
Rendement attendu du dividende	%	1,82	2,08
Taux d'intérêt sans risque	%	0,52	1,47
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

26.9 | DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

L'évolution des droits à la plus-value des actions et les coordonnées d'entrée du modèle au 31 décembre 2014 sont reprises dans le tableau ci-dessous. La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle Black & Scholes. La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

		2014	2013
Droits en circulation au 1^{er} janvier		2 572 811	2 414 100
+ Nouveaux droits octroyés		220 635	879 959
(-) Droits auxquels il est renoncé		278 283	149 248
(-) Droits exercés		513 200	572 000
Droits en circulation au 31 décembre		2 001 963	2 572 811
Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des droits à la plus-value des actions sont les suivantes :			
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€	63,20	54,14
Prix d'exercice	€	58,12	49,80
Volatilité attendue	%	23,29	26,23
Durée de vie attendue	Années	5	5
Rendement attendu du dividende	%	1,68	1,92
Taux d'intérêt sans risque	%	0,11	1,24
Taux annuel de déchéance attendu	%	7	7

26.10 | PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Les paiements fondés sur des actions liés à ces attributions d'actions se répartissent sur une période de dévolution de trois ans.

Les bénéficiaires ne peuvent percevoir des dividendes durant cette période. La variation du nombre d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2014		2013	
	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)
En circulation au 1^{er} janvier	303 331	37,95	263 460	31,14
+ Nouvelles actions attribuées	707 799	58,14	161 470	46,68
(-) Attributions auxquelles il est renoncé	25 760	55,72	23 454	35,03
(-) Actions acquises et payées	124 940	30,86	98 145	34,73
En circulation au 31 décembre	860 430	54,85	303 331	37,95

26.11 | PLANS D'OCTROI DE « PERFORMANCE SHARES »

La variation du nombre de « performance shares » en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2014		2013	
	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)
En circulation au 1^{er} janvier	272 820	39,27	225 800	31,21
+ Nouvelles « performance shares » attribuées	161 924	58,19	126 670	49,77
(-) « Performance shares » auxquelles il est renoncé	73 085	28,42	62 486	33,41
(-) « Performance shares » acquises	5 786	42,31	17 164	32,06
En circulation au 31 décembre	355 873	50,06	272 820	39,27

26.12 | OPTIONS OCTROYÉES AVANT LE 7 NOVEMBRE 2002

Selon les dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, les options octroyées avant le 7 novembre 2002 et non encore acquises au 1er janvier 2005 ne sont pas amorties par le biais du compte de résultat.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du nombre d'options sur actions en circulation, non comptabilisées sous IFRS 2 :

	2014		2013	
	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)
En circulation au 1^{er} janvier	73 724	40,15	198 424	39,33
(-) Options auxquelles il est renoncé	-	-	-	-
(-) Options exercées	44 424	40,03	119 100	38,87
(-) Options expirées	-	-	5 600	38,21
En circulation au 31 décembre	29 300	40,34	73 724	40,15

27. Emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

€ millions	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	2014	2013	2014	2013
<i>Non courants</i>				
Emprunts bancaires	332	250	332	250
Autres emprunts à long terme	0	7	0	7
Contrats de location-financement	9	12	9	12
Total des emprunts non courants	341	269	341	269
<i>Courants</i>				
Découverts bancaires	0	5	0	5
Partie courante des prêts bancaires à long terme	195	113	195	113
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme	175	14	175	14
Contrats de location-financement	3	3	3	3
Total des emprunts courants	372	135	372	135
Total des emprunts	714	404	714	404

27.1 | EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2014, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe était de 3,57 % (2013 : 4,43 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 2,95 % (2013 : 3,93 %) après couverture. Les honoraires payés pour l'émission des obligations (Note 28), et l'accord révisé sur les facilités de crédit sont amortis sur la durée de vie de ces instruments.

Si la comptabilité de couverture est d'application, la juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de la dette, en utilisant la courbe de rendement applicable et la répartition du crédit d'UCB pour les différentes devises.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé tous les six mois, la valeur

comptable des emprunts bancaires équivaut à sa juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

UCB n'a pas utilisé (2013 : € 0 million) la facilité de crédit renouvelable de € 1 milliard, qui arrivera à expiration le 9 janvier 2020, suite à une modification et une extension de l'accord de crédit, le 9 janvier 2014.

Le Groupe a accès à certaines facilités de crédit bilatérales confirmées ou non, ainsi qu'au marché des papiers commerciaux belge. Dans ce cadre, en juin 2014, UCB a conclu un nouvel emprunt de 7 ans, remboursable à l'échéance, avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de US\$ 100 millions, en plus du prêt en cours depuis fin 2013 de € 250 millions.

Voir la Note 4.3 pour la répartition des échéances des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2014	2013
EUR	444	363
USD	83	0
Autres produits	0	7
Total des emprunts bancaires par devise	527	370
Découverts bancaires – EUR	0	5
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme – EUR	135	0
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme – USD	0	0
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme – autres	40	14
Passifs de contrats de location-financement – EUR	12	15
Total des emprunts	714	404

27.2 | PASSIFS DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT – PAIEMENTS MINIMAUX

€ millions	2014	2013
Montants à payer au titre de contrats de location-financement :		
1 an ou moins	3	3
1 - 2 ans	9	11
2 - 5 ans	0	1
Plus de 5 ans	0	0
Valeur actuelle des passifs de contrats de location-financement	12	15
Moins : le montant dû pour règlement dans les 12 mois	3	3
Montant dû pour règlement après 12 mois	9	12

La direction considère que la valeur comptable des passifs de contrats de location-financement du Groupe équivaut pratiquement à sa juste valeur.

28. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	TAUX	ÉCHÉANCE	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
			2014	2013	2014	2013
<i>Non courants</i>						
Émission obligataire pour les particuliers	5,125 %	2023	190	169	213	186
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	4,125 %	2021	369	344	400	360
Émission obligataire pour les particuliers	3,750 %	2020	257	248	275	255
Note EMTN ¹	3,284 %	2019	20	20	20	20
Note EMTN ¹	3,292 %	2019	55	55	55	55
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	5,750 %	2016	515	516	546	549
Obligation convertible	4,500 %	2015	0	406	0	597
Total des obligations non courantes			1 406	1 758	1 509	2 022
<i>Courants</i>						
Émission obligataire pour les particuliers	5,750 %	2014	0	588	0	595
Total des obligations courantes			0	588	0	595

¹ La juste valeur des notes EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces notes et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de communication.

28.1 | OBLIGATIONS CONVERTIBLES

En septembre 2009, UCB a émis des obligations convertibles senior non garanties d'un montant de € 500 millions, avec échéance le 22 octobre 2015 (à savoir d'une durée de 6 ans).

Les obligations convertibles ont été émises et leur principal est remboursable à 100 % et leur coupon de 4,5 % est payable semestriellement à terme échu. Le prix de conversion a été fixé à € 38,746. Les titulaires étaient habilités à convertir leurs obligations en actions nouvelles et/ou existantes (à l'option de la Société) de la Société.

En avril 2012, UCB a racheté, en valeur nominale, € 70 millions de l'obligation convertible contre un paiement de € 82 millions.

UCB a exercé son option de racheter toutes les obligations convertibles le 12 mars 2014. Certains titulaires d'obligations ont exercé leurs droits de conversion avant le rachat relatif au nombre total de 9 985 d'obligations convertibles (dont 8 585 détenues par des investisseurs tiers), résultant en deux augmentations du capital pour un total de € 33 millions en capital et de € 396 millions en prime d'émission, avec pour résultat l'émission de 11 078 506 nouvelles actions UCB. Quinze Obligations Convertibles, ayant une valeur nominale totale de € 750 000, n'ont pas été converties mais rachetées le 12 mars 2014 avec l'intérêt cumulé à cette date.

Depuis le 19 mars 2014, UCB SA n'a plus d'obligations convertibles impayées.

L'obligation convertible comptabilisée dans les états financiers est calculée comme suit :

€ millions	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	406	393
Charge d'intérêts réelle (Note 15)	5	31
Intérêt nominal dû/non échu	-3	-4
Intérêt nominal dû de la période antérieure, payé dans la période courante	0	4
Intérêt payé	0	-19
Coûts transactionnels à la comptabilisation initiale non amortis	0	1
Frais d'amortissement de la période	0	0
Rachat de l'obligation convertible	-1	0
Conversion de l'obligation convertible	-407	0
Solde au 31 décembre	0	406

28.2 | OBLIGATIONS POUR LES PARTICULIERS

► ÉCHÉANCE FIXÉE À 2014/2023

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de € 250 millions sur les € 750 millions d'obligations arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élève à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations existants avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de € 176 millions. Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et ont été cotées sur le marché NYSE Euronext Brussels. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

► ÉCHÉANCE FIXÉE À 2020 :

En mars 2013, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à hauteur de € 250 millions, prenant la forme d'une offre publique aux investisseurs particuliers en Belgique dans le cadre de son programme EMTN en place. Les obligations ont été émises à 101,875 % de leur valeur nominale. Elles portent un coupon de 3,75 % par an et un taux d'intérêt réel de 3,444 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext Bruxelles.

28.3 | OBLIGATIONS EURO-OBLIGATAIRES POUR LES INSTITUTIONNELS

► ÉCHÉANCE FIXÉE À 2016 :

En décembre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations senior non garanties à hauteur de € 500 millions, arrivant à échéance en 2016 et réservée aux institutionnels. Les obligations ont été émises à 99,635 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 5,75% par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,8150% par an. Les obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

► ÉCHÉANCE FIXÉE À 2021 :

En septembre 2013, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en janvier 2021, émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,944 % en octobre 2013 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 4,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 4,317 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext Bruxelles.

28.4 | NOTES EMTN

► ÉCHÉANCE FIXÉE À 2019 :

En novembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 55 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,292 % et un taux d'intérêt réel de 3,384 % par an. Les notes ont été cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext Bruxelles.

► ÉCHÉANCE FIXÉE À 2019 :

En décembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 20 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,284 % et un taux d'intérêt réel de 3,356 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext Bruxelles.

28.5 | COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couvert de l'émission obligataire et est presque complètement compensé par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

29. Autres dettes financières

€ millions	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	2014	2013 (REDRESSÉ)	2014	2013 (REDRESSÉ)
<i>Non courants</i>				
Instruments financiers dérivés (Note 36)	13	13	13	13
Autres dettes financières	262	122	262	122
Total des dettes financières et autres dettes non courantes	275	135	275	135
<i>Courants</i>				
Instruments financiers dérivés (Note 36)	73	28	73	28
Autres dettes financières	110	167	110	167
Total des dettes financières et autres dettes courantes	183	195	183	195
Total des autres dettes financières	459	330	459	330

Les autres dettes financières incluent une transaction d'échange d'actions de 3,1 millions d'actions UCB (OTC) (2013 : 3,7 millions) s'élevant à € 189 millions (2013 : € 167 millions). Voir Note 40.4.

Les autres dettes contiennent € 183 millions de warrants (2013 : € 122 millions) et sont liées à Edev S.à.r.l. (voir Note 4.5.3).

30. Actifs et passifs d'impôt différé

30.1 | ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

€ millions	2014	2013
Immobilisations incorporelles	-74	-199
Immobilisations corporelles	-8	-15
Stocks	181	84
Fournisseurs et autres débiteurs	36	78
Avantages au personnel	98	58
Provisions	7	8
Autres passifs à court terme	-330	-271
Déficits fiscaux non utilisés	558	505
Crédits d'impôt non utilisés	152	138
Total net des actifs et passifs (-) d'impôt différé	620	386

Le total des actifs d'impôt différé identifié au 31 décembre 2014 s'élève à € 620 millions. Au vu du niveau de revenu imposable antérieur et des bénéfices imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles la différence temporelle déductible devrait s'inverser, le Groupe estime que les actifs d'impôt différé comptabilisés rapporteront probablement des bénéfices.

Un total de € 558 millions des actifs d'impôt différé totaux est lié à des déficits fiscaux non utilisés, soit une augmentation de € 53 millions par rapport à l'année précédente. Au cours de cette période, des pertes fiscales jusque là non identifiées ont été identifiées et deux filiales qui jusqu'à présent ont généré des pertes font preuve de rentabilité cette année et génèrent un niveau de bénéfices imposables futurs suffisant pour justifier la reconnaissance de ces pertes.

L'augmentation des actifs d'impôt différé sur les stocks s'explique par l'impact de l'élimination des profits sur le transfert de stocks intra-groupe.

La diminution des passifs d'impôt différé par rapport aux immobilisations incorporelles est attribuable à l'augmentation des différences temporelles déductibles liées aux frais de recherche et de développement.

30.2 | DÉFICITS FISCAUX NON UTILISÉS

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose de € 1 943 millions (2013 : € 1 683 millions) de déficits fiscaux non utilisés, pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est identifié dans le bilan. Ces pertes fiscales ont une période de report illimitée.

30.3 | DIFFÉRENCES TEMPORELLES POUR LESQUELLES AUCUN ACTIF OU PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ N'EST COMPTABILISÉ

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles reportées qui représentent des revenus susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible. Des actifs d'impôt différé s'élevant à € 405 millions (2013 : € 404 millions) pour des crédits d'impôt non utilisés et des actifs incorporels ne sont pas comptabilisés en raison du caractère incertain de leur recouvrement.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables résultant des investissements dans les filiales. Les passifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à € 9 millions (2013 : € 13 millions).

Un passif d'impôt différé non identifié supplémentaire de € 432 millions (2013 : € 0 million) lié à la réorganisation interne est apparu au cours de l'année. Ce passif ne se matérialise que sur disposition de l'actif concerné, un événement qui dépend d'UCB et qui n'est pas envisagé dans un avenir proche.

30.4 | IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉ DIRECTEMENT DANS LES CAPITAUX PROPRES

€ millions	2014	2013
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	16	0
Part efficace des variations de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie	0	0
Passif d'impôts différés sur le composant des capitaux propres de l'obligation convertible	-4	0
Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres	12	0

31. Avantages au personnel

La majorité des membres du personnel sont couverts par des plans de pension de retraite constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales, des réglementations fiscales et des conditions économiques des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

31.1 | PLANS À COTISATIONS DÉFINIES

Les plans de retraite à prestations sont classés dans la catégorie des « plans à cotisations définies » si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds distinct ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés au bilan du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges liées à ces cotisations. Étant donné qu'UCB est tenu par la loi belge de garantir un rendement minimum sur les cotisations des employés et de l'employeur pour les plans à cotisations définies en Belgique, ces plans sont considérés « à cotisations définies ». Lorsqu'il est possible de procéder à des estimations fiables des plans matériels, ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en vertu de la norme IAS 19. Ces plans sont regroupés avec les résultats pour d'autres plans à prestations définies.

31.2 | PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite, des primes d'ancienneté et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans sont financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs de ces plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé

pour l'obligation dans le bilan du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable des déficits constatés entre la juste valeur des actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré dans les états financiers consolidés du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués chaque année par des actuaires indépendants.

Depuis 2008, le Groupe analyse la valeur à risque pour son bilan et le compte de résultat lié à ses plans à prestations définies. Le niveau de risque cible pour un bilan consolidé correspondant à un exercice et les mesures de valeur à risque pour le compte de résultat sont définis chaque année en fonction des seuils de tolérance au risque d'UCB. Pour UCB, les principaux risques liés à ses obligations au titre des prestations définies tiennent au taux d'actualisation, à l'inflation et à la longévité. La majorité de ces risques se situent en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Il convient de noter que la longévité n'est pas considérée comme un risque pour les plans proposés en Belgique, étant donné que les prestations sont soit versées sous forme de forfait, soit externalisées avant d'être versées sous forme de rente. Ces dernières années, UCB a appliqué divers projets de réduction des risques.

Au Royaume-Uni, une décision d'investissement (option de rachat) a été appliquée à trois des quatre plans de pension en vue d'assurer les prestations de retraite pour certains membres couverts par le plan. La Commission des Pensions du plan de pension britannique se penche actuellement sur le rachat total de ce plan. Dans le cadre du plan « Celltech Pension and Insurance Scheme » au Royaume-Uni, depuis 2012 l'accent est mis sur la réduction des risques afin de passer progressivement de 50 % croissance/50 % allocations obligatoires à 10 % croissance/90 % allocations obligatoires. À ce jour, le ratio croissance/allocations obligatoires est de plus ou moins 35 %/65 %. La Commission belge des pensions se penche sur la diversification des actifs, non seulement en ce qui concerne le type d'actifs dans lesquels elle investit, mais aussi en diversifiant les gestionnaires d'investissement. Le montant inscrit dans les états financiers consolidés résultant de l'obligation du Groupe au titre de son plan à prestations définies est présenté ci-dessous :

€ millions	2014	2013
Valeur actuelle des obligations capitalisées	1 086	854
Juste valeur des actifs du plan	705	608
Déficit/excédent (-) des plans capitalisés	381	246
Effet des exigences de financement minimal/du plafond de l'actif	4	4
Passifs nets relatifs aux plans de prestations définies	385	250
Plus : passifs relatifs aux paiements fondés sur des actions réglées en espèces (Note 26)	45	44
Total des passifs relatifs aux avantages du personnel	430	294
Dont :		
Inscrit dans les passifs non courants	430	294
Inscrit dans les actifs non courants	0	0

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2014	2013
Au 1^{er} janvier	854	781
Coûts des services courants	38	28
Charges d'intérêts	32	28
Gain(-)/perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	2	0
Effet des changements d'hypothèses financières	153	8
Effet des ajustements issus de l'expérience	12	1
Coûts des services antérieurs et gain (-)/perte sur liquidations	0	-2
Effet de la fluctuation des taux de change	35	-12
Prestations versées au titre du plan	-23	-17
Prestations versées par l'employeur	-6	-6
Paievements au titre de liquidations	0	0
Cotisations des participants au plan	2	2
Changement de périmètre	-9	43
Autres	-4	0
Au 31 décembre	1 086	854

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2014	2013
Au 1^{er} janvier	608	528
Revenus d'intérêts	24	20
Gain (-)/perte de réévaluation		
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	38	13
Variations du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0
Effet de la fluctuation des taux de change	31	-10
Cotisations des participants au plan	2	1
Contributions de l'employeur	41	35
Prestations versées au titre du plan	-23	-17
Paievements au titre de liquidations	0	0
Charges, taxes et primes payées	-7	-5
Changement de périmètre	-9	43
Au 31 décembre	705	608

La juste valeur des actifs du plan s'élèvent à € 705 millions (2013 : € 608 millions), soit 65 % de l'obligation au titre des prestations définies (2013 : 71 %). Le déficit total de € 381 millions (2013 : € 246 millions) doit être comblé durant la période résiduelle moyenne de service estimée de l'affiliation actuelle.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

€ millions	2014	2013
Coût total des services (gain (-)/perte sur liquidations compris)	38	26
Coût d'intérêt net	7	7
Réévaluation des autres avantages à long terme	2	0
Charges et taxes administratives	3	4
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le compte de résultat	50	37
Gain(-)/perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	2	1
Effet des changements d'hypothèses financières	151	8
Effet des ajustements issus de l'expérience	12	1
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	-38	-13
Variations du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	1	-3
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	128	-6
Total des composantes du coût des prestations définies	178	31

Le coût total des services, les charges d'intérêts nettes, la réévaluation des autres avantages à long terme, les charges et taxes administratives pour l'exercice sont inclus dans la rubrique « Charges liées aux avantages

du personnel » du compte de résultat consolidé. La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est incluse dans la rubrique « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global.

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante :

€ millions	2014	2013
Coût des ventes	9	7
Frais commerciaux	8	6
Frais de recherche et développement	19	13
Frais généraux et administratifs	14	10
Autres produits et charges	0	1
Total	50	37

Le rendement effectif sur les actifs du plan est de € 38 millions (2013 : € 13 millions) et le rendement effectif sur les droits de remboursement s'élève à € -1 million (2013 : € 0 million).

À la fin de la période de présentation de l'information financière, les principales catégories d'actifs du plan sont présentées ci-dessous :

€ millions	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	17
Instruments de capitaux propres	45	96
Europe	14	76
États-Unis	15	2
Reste du monde	16	18
Instruments de créance	139	163
Obligations d'entreprise	0	7
Obligations d'État	69	62
Autres produits	70	94
Immeubles	3	5
Contrats d'assurance éligibles	393	229
Fonds de placement	112	95
Autres	5	3
Total	705	608

Quasiment tous les instruments de capitaux propres et de créance sont cotés sur des marchés actifs. Les immeubles peuvent être classés en instruments de niveau 3 d'après les définitions figurant dans l'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*.

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement. Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées pour les évaluations actuarielles se présentent comme suit :

	ZONE EURO		ROYAUME-UNI		ÉTATS-UNIS		AUTRES	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	1,76 %	3,66 %	3,63 %	4,42 %	3,75 %	4,75 %	1,45 %	2,20 %
Inflation	2,00 %	2,00 %	3,20 %	3,50 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

- ▶ Si le taux d'actualisation était de 25 points de base supérieur (inférieur), l'obligation au titre des prestations définies diminuerait alors de € 41 millions (augmenterait de € 43 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.
- ▶ Si le taux d'inflation augmentait (diminuait) de 25 points de base, l'obligation au titre des prestations définies augmenterait alors de € 18 millions (diminuerait de € 19 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.

En réalité, il pourrait exister des corrélations entre ces hypothèses, en particulier entre le taux d'actualisation et les augmentations de salaire prévues qui dépendent tous deux, dans une certaine mesure, des taux d'inflation anticipés. L'analyse ci-dessus fait abstraction de ces corrélations.

Les filiales du Groupe devraient financer chaque année les droits à prestations censés être acquis. Le financement répond généralement aux exigences actuarielles locales et, dans ce cadre, le taux d'actualisation est fixé selon un taux hors risque. Le sous-financement lié à des services passés est comblé en élaborant des plans de recouvrement et des stratégies d'investissement fondées sur la couverture géographique du plan, les périodes appropriées pour

l'amortissement de l'obligation au titre de services passés, les hausses de salaire prévues et les capacités financières de la société locale.

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations est de 15,28 ans (2013 : 14,04 ans). Cette durée peut être subdivisée de la manière suivante :

- ▶ Zone euro : 13,51 ans (2013 : 13,71 ans) ;
- ▶ Royaume-Uni : 17,55 ans (2013 : 18,30 ans) ;
- ▶ États-Unis : 12,97 ans (2013 : 10,36 ans) ;
- ▶ Reste du monde : 16,22 ans (2013 : 15,76 ans).

Durant le prochain exercice, le Groupe prévoit de verser une cotisation de € 41 millions aux plans à prestations définies.

Une étude sur l'appariement actif-passif est généralement réalisée tous les trois ans afin d'analyser les stratégies d'investissement en fonction des profils de risque/rentabilité.

Lors de l'élaboration de la stratégie d'investissement à long terme du plan, le Comité d'investissement prête tout particulièrement attention à certains principes-clés définis par le Groupe, tels que :

- ▶ maintenir un équilibre entre le niveau de cotisation acceptable pour UCB et le niveau de risque d'investissement par rapport aux obligations ;
- ▶ réduire la volatilité en diversifiant les investissements ; et
- ▶ évaluer le niveau de risque d'investissement en fonction de la situation financière du plan et de son niveau d'obligations.

32. Provisions

Les variations des provisions sont les suivantes :

€ millions	ENVIRONNEMENT	RESTRUCTURATION	TAXES	AUTRES	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2014	30	25	294	27	376
Regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Constituées pendant l'année	0	29	15	4	48
Provisions non utilisées reprises	-1	-2	-28	-14	-45
Transfert d'une rubrique à une autre	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	1	0	0	2
Utilisées durant l'année	0	-10	-1	-4	-15
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	-5	0	-12
Au 31 décembre 2014	29	43	275	13	361
Partie non courante	12	23	269	4	308
Partie courante	17	20	6	9	53
Total provisions	29	43	275	13	361

32.1 | PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

UCB a conservé certaines obligations relatives à l'environnement, à la suite de l'acquisition de Schwarz Pharma et de la vente de « Surface Specialties ». En ce qui concerne cette dernière, UCB a conservé l'entière responsabilité environnementale pour des sites vendus, en

vertu de dispositions contractuelles convenues avec Cytec Industries Inc. En 2014, une partie des provisions relatives à « Surface Specialties » a été reprise.

32.2 | PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION

Les provisions pour restructuration constituées en 2014 l'ont été dans l'optique d'optimisation et de réorganisation, principalement en Belgique, tandis que leur utilisation est essentiellement liée à la recherche et au développement et d'autres indemnités de départ.

32.3 | PROVISIONS POUR RISQUES FISCAUX

Les provisions pour risques fiscaux sont comptabilisées si le Groupe considère improbable que la position fiscale prise soit maintenue si elle est contestée par l'administration fiscale. L'évaluation est réalisée individuellement pour chaque provision et le résultat est la meilleure estimation du Groupe concernant le risque attendu dans le cas d'une contestation de l'administration fiscale.

En 2014, il y a eu une diminution générale des provisions. Cette diminution tient surtout au résultat favorable d'une

audience du tribunal concernant un ancien contrôle fiscal couvrant plusieurs années. Cependant, le début de contrôles fiscaux dans plusieurs juridictions exige du Groupe qu'il comptabilise des provisions supplémentaires compte tenu de l'évaluation initiale.

32.4 | AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions concernent essentiellement les litiges et les responsabilités relatives à des produits commercialisés (Note 14) :

- ▶ les provisions pour litiges incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale agit ou peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés ;
- ▶ les provisions pour les responsabilités relatives à des produits commercialisés concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments.

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

33. Fournisseurs et autres créditeurs

33.1 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
GSK/Sumitomo (Japon)	0	1
GSK Japon (Suisse)	11	14
Passifs non courants sur accords de collaboration	54	56
Obligation de rachat d'intérêts minoritaires	48	0
Autres créditeurs	35	123
Total des fournisseurs et autres créditeurs non courants	148	194

33.2 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS COURANTS

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Créditeurs	188	297
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	57	56
Rémunérations et charges sociales	149	165
Autres créditeurs	90	46
Revenus différés liés aux accords de collaboration	120	57
Autres revenus différés	2	7
Redevances dues	68	52
Dividende aux actionnaires ou obligation subordonnée perpétuelle	18	18
Remises/réductions dues	377	347
Intérêts courus	32	27
Autres charges à payer	161	195
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	1 386	1 267

Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés en grande majorité dans les passifs courants et, par conséquent, la valeur comptable du total des fournisseurs et autres créditeurs est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- ▶ les effets des opérations hors caisse comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- ▶ les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

€ millions	NOTE	2014	2013 (REDRESSÉ)
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie		167	315
Amortissements et dépréciations	9, 18, 20	220	238
Charges de dépréciation/reprises (-)	9, 12, 15	43	34
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	26	19	-4
Autres opérations hors caisse dans le compte de résultat		-44	-29
Ajustement IAS 39	15	8	0
Pertes/gains (-) de change latents		-98	50
Variations de provisions et avantages du personnel		24	29
Variations des stocks et provisions sur créances douteuses		-5	-3
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation		39	87
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	16	6	54
Charge d'impôt de la période relative aux activités abandonnées		33	33
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement		74	100
Pertes/gains (-) sur la cession d'immobilisations		-20	-23
Produits (-)/charges de dividende		0	0
Produits (-)/charges d'intérêts		94	123
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variations des stocks au bilan consolidé		31	-12
Variations des clients et autres débiteurs et des autres actifs au bilan consolidé		-42	-159
Variations des fournisseurs et autres créditeurs au bilan consolidé		290	83
Tel que figurant dans le bilan consolidé et corrigé par		279	-88
Éléments non liés à la trésorerie ¹		-47	-54
Variations des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie		9	-19
Variations des intérêts à recevoir/à payer à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie		-12	-9
Variations des dividendes à recevoir à présenter de manière distincte au titre de trésorerie d'investissement		0	0
Variations des dividendes à payer à présenter de manière distincte au titre de trésorerie de financement		23	23
Variations du besoin en fonds de roulement net à présenter au titre de flux de trésorerie pour activités abandonnées		89	-
Corrections liées au taux de change		-8	-35
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé		333	-182

Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à l'autre, aux mouvements non liés à la trésorerie liés à la réévaluation par les sociétés affiliées sur devises étrangères et aux autres mouvements liés à l'entrée/la sortie du périmètre de consolidation ou à la fusion d'entités.

35. Instruments financiers par catégorie

€ millions
31 décembre 2014

	NOTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE	DISPONIBLE À LA VENTE	TOTAL
Actifs du bilan						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés)	21	96	0	0	45	141
Actifs financiers dérivés	36	0	77	13	0	90
Clients et autres débiteurs – y compris les charges payées d'avance	23	729	0	0	0	729
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	507	0	0	0	507
Total		1 332	77	13	45	1 467

€ millions
31 décembre 2014

	NOTE		PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	TOTAL
Passifs du bilan						
Emprunts	27		0	0	714	714
Obligations	28		0	0	1 406	1 406
Passifs financiers dérivés	36		43	43	0	86
Fournisseurs et autres créditeurs	33		0	0	1 534	1 534
Autres passifs financiers (à l'exclusion des instruments financiers dérivés)	29		183	0	190	373
Total			226	43	3 844	4 113

€ millions
31 décembre 2013 (redressé)

	NOTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE	DISPONIBLE À LA VENTE	TOTAL
Actifs du bilan						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés)	21	115	0	0	19	134
Actifs financiers dérivés	36	0	18	24	0	42
Clients et autres débiteurs – y compris les charges payées d'avance	23	972	0	0	0	972
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	750	0	0	0	750
Total		1 837	18	24	19	1 898

€ millions
31 décembre 2013 (redressé)

	NOTE		PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	TOTAL
Passifs du bilan						
Emprunts	27		0	0	404	404
Obligations	28		0	0	2 346	2 346
Passifs financiers dérivés	36		39	2	0	41
Fournisseurs et autres créditeurs	33		0	0	1 461	1 461
Autres passifs financiers (à l'exclusion des instruments financiers dérivés)	29		122	0	167	289
Total			161	2	4 378	4 541

36. Instruments financiers dérivés

€ millions	ACTIFS		PASSIFS	
	2014	2013	2014	2013
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	13	24	40	1
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	22	17	36	24
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	3	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	55	1	7	15
Total	90	42	86	41
Dont :				
Non courants (Notes 21 et 29)	57	0	13	13
Courants (Notes 21 et 29)	33	42	73	28

La totalité de la juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures des flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme très effectives et, en 2014, une perte nette non réalisée de € 50 millions (2013 : perte

nette non réalisée de € 25 millions) après impôts différés a été comptabilisée en capitaux propres en rapport avec ces contrats. Ces profits/pertes seront comptabilisés au compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent le profit ou la perte.

La partie inefficace comptabilisée en résultat et provenant des couvertures de flux de trésorerie s'élève à € 0 million (2013 : € 0 million).

36.1 | DÉRIVES DE DEVICES ÉTRANGÈRES

La politique du Groupe concernant les contrats sur instruments financiers dérivés est décrite dans la Note 4 « Gestion des risques financiers ».

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2015.

Les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes :

€ millions	ACTIFS		PASSIFS	
	2014	2013	2014	2013
USD	10	25	63	20
GBP	5	0	7	2
EUR	0	0	0	0
JPY	5	9	1	1
CHF	0	1	0	0
RUB	10	1	0	0
Autres devises	5	5	5	2
Total des dérivés de monnaies étrangères	35	41	76	25

Le tableau ci-dessous indique la répartition des échéances des dérivés de monnaies étrangères :

€ millions	2014	2013
1 an ou moins	-40	15
1 - 5 ans	-1	1
Plus de 5 ans	0	0
Total dérivés de monnaies étrangères – actifs nets/passifs nets (-)	-41	16

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dérivés de monnaies étrangères par devise (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2014 :

Montants notionnels en € millions	USD	GBP	EUR	JPY	CHF	AUTRES DEVICES	TOTAL
Contrats à terme	518	84	615	137	13	301	1 668
Swaps des devises	959	320	289	25	61	6	1 660
Option/« collar »	206	0	493	36	0	0	735
Total	1 683	404	1 397	198	74	307	4 063

36.2 | DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe utilise divers contrats dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les dates de modification des taux et les caractéristiques d'amortissement sont harmonisées avec celles des obligations à taux fixe. Les contrats en cours relatifs aux dérivés sur taux d'intérêt sont les suivants :

TYPE DE CONTRAT	VALEURS NOMINALES DES CONTRATS (MILLIONS)	TAUX MOYEN (- À PAYER/+ À PERCEVOIR)	MARGE DE POINTS (- À PAYER/+ À PERCEVOIR)	PÉRIODE DE/À		INTÉRÊTS FLOTTANTS PERÇUS
IRS	EUR 150	-0,87 %		21-08-12	21-08-17	EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 165	0,54 %		06-12-12	10-12-16	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 160	0,54 %		06-12-12	10-12-16	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 200	1,53 %		04-10-13	04-01-21	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	1,59 %		04-10-13	04-01-21	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 250	1,36 %		27-11-13	27-03-20	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 175	1,91 %		27-11-13	02-10-23	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	-1,12 %		27-03-14	27-03-20	EURIBOR 3 mois
IRS	USD 100	-1,97 %		20-11-14	22-11-21	USD LIBOR 3 mois
CCIRS	USD 70	-USD LIBOR 3 mois	-0,25 %	11-03-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 60	-USD LIBOR 3 mois	-0,29 %	10-06-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 50	-USD LIBOR 3 mois	-0,31 %	10-06-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 250	-USD LIBOR 3 mois	-0,25 %	10-06-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 200	-USD LIBOR 3 mois	-0,16 %	27-11-13	27-03-20	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 230	-USD LIBOR 3 mois	-0,16 %	27-11-13	02-10-23	EURIBOR 3 mois

36.3 | COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

En 2006, la Société a conclu un contrat de prêt partiellement désigné comme couverture de l'investissement net dans les activités américaines du Groupe. À la suite d'une restructuration interne, la relation de couverture de l'investissement net a cessé en décembre 2007.

Le gain de change cumulé non réalisé d'une valeur de € 55 millions a été comptabilisé en 2007 dans un élément distinct des capitaux propres, sous « Couverture d'un investissement net ». Ce gain non réalisé restera dans les capitaux propres et ne sera reclassé en résultat que lorsqu'UCB ne détiendra plus l'actif sous-jacent en \$US.

36.4 | DÉRIVÉ LIÉ À L'OBLIGATION CONVERTIBLE

À la suite de la décision d'UCB de supprimer l'option de règlement en espèces de l'emprunt convertible, la juste valeur de la composante dérivée liée à cette obligation (€ 41 millions net après impôts) avait été reclassée en 2010 dans les capitaux propres. Faisant suite à la conversion des obligations convertibles en mars 2014, la composante des capitaux propres liés à l'obligation convertible a été reclassée en capital social.

37. Résultat par action

37.1 | RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

€	2014	2013 (REDRESSÉ)
Des activités poursuivies	0,60	0,45
Des activités abandonnées	0,50	0,43
Résultat de base par action	1,10	0,88

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

37.2 | RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

€	2014	2013 (REDRESSÉ)
Des activités poursuivies	0,60	0,54
Des activités abandonnées	0,50	0,40
Résultat dilué par action	1,10	0,94

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'assumer la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles en 2013.

37.3 | RÉSULTATS

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère repose sur les données suivantes :

RÉSULTAT DE BASE

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Résultat/perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	115	82
Résultat/perte (-) des activités abandonnées	94	78
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	209	160

RÉSULTAT DILUÉ

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Résultat/perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	115	82
Ajustement pour :		
Charge d'intérêts sur dette convertible (net d'impôts) en 2013		22
Gain/perte (-) des activités poursuivies, employé(e) pour calculer le résultat dilué par action	115	104
Résultat/perte (-) des activités abandonnées	94	78
Résultat ajusté attribuable aux actionnaires d'UCB SA	209	182

37.4 | NOMBRE D' ACTIONS

En milliers d'actions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	190 456	182 157
Ajustement pour :		
Conversion supposée de la dette convertible		11 098
Nombre total d'actions en circulation		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	190 456	193 255

38. Dividende par action

Les dividendes bruts distribués en 2014 et en 2013 ont atteint respectivement € 202 millions (€ 1,04 par action) et € 186 millions (€ 1,02 par action).

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, un dividende de € 1,06 par action, soit un dividende total de € 205 millions, sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 30 avril 2015.

Conformément à l'IAS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

39. Engagements et passifs éventuels

39.1 | ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

Les paiements agrégés minimaux futurs liés aux contrats de location pour les locations d'exploitation non résiliables se présentent comme suit :

€ millions	2014	2013
Moins de 1 an	33	37
Entre 1 et 5 ans	97	79
Plus de 5 ans	19	34
Total	149	150

Le Groupe possède plusieurs contrats de location non résiliables concernant principalement les véhicules de société et les espaces de bureau.

Les locations couvrent une période initiale de 3 à 5 ans. Les paiements de location sont majorés annuellement afin de refléter les loyers du marché. Aucun loyer conditionnel n'est prévu dans les locations. En 2014, € 44 millions (2013 : € 45 millions) ont été repris comme charges dans le compte de résultat pour ces locations.

39.2 | ENGAGEMENT DE CAPITAL

Le 31 décembre 2014, le Groupe s'est engagé à dépenser € 40 millions (2013 : € 43 millions) en investissant dans la construction d'une usine biotechnologique à Bulle (Suisse) et dans l'infrastructure informatique. En décembre 2010, UCB a lancé un projet de construction d'une usine biotechnologique à Bulle (Suisse) afin de couvrir la demande pour son produit phare Cimzia®. La nouvelle usine devrait être opérationnelle en 2015.

UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, organisateurs d'essais cliniques et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Le tableau suivant illustre le montant maximum qui serait payé si tous les jalons étaient atteints, ce qui est peu probable, mais n'inclut pas les paiements de redevances sur la base des ventes unitaires et des montants acquis pour les étapes atteintes.

€ millions	2014	2013 (REDRESSÉ)
Moins de 1 an	53	56
Entre 1 et 5 ans	341	177
Plus de 5 ans	948	600
Total	1 342	833

Les montants ne sont pas ajustés au risque ni actualisés et le calendrier des paiements repose sur la meilleure estimation actuelle du Groupe concernant la réalisation du jalon pertinent.

39.3 | GARANTIES

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

39.4 | PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, poursuites et enquêtes. Les affaires en cours pourraient avoir comme conséquences des dettes, des peines civiles et criminelles, la perte d'exclusivité de produits et tout autre frais, amende et dépense associé aux constatations contraires aux intérêts d'UCB.

UCB agit toujours en qualité de défendeur dans un peu moins de 4 600 cas de responsabilité relative au produit Reglan®. Ces cas ont été largement traités dans trois juridictions différentes : San Francisco, Philadelphie et Atlantic City. Chacun des litiges implique des poursuites en préjudice résultant de la prétendue omission d'avertissement du risque associé à l'utilisation du *métoclopramide* pendant plus de 12 semaines. La grande majorité des poursuites concernent de prétendus préjudices subis comme conséquence de l'utilisation du générique *métoclopramide*. Aucune affaire ne devrait être jugée en 2015. Il est trop tôt pour prédire avec certitude l'issue de ces procédures ou la responsabilité qui pourrait potentiellement être engagée si une affaire devait être jugée dans le futur. La Société pense qu'elle a de bons arguments de défense pour ces affaires.

UCB Pharma SA (UCB) agit en qualité de défendeur dans un litige introduit par Desitin Arzneimittel GmbH (Desitin) en instance au tribunal de district de Hambourg (Allemagne). Desitin réclame des dommages pour le préjudice prétendument subi de l'exécution d'une injonction obtenue par UCB contre la marque « Kepmini » de Desitin dont l'injonction fut révoquée ultérieurement.

Desitin réclame des dommages d'un montant de € 10 millions. Une audience s'est tenue le 17 février 2015 et les parties sont en attente d'une décision. La Société pense qu'elle a de bons arguments de défense pour cette affaire.

UCB agit en qualité de défendeur dans un litige introduit par le Medical Research Council (MRC) en instance à la High Court of Justice, Chancery Division à Londres (Royaume-Uni). Le MRC réclame des dommages (dont intérêts) à la suite d'un paiement insuffisant présumé de certaines redevances, dues en vertu d'un accord de licence avec UCB pour un montant de £ 57 millions. La Société pense qu'elle a de bons arguments de défense pour cette affaire.

En février 2015, une plainte a été déposée auprès de la U.S. District Court for the Northern District of Georgia désignant UCB Holdings, Inc., UCB, Inc. Defined Benefit Pension Plan et le comité d'administration d'UCB, Inc. Defined Benefit Pension Plan comme défendeur. La plainte vise à obtenir le statut de recours collectif et prétend formuler des revendications de prestation de retraite au nom de certains employés et ex-employés d'UCB, Inc., qui avaient précédemment été employés par deux sociétés acquises par UCB, Inc. dans les années 90. La Société pense qu'elle a de bons arguments de défense contre les revendications dirigées contre elle et a l'intention de défendre ses intérêts avec vigueur.

De plus, afin de mener ses activités, le Groupe a conclu différents contrats qui génèrent des passifs conditionnels comme les conventions financières mises en place avec la Région wallonne pour un montant de € 9 millions (2013 : € 41 millions).

Aucun autre passif éventuel significatif que ceux mentionnés à la Note 32 ne devrait survenir (2013 : pas de passifs matériels).

40. Transactions avec les parties liées

40.1 | VENTES ET SERVICES INTRA-GROUPE

Au cours des exercices clôturés au 31 décembre 2014 et 2013, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur la base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été établies sur la base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence, en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

En ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères étaient accompagnés du principe d'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe d'honoraires suffisants pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, les dépôts et prêts pour les filiales du Groupe UCB ainsi que les fonctions centralisées et les activités menées par le Groupe UCB afin d'optimiser ses opérations par le biais d'économies d'échelle et d'organisation.

40.2 | TRANSACTIONS FINANCIÈRES AVEC DES PARTIES LIÉES AUTRES QUE DES FILIALES D'UCB SA

Il n'y a pas eu de transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB SA.

40.3 | RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants (voir ci-dessous) reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'administration et le Comité exécutif, et ce, pour la partie de l'année durant laquelle ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2014	2013
Avantages à court terme du personnel	11	10
Indemnités de fin de contrat	0	0
Indemnités postérieures à l'emploi	4	3
Paielements fondés sur des actions	8	6
Total de la rémunération des principaux dirigeants	23	19

Les avantages à court terme du personnel englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, la mise à disposition de voitures et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération basée sur des actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options sur actions, des attributions

d'actions gratuites et des « performance shares », comme indiqué dans la Note 26. Les indemnités de fin de contrat englobent tous les montants d'indemnisation, y compris les avantages en nature et les indemnités différées. Aucun prêt n'a été consenti par la Société ou une filiale du Groupe à un administrateur ou un membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet effet.

40.4 | ACTIONNAIRES ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Le principal actionnaire d'UCB (« Actionnaire de référence ») est Financière de Tubize SA, une société belge cotée sur Euronext Brussels.

En ce qui concerne la structure de l'actionnariat de Financière de Tubize SA, d'après la déclaration de transparence datée du 13 mars 2013 faite conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, et d'après une notification concernant la structure de son actionnariat datée du 20 août 2014 faite conformément à la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, 52,20 % des droits de vote de cette société sont détenus par un groupe d'actionnaires, agissant de concert et composé de membres de la famille Janssen :

- ▶ Eric Janssen SPRL (19,11 %) ;
- ▶ Baron Daniel Janssen (13,19 %) ;
- ▶ Altaï Invest SA, contrôlée par la Comtesse Diego du Monceau de Bergendal, née Evelyn Janssen (11,14 %) ;
- ▶ Barnfin SA, contrôlée par Madame Jean van Rijckevorsel, née Paule Bridget Janssen (8,74 %) ;
- ▶ Jonkheer Jean van Rijckevorsel (0,02 %).

En ce qui concerne sa participation dans UCB, Financière de Tubize SA agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne UCB ainsi que la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, a), b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, a) et b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

Ensemble, Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG détiennent 35,39 % du nombre total d'actions UCB.

UCB et ses filiales détiennent également des actions UCB (voir ci-après pour un aperçu à jour de leur participation).

Le reste des actions UCB est détenu par le public.

Ci-après figure un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus) sur la base des notifications de transparence faites conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (situation au 5 janvier 2015) :

CONTRÔLE D'UCB ET PRINCIPALES PARTICIPATIONS AU 5 JANVIER 2015

	NOMBRE	POURCENTAGE	SITUATION AU*
Capital (€)	583 516 974		13 mars 2014
Nombre total de droits de vote	194 505 658		13 mars 2014
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
titres avec droits de vote (actions)	66 370 000	34,12 %	13 mars 2014
2 Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG (« Schwarz »)			
titres avec droits de vote (actions)	2 471 404	1,27 %	13 mars 2014
Tubize + Schwarz³			
titres avec droits de vote (actions)	68 841 404	35,39 %	
3 UCB SA			
titres avec droits de vote (actions)	678 230	0,35 %	5 janvier 2015
instruments financiers assimilés (options) ¹	3 721 040	1,91 %	5 janvier 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	1 140 000	0,59 %	5 janvier 2015
TOTAL	5 539 270	2,85 %	
4 UCB Fipar SA			
titres avec droits de vote (actions)	142 219	0,07 %	5 janvier 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	1 950 000	1,00 %	5 janvier 2015
TOTAL	2 092 219	1,08 %	
UCB SA + UCB Fipar SA²	7 631 489	3,92 %	
titres avec droits de vote (actions)	820 449	0,42 %	
instruments financiers assimilés (options) ¹	3 721 040	1,91 %	
instruments financiers assimilés (autres) ¹	3 090 000	1,59 %	
Free float⁴ (titres avec droits de vote (actions))	124 843 805	64,19 %	
5 Capital Research and Management Company (filiale de The Capital Group Companies Inc.)			
titres avec droits de vote (actions)	13 905 411	7,15 %	8 janvier 2014
6 Vanguard Health Care Fund			
titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2014

(Tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

¹ Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire titres, options, contrats à terme, swaps, accords en terme d'intérêts et autres contrats dérivés qui confèrent à leur titulaire le droit d'acquiescer des titres existants avec droits de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

² UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2°, et article 9, §3, 2°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

³ Tubize et Schwarz ont déclaré agir de concert | article 6, §4, et article 9, §3, 3°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

⁴ Le free float étant les actions UCB non détenues par les Actionnaires de référence (Tubize et Schwarz), UCB SA ou UCB Fipar SA. Seules les actions détenues par ces entités sont prises en considération dans ce calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

* Toutes les informations sont basées sur des notifications reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

41. Événements survenus après la date du bilan

- Janvier 2015 – UCB et Neuropore entament une collaboration et signent un accord mondial pour développer et commercialiser des produits thérapeutiques visant à ralentir la progression de la maladie de Parkinson et des troubles apparentés (les immobilisations incorporelles ont été enregistrées en 2014). NPT200-11, la nouvelle petite molécule de Neuropore, en fait partie. Cette molécule, qui agit sur l'alpha-synucléine pathogène, est actuellement au stade de développement préclinique et devrait accéder à l'étape des essais cliniques de phase 1 en 2015.

42. Liste des entreprises consolidées intégralement

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Allemagne		
UCB Pharma GmbH – Alfred Nobel Strasse, 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB GmbH
UCB GmbH – Alfred Nobel Strasse, 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Finance NV
UCB BioSciences GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Sanol GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Innere Medizin GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Australie		
UCB Australia Pty. Ltd. – Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	Celltech Group Ltd
Autriche		
UCB Pharma Gesellschaft m.b.H. – Geis Elbergstrasse 17-19, 1110 Wien	100 %	UCB Finance NV
Belgique		
UCB Fipar SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Brussels (BE0403.198.811)	100 %	UCB Belgium SA
UCB Biopharma Sprl – Allée de la Recherche 60 – 1070 Brussels (BE0543.573.053)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Belgium SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Brussels (BE0402.040.254)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Pharma SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Brussels (BE0403.096.168)	100 %	UCB SA
Sifar SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Brussels (BE0453.612.580)	100 %	UCB Finance NV
Brésil		
UCB Farma Brasil Ltda – Alameda Araguaia 3833 (part) Tamboré – Barueri- 06455-000	100 %	UCB SA
Meizler UCB – Alameda Araguaia 3833 Tamboré – Barueri- 06455-000 Sao Paulo	100 %	UCB Farma Brasil Ltda
Bulgarie		
UCB Bulgaria EOOD – 15, Lyubata Str., Fl. 4 apt. 10-11, Lozenetz, Sofia 1407	100 %	UCB SA
Canada		
UCB Canada Inc. – 2060 Winston Park Drive, Suite 401 – ON L6H5R7 Oakville	100 %	UCB Holdings Inc.
Chine		
UCB Trading (Shanghai) Co Ltd – Room 317, No. 439 Fu Te Xi Yi Road, Shanghai (Waigaoqiao Free Trade Zone)	100 %	UCB SA
UCB Pharma (Hong Kong) Ltd – Room 1501-08 Millennium City 5, 418 Kwun Tong Road, Kwun Tong, Kowloon	100 %	UCB Pharma GmbH
Schwarz Pharma Zuhai Company Ltd – Block A. Changsa Industrial zone. Qianshan District – 519070 Zhuhai Guangdong Province	100 %	UCB Pharma GmbH

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Corée du Sud		
Korea UCB Co Ltd. – 5 th Floor Grace tower 127 Teheran-ro 135-411 Seoul	100 %	UCB SA
Danemark		
UCB Nordic AS – Arne Jacobsen Alle 15 – 2300 Copenhagen	100 %	UCB Finance NV
Espagne		
Vedim Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100 %	UCB SA
UCB Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100 %	Vedim Pharma SA
États-Unis		
UCB Holdings Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Finance NV
Fipar U.S. Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	Fipar U.K. Ltd
UCB Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings Inc.
UCB Biosciences Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
UCB Pharco Inc. – 300 Delaware Avenue 9 th floor – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
Celltech U.S. LLC – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington Delaware	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Manufacturing Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
UCB Technologies Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington	100 %	UCB Manufacturing Inc.
Upstate Pharma LLC – C T Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100 %	UCB Inc.
Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. – 251 E. Ohio Street Suite 1100 – 46204 Indianapolis	100 %	UCB Manufacturing Inc.
Finlande		
UCB Pharma Oy (Finland) – Itsehallintokuja 6 – 02600 Espoo	100 %	UCB Finance NV
France		
UCB Pharma SA – 420 rue d'Etienne d'Orves – 92700 Colombes	100 %	UCB SA
Grèce		
UCB A.E. – 63 Agiou Dimitriou Street – 17456 Alimos – Athens	100 %	UCB SA
Hongrie		
UCB Hungary Ltd – Obuda Gate Building Arpád Fejedelem útja 26-28, 1023 Budapest	100 %	UCB SA
Inde		
UCB India Private Ltd – 504 Peninsula Towers, Peninsula Corporate Park, Ganpatrao Kadam Marg, Lower Parel – 400 013 Mumbai	100 %	UCB SA
Uni-Mediflex Private Ltd – 504 Peninsula Towers, Peninsula Corporate Park, Ganpatrao Kadam Marg, Lower Parel – 400 013 Mumbai	100 %	UCB SA
Irlande		
UCB (Pharma) Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100 %	UCB SA
UCB Manufacturing Ireland Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100 %	UCB Pharma GmbH
Kudco Ireland Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100 %	Kremers Urban Pharmaceuticals Inc.
Italie		
UCB Pharma SpA – Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	Celltech Group Ltd

¹ Sociétés liées à l'adoption de la norme IFRS 10

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Japon		
UCB Japan Co Ltd – Shinjuku Grand Tower, 8-17 Nishi-Shinjuku 160-0023 Shinjuku, Tokyo	100 %	UCB SA
Luxembourg		
Edev S.à r.l. – Rue Eugène Ruppert, 5C – 2453 Luxembourg	0 %	n.a.
Phase III Development Company S.à r.l. – avenue de la Gare, 41 – 1611 Luxembourg	0 %	n.a.
UCB lux SA – Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100 %	UCB SA
Malaysia		
UCB Trading (Malaysia) Sdn. Bhd. – Level 21, Suite 21.01, The Gardens South Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur	100 %	UCB SA
Mexique		
UCB de Mexico SA de C.V. – Homero#440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100 %	UCB SA
Vedim SA de C.V. – Homero #440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100 %	Sifar SA
Norvège		
UCB Pharma A.S. – Grini Naeringspark 8b – 1361 Osteras, Baerum	100 %	UCB Finance NV
Pays-Bas		
UCB Finance NV – Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100 %	UCB SA
UCB Pharma B.V. (Netherlands) – Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100 %	UCB Finance NV
Pologne		
Vedim Sp. z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego 8 – 00-380 Warszawa	100 %	Sifar SA
UCB Pharma Sp. z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego 8 – 00-380 Warszawa	100 %	UCB SA
Portugal		
UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Ed. D. Amelia, piso 0 sala A2, Quinta da Fonte, 2770-229 Paço de Arcos	100 %	Vedim Pharma SA
République tchèque		
UCB S.R.O. – Thámova 13 – 186 00 Praha	100 %	UCB SA
Roumanie		
UCB Pharma Romania S.R.L. – 40-44 Banu Antonache, 4 th fl., district 1, 011655 Bucharest	100 %	UCB SA
Royaume-Uni		
UCB Fipar Ltd, subs. of UCB Inc. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Inc.
Fipar U.K. Ltd, subs of UCB Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Fipar Ltd
UCB (Investments) Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Lux SA
Celltech Group Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB (Investments) Ltd
Celltech R&D Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Ireland – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Lux SA
Celltech Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Darwin Discovery Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
International Medication Systems (U.K.) Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Pharma GmbH
Schwarz Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Russie		
UCB Pharma LLC – Shturvaluaya 5 bldg 1 – 125364 Moscow	100 %	UCB SA
UCB Pharma Logistics LLC– Perevedenovky pereulok 13 bldg 21 – 105082 Moscow	100 %	UCB SA
Singapour		
UCB Trading (SG) Pte. Ltd. – 8 Marina Boulevard #05-02, Marina Bay Financial Centre Tower 1, 18981 Singapore	100 %	UCB SA
Suède		
UCB Pharma AB (Sweden) – Stureplan 4C 4 van – 11435 Stockholm	100 %	UCB Finance NV
Suisse		
UCB Farchim SA (A.G. – Ltd.) – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB Investissements SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Finance NV
Doutors Réassurance SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
Medeva Pharma Suisse SA – Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB Medical Devices SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
Taiwan		
UCB Pharmaceuticals Ltd – 10 F., No.287, Sec.3, Nanjing E. Road, Songshan Dist. – 10595 Taipei	100 %	UCB SA
Thaïlande		
UCB Trading Ltd – 99/19, Moo 3, Tambol Bangsaothong, Amphoe Bangsaothong – 10540 Samutprakarn	100 %	UCB SA
Turquie		
UCB Pharma A.S. – Rüzgarlibahçe, Cumhuriyet Caddesi Gerçekler Sitesi, B-Blok Kat:6, Kavacik, Beykoz – 34805 Istanbul	100 %	UCB Lux SA
Ukraine		
UCB Ukraine LLC – 19 Grygoriya Skovorody Str., Business-center “Podil Plaza”, 4070 Kiev	100 %	UCB Pharma GmbH



Caroline,
atteinte d'arthrite
psoriasique

V. DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signé par by Jean-Christophe Tellier (CEO) et Detlef Thielgen (CFO)
au nom du Conseil d'administration.



Sabrina,
atteinte de lupus

VI. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de UCB SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à € 10.148 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (attribuable aux actionnaires) de € 209 millions.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en

compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes consolidés, présentés aux pages 67 à 145, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés, présenté aux pages 25 à 65, traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 26 février 2015

Le commissaire PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises

Représenté par

Jean Fossion, Réviseur d'entreprises

Jésus,
atteint de la maladie
de Parkinson

VII. ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES ABRÉGÉS D'UCB SA

1. Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB SA.

Les états financiers statutaires d'UCB SA sont préparés conformément aux normes comptables belges (BGAAP).

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

Le Commissaire aux comptes a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB SA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que du rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB SA
Corporate Communication
Allée de la Recherche 60
B-1070 Bruxelles (Belgique)

2. Bilan

€ millions	AU 31 DÉCEMBRE 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
ACTIFS		
Frais d'établissement	21	25
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	8	7
Actifs financiers	7 273	7 226
Actifs immobilisés	7 302	7 258
Créances échues à plus d'un an	1 559	2 141
Créances échues dans l'année	37	38
Investissements à court terme	101	117
Trésorerie disponible	101	4
Comptes de régularisation	33	23
Actifs courants	1 831	2 323
Total de l'actif	9 133	9 581
PASSIFS		
Capital	584	550
Prime d'émission	1 999	1 604
Réserves	3 232	3 229
Bénéfices reportés	16	123
Capitaux propres	5 831	5 506
Provisions	50	55
Provisions et impôts différés	50	55
Dettes échues à plus d'un an	1 761	2 187
Dettes échues dans l'année	1 403	1 735
Comptes de régularisation	88	98
Passifs courants	3 252	4 020
Total du passif	9 133	9 581

3. Compte de résultat

€ millions	AU 31 DÉCEMBRE 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
Produits d'exploitation	53	61
Charges d'exploitation	-114	-87
Résultat d'exploitation	-61	-26
Produits financiers	305	410
Charges financières	-167	-185
Résultat financier	138	225
Résultat opérationnel avant impôts	78	199
Produits exceptionnels	30	1
Charges exceptionnelles	-4	-6
Résultat exceptionnel	26	-5
Résultat avant impôts	103	194
Impôts sur le résultat	-2	-1
Résultat de l'exercice à affecter	101	193

4. Compte d'affectation

€ millions	AU 31 DÉCEMBRE 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
Bénéfices de l'exercice à affecter	101	193
Bénéfices de l'exercice précédent reportés	123	132
Bénéfices à affecter	224	325
À la réserve légale	-3	0
Aux autres réserves	0	0
Affectation au capital et réserves	-3	0
Bénéfices à reporter	-16	-123
Résultat à reporter	-16	-123
Dividendes	-205	-202
Bénéfices à distribuer	-205	-202
Si l'affectation du bénéfice est approuvée, le dividende brut par action sera fixé à :	€ 1,06	€ 1,04
Si l'affectation du bénéfice est approuvée et les réglementations fiscales appliquées, le dividende net par action sera fixé à :	€ 0,795	€ 0,780

En 2014, les activités d'UCB SA ont généré un résultat net de € 101 millions après impôts. Compte tenu du bénéfice reporté de € 123 millions, le montant disponible pour la distribution s'élève à € 224 millions.

Le capital émis d'UCB SA est représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale au 31 décembre 2014.

En date du 12 mars 2014, UCB a exercé son option de rachat sur la totalité des obligations convertibles. Certains titulaires d'obligations ont exercé leur droit de conversion avant le rachat relatif au nombre total de 9 985 d'obligations convertibles (dont 8 585 détenues par des investisseurs tiers), résultant en deux augmentations du capital pour un total de € 33 millions en capital et de € 396 millions en prime d'émission, et pour résultat l'émission de 11 078 506 nouvelles actions UCB. Quinze obligations convertibles, ayant une valeur nominale totale de € 750 000, n'ont pas été converties mais rachetées le 12 mars 2014 avec l'intérêt cumulé à cette date. Depuis le 19 mars 2014, UCB SA n'a plus d'obligations convertibles impayées.

En date du 5 janvier 2015, UCB SA détient 678 230 actions propres dans le but d'honorer l'exercice d'options sur actions et à l'octroi d'actions au Conseil d'administration et à certaines catégories du personnel.

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende brut de € 1,06 par action. Si ce dividende est approuvé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 30 avril 2015, le dividende net de € 0,795 par action sera payable le 4 mai 2015 en échange du coupon n° 18. Les actions détenues par UCB SA ne donnent droit à aucun dividende. Au 5 janvier 2015, 193 827 428 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 205 millions. Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA en date de l'approbation du dividende. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation. Les comptes annuels 2014 seront en conséquence mis à jour.

5. Résumé des principales méthodes comptables

Le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes conformément à l'Article 28 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

5.1 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et développement sont portés aux immobilisations incorporelles à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Ces coûts capitalisés ont été entièrement amortis au cours de l'année, mais la différence entre le montant réel des amortissements de l'exercice et le montant brut porté aux immobilisations a fait l'objet d'une reprise d'amortissements en produits exceptionnels.

Un taux d'amortissement linéaire de 33,33 % a été appliqué à ces frais, sur la base d'une durée de vie de trois ans selon la règle « *prorata temporis* ». L'amortissement de la valeur d'acquisition des brevets, licences et actifs similaires est calculé soit en fonction d'une appréciation prudente de la durée de vie économique de ces immobilisations incorporelles, soit à un taux au minimum égal à celui des actifs destinés à l'exploitation du brevet ou du procédé, soit par annuités fixes dont le nombre ne peut être inférieur à cinq ans en tenant compte du « *prorata temporis* ».

5.2 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ; les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle « *prorata temporis* ». Les taux d'amortissement annuels suivants ont été appliqués :

▶ Bâtiments administratifs	3 %
▶ Bâtiments industriels	5 %
▶ Matériel et outillage	15 %
▶ Mobilier et matériel de bureau	15 %
▶ Matériel roulant	20 %
▶ Matériel informatique et bureautique	33,3 %
▶ Matériel prototype	33,3 %

5.3 | ACTIFS FINANCIERS

Les participations mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres de la société concernée. Les titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation ont été comptabilisés à leur coût. Une réduction de valeur spécifique est enregistrée lorsque l'évaluation effectuée chaque année fait apparaître une dépréciation durable.

5.4 | CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, à l'échéance, totalement ou partiellement incertain ou compromis.

5.5 | AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, stocks, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date du bilan. Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat, de même que les pertes de change non réalisées, tandis que les bénéfices de change non réalisés sont inscrits aux comptes de régularisation du bilan.

5.6 | PROVISIONS

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.



Daw San Yee,
atteinte d'épilepsie

1. INTRODUCTION

Le rapport de performance de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) 2014 décrit la vision de la société, au cœur de laquelle se trouvent les patients et la planète, et fournit le contexte des différentes initiatives. Ce rapport fournit également de nombreuses informations sur les données RH, sociétales et environnementales, de même que des chiffres détaillés, présentés dans les tableaux de Global Reporting Initiative.

LES PATIENTS ET LA PLANÈTE AU CENTRE DE NOS ATTENTIONS

UCB entend devenir le leader biopharmaceutique préféré, en offrant des solutions pour aider les personnes atteintes de maladies chroniques graves et leurs proches et pour diminuer son empreinte écologique. UCB considère l'accès à la santé et le développement durable comme des éléments essentiels de l'engagement social, économique et environnemental d'UCB pour améliorer la vie des gens.

Au niveau des initiatives liées à la planète, la gestion des ressources naturelles, telles que l'eau, l'énergie et les déchets, est cruciale et nécessite l'implication de chaque employé et communauté d'UCB.

Les initiatives d'UCB centrées sur les patients favorisent la sensibilisation des personnes atteintes d'épilepsie, de leurs proches, de leur communauté et des professionnels des soins de santé qui les traitent, ainsi qu'une intégration efficace et durable des patients dans le cadre culturel, social et médical local. Au vu de sa longue expérience dans le domaine de la neurologie, UCB a choisi d'être actif dans ce domaine particulier et de partager ses connaissances avec des partenaires locaux afin de développer un soutien équitable et durable pour les personnes défavorisées souffrant de cette maladie.



VIII.

RAPPORT DE PERFORMANCE RSE

- 1 INTRODUCTION
- 2 COUP D'ŒIL SUR LES ACTIVITÉS RSE EN 2014
- 3 PERTINENCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES
- 4 INITIATIVES RSE AXÉES SUR LES PATIENTS
- 5 INITIATIVES RSE AXÉES SUR LA PLANÈTE
- 6 RECONNAISSANCES EXTERNES
- 7 NOS TALENTS ET NOTRE SOCIÉTÉ
- 8 GLOBAL REPORTING INITIATIVE – DÉCLARATION
- 9 DONNÉES RH ET ENVIRONNEMENTALES
- 10 CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES DU RAPPORT
- 11 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

2. COUP D'ŒIL SUR LES ACTIVITÉS RSE EN 2014



8

AOÛT

Les Frères de la Charité, Kigali

Visite du Dr P. Dedeken au Rwanda afin d'évaluer les programmes locaux de sensibilisation à l'épilepsie avec des équipes des districts sanitaires de Shyira et Musanze.



SEPTEMBRE

9

Objectif zéro accident

Les employés d'UCB ont proposé des approches pour un « comportement sécuritaire » afin d'atteindre l'objectif « zéro accident ».

NOVEMBRE

11

Les pédiatres de « Rainbow Bridge » dans la province du Hubei

Célébration de 1 000 professionnels des soins de santé formés dans neuf provinces à travers la Chine

10

OCTOBRE

Médecins de village de la province de Hainan

Une formation clinique avancée d'une durée de 14 jours pour 120 médecins de village de minorités ethniques à Danzhou (Chine)



12

DÉCEMBRE

« AkzoNobel Sustainability Award » en Chine

« Akzo Nobel 2014 CSR Sustainability Award » pour « avoir d'excellents résultats et pour avoir montré des efforts et un véritable engagement à répondre aux objectifs de durabilité pour les patients en Chine »

Green Planet Challenge

Idées des employés pour améliorer l'empreinte écologique d'UCB grâce à, par exemple, des solutions écologiques pour les patients, une gestion écologique des bâtiments et des opérations techniques écologiques. Les idées les plus créatives seront mises en place en 2015

3. PERTINENCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

3.1 | PERTINENCE OU MATÉRIALITÉ

UCB s'engage à diriger l'entreprise avec des objectifs financiers, sociétaux et environnementaux lui permettant de gagner la confiance et d'apporter de la valeur aux personnes atteintes de maladies chroniques, aux professionnels des soins de santé, au gouvernement, aux organismes de sécurité sociale, aux actionnaires, aux communautés et aux pays dans lesquels elle exerce une activité.

Afin de déterminer ce qui est important pour UCB, diverses évaluations d'importance, locales et mondiales, externes et internes, ont été menées. En décembre 2014, plus de 40 parties prenantes externes ont participé, avec plus de 200 cadres supérieurs d'UCB, à des tables rondes concernant la valeur pour les patients. Ces réunions portaient sur l'apport de valeur pour les patients et la compréhension de leurs exigences et aspirations. Dans le cadre du développement de médicament durable, de la gestion de la santé et de l'accès aux traitements, il est impératif de mettre le patient, et non la maladie, au centre des préoccupations. En effet, en tant que partenaire de référence dans le domaine biopharmaceutique, l'impact sociétal le plus significatif repose sur un meilleur accès aux soins de qualité pour les personnes atteintes de maladies graves et pour lesquelles UCB fournit et développe des traitements. La confiance des communautés à travers le monde repose sur l'application des valeurs fondamentales d'UCB, de ses normes éthiques et de son pipeline de produits.

Les aspects sociétaux et environnementaux sont priorisés selon deux catégories : soit à figurer dans le Rapport annuel imprimé (principalement les aspects substantiels ou cruciaux), soit à ne pas être rapportés (aspects non pertinents).

3.2 | LA GOUVERNANCE RSE D'UCB

L'équipe RSE coordonne la gestion et l'intégration des priorités RSE aux différents niveaux d'UCB – localement, régionalement et mondialement – et inclut la mise en place de bonnes pratiques en termes de RSE et d'information. Un Conseil RSE multi-disciplinaire supervise le contrôle des sujets sociétaux les plus pertinents et de la valeur ajoutée pour les patients et étudie méticuleusement les pratiques commerciales essentielles d'UCB, les valeurs fondamentales et les compétences pour chaque sujet.

Les actionnaires internes sont encouragés à participer aux initiatives en cours et à déterminer la pertinence interne et externe, ainsi que l'impact et la valeur sociétaux et environnementaux potentiels. Ces processus de révision englobaient les enseignements tirés et, dans des environnements en évolution rapide, prenaient appui sur les commentaires personnalisés formulés par certaines catégories de patients, de partenaires et d'actionnaires pour modifier et améliorer la valeur ajoutée que nous générons pour nos patients et la planète.

Il est important d'ajouter que l'évaluation en 2014 des performances de plusieurs membres du Comité RSE est liée aux résultats des initiatives RSE.

3.3 | LE FONDS

Le comité de gestion du fonds « *UCB Societal Responsibility Fund* » de la Fondation Roi Baudouin a révisé les initiatives RSE en cours et a accueilli l'information concernant les initiatives des Frères de la Charité en RDC et au Rwanda et les initiatives de « *Rainbow Bridge* » en Chine avec le projet HOPE. Ces deux initiatives sont soutenues par le fonds.

3.4 | DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET ORIENTATIONS FUTURES

En 2014, UCB a participé activement à des programmes de sensibilisation à la maladie et aux traitements pour les patients, a facilité l'accès aux médicaments pour les patients défavorisés dans les pays où les ressources sont limitées et a accéléré la formation de professionnels des soins de santé dans les zones isolées et rurales. Lors d'un dialogue avec des actionnaires internes et externes en 2013, ces trois activités avaient été mises en évidence. UCB a mis en place une plateforme académique pour ces professionnels des soins de santé dans le but de maintenir les capacités de formation localement.

L'équipe RSE a également participé à des programmes visant à combler le manque de sensibilisation du public à l'épilepsie et à réduire la discrimination et la stigmatisation associées à l'épilepsie dans les zones isolées et rurales. Favoriser les soins dans ces régions au moyen de coordination avec des assistants sociaux formés à la neurologie permet de réduire la stigmatisation et favorise la réintégration socio-économique des patients atteints d'épilepsie.

UCB a augmenté ses activités dans la responsabilité environnementale afin d'utiliser et de préserver les ressources naturelles de manière responsable et afin de continuer à améliorer le contrôle de l'énergie verte, de l'eau et des déchets.

Un livre blanc intitulé « *CSR vision to action* » a été présenté aux membres du Comité Exécutif. Ce livre blanc se concentrait sur les trois questions suivantes : « *Quelle valeur la RSE crée-t-elle ?* », « *Quelle est la stratégie à long terme ?* » et « *Comment déployer et évaluer l'impact ?* ». Des objectifs finaux, présentés lors d'un dialogue avec des partenaires locaux, ont été identifiés pour diverses initiatives. Lorsqu'il s'agit de l'accès aux traitements contre l'épilepsie, quatre facteurs étroitement liés sont considérés cruciaux : (i) l'implication du gouvernement ; (ii) la surveillance et le signalement ; (iii) la création de capacités avancées ; et (iv) des partenariats locaux solides.

3.5 | RENFORCER LES INITIATIVES POUR ÉLARGIR L'ACCÈS AUX SOINS

UCB a lancé le projet Dandelion, une initiative médicale portant sur l'accès aux nouveaux traitements, en vue de favoriser des soins durables et de qualité pour les patients atteints d'épilepsie. Ce programme global destiné aux professionnels des soins de santé et aux patients vise à fournir des formations et du soutien afin d'améliorer la précision des diagnostics, la pertinence des traitements et la conformité chez les patients atteints d'épilepsie dans les zones urbaines de même que dans les zones rurales où l'on observe un manque de traitement.

En Chine, UCB s'est allié à la China Association Against Epilepsy (CAAE) pour mettre en place un programme de mentorat dans le cadre duquel les centres pour l'épilepsie majeurs soutiennent les professionnels des soins de santé formés dans le cadre du projet Dandelion. Parallèlement, plus de 1 000 professionnels des soins de santé participent au programme médical électronique, qui fournit des mises à jour régulières et des échanges sur les sujets-clés du traitement contre l'épilepsie via WeChat et via un support téléphonique médical.

Au Brésil, UCB a coopéré avec la Liga Brasileira de Epilepsia (LBE) pour le lancement de la plateforme médicale sur mesure d'UCB, grâce à laquelle plus de 200 neurologues et spécialistes en neurologie ont été formés.

Ces communautés hautement motivées du projet Dandelion sont des piliers essentiels à l'élargissement de l'accès aux traitements contre l'épilepsie. La plateforme médicale virtuelle à distance fournira des actualisations des connaissances fréquentes concernant certaines maladies ainsi qu'un service d'information lié aux produits.

Ces nouvelles façons de travailler permettent aux spécialistes et aux non-spécialistes de mieux communiquer et favorisent les traitements contre l'épilepsie dans les zones isolées et défavorisées.

4. INITIATIVES RSE AXÉES SUR LES PATIENTS

Le but principal des sept initiatives axées sur les patients est de renforcer les systèmes de santé existants, et ce, pour atteindre quatre objectifs-clés :

- ▶ fournir des informations de qualité aux patients atteints d'épilepsie et à leurs proches concernant l'accès aux soins, le diagnostic et le traitement ;
- ▶ améliorer la sensibilisation du public dans les écoles, les communautés et les institutions, ce qui permettrait que les patients atteints d'épilepsie soient mieux acceptés et intégrés dans leur réseau socio-économique ;
- ▶ fournir une formation en neurologie de qualité aux professionnels des soins de santé, permettant ainsi des diagnostics corrects et des traitements appropriés pour les patients atteints d'épilepsie ; et
- ▶ mettre en place des plateformes académiques dans le domaine de la neurologie pour apprendre à la prochaine génération de chercheurs et de neurologues à créer une valeur durable pour l'infrastructure sanitaire du pays.



LES FRÈRES DE LA CHARITÉ, LUBUMBASHI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Les Frères de la Charité dirigent un hôpital neuropsychiatrique, le « *Centre neuropsychiatrique Joseph Guislain* » à Lubumbashi, où les personnes atteintes d'épilepsie de la province de Katanga ont accès à des soins neurologiques. Des soins intégrés y sont proposés, notamment un accès immédiat à des examens techniques pour réduire les trajets.

Une équipe de santé mobile propose des soins aux patients atteints d'épilepsie qui vivent aux alentours des centres de santé primaires Saint-Luc et M'Linzi à Likasi, Saint Charles à Kipushi et Don Bosco à Kitumaini. Des visites bimensuelles assurent un suivi adéquat et l'adhésion au traitement, un aspect essentiel du bien-être de ces patients et de leurs proches.



LES FRÈRES DE LA CHARITÉ, KIGALI, RWANDA

Le « *Centre neuropsychiatrique Caraes* » à Ndera est un hôpital de référence tertiaire pour les maladies psychiatriques et neurologiques. Une « *caravane* » pour l'épilepsie (campagne de sensibilisation) délivre des soins et des informations aux personnes en renforçant la sensibilisation, l'information et l'accès aux diagnostics et aux traitements. Au sein de ce partenariat, UCB contribue également à l'éducation scientifique et à la formation médicale et paramédicale de collègues et soutient le développement d'une plateforme académique dans le domaine

de la neurologie, en collaboration avec les départements de neurologie de l'université de Gand (Belgique) et de l'université de Dakar (Sénégal). Cela permettra à la prochaine génération de chercheurs et de neurologues de créer une valeur durable pour l'infrastructure sanitaire neurologique du pays.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, MOZAMBIQUE

L'initiative épilepsie au Mozambique a été lancée le 28 juillet 2014 à Maputo. Au cours d'un projet pilote d'une durée d'un an, des membres du Comité National de Coordination provenant de cinq provinces participantes, représentant un total de plus ou moins 10,2 millions d'habitants, fourniront une formation à des professionnels des soins de santé. Cette formation sera assurée par 14 spécialistes en neurologie et en santé mentale, qui enseigneront comment gérer l'épilepsie.

Les communautés sont mobilisées par la distribution de brochures, de posters et de dépliants qui décrivent les symptômes et les causes de l'épilepsie, les mesures à prendre lorsqu'une personne convulse, des messages-clés concernant l'épilepsie pour réduire la stigmatisation et la discrimination et pour apprendre aux patients atteints d'épilepsie comment mener une vie saine et productive.

De plus, UCB a fondé la bourse universitaire de neurologie Roch Doliveux et un neurologue de l'hôpital central de Maputo recevra une bourse pour compléter un doctorat à la London School of Hygiene and Tropical Medicine (Royaume-Uni).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, BIRMANIE

En Birmanie, l'initiative « *Hope for Epilepsy* » a réalisé des progrès importants dans l'atteinte de son objectif principal, qui est de combler le manque de traitement contre l'épilepsie. Le 25 mars 2014, l'initiative « *Hope for Epilepsy* » a été officiellement lancée en Birmanie au ministère de la Santé à Naypyidaw. Au total, 450 personnes ont assisté à la cérémonie. Les festivités comprenaient un discours du ministre adjoint de la Santé, une exposition d'activités liées à des projets concernant l'épilepsie et le témoignage de deux patients atteints d'épilepsie.

Le projet, qui avait été lancé dans les municipalités de Hlegu et Hmawbi, s'est étendu à trois autres municipalités : la municipalité de Leway dans la région de Naypyidaw, et les municipalités de Thanlyin et Kawhmu dans la région de Yangon, portant la population couverte à un total de 750 000 habitants. En 2014, 218 membres du personnel sanitaire ont reçu une formation sur la gestion de l'épilepsie et 155 volontaires ont été formés à reconnaître l'épilepsie et à jouer un rôle de sensibilisation au sein de la communauté.

PROJET HOPE, CHINE

Dans le cadre du programme « *Rainbow Bridge* », commun à UCB et au projet HOPE, les formations avancées en neurologie ont été poursuivies, permettant l'amélioration des soins médicaux pour les enfants atteints d'épilepsie en Chine. Ce programme apporte également un support psychologique à leurs proches. À ce jour, 1 040 pédiatres ont été formés dans le cadre du programme « *Rainbow Bridge* » dans les villes de Pékin, Fuzhou, Guangzhou, Mianyang, Shanghai, Shenyang, Xi'an, Xining, Zhengzhou et Wuhan. Les connaissances des pédiatres en matière de gestion des maladies et de soutien aux patients ont été mises à l'épreuve. Ils se sont aussi vus offrir de nouvelles perspectives et stratégies de gestion multi-disciplinaire de l'épilepsie, et ce, dans le but d'améliorer les soins fournis aux enfants atteints d'épilepsie.

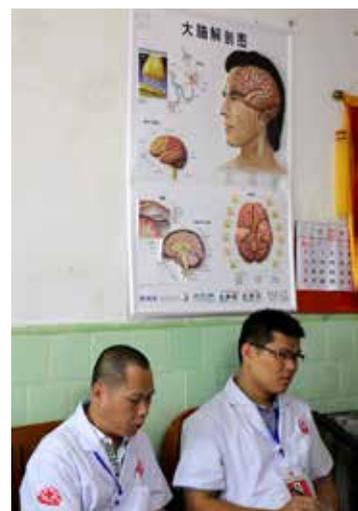
BDC-RCS, CHINE

Le personnel d'UCB et de BDC a décidé d'aller encore plus loin dans la formation Tongxin Boai du « *Health and Hope Fund* » et a réalisé une visite pré-formation dans la province de Guizhou afin de mieux comprendre les besoins et les difficultés que rencontrent les médecins de village. Leur contribution a permis au personnel de la Guiyang Medical School de concevoir des programmes de formation améliorés et plus efficaces et de favoriser une croissance durable pour les 100 médecins de village qui participaient à la formation de 14 jours. Une deuxième formation Tongxin Boai a été organisée avec l'aide de la Hainan Medical School, des autorités sanitaires de Danzhou et du personnel de l'hôpital municipal, et a été suivie par 120 médecins de village de la province de Hainan.

De plus, le « *Health and Hope Fund* » a fourni dix cliniques mobiles aux médecins de village dans les villes de Kezhou, Bozhou, Tacheng et Hotan (dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang), à Lhasa (dans la région autonome du Tibet) et dans les hôpitaux tibétains dans les villes de Dêqên, Yaijiang, Xiahe et Haibe. Ces cliniques sont équipées d'outils techniques de pointe, tels que des électrocardiogrammes et des services de radiologie et de télé-médecine mobiles, afin que les docteurs puissent consulter des experts à Pékin à tout moment.

FONDATION HOPE ON WHEELS, INDE

En l'absence d'un partenaire opérationnel, la fondation Hope on Wheels n'a pas pu poursuivre son initiative à Alwar. De nouveaux partenariats sont à l'étude afin de continuer d'aider les patients atteints d'épilepsie en Inde.



5. INITIATIVES RSE AXÉES SUR LA PLANÈTE

Les activités RSE axées sur la planète sont des éléments-clés pour concrétiser les ambitions d'UCB à améliorer constamment son empreinte écologique en impliquant ses dirigeants, ses employés et ses actionnaires dans sept domaines :

- ▶ garantir la conformité aux lois et réglementations ;
- ▶ utiliser de manière responsable les ressources naturelles ;
- ▶ améliorer l'efficacité énergétique tout en minimisant l'empreinte carbone ;
- ▶ promouvoir la chimie verte ;
- ▶ contrôler les émissions ;
- ▶ gérer activement les flux de déchets ; et
- ▶ appliquer des principes plus écologiques à la gestion du cycle de vie des produits.



GREEN PLANET DAY

Le 5 juin 2014, des employés d'UCB provenant de 17 pays ont rejoint virtuellement l'explorateur Dixie Dansercoer, qui a partagé, en direct du Groenland, ses constatations concernant l'impact du réchauffement climatique sur la banquise au Groenland, qu'il a parcouru pendant 72 jours pour récolter des données scientifiques.

De plus, les sites d'UCB ont mis en place plus de 30 initiatives visant à accroître la sensibilisation : visites de centre de récupération des déchets et d'énergies renouvelables, essais de véhicules électriques et hybrides, promotion de projets favorisant le covoiturage, utilisation du vélo pour se rendre au travail, grands nettoyages, plantations d'arbres, séminaires sur les énergies vertes, points d'information, etc.

La vidéo « *Happy Green* » a attiré tous les regards : la plupart des employés du site de Bulle (Suisse) affirmaient qu'ils croyaient en une planète plus verte.

GREEN PLANET CHALLENGE

Le « *Green Planet Challenge* », lancé lors du Green Planet Day, demandait aux employés d'UCB qu'ils partagent leurs idées pour réduire l'empreinte écologique d'UCB.

Le challenge s'est déroulé entre le 5 juin et le 1^{er} novembre et a généré une multitude d'idées, parmi lesquelles : des méthodes plus simples d'élimination de médicaments inutilisés, des solutions informatiques plus intelligentes, une gestion des installations plus écologique, la réutilisation de fût en fibres dans des opérations techniques, des menus végétariens, etc.

Un jury constitué de membres de la haute direction sélectionnera les idées susceptibles de réduire effectivement l'impact de la société sur la planète et qui répondent le mieux à l'un des sept piliers de la stratégie écologique d'UCB. Les idées sélectionnées seront peaufinées et mises en place en 2015.

POLITIQUE MONDIALE DE GESTION DES VÉHICULES

En septembre 2014, UCB a lancé sa nouvelle politique mondiale de gestion des véhicules. Le but est de promouvoir l'utilisation de véhicules hybrides et électriques et de diminuer systématiquement les émissions moyennes de CO₂ de la flotte de voitures d'UCB.

ÉQUIPES VERTES

À la suite de l'élan généré par le Green Planet Day et le Green Planet Challenge, des Équipes vertes ont été créées sur plusieurs sites. Des collègues enthousiastes se sont portés volontaires pour examiner les activités quotidiennes d'UCB et identifier les améliorations potentielles pour préserver la planète.

6. RECONNAISSANCES EXTERNES

6.1 | ECPI SENSE IN SUSTAINABILITY



ECPI®, société indépendante, est dédiée à la recherche, à la notation et à l'élaboration d'indices en matière de développement durable. Depuis 1997, elle s'attache à intégrer les travaux de recherche sur la valeur incorporelle ou les facteurs de risque non traditionnels, c'est-à-dire environnementaux, sociaux et de gouvernance (pour plus d'informations, consultez le site www.ecpigroup.com). Les indices ECPI® sont utilisés comme outils de comparaison, d'investissement et de gestion des risques.

Pour la troisième année consécutive, UCB figure dans deux indices ECPI® :

ECPI® EMU Ethical Equity est un indice ajusté et pondéré en fonction de la capitalisation. Il comprend 150 sociétés cotées de l'Union économique et européenne, choisies pour leurs bonnes pratiques dans les domaines social, environnemental et éthique.

ECPI® Euro Ethical Equity est un indice composé de 150 sociétés capitalisées leaders sur le marché européen qui, d'après la méthodologie de sélection des investissements socialement responsables (ISR) définie par ECPI®, constituent des investissements éligibles.

Pour la première fois, UCB figure dans deux indices ECPI® supplémentaires :

ECPI® Global Megatrend Equity est un indice équipondérant qui s'intéresse aux thèmes d'investissement qui dépassent les définitions traditionnelles de l'industrie et les frontières géographiques, tels que les marchés émergents, la dynamique des populations, la pénurie des ressources et le réchauffement climatique.

ECPI® Global Science for Life Equity est un index qui offre aux investisseurs une visibilité sur les sociétés dont les activités sont compatibles avec les valeurs fondamentales de la « *Fondazione Umberto Veronesi* » et qui sont donc actives dans les domaines de l'oncologie, des neurosciences, de la cardiologie, de la science et de l'éducation, de la nutrition saine et de la longévité.

6.2 | CORPORATE KNIGHTS & GLOBAL 100

Pour la troisième année consécutive, UCB figure sur la liste globale des 100 sociétés les plus durables au monde (« *Global 100 list of world's most sustainable companies* ») publiée par Corporate Knights, société de médias et de produits d'information financière basée à Toronto (Canada). Le processus de sélection comprend une évaluation de certains indicateurs-clés de performances environnementales, sociales et de gouvernance.

UCB s'est classé à la 63^e place (18^e en 2014 et 76^e en 2013).

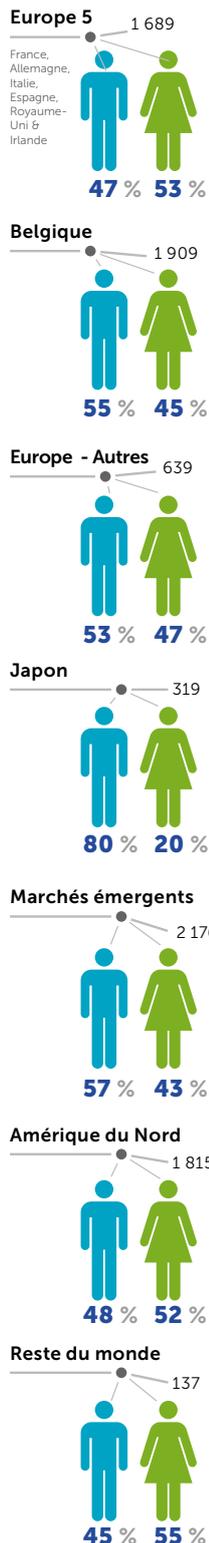
6.3 | AKZONOBEL 2014 SUSTAINABILITY AWARD



Le prix AkzoNobel 2014 Sustainability Award est une reconnaissance attribuée à UCB pour ses initiatives RSE en Chine. Le prix pour « *avoir d'excellents résultats et pour avoir fait preuve d'efforts et d'un véritable engagement à répondre aux objectifs de durabilité pour les patients atteints d'épilepsie en Chine* » a été présenté par BenCham.

7. NOS TALENTS ET NOTRE SOCIÉTÉ

EFFECTIFS RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR RÉGION 2014



7.1 | INTRODUCTION

Au cours de la révision des différents indicateurs des paramètres de ressources humaines, de talents, sociétaux et environnementaux, UCB a également décidé d'utiliser les indicateurs de Global Reporting Initiative (GRI 3+) pour représenter les données 2014.

7.2 | EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL

7.2.1 | NOS TALENTS

La capacité d'UCB à changer sensiblement la vie des personnes atteintes de maladies graves repose sur le talent et l'engagement de nos équipes.

PERSONNEL

Fin 2014, la Société comptait 8 684 collaborateurs dans le monde, représentant 67 nationalités et une quasi parité entre les sexes (53 % d'hommes et 47 % de femmes). En 2014, 1 268 nouveaux collègues nous ont rejoints, tandis que 1 282 ont quitté la Société.

UCB est présente dans 36 pays. Au total, 49 % de ses collaborateurs sont basés en Europe, 21 % en Amérique du Nord, 22 % en Asie-Pacifique et Australie, et 8 % dans le reste du monde.

UCB favorise la diversité des talents de ses collaborateurs. La Société juge primordial de confier à un personnel dévoué l'exécution rigoureuse des stratégies de manière très interactive, collaborative, innovante et enrichissante afin d'honorer efficacement ses engagements et de générer une valeur supérieure et durable pour les patients.

La stratégie d'UCB « axée sur le patient » exige la capacité à penser et à internaliser les idées de l'extérieur, et donc à traduire précisément les attentes des clients, c'est-à-dire de toutes les parties prenantes contribuant à la création de valeur de la Société (patients, payeurs, prestataires de soins et ensemble des intervenants internes et externes).

C'est la raison pour laquelle, en 2014, UCB a focalisé son attention sur le renfort et la construction de trois piliers, à savoir :

(i) les moyens organisationnels ; (ii) les capacités de leadership futures ; et (iii) la culture d'entreprise. Ces axes stratégiques sont intégrés dans les directives données à toutes les équipes dont le travail revêt une dimension humaine (Gestion, Ressources humaines (RH), Communication, Excellence opérationnelle, RSE, etc.).

MOYENS ORGANISATIONNELS

En 2014, UCB a renforcé une structure focalisée sur les solutions pour les patients, qui repose sur les cinq principes-clés suivants :

- ▶ inspirée par les patients, acquérir de manière constante des informations précieuses auprès de tous les clients ;
- ▶ renforcer des équipes dévouées et responsables chargées de trouver des solutions pour les patients ;
- ▶ dynamiser l'échange de pratiques éclairées et de talents avertis ;
- ▶ être responsable et tenir ses promesses mondialement, tout en comprenant les besoins locaux en matière de soins et d'accès aux soins ; et
- ▶ accélérer la prise de décision de qualité et renforcer l'agilité dans l'art d'allouer les ressources.

Ces cinq principes ont constitué la base du nouveau business model d'UCB. Les décisions prises sont rigoureusement conformes à notre vision centrée sur le patient, à nos valeurs, à notre culture et aux sept stratégies de la Société et en sont représentatives.

En 2014, UCB a continué de renforcer l'organisation autour de quatre unités opérationnelles, tout en mettant clairement l'accent sur des groupes de médicament et des solutions alternatives intégrées pour les patients.

Parce qu'ils dépendent des connaissances cruciales des besoins des patients, obtenues grâce à une approche de l'extérieur vers l'intérieur approfondie et des solutions novatrices, les membres des quatre unités opérationnelles (NewMedicines, Biopharma Development Solutions, Established Brands et Patient Solutions Teams) n'ont cessé de se focaliser pour que leurs produits fassent la différence et créent une valeur ajoutée pour les patients.

Les membres de ces unités opérationnelles ont développé des capacités fonctionnelles de haute qualité, donnant lieu à des plateformes de développement robustes et à des facteurs cruciaux à la croissance d'UCB à court, moyen et long terme.

7.2.2 | CONNAISSANCE, FORMATION ET ÉDUCATION

Les initiatives en faveur de l'acquisition de connaissances et du perfectionnement sont primordiales au développement de nos collègues UCB.

Chaque année, la communauté de formateurs d'UCB crée des programmes ciblant l'épanouissement personnel et le développement technique afin de garantir les compétences essentielles à la poursuite de nos efforts pour devenir le leader mondial biopharmaceutique centrée sur le patient et transformer la vie des personnes atteintes d'une maladie grave. La formation et le perfectionnement constituent les outils qui permettront à nos équipes de faire face à l'évolution rapide de l'environnement et d'assurer la croissance durable d'UCB.

Nous avons adopté au sein d'UCB une approche de formation mixte. Bien qu'une grande partie de nos formations soient des cours interactifs en ligne, UCB promeut aussi des cours donnés en classe et des coachings sur le lieu de travail. L'objectif principal de nos formations est l'amélioration continue de nos performances et, évidemment, la garantie de la conformité avec les multiples règlements et politiques qui font partie du secteur mondial de la biopharmaceutique.

En 2014, UCB a investi € 12,6 millions en formation et développement afin de proposer aux collègues 7 049 formations différentes. La majorité des formations sont désormais conçues pour être suivies en ligne. Le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur participant était de 20 heures, soit un total de 171 656 heures. Les heures de formation ont été bien réparties entre les hommes et les femmes (51 % et 49 % respectivement).

En outre, UCB incite chaque collaborateur à suivre les formations communes obligatoires pour garantir qu'il partage les mêmes bases avec ses collègues, et que les patients sont bien au centre de toutes nos activités. UCB demande à tous ses collaborateurs

de s'inscrire aux formations sur le code de conduite, sur la sécurité IT et sur la pharmacovigilance. Le taux de conformité à ces formations est calculé sous la forme du pourcentage de collaborateurs actifs internes d'UCB qui ont terminé la formation.

En tout, 92 % des employés d'UCB ont suivi les formations sur le code de conduite et 93 % ont suivi celles sur la sécurité IT et la pharmacovigilance.

EXEMPLES DE FORMATIONS EN 2014

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP

En 2014, UCB a poursuivi ses programmes de formation basés sur le concept de « *leadership pipeline* ». Ces programmes visent à préparer les leaders émergents au sein d'UCB à l'exercice efficace de leurs fonctions futures en leur enseignant des compétences et des comportements qui seront indispensables à mesure de leur ascension hiérarchique, et en leur donnant l'occasion de s'exercer et d'obtenir du feedback constructif. De cette façon, ces personnes développent des compétences et des attentes adéquates avant et après une transition.

La formation « *Accelerate* », à laquelle ont participé 110 collaborateurs en 2014, aide à mieux les préparer à passer d'un niveau de contributeur individuel à un niveau de manager de collaborateurs.

La formation « *Navigate* », qui a accueilli 64 collaborateurs, couvre la transition de manager de collaborateurs à manager d'autres managers.

En 2014, aucune formation « *Orchestrate* », d'une durée de deux ans, n'a été lancée.

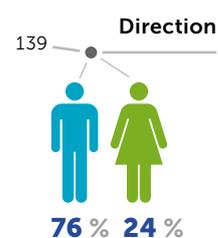
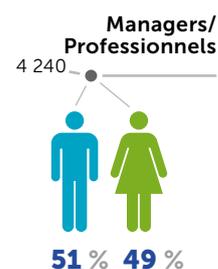
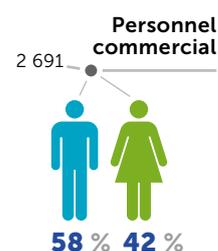
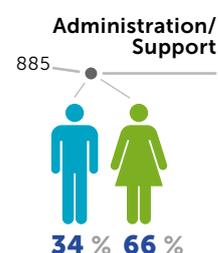
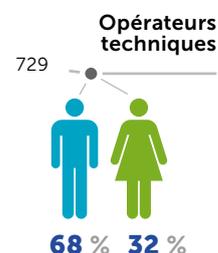
FORMATION SUR LA DÉCOUVERTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES MÉDICAMENTS

Lancé en 2011, le programme a renforcé la plateforme d'apprentissage afin d'approfondir les connaissances du processus de découverte et de développement de médicaments d'UCB et de faciliter l'entente et la collaboration entre les fonctions et entre les départements.

Depuis son lancement, un total de 108 sessions ont été organisées, auxquelles 1 294 personnes ont participé.

EFFECTIFS

RÉPARTITION
PAR SEXE ET PAR
FONCTION 2014



7.2.3 | DIVERSITÉ – « SHARED UCB »

Chez UCB, l'engagement du personnel et la culture du travail sont essentiels.

En 2014, l'engagement des collaborateurs a continué de se construire sur l'élément qui nous rassemble – le dévouement d'UCB pour les patients – tout en s'appuyant sur la grande diversité de nos équipes à travers le monde. La culture du travail requiert des échanges dynamiques et la collecte d'informations utiles auprès des patients et d'autres parties prenantes. Elle dicte l'échange créatif des connaissances et de l'expertise dans le cadre de partenariats importants. Elle s'appuie également sur un partage mutuellement stimulant qui permet d'interagir, de collaborer et de co-créer un avenir différent.

C'est cette capacité à comprendre la manière de travailler et le niveau d'éducation de nos collaborateurs à travers le monde ainsi que notre engagement à vivre nos valeurs sans limite qui font d'UCB la Société qui nous unit aujourd'hui. « *Shared UCB* » repose sur la conviction que la générosité et l'altruisme créeront les conditions déterminantes pour que les patients bénéficient au final des meilleures solutions.

UCB a renforcé l'influence des différences des collaborateurs, en particulier des femmes, afin de tirer le meilleur de chacun et de contribuer de manière active et constructive aux objectifs collectifs. Ces objectifs sont le fondement du groupe *Women in Leadership* (WiL), parti de l'initiative « *Diversity & Inclusion* » (Diversité et Intégration) dans plusieurs pays. WiL s'efforce de maximiser le potentiel de leadership de tous les collaborateurs UCB au travers d'activités professionnelles visant à développer de nouvelles compétences ainsi qu'à créer et animer un réseau de collègues étendu et dynamique.

7.2.4 | REVUE DES TALENTS ET DE L'ORGANISATION

La revue des talents et de l'organisation est conçue pour identifier les talents-clés en fonction des besoins organisationnels. UCB évalue les talents en termes de performances soutenues et de potentiel de croissance. L'un des résultats essentiels qui en émane est la conception et l'implémentation de plans d'actions spécifiques. Ce système est aussi utile pour identifier et préparer les plans de succession pour les fonctions critiques de notre business.

En 2014, UCB a passé en revue 6 791 de ses collaborateurs et recensé parmi eux 2 131 talents-clés pour le futur, dont 346 top talents.

UCB est également dirigée par une culture de la performance avec des cycles annuels de définition d'objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel), des revues des objectifs au milieu de l'année et des évaluations finales en fin d'année avec un feedback continu sur la performance tout au long de l'année. Début février 2015, un total de 7 663 collaborateurs d'UCB (soit 82 % des employés) avaient déjà participé et terminé le cycle de performance.

Les collaborateurs sont récompensés et reconnus pour leur contribution personnelle au succès de la Société.

7.2.5 | BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

L'une de nos majeures priorités au sein d'UCB est de créer un environnement favorable à l'accomplissement des objectifs tant collectifs qu'individuels et à la libre expression des talents.

Chez UCB, plusieurs générations, toujours prêtes à s'adapter à d'autres modes de fonctionnement, travaillent ensemble et se familiarisent avec de nouveaux outils de médias sociaux et des espaces de travail repensés. UCB a évolué vers un lieu de travail plus flexible, afin de stimuler l'innovation et la collaboration en prévoyant un aménagement mixte combinant des espaces ouverts pour le travail individuel et d'autres espaces pour le travail collaboratif des équipes.

Le bien-être dans le cadre professionnel englobe plusieurs domaines d'attention tels que la sécurité au travail, la santé des salariés, la charge psychosociale, l'hygiène, l'ergonomie, l'aménagement du lieu de travail et la gestion de l'environnement.

Quelque 1 000 employés ont participé à une enquête pilote organisée sur le site de Braine-l'Alleud (Belgique). Ils ont fourni un feedback important sur des thèmes ayant trait au bien-être, tels que leur situation professionnelle spécifique (exigences de leur travail, défis particuliers et dynamique de groupe) et la promotion de la santé sur le site. Ces informations sont en cours d'analyse et fourniront des informations précieuses pour le développement ultérieur de programmes et de plans d'action de bien-être chez UCB.

7.2.6 | SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le taux d'incidents avec arrêt de travail (taux de fréquence ou Tf) en 2014 s'est établi à 2,22 incidents ayant entraîné au moins une journée d'absence par million d'heures travaillées. Le taux de gravité des incidents avec arrêt de travail (taux de gravité ou Tg) s'est établi à 0,03 jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

En 2014, UCB a continué de gérer les zones à risque clés qui avaient été identifiées au cours d'un examen de la santé et des risques : la feuille de route établie en 2012 pour les trois années à venir pour renforcer les programmes d'hygiène industrielle a été appliquée intégralement. En outre, des exigences minimales pour la gestion des sous-traitants et la sécurité des procédés chimiques ont été définies.

Le programme d'examen collégial lancé en 2013, en vue de recenser et d'exploiter les meilleures pratiques, d'identifier les domaines à améliorer et de sensibiliser davantage à la santé et à la sécurité sur les sites de production et de recherche, a été poursuivi. De plus, les activités de Zhuhai (Chine) et Saitama (Japon) ont été examinées en détail.

Une attention particulière a été portée aux programmes de santé et de sécurité mis en œuvre par les filiales. Au cours de l'examen annuel des risques dans les filiales d'UCB, une attention particulière a été portée aux risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement. En outre, des conférences téléphoniques trimestrielles, dont le but était de partager les connaissances, ont été organisées pour les filiales, qui ont été de plus en plus nombreuses à y participer.

Dans la perspective de 2015, le personnel d'UCB a réfléchi à la manière d'atteindre l'objectif « *zéro accident* » au moyen d'un comportement sûr constant. En plus de la conception des bâtiments et de l'équipement, qui sont intrinsèquement sûrs, et de la mise en place de systèmes de gestion adaptés, ce comportement sûr deviendra le troisième pilier, toujours plus important, de la stratégie en matière de santé et de sécurité d'UCB.

7.2.7 | CULTURE D'ENTREPRISE ET VOIX DES COLLABORATEURS

LA CULTURE « *SHARED UCB* »

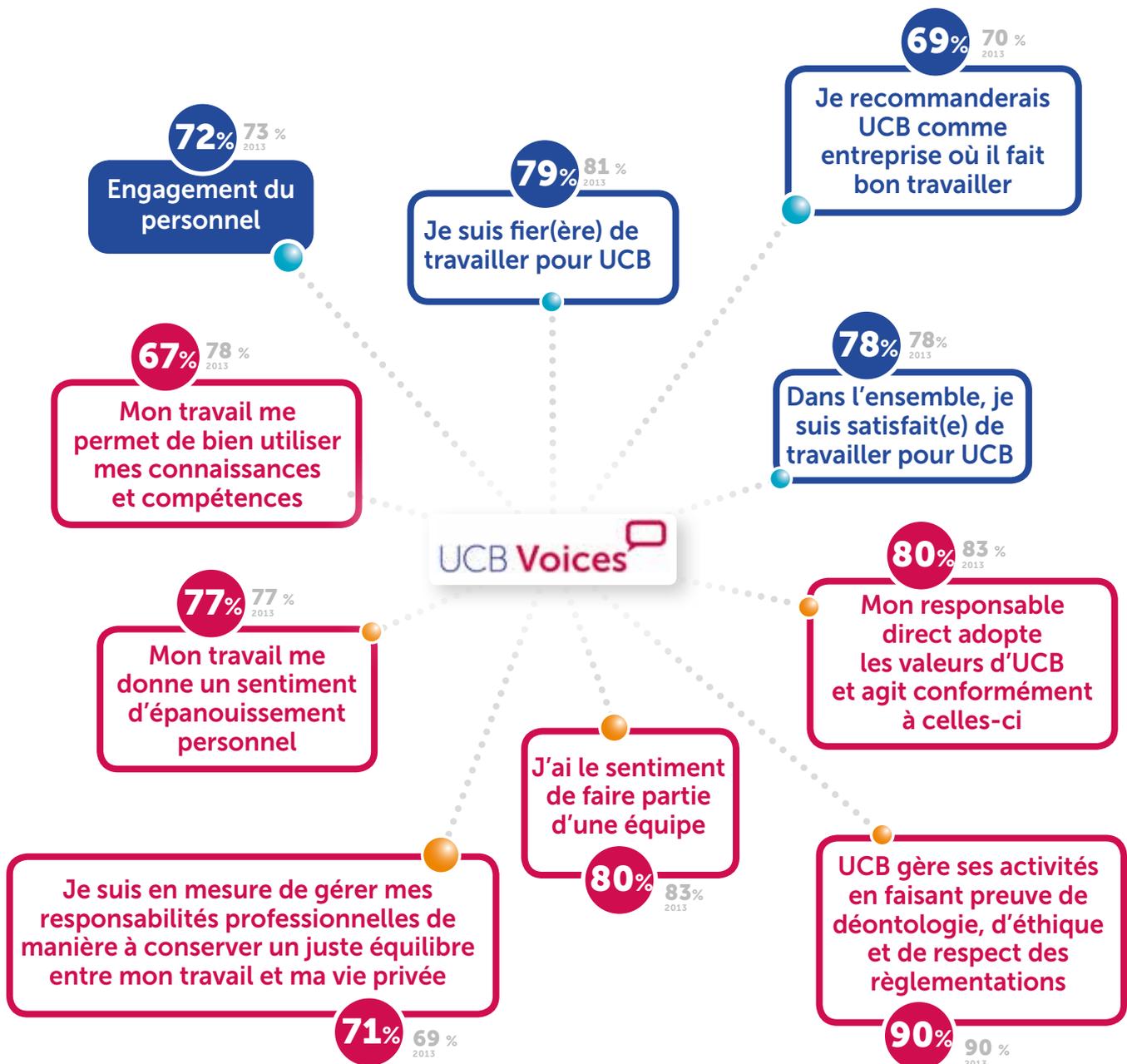
L'initiative culturelle « *Shared UCB* » s'efforce de permettre au personnel de vivre les stratégies et de favoriser l'interaction, la co-création et la collaboration entre les collaborateurs et les équipes. Elle incarne le principe qui guide la Société : être centré sur le patient. Cette démarche cruciale à long terme améliore la capacité de tous les départements à anticiper les changements et à y réagir avec flexibilité. Elle repose sur l'ouverture d'esprit et la connaissance des besoins des clients.

La bienveillance et la générosité sont deux éléments-clés qui permettront de faire progresser l'agenda culturel avec succès, le tout dans l'intérêt du patient.

COMMUNICATION ET « *UCB VOICES* »

L'engagement du personnel fait l'objet d'une évaluation permanente. « *UCB Voices* », l'enquête globale sur l'engagement du personnel, a été organisée pour la quatrième fois en 2014. Après une augmentation importante en 2012, les résultats 2014 étaient stables. Ils placent UCB au-dessus du comparatif externe.

« *UCB Voices* » 2014, avec son taux d'engagement de 72 %, a prouvé que nos collègues connaissent l'importance et la valeur de leur participation à cette enquête. Le feedback est fourni par les membres du Comité Exécutif et cette interaction stimule les appels à l'action à chaque niveau hiérarchique.



7.3 | LA SOCIÉTÉ

7.3.1 | DROITS DE L'HOMME ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption sont repris dans notre code de conduite. Disponible en 14 langues différentes et applicable au sein des sociétés affiliées d'UCB dans le monde, le code de conduite constitue l'une de nos trois formations obligatoires. Cette formation doit être suivie par tous nos collaborateurs.

Prônant la « *performance avec intégrité* », notre code de conduite présente dans les grandes lignes les principes généraux de la conduite des affaires et des comportements éthiques que doit respecter chaque

collaborateur d'UCB ou tiers agissant pour son compte. Il a pour objectifs de fournir (i) des directives concernant l'esprit et l'orientation des pratiques d'affaires d'UCB ; (ii) des directives concernant ce qu'UCB attend de ses collaborateurs et des tiers qui agissent pour son compte ; et (iii) un ensemble de principes éthiques applicables aux processus décisionnels. Le code de conduite est disponible sur le site internet d'UCB, sous la rubrique « *Governance* ».

Le code est également joint sous forme de lien à nos contrats avec les parties tierces, afin de garantir que nos partenaires travaillent dans le même cadre de référence que celui décrit dans notre code.

7.3.2 | BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

A. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'ÉVALUATION ET L'ACCRÉDITATION DU TRAITEMENT DES ANIMAUX DE LABORATOIRE (AAALAC)

En 2014, UCB a obtenu pour la première fois une accréditation de la part de l'AAALAC pour son site de recherche à Braine-l'Alleud (Belgique).

Cette association privée à but non lucratif encourage le traitement responsable des animaux de laboratoire par le biais de programmes d'accréditation et d'évaluation. Cette accréditation est synonyme de qualité et d'un haut niveau de professionnalisme en matière de traitement et d'utilisation des animaux. Elle aide à l'amélioration constante de l'excellence scientifique dans l'utilisation des animaux à des fins d'expérimentation et de recherche.

B. MISE EN PRATIQUE DES PRINCIPES SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET DE LA RÈGLE DES « 3R »

UCB utilise les animaux d'une manière responsable et appropriée, en se conformant à l'ensemble des lois applicables et des normes du secteur.

La société adhère également aux normes anglaises du National Centre for Replacement, Refinement and Reduction of Animals in Research (NC3R^s – <http://www.nc3rs.org.uk>). Le bien-être animal repose sur les trois principes que sont *Replace* (remplacer) lorsqu'il est possible de travailler sans utiliser des animaux ; *Reduce* (réduire) lorsque l'expérimentation chez les animaux ne peut être évitée ; et *Refine* (améliorer) l'utilisation des animaux en les traitant avec le plus grand respect.

UCB est membre des groupes de travail du NC3R^s, dont celui chargé d'étudier les modèles mammifères d'épilepsie.

97 % des animaux que les chercheurs et sous-traitants d'UCB utilisent dans leurs expérimentations sont des rongeurs. Les lapins, les primates non-humains et les poissons zèbres comptent pour 1 % chacun.

7.3.3 | RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Les pays dans lesquels UCB est active disposent de lois réglementant les activités des entreprises dans le domaine politique. Certaines de ces lois imposent des limites strictes en ce qui concerne les contributions faites par les entreprises aux partis ou candidats politiques, tandis que d'autres les interdisent purement et simplement. Par ailleurs, dans plusieurs pays, le lobbying (présenter la situation de l'entreprise ou défendre ses intérêts auprès d'un fonctionnaire ou d'un organisme public) est réglementé ou nécessite la divulgation d'informations au public. Comme précisé dans notre code de conduite, tous les collaborateurs d'UCB doivent impérativement se conformer à ces lois.

Même si UCB ne fait pas état en 2014 d'activités sur des problématiques spécifiques ou prises de positions officielles, elle maintient des contacts étroits avec les responsables des politiques publiques, les autorités de réglementation et d'autres intervenants. UCB fait partie des associations professionnelles locales et, d'une manière générale, lorsqu'il y a lieu, notre CEO est membre des conseils d'administration dans les pays où elle opère.

UCB fait partie de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA) et plusieurs collaborateurs UCB participent activement aux travaux de diverses équipes spéciales chargées de répondre aux questions d'actualité du secteur.

7.4 | RESPONSABILITÉ PRODUITS

7.4.1 | COMMUNICATION SUR LES PRODUITS ET DEMANDES NON SOLLICITÉES

La promotion et la vente de produits pharmaceutiques font l'objet d'une réglementation rigoureuse. UCB est fermement résolue à se conformer à l'ensemble des lois, règlements et normes industrielles applicables, dont la directive européenne sur le code communautaire relatif aux médicaments à usage humain et le code de l'IFPMA. La Société respecte totalement la position de confiance dont jouissent les professionnels de la santé, qui doivent sélectionner les meilleurs choix de traitement pour leurs patients. La promotion de ses produits s'appuie toujours sur les informations figurant sur les notices validées.

Les contacts entre UCB et les professionnels de la santé consistent essentiellement à échanger des informations scientifiques dans le but ultime de permettre à ces derniers de sélectionner les traitements les plus adaptés pour leurs patients. Ces échanges ont lieu dans le respect de l'éthique, de l'intégrité et de la juste valeur de marché.

Toutes les communications à caractère promotionnel, scientifique et médiatique concernant nos composés et produits passent par nos comités d'examen scientifique et promotionnel aux niveaux local et mondial.

En 2014, un total de 1 227 communications ont été contrôlées.

UCB continue à recevoir des demandes non-sollicitées de la part de patients, de professionnels de la santé, d'établissements divers et de délégués médicaux, entre autres. Ces demandes peuvent comporter des questions concernant nos produits ou des appels de soutien ou de dons (étude entreprise par un investigateur, programme d'éducation médicale, groupes de patients, associations caritatives, etc.). UCB fonctionne avec des processus internes bien établis pour décider de la manière de répondre à chacune d'elles.

La Société reçoit en moyenne 3 250 questions par mois au sujet de ses produits (Cimzia® à raison de 21 %, Vimpat® de 13 %, Neupro® de 14 % et autres produits de 52 %).

7.4.2 | PHARMACOVIGILANCE

La santé et la sécurité des patients sont toujours de la plus grande importance ; en effet, le patient est au cœur de toutes nos activités.

L'une des obligations principales d'UCB et de ses collaborateurs est liée au suivi et au signalement des effets indésirables. À l'instar d'autres sociétés biopharmaceutiques, UCB reçoit chaque année de diverses sources (patients, médecins, pharmaciens, etc.) des milliers de rapports d'effets indésirables concernant ses médicaments encore en étude et commercialisés. Ces rapports, ainsi que d'autres données internes et externes (publications spécialisées, bases de données externes, etc.) sont examinés et analysés par nos équipes chargées de la pharmacovigilance afin d'identifier d'éventuels signaux de sécurité susceptibles d'être associés à nos produits.

Cet exercice a pour but d'aider à garantir que le profil bénéfice-risque de nos médicaments reste favorable et que les bonnes mesures sont prises tout au long de leur cycle de vie. Afin de mieux caractériser les risques importants ou les informations manquantes et de procéder à une réduction appropriée des risques ainsi qu'à des actions d'atténuation, des plans de gestion des risques liés aux produits sont développés et examinés régulièrement par le *Benefit Risk Board*.

Outre les plans et conformément à la législation, UCB fournit également aux autorités sanitaires des informations concernant chaque rapport d'effets indésirables, des comptes rendus périodiques et des évaluations bénéfice-risque.

7.5 | ENVIRONNEMENT

En 2014, le champ d'application du rapport de la performance environnementale a sensiblement changé. Premièrement, les sites de production de Rochester (États-Unis) et de Vapi (Inde) ne sont plus inclus dans le présent rapport. Deuxièmement, la capacité de production a augmenté sur les sites de Seymour (États-Unis) et Shannon (Irlande). Troisièmement, la nouvelle usine pilote de biotechnologie de Braine-l'Alleud (Belgique) est maintenant pleinement opérationnelle et la construction de la nouvelle usine de biotechnologie de Bulle (Suisse) est achevée.

7.5.1 | ÉNERGIE

Cette année, la consommation totale d'énergie a reculé de 12 %, l'utilisation du gaz, des carburants et de l'électricité a diminué de 13 %, 34 % et 10 %, respectivement. Ces baisses de consommation énergétique tiennent au changement du champ d'application du rapport mentionné ci-dessus, aux volumes de production d'UCB d'une manière générale, à l'évolution des conditions climatiques (qui influent sur les besoins de climatisation et/ou de chauffage), à l'utilisation du gaz au lieu du mazout pour le chauffage et aux programmes d'économie d'énergie mis en œuvre sur différents sites UCB.

En 2014, ces initiatives d'économie d'énergie ont permis de réduire la consommation de 30 841 gigajoules, soit environ 3 % de la consommation d'énergie de scope 1 et de scope 2. Les programmes-clés ont été le programme de diminution de l'utilisation de gaz pendant le week-end à Shannon (Irlande), l'utilisation d'un système de récupération de la chaleur appliqué à des chaudières à vapeur fonctionnant au gaz à Bulle (Suisse) et l'optimisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation à Bruxelles (Belgique).

En 2014, plus de 59 % de l'électricité consommée par UCB provenait de sources d'énergie renouvelables. Quatre de nos sites ont totalement adapté l'énergie verte, à savoir Bulle (Suisse), Monheim (Allemagne), Braine-l'Alleud et Bruxelles (Belgique). UCB a également inauguré son deuxième parc à panneaux solaires, situé sur le toit de la

nouvelle usine biotechnologique de Bulle. Ces nouveaux panneaux solaires ont produit 504 gigajoules en 2014.

Cette plus faible consommation d'énergie représente une diminution de 17 % des émissions de CO₂ (ou 13 670 tonnes de scope 1 et scope 2). Bien que cette diminution soit l'équivalent des émissions de CO₂ des sites de Rochester (États-Unis) et Vapi (Inde), qui ne sont plus inclus dans le présent rapport, une amélioration de l'efficacité énergétique a permis de compenser les émissions de CO₂ causées par l'augmentation de la capacité de production sur d'autres sites UCB.

7.5.2 | EAU

Cette année, la consommation d'eau sur les sites d'UCB a diminué de 3,4 %, soit 27 948 m³. Les facteurs qui ont influé sur la consommation sont similaires à ceux mentionnés dans la sous-section à propos de l'énergie, c'est-à-dire le changement du champ d'application du rapport, les volumes de production d'UCB d'une manière générale, l'évolution des conditions climatiques (qui influent sur les besoins de climatisation) et les programmes d'économie d'eau mis en œuvre sur différents sites UCB.

Néanmoins, la transformation d'UCB en un leader biopharmaceutique pourrait influencer sur la consommation d'eau future car ces processus de production tendent à utiliser plus d'eau.

7.5.3 | DÉCHETS

En 2014, les déchets générés sur les différents sites d'UCB ont diminué de presque 9 %, intensifiant la réduction de 10 % obtenue en 2013.

En outre, UCB est parvenue à valoriser 94 % de ses déchets mondialement, principalement par la réutilisation de déchets comme combustible et par la récupération et le recyclage de solvants. Ce pourcentage de déchets récupérés a progressivement augmenté de 3 % par rapport à 2012.

La réduction et la valorisation améliorée des déchets par une gestion active de leurs flux restent des objectifs-clés dans l'effort visant à réduire davantage l'empreinte écologique d'UCB.

8. GLOBAL REPORTING INITIATIVE – DÉCLARATION

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs de performances économiques, environnementaux et sociétaux d'UCB en 2014. Les indicateurs sont rapportés conformément aux lignes directrices du GRI : 17 indicateurs sont entièrement rapportés et 4 sont partiellement rapportés.

Légende : ● indicateurs entièrement rapportés et entièrement conformes aux définitions des indicateurs GRI
 ◐ indicateurs partiellement rapportés et partiellement conformes aux définitions des indicateurs GRI

		RAPPORTÉ	PAGE
GÉNÉRAL			
1	Stratégie et analyse		
1.1	Déclaration du CEO		Lettre aux parties prenantes, p. 10 à 23
2.	Profil de l'organisation		
2.1 - 2.2	Nom, produits/services	●	p. 6 à 8
2.3 - 2.7	Structure, présence géographique, marchés	●	p. 9 ; Rapport financier, p. 58 à 65
2.8	Taille	●	Lettre aux parties prenantes, p. 10 à 23 ; Déclaration de gouvernance, p. 26 à 53
2.9	Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital	●	Lettre aux parties prenantes, p. 10 à 23 ; Performances financières, p. 26 à 53 ; Déclaration de gouvernance, p. 54 à 57
2.10	Récompenses/distinctions reçues en 2014	●	Rapport de performance RSE, p. 161
3	Paramètres du rapport		
3.1 - 3.4	Profil du rapport, personnes de contact	●	Couverture arrière
3.5 - 3.13	Champ d'application et périmètre du rapport	●	Rapport de performance RSE, p. 174 à 175
4.	Gouvernance, engagements et dialogue		
4.1 - 4.13	Structure de gouvernance	●	Déclaration de gouvernance, p. 26 à 53 ; Rapport de performance RSE p. 156
4.14 - 4.17	Dialogue avec les parties prenantes	●	Lettre aux parties prenantes, p. 10 à 23 ; Rapport de performance RSE, p. 157
ÉCONOMIE			
Performance économique			
EC1 (β)	Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, les prestations et rémunérations des salariés, les donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États (Base)	●	Lettre aux parties prenantes, p. 10 à 23 ; Performances financières p. 54 à 57 ; Rapport financier p. 68 à 73
EC3 (β)	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies (Base)	●	Rapport financier, p. 104 ; p. 125 à 128
ENVIRONNEMENT			
Énergie			
EN3 (β)	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire (Base)	●	Rapport de performance RSE, p. 169 ; p. 173
EN4 (β)	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire (Base)	●	Rapport de performance RSE, p. 169 ; p. 173
EN5 (β)	Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique (Supplémentaire)	●	Rapport de performance RSE, p. 169 ; p. 173
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues (Supplémentaire)	◐	Rapport de performance RSE, p. 169 ; p. 173
EAU			
EN8 (β)	Volume total d'eau prélevé, par source. (Base)	●	Rapport de performance RSE, p. 169 ; p. 173

Émissions, effluents et déchets		
EN16 (β)	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (Base)	● Rapport de performance RSE p. 169
EN22 (β)	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 169 ; p. 173
EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier (Supplémentaire)	◐ Rapport de performance RSE, p. 173

PERFORMANCE SOCIALE : EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

Emploi		
LA1 (β)	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 162 ; p. 172
LA2 (β)	Turnover du personnel en nombre d'employés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 162 ; p. 172

Santé et sécurité au travail		
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique (Base)	◐ Rapport de performance RSE, p. 165 ; p. 172

Formation et éducation		
LA10 (β)	Nombre moyen d'heures de formation par an, par employé et par catégorie professionnelle (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 163 ; p. 173
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des employés et à les aider à gérer leur fin de carrière (Supplémentaire)	◐ Rapport de performance RSE, p. 163
LA12 (β)	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle (Supplémentaire)	● Rapport de performance RSE, p. 164

Diversité et égalité des chances		
LA13 (β)	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité (Base)	● Déclaration de gouvernance, p. 26 à 53 ; Rapport de performance RSE p. 163 ; p. 172

PERFORMANCE SOCIALE : DROITS DE L'HOMME

Pratiques d'investissement et d'achat		
HR3 (β)	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage d'employés formés (Supplémentaire)	● Rapport de performance RSE, p. 163 ; p. 173

PERFORMANCE SOCIALE : SOCIÉTÉ

Corruption		
SO3 (β)	Pourcentage d'employés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'entreprise (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 163 ; p. 173

Politiques publiques		
SO5 (β)	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 166

PERFORMANCE SOCIALE : RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS

Communication marketing		
PR6 (β)	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes, et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages (Base)	● Rapport de performance RSE, p. 168

(β) ont été revus pour l'année 2014 par KPMG. Leur rapport de vérification et d'assurance qui détaille le travail accompli, leurs commentaires et leurs conclusions, se trouve en page 175 de ce rapport RSE.

9. DONNÉES RH ET ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

INDICATEUR GRI	DÉFINITION	UNITÉ DE MESURE	2012	2013	2014			
LA 1 (B)	Effectif total	Effectif au 31 décembre	Nombre total d'employés			9 048	8 732	8 684
	Effectif par sexe	Employés hommes et femmes	- Nombre de femmes %			4 297 47 %	4 104 47 %	4 072 47 %
			- Nombre d'hommes %			4 751 53 %	4 628 53 %	4 612 53 %
	Effectif par sexe et par tranche d'âge	Employés hommes et femmes par tranche d'âge temps plein et temps partiel	%			- Femmes/hommes ≤ 34 ans 49/51	47/53	46/54
			- Femmes/hommes 35-50 ans			48/52	48/52	48/52
			- Femmes/hommes ≥ 51 ans			42/58	43/57	43/57
	Effectif par sexe et par fonction	Femmes/hommes employés comme opérateurs techniques/soutien administratif/personnel commercial/managers/dirigeants	%			- Opérateurs techniques 32/68	31/69	32/68
			- Soutien administratif			67/33	65/35	66/34
			- Personnel commercial			45/55	43/57	42/58
			- Managers			49/51	49/51	49/51
			- Dirigeants			22/78	23/77	24/76
	Effectif par zone géographique	UE-5/Belgique/UE – Autres/Japon/Marchés émergents (BRICMT)/Amérique du Nord/Reste du monde	Nombre d'employés			- UE-5 1 859	1 768	1 689
			- Belgique			1 950	1 930	1 909
			- UE – Autres			750	749	639
			- Japon			322	335	319
			- Amérique du Nord			2 036	1 818	1 815
			- Reste du monde			130	123	137
			- Marchés émergents (BRICMT)			2 001	2 009	2 176
	Effectif par département	Employés dans le département soutien administratif/marketing et ventes/R&D/production	Nombre d'employés			- Soutien administratif 872	764	774
			- Marketing et ventes			4 491	4 492	4 281
			- R&D			1 252	1 234	1 233
			- Production			2 433	2 242	2 396
	Effectif à temps plein et à temps partiel	Groupe d'employés à temps plein et d'employés à temps partiel	- Nombre de temps pleins %			8 535 94 %	8 224 94 %	8 181 94 %
			- Nombre de temps partiels %			513 6 %	508 6 %	503 6 %
LA 2 (B)	Recrutement par zone géographique	Employés recrutés en UE-5/Belgique/UE – Autres/Japon/Marchés émergents (BRICMT)/Amérique du Nord/Reste du monde	Nombre d'employés			1 637	1 190	1 268
			- UE-5			206	101	82
			- Belgique			176	110	106
			- UE – Autres			82	126	55
			- Japon				36	23
			- Amérique du Nord			335	248	256
			- Marchés émergents (BRICMT)				542	702
			- Reste du monde ¹			838	27	44
	Recrutement par tranche d'âge	Employés recrutés hommes et femmes par tranche d'âge	%			- Femmes/hommes ≤ 34 ans 44/56	41/59	44/56
			- Femmes/hommes 35-50 ans			51/49	49/51	53/47
			- Femmes/hommes ≥ 51 ans			35/65	39/61	48/52
	Départs par zone géographique	Employés qui ont quitté la Société en UE-5/Belgique/UE – Autres/Japon/Marchés émergents (BRICMT)/Amérique du Nord/Reste du monde	Nombre d'employés			1 066	1 433	1 282
			- UE-5			177	158	155
			- Belgique			112	109	114
			- UE – Autres			106	107	155
			- Japon				22	40
			- Amérique du Nord			196	467	260
			- Marchés émergents (BRICMT)				537	525
			- Reste du monde ¹			475	33	33
	Départs par tranche d'âge	Employés qui ont quitté la Société hommes et femmes par tranche d'âge	%			- Femmes/hommes ≤ 34 ans 49/51	43/57	44/56
			- Femmes/hommes 35-50 ans			44/56	52/48	53/47
			- Femmes/hommes ≥ 51 ans			46/54	38/62	41/59
	Turnover	Nombres d'employés qui ont quitté la Société (volontairement ou pas) en pourcentage de l'effectif total	%			12	16	15

¹ Les détails des recrutements et départs de 2012 pour le Japon et les marchés émergents n'ont pas été spécifiés et sont inclus dans la catégorie Reste du monde.

INDICATEUR GRI	DÉFINITION	UNITÉ DE MESURE	2012	2013	2014	
LA 7	Tf	Taux de fréquence	Nombre d'accidents ayant pour conséquence plus d'un jour de travail perdu pendant une période de 12 mois, par million d'heures prestées	2,26	2,31	2,22
	Tg	Taux de gravité	Nombre de jours perdus liés à un accident pendant une période de 12 mois, par millier d'heures prestées	0,06	0,03	0,03
LA 10 (B)	Formation	Nombre d'heures de formation par les opérateurs techniques/ assistants administratifs/ personnel commercial/ managers/dirigeants	Nombre d'heures			
			- Opérateurs techniques	48	42	40
			- Soutien administratif	29	20	21
			- Personnel commercial	16	14	14
			- Managers	27	27	20
- Dirigeants	11	10	6			

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

INDICATEUR GRI	DÉFINITION	UNITÉ DE MESURE	2012	2013	2014	
EN 3 (B)	Total	Consommation totale de gaz, fioul et de carburants	gigajoules	754 415	711 780	613 395
	Gaz	Consommation de gaz		726 111	684 867	595 674
	Fioul	Consommation de fioul		28 017	26 634	17 529
	Carburant pour les véhicules	Consommation de carburants des véhicules utilitaires		287	278	192
EN 4 (B)	Électricité	Consommation d'électricité	gigajoules	531 093	531 565	476 344
EN 5 (B)	Énergie économisée	Énergie économisée grâce à des améliorations énergétiques	gigajoules	35 492	26 300	30 841
EN 8 (B)	Eau	Eau totale	m ³	860 924	810 579	782 631
		Eau de distribution		646 067	655 991	584 997
		Eau phréatique et de surface		214 857	154 588	197 634
EN 16 (B)	Émissions directes & indirectes de CO ₂ – Scope 1&2	Électricité	tonnes de CO ₂	43 306	39 350	31 367
		Gaz		40 703	38 421	33 417
		Combustible		1 949	1 999	1 316
EN 22 (B)	Gestion des déchets	Total des déchets	tonnes	11 789	10 576	9 655
		Total des déchets non récupérés		1 049	640	539
		Total des déchets récupérés		10 746	9 936	9 116
		Sous-total des déchets récupérés comme énergie, combustible, ou solvant		9 119	6 900	6 168
		Incinérés avec récupération d'énergie		3 091	1 749	-
		Réutilisés comme combustible secondaire liquide		2 503	2 088	-
		Solvant recyclé par partie tierce		3 525	3 063	-
		Code européen de valorisation des déchets R1		-	-	3 116
		Code européen de valorisation des déchets R2		-	-	3 052
		Sous-total des emballages recyclés par partie tierce (Code européen de valorisation des déchets R3)		954	966	1 013
Sous-total des déchets récupérés par d'autres méthodes (Code européen de valorisation des déchets R4, R5, R6 et R9)		667	2 069	1 934		
EN 24	Déchets dangereux	Déchets dangereux tels que définis par les réglementations locales en vigueur	tonnes	8 730	7 750	7 292
		Déchets non dangereux		3 059	2 826	2 362

10. CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES DU RAPPORT

Champ d'application

Les données relatives aux personnes sont consolidées pour la totalité des sociétés UCB dans le monde, comme c'est le cas dans la consolidation financière, quelles que soient leurs activités (sites de recherche ou de production, filiales de ventes, sièges administratifs).

Un système global, « *UCB Learning* », consolide toutes les formations organisées par UCB et suivies par les employés. La proportion qui n'est pas couverte par ce système représente moins de 3 % des employés.

Les formations obligatoires telles que le code de conduite, la pharmacovigilance et la sécurité IT sont suivies et consolidées pour tous les employés d'UCB.

Outre la Belgique et le Japon, les répartitions géographiques sont définies comme telles :

- ▶ UE-5 : Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni & Irlande
- ▶ UE – Autres : Autriche, Bulgarie, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède et Suisse
- ▶ Marchés émergents (BRICMT) : Brésil, Russie, Inde, Chine, Mexique et Turquie
- ▶ Amérique du Nord : États-Unis et Canada
- ▶ Reste du monde : Australie, Corée du Sud, Hong Kong, Kazakhstan et Ukraine

Les données relatives à la sécurité et à la santé au travail concernent l'ensemble des collaborateurs d'UCB, sauf pour les filiales de moins de 10 employés.

Les données relatives à la planète sont consolidées pour :

- ▶ tous les sites de production et de recherche (les sites de production de Rochester (États-Unis) et de Vapi (Inde) ne sont plus inclus dans ce rapport) ;
- ▶ les filiales de vente en Chine, aux États-Unis, en Inde, en Italie, au Japon et au Mexique ; et
- ▶ le siège social en Belgique.

Globalement, cela concerne 85 % des effectifs d'UCB (idem que l'an dernier).

Pour chaque élément, nous indiquons si nous sommes entièrement ou partiellement conformes aux exigences GRI. Les observations faites durant la validation et la consolidation des données sont les suivantes :

1. à Atlanta et à Monheim, certains bâtiments sont loués à des tiers, mais les compteurs ne sont pas encore séparés. Par conséquent, les consommations énergétiques sont surestimées mais cette surestimation ne peut pas être mesurée de manière fiable.
2. à Braine-l'Alleud, le diesel utilisé pour les véhicules utilitaires est maintenant rapporté dans la consommation de fioul, car il est conservé dans le même réservoir et il est difficile d'en estimer la consommation précise.
3. le calcul des émissions de CO₂ provenant de la consommation de gaz naturel en 2013 et 2014 prend en compte la valeur calorifique basse ou élevée. Il se base sur les facteurs de conversion issus des lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires

nationaux de gaz à effet de serre et de la méthodologie publiée à propos des facteurs de conversion des gaz à effet de serre par le département pour l'Environnement, la Chaîne Alimentaire et l'Agriculture du gouvernement de Royaume-Uni en 2013. Les émissions de gaz déclarées en 2012 n'ont pas été actualisées suivant cette nouvelle méthode.

4. tenant compte de la proportion croissante d'électricité issue d'énergies renouvelables, les émissions de CO₂ qui en résultent ont été calculées en fonction des différents types d'électricité consommée par chaque site et leur équivalent spécifique en CO₂. Lorsque ce ratio n'était pas disponible, nous avons utilisé les ratios proposés par l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) par défaut.
5. 94 % des déchets générés par UCB sont récupérés. Les méthodes de valorisation des déchets suivent la classification de l'annexe B de la directive européenne 2008/98/EU.

Principes du rapport

Afin d'assurer l'uniformité et la fiabilité des indicateurs utilisés pour toutes les entités, le Groupe UCB a implémenté les lignes directrices G3.1 pour le rapport développement durable de la Global Reporting Initiative couvrant les facteurs sociaux, la sécurité et les incidences sur l'environnement de la performance de l'entreprise. Par rapport aux critères GRI, nous évaluons notre performance à un niveau C+.

Ces lignes directrices GRI G3.1 spécifient les méthodes à utiliser pour le rapport des indicateurs d'UCB.

PRÉCISION

Le département Santé, Sécurité & Environnement (SSE) et l'équipe Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) d'UCB s'assurent que toutes les données sont consolidées sur la base des informations fournies par les sites de production et de recherche, les filiales de vente et les sièges administratifs dans le monde entier.

Les coordinateurs SSE procèdent à une première validation des données relatives à la sécurité et à l'environnement. Le département SSE et l'équipe RSE vérifient aussi la cohérence des données lors de la consolidation. Ce processus de validation comprend des comparaisons de données des années antérieures ainsi qu'une analyse minutieuse de tout écart significatif.

Les données sociales concernant les effectifs sont extraites d'un système informatisé de RH utilisé comme base de données de contrôle de gestion d'UCB dans le monde entier.

FIABILITÉ

Afin d'obtenir une révision externe de nos données et de la rigueur dans nos procédures d'information, nous avons demandé à KPMG d'effectuer une vérification spécifique de certains indicateurs sociaux et SSE figurant dans les tableaux des pages 170 à 173. Leur rapport d'auditeur indépendant décrivant le travail accompli, ainsi que leurs commentaires et conclusions, figurent à la page 175.

UCB continuera d'améliorer la fiabilité de ses données et d'en renforcer le processus de reporting.

11. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

INDEPENDENT LIMITED ASSURANCE REPORT ON THE UCB CORPORATE SOCIETAL RESPONSIBILITY PERFORMANCE REPORT 2014

To the Board of directors of UCB SA

We were engaged by the Board of directors of UCB SA (« the Company » or « UCB ») to provide limited assurance on selected indicators for the year 2014 in UCB's Corporate Societal Responsibility Performance Report 2014 (the « CSR Report »).

UCB'S RESPONSIBILITIES

The Board of directors of UCB SA (the « Company ») is responsible for the preparation and presentation, of the selected indicators for the year 2014 marked with a Greek small letter beta (β) (the « Subject Matter Information ») in the CSR Report in accordance with the Sustainability Reporting Guidelines G3.1 of the Global Reporting Initiative supported by internally developed reporting principles, definitions and units of measure as set out on pages 170 to 174 of the CSR Report (the « Reporting Criteria ») and for the determination of the GRI Application Level.

This responsibility includes designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation and presentation of the Subject Matter Information free from material misstatement, whether due to fraud or error. It also includes selecting and developing the Reporting Criteria, making judgments and estimates that are reasonable in the circumstances, and maintaining adequate processes and records in relation to the Subject Matter Information.

OUR RESPONSIBILITIES

Our responsibility is to examine the Subject Matter Information prepared by UCB and to report thereon in the form of an independent limited assurance conclusion based on the evidence obtained. We conducted our engagement in accordance with International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000, Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information. That standard requires that we comply with ethical requirements, including independence requirements, and that we plan and perform our procedures to obtain a meaningful level of assurance about whether the Subject Matter Information is prepared and presented in all material respects in accordance with the Reporting Criteria, as the basis for our limited assurance conclusion.

The procedures selected depend on our understanding of the Subject Matter Information and other engagement circumstances, and our consideration of areas where material misstatements are likely to arise.

Our engagement also included assessing the appropriateness of the Subject Matter Information, the suitability of the Reporting Criteria used by the Company in preparing the Subject Matter Information in the circumstances of the engagement, evaluating the appropriateness of the methods, policies and procedures used and the reasonableness of the estimates made by UCB.

In addition, we were asked to verify whether UCB's GRI Application Level as disclosed on page 174 of the CSR Report is consistent with the GRI criteria for the disclosed Application Level (the « Application Level Criteria »).

Limited assurance is less than reasonable assurance. Evidence-gathering procedures for a limited assurance engagement are more limited than for a reasonable assurance engagement and therefore less assurance is obtained than in a reasonable assurance engagement. We do not provide any assurance on the achievability of the objectives, targets and expectations of UCB.

Our engagement procedures performed included:

- ▶ interviews with relevant staff and management at corporate and local level;
- ▶ site visits in Belgium and Ireland to review the source data and the design and implementation of internal controls at the level of these two sites which have been selected by us on the basis of a risk analysis including the consideration of both quantitative and qualitative criteria;
- ▶ inspecting internal and external documentation as appropriate; and
- ▶ analytical review procedures on the data submitted for consolidation at group level.

With respect to our work on the disclosed GRI Application Level, our procedures were limited to verifying whether the GRI Content Index is consistent with the criteria for the disclosed Application Level and that the relevant information is publicly reported.

REPORTING CRITERIA

UCB applies the Sustainability Reporting Guidelines G3.1 of the Global Reporting Initiative supported by internally developed reporting principles, definitions and units of measure as set out on pages 170 to 174 of the CSR Report. It is important to view the performance data in the context of these criteria.

CONCLUSION

Based on the procedures performed, as described in this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the selected indicators for the year 2014 marked with a Greek small letter beta (β) in UCB's CSR Report 2014, have not been prepared, in all material respects, in accordance with the Reporting Criteria.

REPORT ON GRI APPLICATION LEVEL

Based on the procedures performed we conclude that the Application Level C+ as disclosed on page 174 and based on the GRI Content Index as disclosed on pages 170 to 171 in UCB's CSR Report 2014 is consistent with the Application Level Criteria.

Kontich, 26 February 2015

KPMG Bedrijfsrevisoren Burg. CVBA

Represented by

Mike Boonen

Registered Auditor

IX. GLOSSAIRE

AI Arthrite idiopathique

APs Arthrite psoriasique

AS Spondylarthrite ankylosante

AxSpA Spondylarthrite axiale

BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION

Résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre d'actions actuel

CD Maladie de Crohn

CP Crises d'épilepsie partielles

DETTE FINANCIÈRE NETTE

Emprunts et découverts bancaires courants et non-courants dont on déduit les obligations, dépôt de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.

EBIT/RÉSULTATS AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS

Résultat opérationnel tel que mentionné dans les états financiers consolidés

EBITDA RÉCURRENT (REBITDA/Résultat net récurrent avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels

EBIT RÉCURRENT (REBIT)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels

EMA/AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

Agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire.
www.emea.europa.eu

EPS Résultat par action

FDA/AGENCE AMÉRICAINE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET MÉDICAMENTEUX

Agence du Ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation. www.fda.gov

FOND DE ROULEMENT

Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances dues pendant et après la période de 12 mois

LED Lupus érythémateux disséminé

NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS

Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle

NSC Nouvelle substance chimique

NSN Nouvelle substance naturelle

OPM Ostéoporose post-ménopausique

PR Polyarthrite rhumatoïde

PRÉVALENCE

Nombre total des cas de maladie dans une population donnée, à un moment précis. Les prévalences mentionnées dans ce rapport sont basées sur la population de sept pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et USA) qui représentent la majorité du marché pharmaceutique mondial (sources : Decision Resources)

PRODUITS-CLÉS

Les « produits-clés » sont les médicaments récemment lancés par UCB, à savoir Cimzia®, Vimpat® et Neupro®. La priorité d'UCB est de poursuivre le lancement et la croissance de ces trois produits

TCC Taux de change constants

Calendrier financier 2015

30 avril	Assemblée générale des actionnaires
30 avril	Rapport intermédiaire
30 juillet	Résultats financiers semestriels 2015
28 octobre	Rapport intermédiaire

Déclaration prospective

Ce rapport annuel contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut » et « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives concernent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB, ou encore les résultats du secteur, soient sensiblement différents de tous les résultats, performances ou réalisations explicites ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité induue à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent rapport annuel. UCB décline expressément toute obligation de mettre à jour quelconque déclaration prospective contenue dans ce rapport annuel afin de refléter toute modification de ses prévisions à cet égard ou toute modification des événements, conditions ou situations sur lesquels ces déclarations sont fondées, sauf si lesdites déclarations sont requises par les législations et réglementations applicables.

Langue officielle du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenu de préparer son rapport annuel en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais. Si des différences de traductions ou d'interprétations devaient apparaître, la version française prévaut.

Disponibilités du rapport annuel

Le rapport annuel tel quel est disponible sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com). Toute autre information sur le site Internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce rapport.

Contacts

Investor Relations

Antje Witte,

VP Investor Relations

Tél. : +32 2 559 9414

Courriel : investor-relations@ucb.com
antje.witte@ucb.com

Communications

France Nivelles,

VP Global Communication
and Change Support

Tél. : +32 2 559 9178

Courriel : france.nivelles@ucb.com

Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Dirk Teuwen,

VP Corporate Societal Responsibility

Tél. : +32 2 559 9161

Courriel : csr@ucb.com

dirk.teuwen@ucb.com



Adrien, UCB



UCB SA
Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32.2.559.99.99 – Fax : +32.2.559.99.00
www.ucb.com
TVA BE0403.053.608

Design : **stargraphic** – jean.paul.van.ginneken@skynet.be
© Copyright UCB, 2015
Photographies : Yves Fonck, Olivier Anbergen, Dirk Teuwen